

Portraits *de* campagnes

LA FORMATION DU MONDE RURAL LAURENTIEN AU XVIII^e SIÈCLE



- O. chenail ordi
- P. habitation
- Q. L'atige gardien *L'est*
- R. S. francois
- S. trou st patrice
- T. Saut memorensi
- V. pointe d'orleans
- Y pointe de leui
- Z beau port



- C. isle aux oyes
- D. isle aux Dames
- E. Cap tourmente
- F. isle au ro
- G. S. formes
- H. Sable
- I. S^{te} Anne
- K. isle d'orleans
- L. Colle du Sud
- M. Chateau richer

- 6. Les Eschès
- 7. Les jésuites
- 8. La basse ville
- 9. Les Vrsulines
- X. le chateau
- XI. la haute ville
- XII. La grande Allée
- 13. N. Dame de foy
- 14. La route St. Jean
- 15. Les Recollets
- 16. Les isles
- 17. Terres lobanées
- 12. lieues delong sur 6. de large

Sonest

2. lieues

ALAIN LABERGE
avec la collaboration de
Jacques Mathieu et Lina Gouger



Portraits *de* campagnes

LA FORMATION DU MONDE RURAL LAURENTIEN AU XVIII^e SIÈCLE

ALAIN LABERGE

avec la collaboration de

Jacques Mathieu et Lina Gouger



**Presses de
l'Université Laval**

QUÉBEC 2010

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Laberge, Alain, 1956-

Portraits de campagnes : la formation du monde rural laurentien
au XVIII^e siècle

(Atlas historiques du Québec)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7637-9240-8

1. Seigneuries - Québec (Province) - Histoire - 18^e siècle. 2. Saint-Laurent, Vallée du - Conditions rurales. 3. Colonisation intérieure - Saint-Laurent, Vallée du - Histoire. I. Mathieu, Jacques, 1940- . II. Gouger, Lina, 1962- . III. Titre. IV. Collection : Atlas historique du Québec.

FC310.L32 2010

971.4'01

C2010-942138-8

Crédits iconographiques de la couverture

Vue à vol d'oiseau de la région de Québec, c. 1670 © Anonyme, Cliché Bibliothèque nationale de France, Paris, Département des cartes et plans, GE, SH 18, PF 127, Div 6, P, 1D.

Plan cadastral de Batiscan, seigneurie des jésuites. S.n. 1725 (plan avec les maisons) © Archives nationales de Paris : Section Outre-Mer, Colonies, G1, vol. 461

Carte de la Nouvelle France augmentée depuis la dernière, servant à la navigation, 1870 [détail]

© Samuel de Champlain. Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Site internet :

http://ahq_portraits_campagnes.cieq.ca

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	VII
INTRODUCTION	1
PARTIE I LE PAYSAGE SEIGNEURIAL	7
CHAPITRE 1 Le territoire seigneurial	9
CHAPITRE 2 L'occupation du territoire seigneurial	21
CHAPITRE 3 L'exploitation du territoire seigneurial	57
PARTIE II SEIGNEURS ET CENSITAIRES DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT	75
CHAPITRE 4 La propriété seigneuriale	77
CHAPITRE 5 Les seigneurs et leurs seigneuries	99
CHAPITRE 6 Les censitaires et leurs censives	123
CONCLUSION GÉNÉRALE	139
ANNEXE Cartographier la vallée laurentienne	141
NOTES	151
BIBLIOGRAPHIE	153

Collection «Atlas historique du Québec»

Fondée par Serge Courville et Normand Séguin

Dirigée par

Donald Fyson, codirecteur du CIEQ

Yvan Rousseau, codirecteur du CIEQ

Ont contribué à la réalisation de l'ouvrage

Assistants de recherche

François Cantara

Caroline Dionne

Christian Fortin

Sophie Foucry

Claire Gourdeau

Marie-Claude Guénette

Andrée Héroux

Maryse Laliberté

Johanne Noël

France Parent

Geneviève Postolec

Jacques Saint-Pierre

Jean Tanguay

Sylvie Tremblay

Stéphane Vermette

Gestion des fichiers informatiques, cartographie de base
et recherche iconographique

Lina Gouger

Assistance-conseil dans la gestion des fichiers informatiques

Philippe Desaulniers, géographe-cartographe, CIEQ, Université Laval

Cartographie assistée par ordinateur

Michel Boisvert

Direction artistique

Émilie Lapierre Pintal, CIEQ, Université Laval

Graphisme des cartes, traitement de l'iconographie
et mise en page de l'ouvrage

Charaf El Ghernati, CIEQ, Université Laval

Émilie Lapierre Pintal, CIEQ, Université Laval

Marie-Joëlle Fournier

Marie-Andrée Perron

Révision linguistique et relecture d'épreuves

Jacqueline Roy et Solange Deschênes

L'équipe du Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ)

Étienne Rivard, coordonnateur, CIEQ, Université Laval

Émilie Lapierre Pintal, CIEQ, Université Laval

Philippe Desaulniers, géographe-cartographe, CIEQ, Université Laval

Louise G. Lalancette, technicienne en administration, CIEQ, Université Laval

Secrétariat et traitement de texte

Amélie Audet, Université Laval

REMERCIEMENTS

La réalisation de cet ouvrage a bénéficié du soutien financier du Fond de recherche sur la société et la culture (FQRSC) et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Sans cet appui, la recherche à l'origine de ce projet n'aurait pu aboutir.

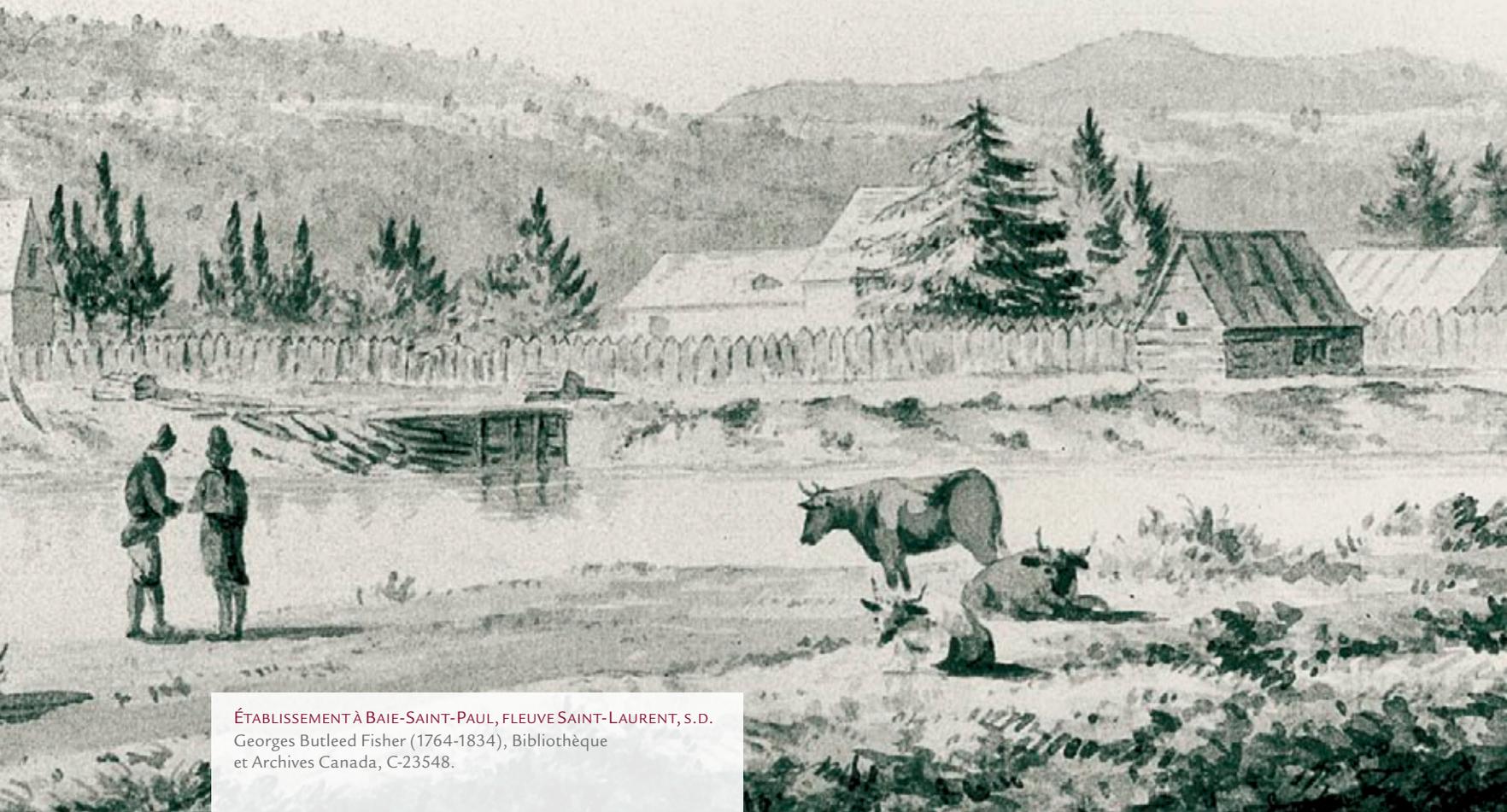
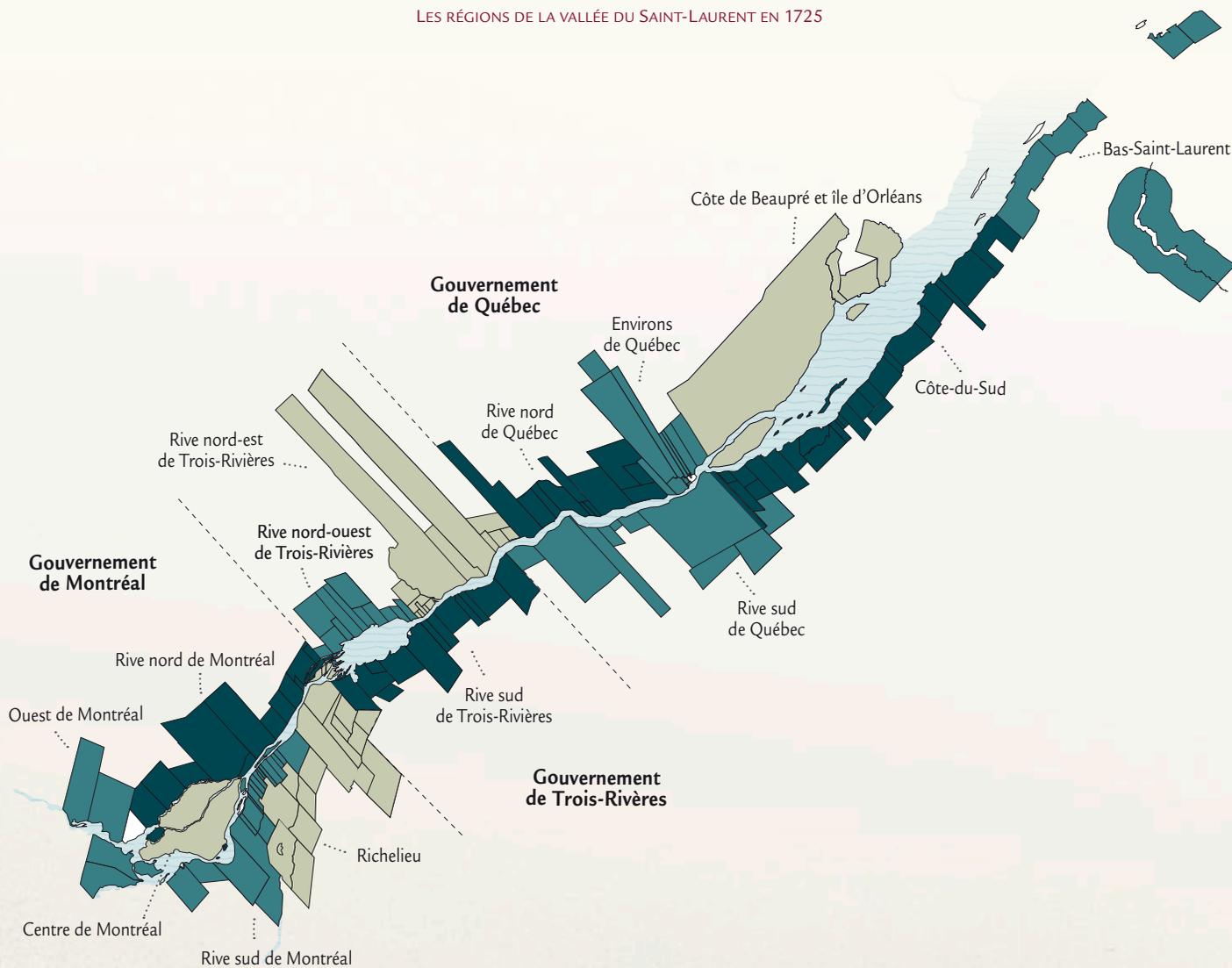
Mon collègue Jacques Mathieu est celui qui a eu l'idée d'une exploitation systématique des aveux et dénombrements, source fondamentale de cet ouvrage. Il a eu la générosité de m'y associer dès le départ. Pendant plusieurs années, j'ai ainsi eu le plaisir de co-diriger avec lui les destinées de notre équipe de recherche. Ayant de plus rédigé ensemble certaines portions des deux premiers chapitres, il est définitivement un collaborateur légitime à la présente publication.

Tout au long des années d'élaboration, de saisies, de critique et d'analyse des données, plusieurs personnes ont apporté une contribution utile. Nous les remercions toutes. Pour certains, ce fut le temps d'une saison; pour d'autres, l'association au projet s'est prolongée. Lina Gouger, notamment, s'est trouvée là dès le départ jusqu'au démembrement de l'équipe au début des années 2000. Sa fiabilité et ses initiatives ont toujours été grandement appréciées. Ses interventions dans certains dossiers et plus particulièrement sa contribution à l'élaboration de la cartographie lui valent également le titre de collaboratrice à cet ouvrage. Depuis le début également, Renald Lessard, de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), a suivi avec intérêt la progression du projet et nous a souvent apporté des conseils et des commentaires toujours judicieux. Johanne Noël et Geneviève Postolec ont aussi participé de manière régulière à nos travaux. Enfin, certaines parties de l'ouvrage ont bénéficié des conseils de Louis Michel de l'Université de Montréal.

La production d'un atlas de ce genre demande également l'engagement et la collaboration d'une équipe compétente et souple que le CIEQ a mise à notre disposition depuis les débuts. Nous voudrions que tous ces acteurs sachent à quel point nous nous estimons chanceux d'avoir pu bénéficier de leur travail. Enfin, que tous les directeurs et directrices du centre au cours des années soient humblement remerciés pour leur patience exemplaire.

Alain Laberge

LES RÉGIONS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT EN 1725



ÉTABLISSEMENT À BAIE-SAINT-PAUL, FLEUVE SAINT-LAURENT, S.D.
Georges Butleed Fisher (1764-1834), Bibliothèque
et Archives Canada, C-23548.

INTRODUCTION

LE MONDE RURAL QUÉBÉCOIS ACHÈVE SON QUATRIÈME SIÈCLE D'EXISTENCE. IL N'Y PAS SI LONGTEMPS ENCORE, PAR SON INSCRIPTION PROFONDE DANS LE PAYSAGE ET SON RÔLE DE RÉFÉRENT IDÉOLOGIQUE, IL CONSTITUAIT UNE DONNÉE ESSENTIELLE DE LA DÉFINITION DE LA COLLECTIVITÉ QUÉBÉCOISE. LES CHOSSES ONT BIEN CHANGÉ DEPUIS : SUR LE TERRAIN, LES CHAMPS ONT DÛ AFFRONTER LES POUSSÉES URBAINE ET INDUSTRIELLE TANDIS QUE, DANS LES ESPRITS, LES VALEURS TRADITIONNELLES, PLUS SOUVENT QU'AUTREMENT RELÉGUÉES À L'ARRIÈRE-SCÈNE, ONT PRIS L'ALLURE DE LIEU FOLKLORIQUE OU NOSTALGIQUE.

Cette évolution rapide et contrastée du monde rural québécois a cependant permis de prendre conscience de la grande méconnaissance de cette réalité historique. Car, il faut bien le reconnaître, ils n'ont pas été nombreux ceux qui ont observé et analysé de près le monde rural jusqu'à ces dernières décennies. D'ailleurs, ce ne sont pas toujours des historiens qui ont réalisé ce genre d'études ; qu'on pense entre autres au sociologue Léon Gérin ou au géographe Raoul Blanchard, dont les travaux conservent encore de nos jours une valeur de référence¹.

De leur côté, les historiens se sont plutôt préoccupés du régime seigneurial à l'époque de la Nouvelle-France dont ils ont largement magnifié le sens même. Équivalant tantôt à un mode de peuplement ou à une forme de distribution des terres, tantôt à une structure sociale en soi, ce cadre institutionnel fondamental du monde rural laurentien a surtout été perçu comme ayant favorisé l'harmonie interne dans la collectivité canadienne d'alors et sa survivance face au conquérant britannique.

L'ensemble de ces travaux ne constitue pas vraiment une histoire rurale au sens premier du terme. Celle-ci allait venir cependant, fortement inspirée du modèle français qui se développe et s'affirme après 1945. Ainsi, depuis les années 1960, la recherche historique a considérablement renouvelé les problématiques relatives à la connaissance

du monde rural québécois, notamment à l'époque préindustrielle. Ces recherches ont définitivement brisé le mythe d'une homogénéité paysanne dans l'espace laurentien. Elles ont révélé la complexité et le dynamisme de cette socioéconomie. Par des analyses souvent menées à l'échelle de la seigneurie ou de la paroisse, les chercheurs ont fait ressortir la diversité des structures agraires, l'importance du rôle des seigneurs et des marchands, les finalités des stratégies familiales, l'influence de la qualité des sols et de l'ancienneté du peuplement, ainsi que les interactions entre les divers acteurs sociaux. Une histoire rurale québécoise plus approfondie est donc née qui a fait de la vallée du Saint-Laurent un terrain d'observation de choix et qui n'a pas fini de répondre à des questions toujours plus complexes.

Le présent ouvrage se veut une contribution à cette orientation déterminante de l'historiographie québécoise. Il s'agit d'une étude d'histoire rurale portant sur les XVII^e et XVIII^e siècles, soit la phase initiale de la formation du monde rural laurentien. Cette recherche vise à préciser comment une société investit un espace. Elle cherche à définir les pratiques individuelles, familiales, collectives ou institutionnelles qui influencent l'occupation, l'aménagement et l'exploitation d'un territoire, la construction d'un paysage et d'un mode d'habitat. À

partir d'une morphologie spatiale différenciée, elle fait ressortir les facteurs et les processus économiques et sociaux qui éclairent l'emprise au sol dans la vallée laurentienne à cette époque. S'appuyant sur une analyse des découpages fonciers et de la spatialisation du peuplement, elle dégage les environnements de base et met en rapport les éléments qui ont le plus contribué à façonner le paysage laurentien.

Toute la démarche analytique dont nous présentons ici les résultats prend appui sur une source remarquable : la série des aveux et dénombremens produits entre 1723 et 1745. Un aveu et dénombrement consiste en une déclaration faite par un seigneur à la demande de l'autorité royale en complément de la cérémonie de foi et hommage qui réaffirme le lien de subordination entre le vassal et son suzerain. Une telle opération s'est tenue pour l'ensemble des seigneuries du Canada à la fin du premier quart du XVIII^e siècle.

L'aveu et dénombrement contient une description détaillée de la seigneurie. On y retrouve d'abord l'identité des seigneurs et, s'il y a plus d'un détenteur, l'importance relative de leurs parts de la propriété, puis des informations générales sur la localisation et les dimensions de la seigneurie. Vient ensuite un inventaire systématique des parcelles de terre découpées sur le territoire de la seigneurie, en

LES SEIGNEURIES DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT RURALE EN 1725



1- Argenteuil (D'Ailleboust)
 2- Lac-des-Deux-Montagnes
 3- Mille-Îles – Du Chêne (Petit)
 4- Mille-Îles – Blainville (Langloiserie)
 5- Terrebonne
 6- Lachenaie
 6a- Repentigny
 6b- Îles Bourdon
 7- Saint-Sulpice
 8- Lavaltrie
 9- Lanoraie
 10- Dautré
 11- Dorvilliers
 12- Berthier
 13- Île-Dupas-et-Chicot (Brisset et Dandonneau)
 14- Saint-Pierre
 15- Vaudreuil
 16- Soulanges
 17- Île Perrot
 18- Île Bizard
 19- Île Jésus
 20- Montréal
 21- Île des Hérons
 22- Île Saint-Paul (Leber et Lanoue)
 23- Châteauguay
 24- Sault-Saint-Louis
 25- Laprairie-de-la-Madeleine
 26- Longueuil
 26a - Dutremblay
 27- Boucherville
 28- Muy
 29- Montarville
 30- Chambly
 31- Monnoir
 32- Varennes
 32a- Île Sainte-Thérèse
 33- Cap-de-la-Trinité
 34- Cap-Saint-Michel
 35- Guillaudière
 36- Belœil
 37- Rouville
 37a- Simblin
 38- Verchères
 38a- Îles - Beaugard
 38b- Îles Bouchard
 39a- Bellevue – Chicoine
 39b- Bellevue – Boisselière
 40- Île aux Cerfs
 40a- Cournoyer - Richelieu
 41- Contrecoeur
 42- Saint-Denis
 43- Saint-Ours
 44- Sorel
 45- Bourgmarie
 46- Bonsecours – Fèzeret
 47- Saint-Charles-d'Yamaska
 48- Bourchemin
 49- Ramezay
 50- Maskinongé-Ouest
 51- Maskinongé-Est
 52- Carufel
 53- Saint-Jean – Trois-Rivières
 54- Rivière-du-Loup-en-haut
 55- Grandpré
 56- Grobois-Ouest
 57- Grobois-Est
 58- Dumontier
 59- Normanville
 60- Tonnancour
 61- Boucher
 62- Labadie
 63- Vieuxpont
 64- Jésuites – Trois-Rivières
 65- Sainte-Marguerite

66- Saint-Maurice
A- Trois-Rivières et la banlieue
 67- Gatineau
 68- Île Saint-Joseph
 69- Île Saint-Christophe
 70- Cap-de-la-Madeleine
 71- Champlain
 72- Batiscan
 73- Sainte-Marie
 74a- Sainte-Anne – Lapérade
 74b- Sainte-Anne – Chorel
 75- Tariou
 76- Volant-Radisson (3 Îles Arnaud)
 77- Yamaska
 78- Saint-François-Crevier
 79- Lussodière
 80- Pierreville
 81- Baie-Saint-Antoine
 82- Île Moras
 83- Nicolet
 84- Roquetaillade
 85- Godefroy
 86- Bécancour
 87- Dutort
 88- Cournoyer – Trois-Rivières
 89- Gentilly
 90- Saint-Pierre-les-Becquets
 91- Grondines
 92- La Chevrotière
 93- Deschambault
 94- Portneuf
 95- Jacques-Cartier
 96- D'Auteuil
 97- Pointe-aux-Écureuils (Bélaïr)
 98- Neuville
 99- Saint-Augustin
 100- Bélaïr (Montagne à Bonhomme)
 101- Fossambault
 102- Gaudarville
 103- Saint-Gabriel
 104- Hubert
 105- Saint-Ignace
 106- Sillery
B- Québec et la banlieue
 107- Saint-Michel
 108- Saint-François – Québec
 109- Coulonge
 110- Saint-Jean – Côteau Sainte-Geneviève
 111- Récollets
 112- Lespinay – Saint-Joseph
 113- Orsainville
 114- Notre-Dame-des-Anges
 115- Beauport
 116- Île d'Orléans
 117- Beaupré
 118- Rivière-du-Gouffre
 119- Les Éboulements
 120- La Malbaie
 121- Île aux Coudres
 122- Deschaillons
 123- Lotbinière
 124- Sainte-Croix
 125- Bonsecours – Tilly
 126- Duquet
 127- Tilly
 128- Lauzon
 129- Aunets – Chaudière
 130- Jolliet
 131- La Martinière
 131a- Vitry – Montapeine
 132- Vincennes
 133- Maillou
 134- Beaumont
 135- Fief au bout de Beaumont
 136a- La Durantaye – Saint-Michel

136b- La Durantaye – Saint-Vallier
 137- Bellechasse
 138- Île aux Ruaux
 139- Granville
 140- Île aux Oies
 141- Rivière-du-Sud
 142- Lespinay – Rivière-du-Sud
 143- Saint-Joseph-de-la-Pointe-aux-Foins
 144- LaFresnaye
 145- Gamache
 146- Vincelotte
 147- Bonsecours – Bélanger
 148- L'Islet-Saint-Jean
 149- Lessard
 150- Port-Joly
 151- L'Islet-à-la-Peau
 152- Saint-Roch-des-Aulnaies – Grande-Anse
 153- La Pocatière
 154- Rivière-Ouelle
 155- Saint-Denis
 156- Kamouraska
 157- L'Islet-du-Portage
 158- Rivière-du-Loup-en-bas
 158a- Madwaska
 159- L'Isle-Verte
 160- Trois-Pistoles
 161- Bic
 162- Rimouski

commençant par le ou les domaines que le seigneur s'y est réservés pour se terminer avec les censives concédées dans la mouvance du fief. La description des censives renferme des renseignements sur l'identité du propriétaire, les dimensions de la terre en arpents de front et de profondeur, les superficies en valeur pour la culture et en prairies, le nombre et le type des bâtiments, ainsi que le montant des principales redevances seigneuriales.

À première vue, les aveux et dénombremments apparaissent comme une source d'informations incomparable sur la situation des diverses seigneuries de la vallée du Saint-Laurent de l'époque. Une critique approfondie de la source dans son ensemble² nous confirme par ailleurs que les aveux et dénombremments forment une série documentaire très largement représentative sur le plan spatial, puisqu'ils couvrent pratiquement la totalité de la vallée du Saint-Laurent. De plus, l'étalement chronologique des aveux ne représente pas un problème aussi considérable que peuvent le laisser entendre les dates extrêmes de dépôt de ces documents : 1723-1745. En effet, un examen attentif a démontré que la très grande majorité des aveux et dénombremments ont été déposés entre 1723 et 1733 et que la plupart d'entre eux ont en fait été confectionnés autour de 1723-1725 ou avant 1730. Ainsi concentrés dans le temps, les aveux peuvent donc être large-

ment utilisés de manière comparative. Enfin, la comparaison des aveux et dénombremments avec diverses sources (recensements, papiers terriers, procès-verbaux d'arpentage et de voirie, et inventaires après décès) a permis de préciser la qualité de ce type de document cadastral. Globalement, les aveux et dénombremments s'avèrent avoir été confectionnés avec soin et leurs données sont ainsi très fiables.

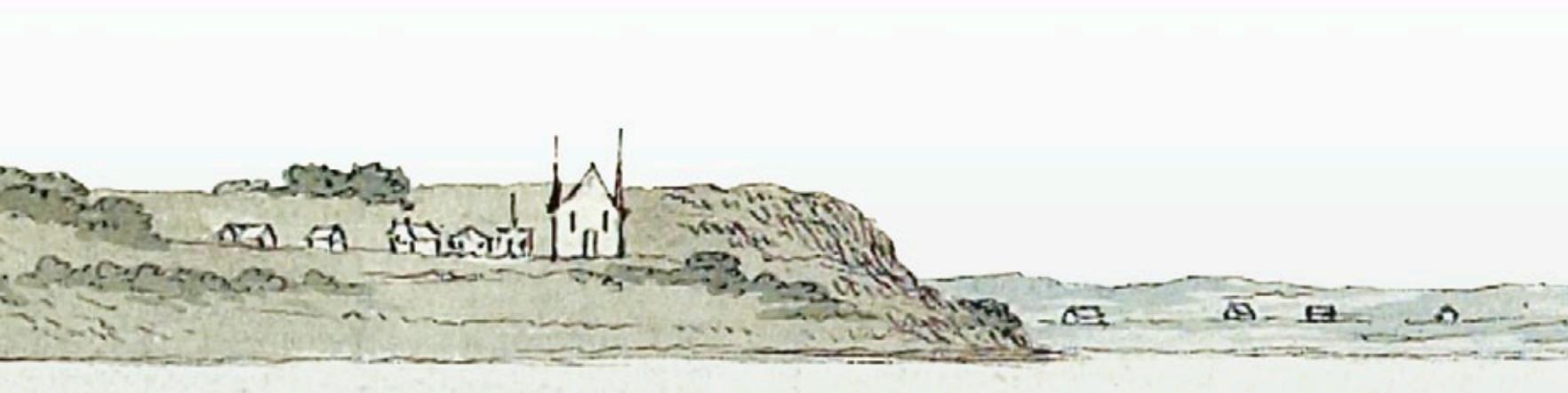
Jusqu'à présent, les aveux et dénombremments ont été exploités surtout dans des études monographiques, à l'exception sans doute de R.C. Harris qui s'en est passablement servi dans son ouvrage sur le régime seigneurial³. Cependant, l'idée d'une utilisation systématique et exhaustive de ces données, telle qu'elle a été exprimée par Jacques Mathieu en 1984⁴, s'avère une voie nouvelle d'exploration du monde rural laurentien.

La série des aveux et dénombremments permet notamment de faire l'analyse à diverses échelles. On peut ainsi traiter de la vallée du Saint-Laurent dans son ensemble, de chacun des trois gouvernements qui la composent à l'époque (Québec, Trois-Rivières et Montréal), procéder à des regroupements de seigneuries en régions ou par types (par exemple : ecclésiastiques, insulaires, inoccupées, etc.), ou encore se concentrer sur la seigneurie, base de l'élaboration des aveux et dénombremments. Enfin, la précision cadastrale du contenu de la source donne l'occasion

d'atteindre et d'utiliser la plus petite échelle possible, soit celle de la terre de chaque habitant, de l'exploitation familiale. En jouant sur ce registre d'échelles variées, il devient possible de reconstituer des traits fondamentaux du paysage rural laurentien et d'en reconnaître les fines cohérences.

Le recours aux aveux et dénombremments comme indicateurs privilégiés de l'emprise au sol favorise une analyse synchronique. Le monde rural ici examiné est essentiellement celui des années 1720-1730, de « 1725 » selon la formule qui sera employée tout au long de l'étude pour désigner la période. Au-delà de la richesse documentaire qui s'y retrouve, 1725 constitue un moment d'observation particulièrement pertinent car l'écoumène seigneurial est alors pratiquement formé et s'amorce une transition entre la colonisation pionnière qui a surtout caractérisé le XVII^e siècle et les phénomènes de maturation qui vont marquer le XVIII^e et le début du XIX^e siècle. Ce moment, qui marque une étape décisive dans le processus de formation des campagnes laurentiennes, mérite donc d'être scruté en profondeur.

La perspective principalement synchronique de l'étude s'accompagne de préoccupations diachroniques. La grande diversité des situations exposées au fil des pages de cet ouvrage oblige à dépasser les simples constats. Afin de comprendre les avances ou les

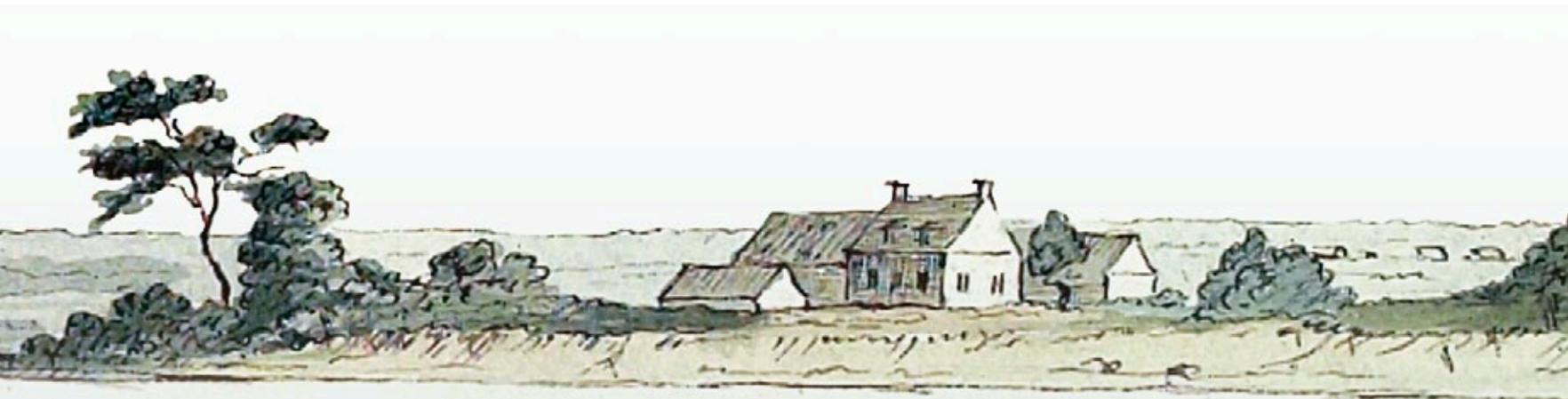


retards observés à différentes échelles, il importe de prendre en compte et d'apprécier tant les acquis que les principales tendances. Le regard fixé sur un moment particulier intègre des éléments reliés à l'évolution de l'emprise spatiale.

L'étude de la formation des campagnes laurentiennes en 1725 s'entend aux espaces qui comportent des caractéristiques rurales. Nous avons ainsi écarté les zones d'occupation proprement urbaine, mais conservé la frange périurbaine de la banlieue où se trouvent un nombre considérable d'exploitations agricoles. Les exclusions les plus significatives se trouvent surtout à l'extrémité orientale du corridor laurentien. Toutes les seigneuries situées en aval de l'embouchure du Saguenay sur la rive nord et toutes celles en aval de Rimouski sur la rive sud – dans ce qui correspond grossièrement à la Gaspésie actuelle – n'ont pas été retenues en raison essentiellement du caractère non agricole de leur exploitation. À l'autre bout de la colonie, nous avons aussi éliminé des seigneuries comme Petite-Nation et Pointe-à-l'Original sur la rivière des Outaouais dont l'occupation est interdite dans les faits à cette époque. Les campagnes dont il est question ici correspondent donc à l'ensemble des 177 seigneuries qui recouvrent l'écoumène agricole en 1725, soit à partir des seigneuries d'Argenteuil, Vaudreuil, Soulanges et Châteauguay à l'ouest de

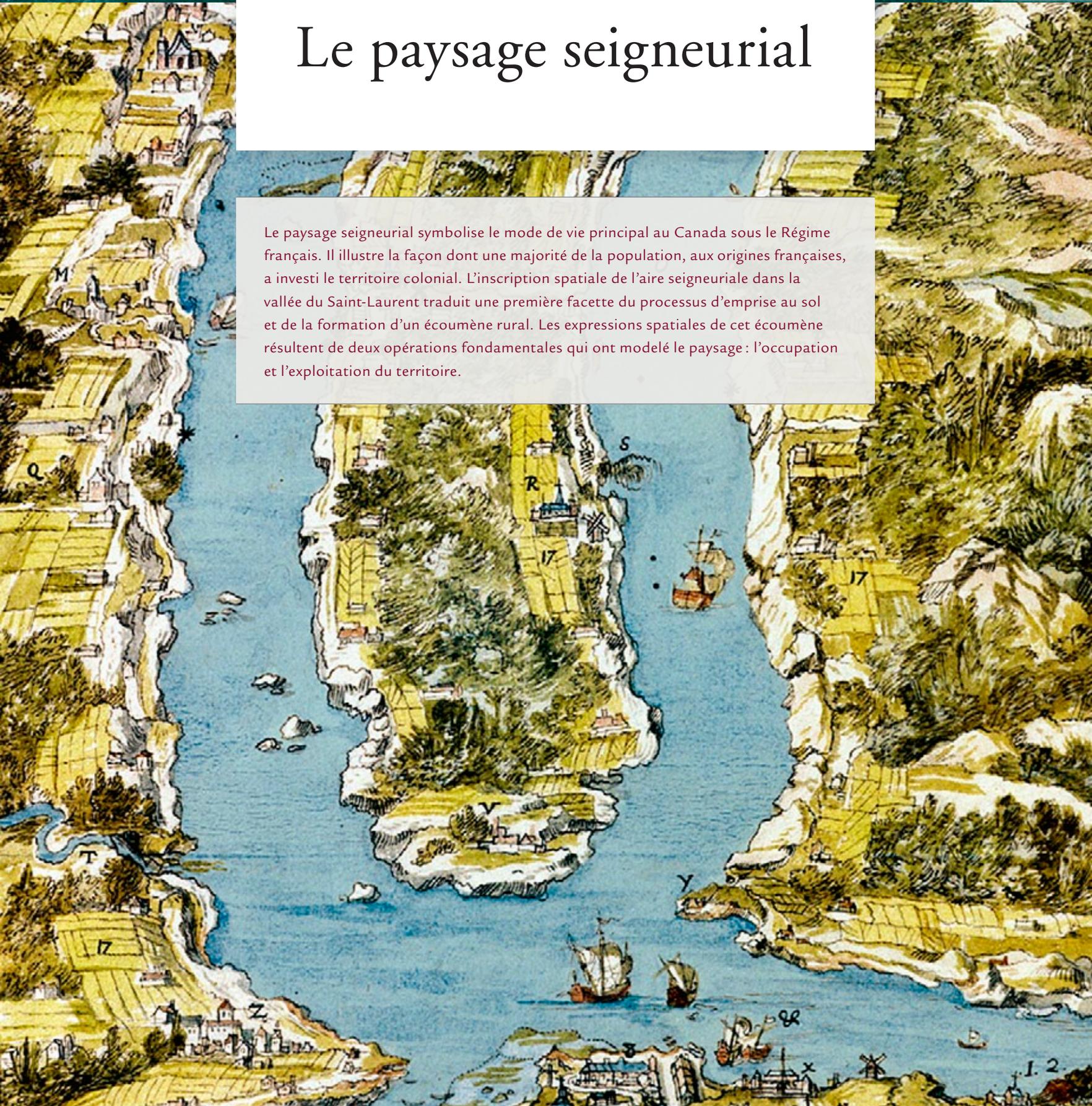
l'île de Montréal, jusqu'à la seigneurie des Éboulements sur la rive nord et à celle de Rimouski sur la rive sud en aval de Québec.

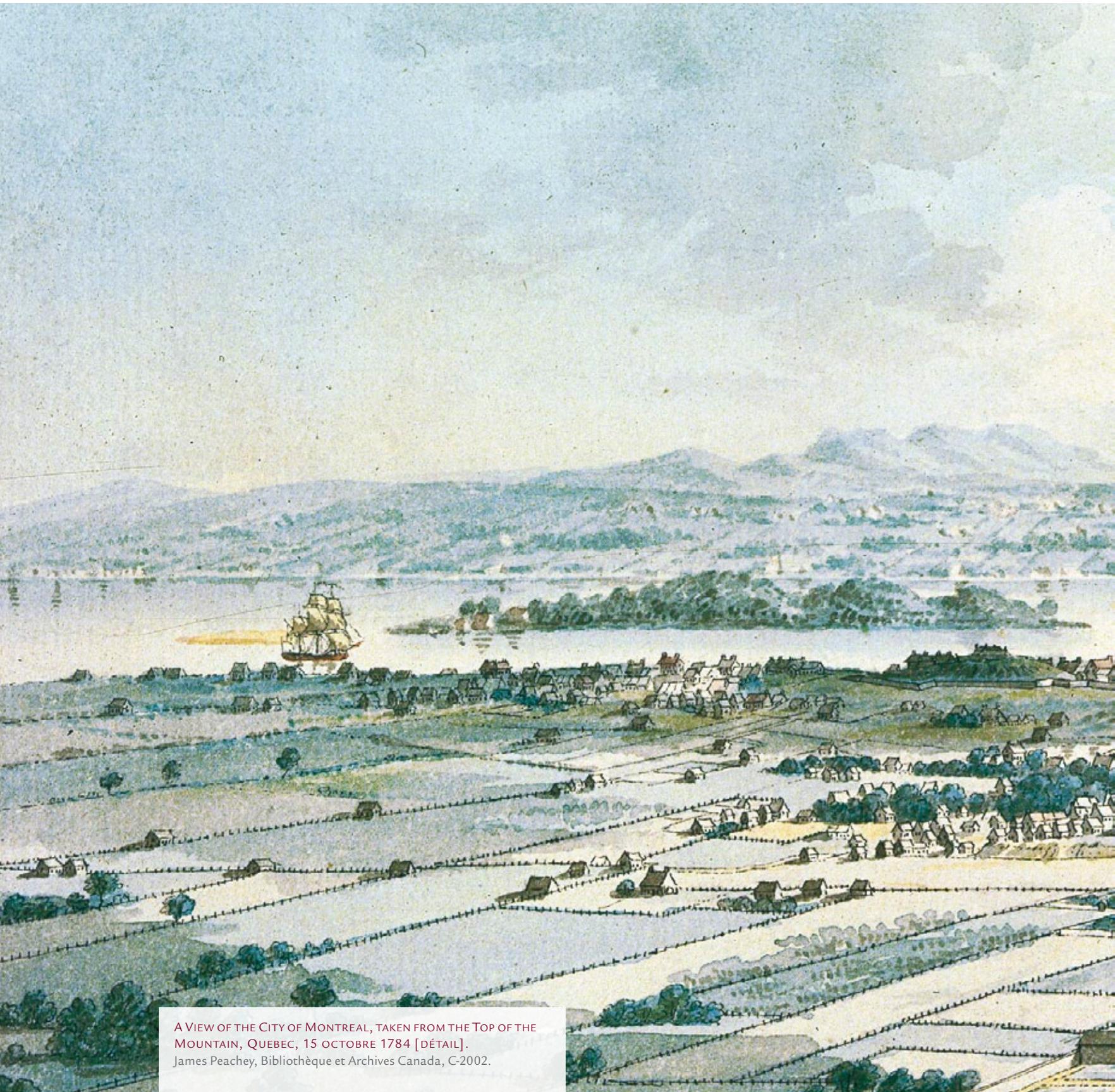
Cette étude débute par une reconstitution du paysage seigneurial. La présentation des caractéristiques de l'espace seigneurial précède l'analyse des processus d'occupation et d'exploitation du territoire rural. La deuxième partie de l'ouvrage s'attache plutôt à la situation des principaux intervenants du monde rural, les seigneurs et les censitaires. Ces deux perspectives complémentaires, mises en relief par une cartographie originale, aboutissent à tracer un portrait dynamique d'un univers spatial, social et mental qui reste à mieux connaître.



Le paysage seigneurial

Le paysage seigneurial symbolise le mode de vie principal au Canada sous le Régime français. Il illustre la façon dont une majorité de la population, aux origines françaises, a investi le territoire colonial. L'inscription spatiale de l'aire seigneuriale dans la vallée du Saint-Laurent traduit une première facette du processus d'emprise au sol et de la formation d'un écoumène rural. Les expressions spatiales de cet écoumène résultent de deux opérations fondamentales qui ont modelé le paysage : l'occupation et l'exploitation du territoire.



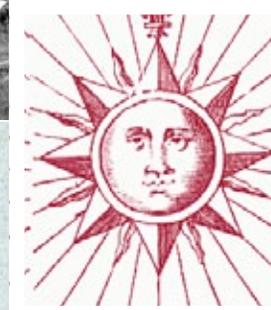


A VIEW OF THE CITY OF MONTREAL, TAKEN FROM THE TOP OF THE MOUNTAIN, QUEBEC, 15 OCTOBRE 1784 [DÉTAIL].
James Peachey, Bibliothèque et Archives Canada, C-2002.

CHAPITRE 1

Le territoire seigneurial

L'ANNÉE 1725 CONSTITUE UN MOMENT PRIVILÉGIÉ POUR OBSERVER LE TERRITOIRE SEIGNEURIAL CAR ELLE REPRÉSENTE UN MOYEN TERME ENTRE LA SITUATION DE 1663, POINT DE TRANSITION ENTRE LA PÉRIODE DES CENT-ASSOCIÉS ET L'ADMINISTRATION ROYALE, ET CELLE DE 1760, FIN DU RÉGIME FRANÇAIS. EN FAIT, TANT PAR LE NOMBRE DE SEIGNEURIES QUE PAR LA SUPERFICIE DE L'AIRE CONCÉDÉE EN FIEFS, 1725 SE SITUE AU TERME D'UNE PHASE DE CONSOLIDATION PAR RAPPORT À 1663 ET À LA VEILLE DU DERNIER VASTE EFFORT D'EXTENSION DU TERRITOIRE SEIGNEURIAL QUI VA S'AMORCER À PARTIR DE 1729.



L'exclusivité de la seigneurie

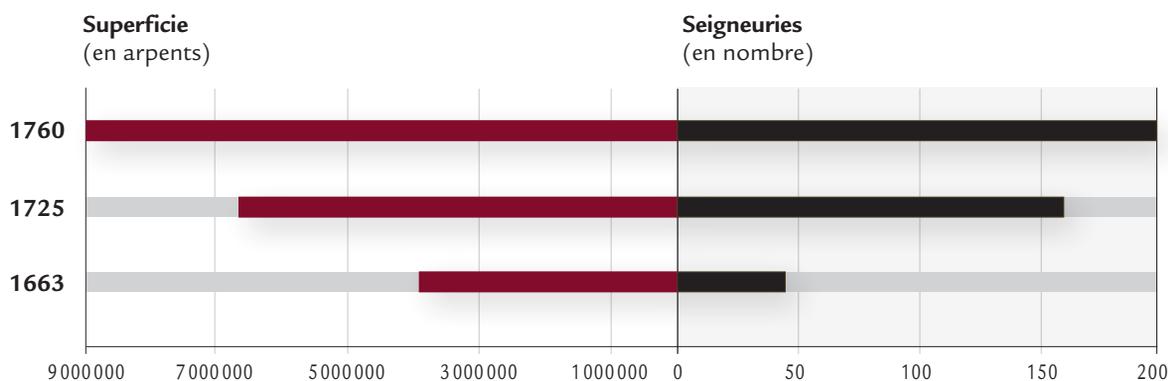
D'entrée de jeu, il faut reconnaître l'exclusivité qu'a connue la seigneurie dans le processus de formation du paysage laurentien. Le mode d'occupation des terres en fiefs et seigneuries est défini dès 1541 et mis en place dans la vallée du Saint-Laurent avant même l'instauration d'une politique de peuplement de la colonie. L'attribution à des individus ou à des

communautés religieuses de portions de territoire appelées seigneuries, assortie du titre de seigneur et de la capacité d'y concéder des terres contre des redevances constituera la règle fondamentale de la distribution du sol en Nouvelle-France.

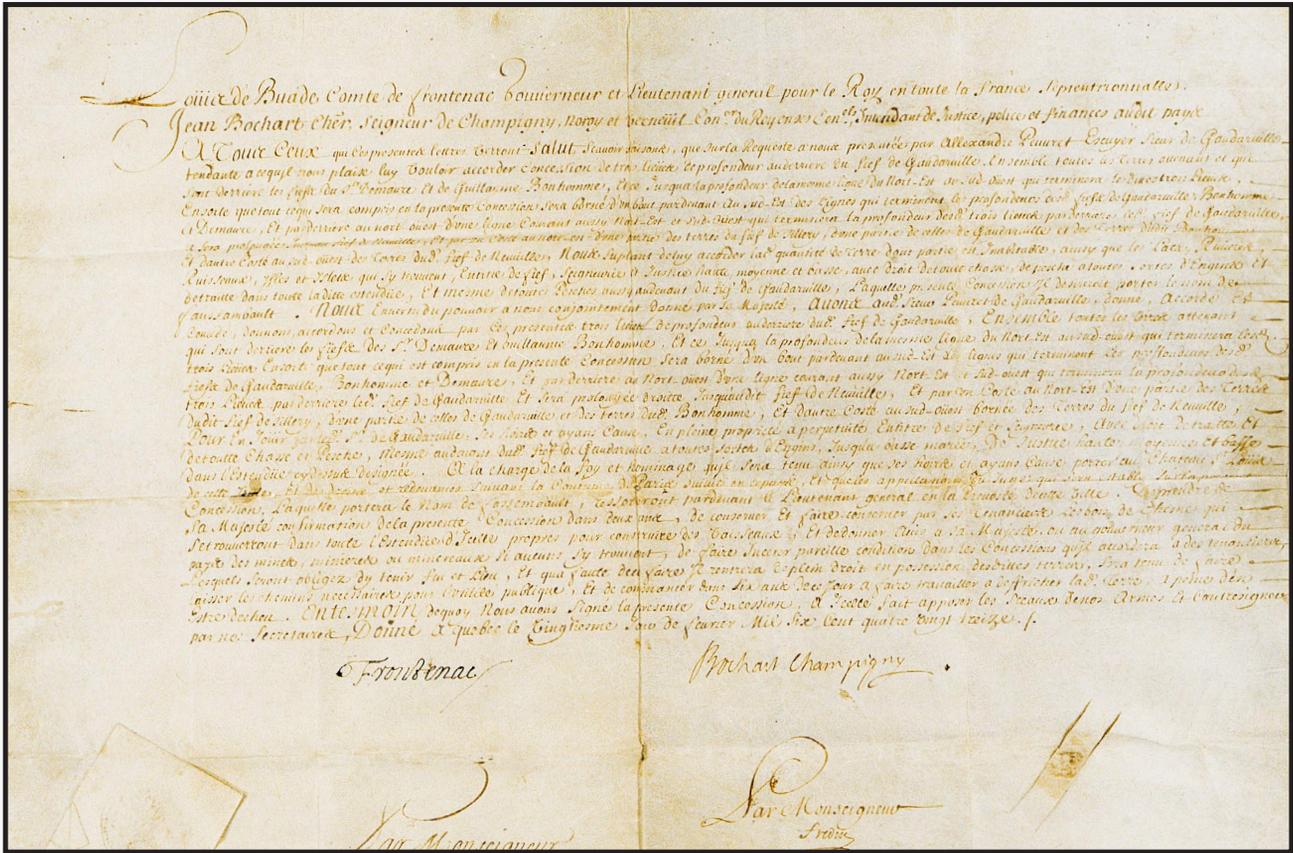
Dès 1626, alors que Québec n'est encore qu'un comptoir, deux fiefs sont concédés sur la rivière Saint-Charles. À partir de 1632, la Compagnie des

Cent-Associés, seigneur de la colonie dans son ensemble, a fréquemment recours à la concession de seigneuries en vue de s'attacher des collaborateurs pour l'assister dans le peuplement du Canada. L'autorité royale, qui prend la colonie en mains en 1663, maintient ce système. En 1725, la carte de la vallée du Saint-Laurent illustre à l'évidence cette caractéristique du territoire.

NOMBRE DES SEIGNEURIES RURALES ET SUPERFICIE TOTALE CONCÉDÉES EN 1663, 1725 ET 1760



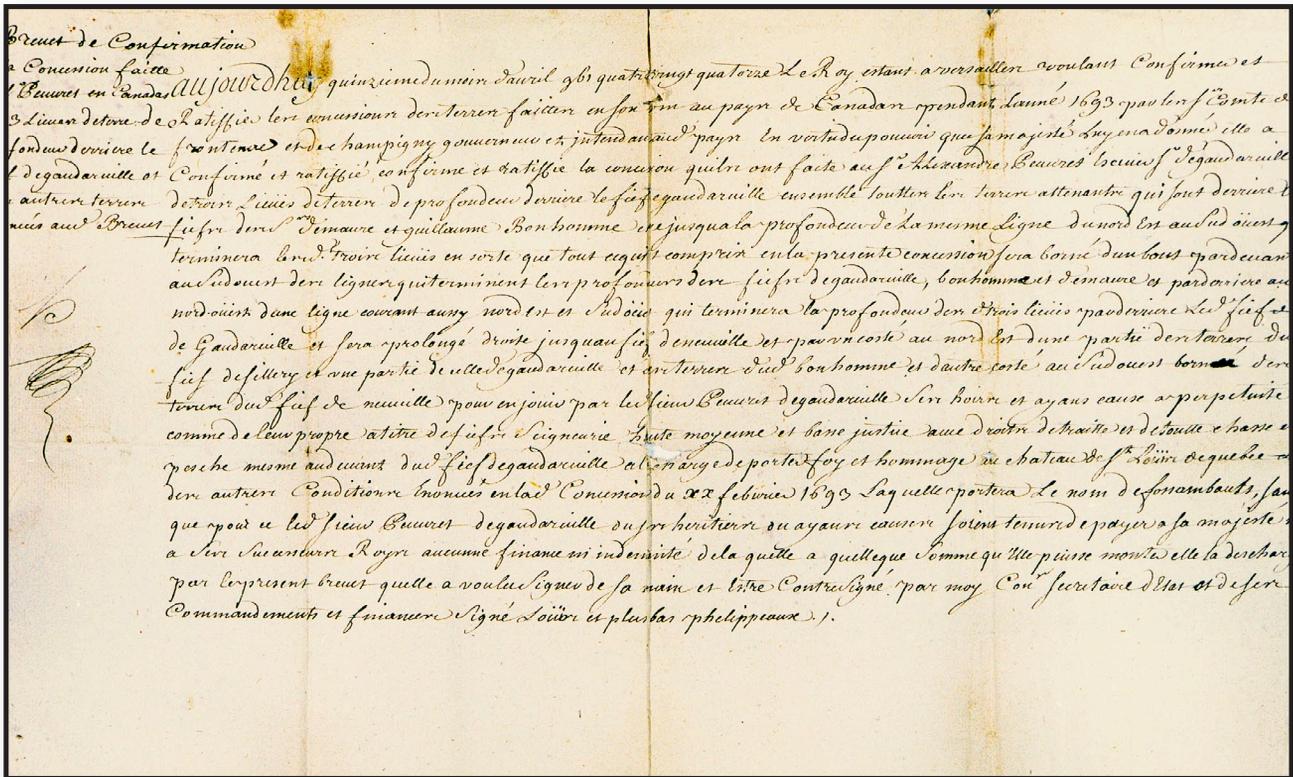
Les augmentations ne sont pas incluses dans le nombre de seigneuries mais elles le sont dans le calcul de la superficie concédée. Les chiffres relatifs à 1663 ne comprennent pas les seigneuries de La Cité et de La Madeleine dont les millions d'arpents de superficie n'ont jamais eu de réalité au sol si ce n'est des arrière-fiefs concédés à même leur territoire et qui deviendront des seigneuries à part entière après 1663, soit respectivement Laprairie, Longueuil et Batiscan, que nous intégrons ici aux chiffres du tableau.



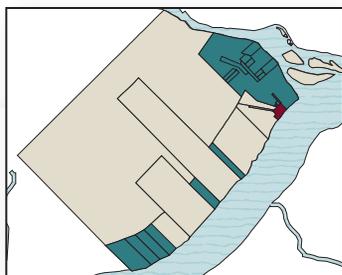
▲ CONCESSION DE LA SEIGNEURIE DE FOSSAMBAULT
 À ALEXANDRE PEUVRET, 20 FÉVRIER 1693
 PAR FRONTENAC ET CHAMPLIGNY
 Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
 Coll. Pierre-Paul Côté, P745,P3.

La concession des seigneuries au Canada émane toujours du pouvoir royal français, soit par l'entremise de fiduciaires comme les compagnies de commerce à qui est accordée la propriété du sol colonial le temps de leur mandat, soit par les représentants directs du roi dans la colonie, le gouverneur et l'intendant. À partir de 1674, ces derniers sont les seuls à pouvoir émettre l'acte de concession comme tel, document suivi quelque temps après par la ratification royale, plus concise, qui rend la concession effective et officielle.

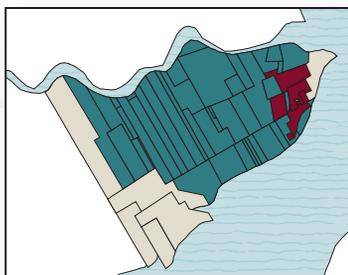
▼ BREVET DE CONFIRMATION DE LA CONCESSION DE LA SEIGNEURIE DE FOSSAMBAULT À ALEXANDRE PEUVRET, 15 AVRIL 1694
 Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
 Coll. Pierre-Paul Côté, P 745, chemise n° 9.



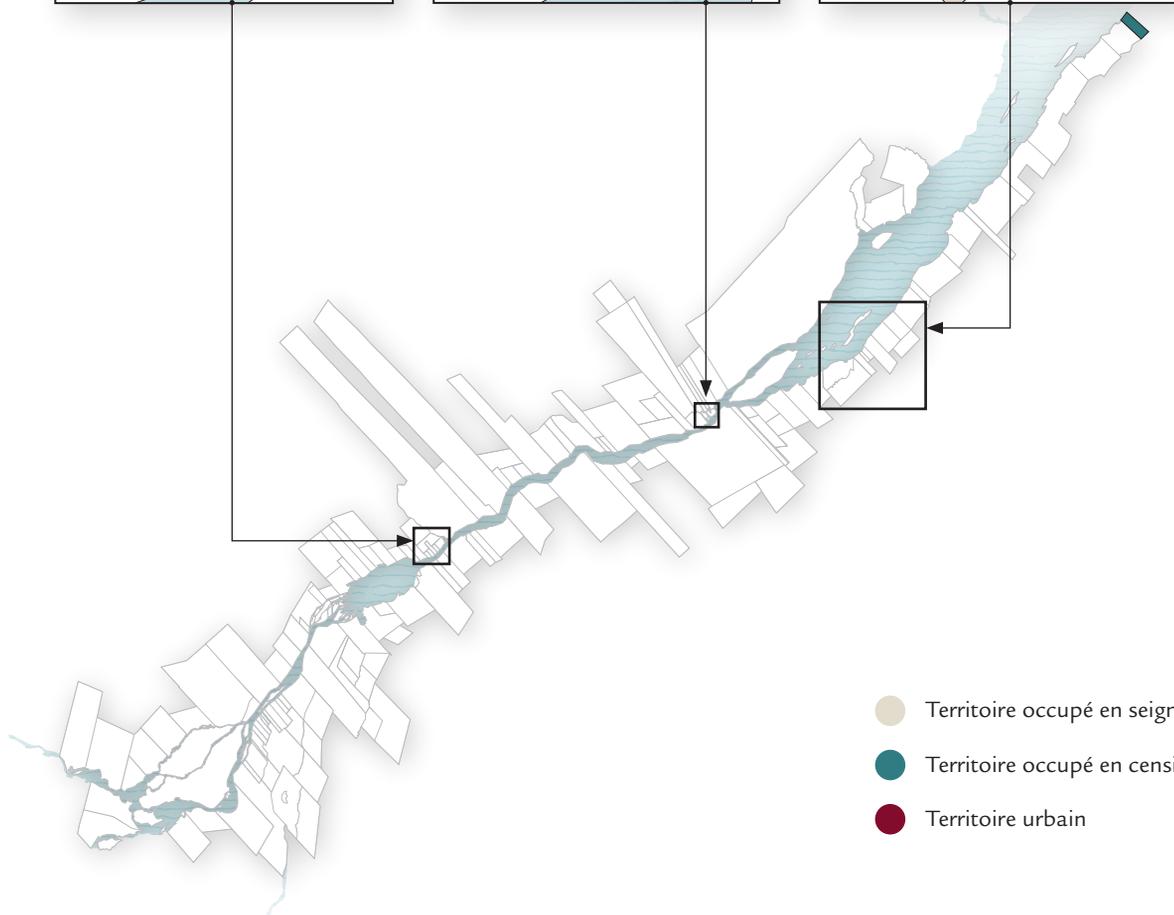
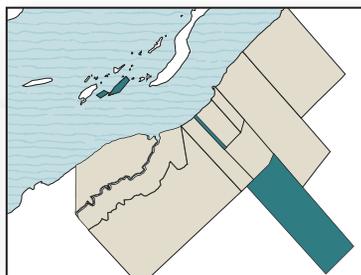
BANLIEUE DE TROIS-RIVIÈRES



BANLIEUE DE QUÉBEC



SUR LA CÔTE-DU-SUD



- Territoire occupé en seigneurie
- Territoire occupé en censive du roi
- Territoire urbain

Pourtant, il existait d'autres options qui auraient notamment permis d'éliminer le seigneur comme intermédiaire en concédant les terres directement aux censitaires qui auraient ainsi payé leurs redevances à la compagnie ou au roi selon la période. Les Cent-Associés comme le roi ont procédé de cette manière à l'oc-

casation, mais au total cela est demeuré un geste rare, circonscrit essentiellement dans la banlieue des villes de Québec et de Trois-Rivières, là où ces « censives du roi », comme on va les dénommer, trouvent une justification dans l'exiguïté du terrain disponible⁵.

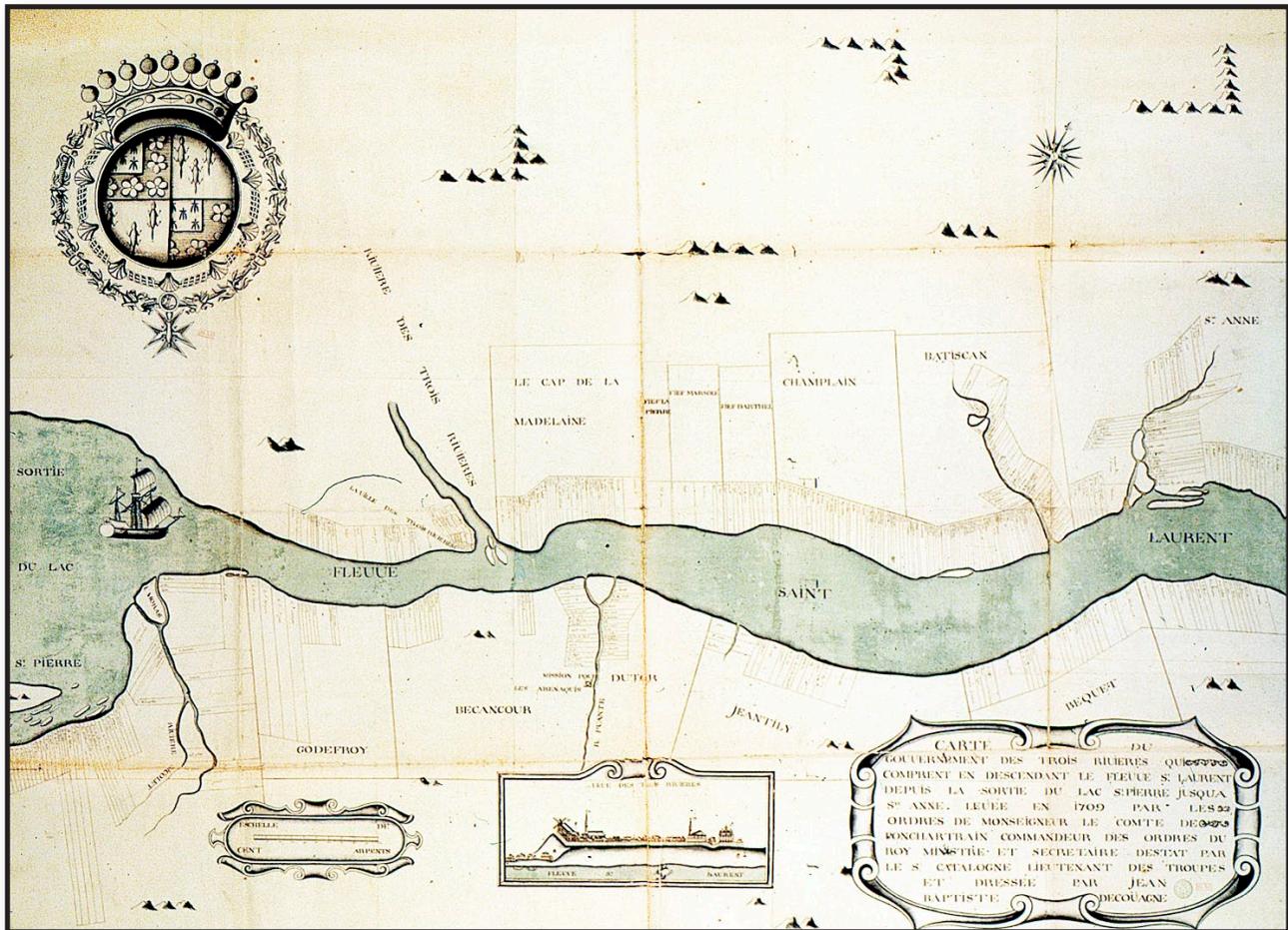
Dans le monde rural, à une bonne distance de la ville, on ne trouve que

cinq censives du roi, toutes situées sur la rive sud en aval de Québec et concédées respectivement en 1677, 1693, 1698 et 1702. La première, comptant 5 arpents* de front sur une lieue* de profondeur, s'apparente à une très grosse censive. Deux autres sont de dimensions similaires à celles de petits fiefs, soit une lieue de front sur deux

* Approximativement, l'arpent linéaire équivaut à 60 mètres ou 200 pieds. Il y a 84 arpents dans une lieue, soit environ 5 kilomètres.

SCEAU DE LOUIS XIV (RECTO ET VERSO), 12 MAI 1698 ►
Bibliothèque et Archives nationales du Québec; S66, SS3.





▲ CARTE DU GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES, 1709, GÉDÉON DE CATALOGNE ET JEAN-BAPTISTE DE COUAGNE

Cliché Bibliothèque nationale de France, Paris, Département des cartes et plans, Service hydrographique de la Marine, Portefeuille 127,2

de profondeur. Enfin, l'île Sainte-Marguerite d'une part et trois petits îlets au sud de celle-ci, d'autre part, ont été concédés à titre de censives du roi comme compléments à la seigneurie de Granville regroupant notamment l'île aux Oies et l'île aux Grues et la plupart des autres îles formant cet archipel. Cette rareté de censives du roi dans les campagnes confirme leur caractère exceptionnel par rapport au modèle établi. Même après les édits de Marly de 1711, alors que le roi, excédé par les lenteurs de la colonisation, refuse de concéder de nouvelles seigneuries et se promet de ne plus accorder que des terres en rotures de trois arpents de front sur 40 de profondeur⁶, le recours

à cette mesure demeure une simple menace et ne devient jamais une solution de rechange véritablement mise en œuvre.

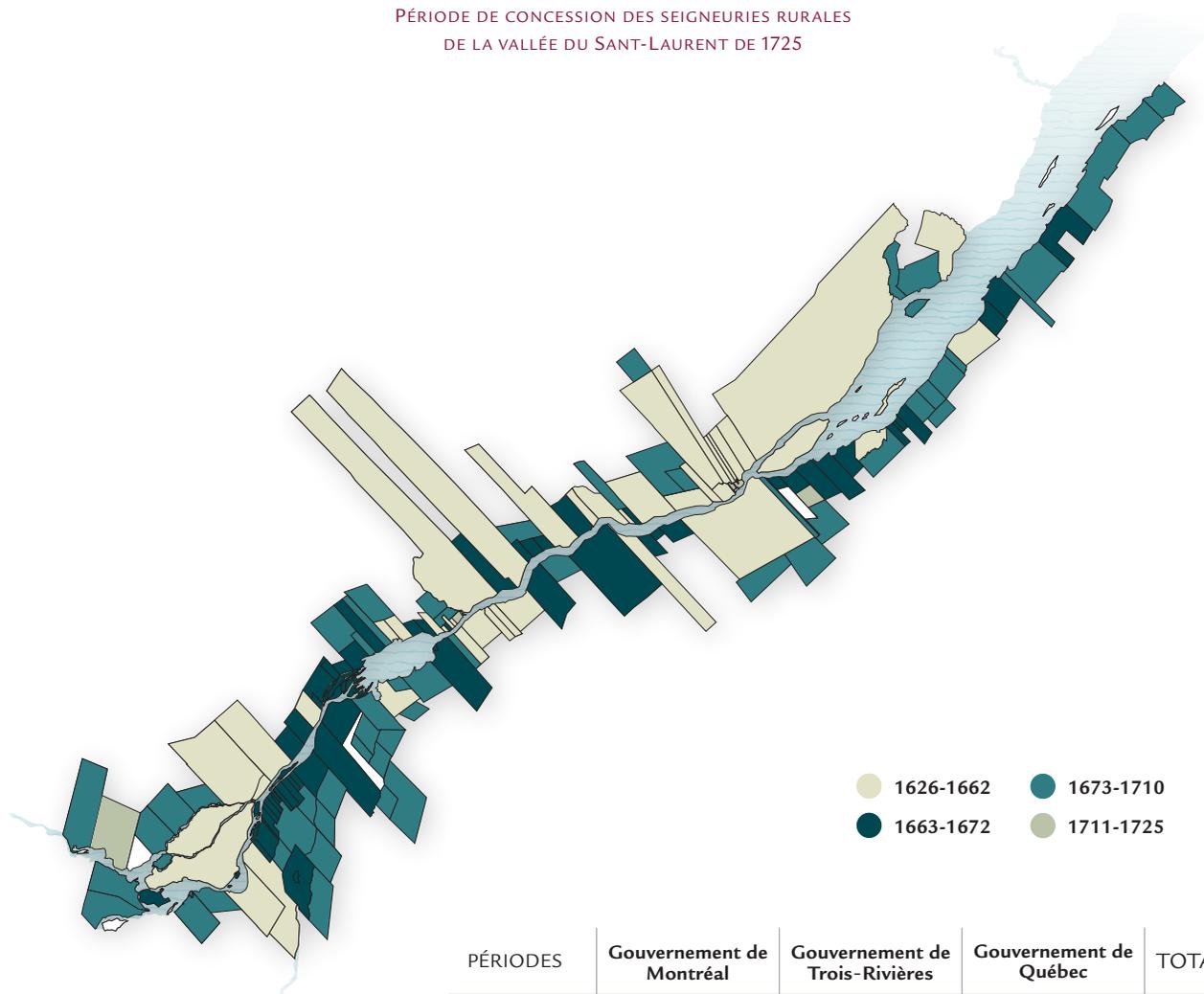
C'est ainsi que la vallée du Saint-Laurent constitue un territoire essentiellement seigneurial en ce sens qu'il est formé de l'assemblage d'unités concédées en tant que seigneuries. La seigneurie est donc omniprésente dans le paysage et dans les documents de l'époque. En effet, les fiefs de dignité plus élevée que la seigneurie restent très peu nombreux : les baronnies de Longueuil et de Portneuf, les comtés d'Orsainville et de Saint-Laurent (île d'Orléans) et la châtelainie de Coulonge en sont les seuls exemples.

L'ancienneté du territoire seigneurial

Les 177 seigneuries qui composent le territoire rural laurentien en 1725 sont apparues à divers moments au cours des cent années précédentes. Sur le plan de l'ancienneté, l'aire seigneuriale présente donc un visage passablement hétérogène.

Près du tiers (30,5 %) des seigneuries rurales que l'on recense en 1725 ont été concédées avant 1663 sous l'administration de la Compagnie des Cent-Associés. La localisation de ces seigneuries reflète bien l'importance de Québec comme noyau de base de la colonisation à cette époque, de même que les répercussions de la fondation des postes de Trois-Rivières en 1634

PÉRIODE DE CONCESSION DES SEIGNEURIES RURALES
DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT DE 1725



PÉRIODES	Gouvernement de Montréal	Gouvernement de Trois-Rivières	Gouvernement de Québec	TOTAL
1626-1662	9	16	28	53
1663-1672	26	12	18	56
1673-1710	24	14	28	66
1711-1725	1	0	1	2
TOTAL	60	42	75	177

et de Montréal en 1642. Le territoire seigneurial de 1663 offre donc l'image de trois regroupements dispersés dans la vallée du Saint-Laurent. Il se trouve également déséquilibré dans sa répartition entre la rive nord et la rive sud du fleuve, cette dernière souffrant de son exposition aux incursions iroquoises qui sévissent depuis 1640.

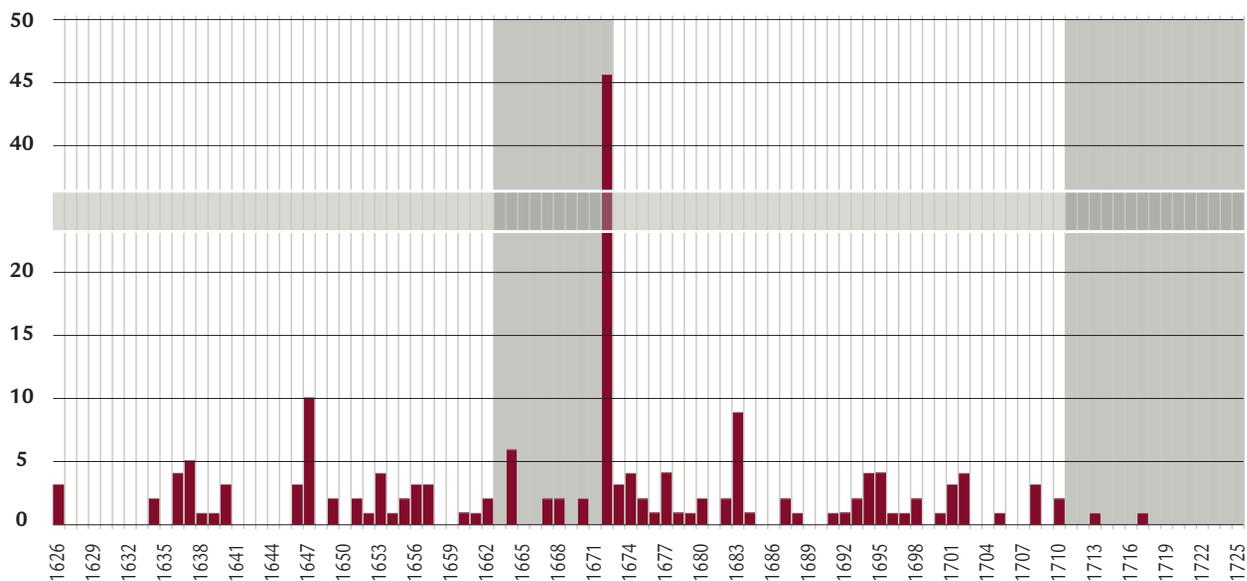
Une proportion légèrement plus élevée (32,8 %) des seigneuries rurales de 1725 ont vu le jour durant la décennie qui a suivi la mise en place du gouvernement royal en 1663. Pourtant, la conviction des autorités qu'il y avait trop de seigneuries et pas assez de gens pour les occuper s'est traduite par l'arrêt presque complet des concessions

jusqu'en 1672. Cette année-là cependant, l'intendant Jean Talon, juste avant son retour en France, procède à la plus massive distribution de nouvelles seigneuries de toute l'histoire du régime seigneurial canadien. La reconnaissance du potentiel limité de certaines portions du territoire précédemment concédé, la pression exercée sur le marché foncier par les nombreux immigrants récemment arrivés et surtout la volonté d'établir convenablement les officiers du régiment de Carignan-Salière motivent largement ce renversement d'attitude. En 1672, « l'année seigneuriale », quarante-six nouveaux fiefs sont découpés dans la vallée du Saint-Laurent. Cette vaste

opération vient à la fois consolider et étendre l'écoumène seigneurial existant, si bien que de nouvelles régions ont commencé à prendre forme, telles la rive sud de Montréal, le Richelieu et la Côte-du-Sud, rétablissant ainsi un certain équilibre entre les deux rives du fleuve.

Des années qui suivent le départ de Talon jusqu'aux édits de Marly en 1711, une soixantaine de nouvelles seigneuries rurales sont concédées. Ces concessions s'effectuent de façon périodique, à tout le moins jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Elles comblent graduellement les espaces vides le long du littoral laurentien, tandis que les seigneuries concédées dans les décen-

RYTHME ANNUEL DE CONCESSION DES SEIGNEURIES RURALES DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT, 1626 À 1725



nies 1690 et 1700 sont situées surtout à la périphérie, en marge des fiefs déjà existants, comme le long des rivières Richelieu et Yamaska.

Le monde rural laurentien de 1725 ne compte à peu près pas de seigneuries tout récemment concédées. Les édits de Marly de 1711, qui visaient à régulariser un mouvement de colonisation que les autorités métropolitaines jugeaient trop lent et peu efficace, ont effectivement signifié l'arrêt presque total des concessions de nouvelles seigneuries pendant une dizaine d'années, si ce n'est de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, accordée aux Sulpiciens à des fins missionnaires en 1717.

Au total, au moment de la confection des aveux et dénombrements, le territoire seigneurial laurentien a définitivement pris la forme d'un long corridor continu depuis les seigneuries d'Argenteuil, Vaudreuil, Soulanges et Châteauguay à l'ouest de l'île de Montréal, jusqu'à la seigneurie des Éboulements sur la rive nord et

celle de Trois-Pistoles sur la rive sud en aval de Québec. Par contre, l'amplitude du mouvement de concession fait apparaître une véritable mosaïque où se voisinent des lieux d'une ancienneté fort variable. Certes, le territoire seigneurial présente une certaine maturité – quelques fiefs seront bientôt centenaires – mais ailleurs c'est à peine le temps d'une génération qui s'est écoulé depuis la concession. Cette grande variabilité de l'ancienneté des seigneuries laurentiennes demeure un facteur d'une importance prépondérante dans l'interprétation des processus d'emprise au sol de la population rurale canadienne.

Les mutations du territoire seigneurial

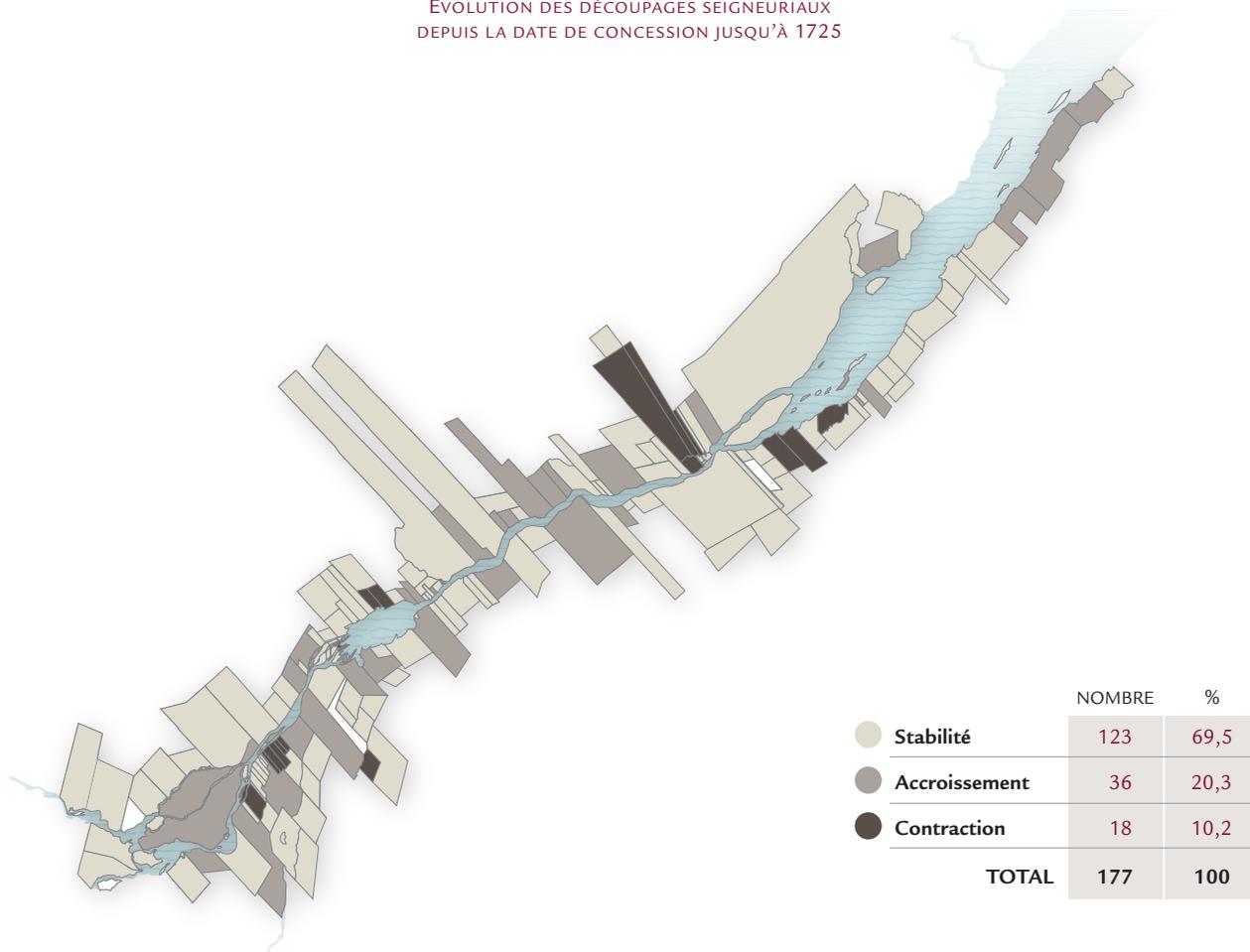
Les découpages seigneuriaux d'avant 1725 présentent une grande stabilité territoriale. Sept seigneuries sur dix (69,5 %) n'ont subi aucune modification de leurs limites, une proportion qui reste comparable d'un gouvernement à un autre. Ce groupe de

seigneuries intactes comprend des fiefs d'ancienneté, de taille et de localisation variées, si bien que cette stabilité semble devoir être considérée comme une situation courante.

Malgré cette stabilité, deux phénomènes contribuent à modifier les limites des fiefs par accroissement ou contraction. D'une ampleur réduite en 1725, ces influences sur les limites territoriales des seigneuries sont tout de même significatives.

En ces temps de colonisation initiale où la terre est encore largement disponible, la première éventualité à se présenter prend la forme d'un accroissement des superficies originales. En 1725, une seigneurie sur cinq (20,3 %) a déjà bénéficié de ces « augmentations », qui correspondent à des concessions additionnelles de portions de territoire contiguës au fief original⁷. Au XVII^e siècle, quelques augmentations vont se limiter à adjoindre les îles et îlets situés au-devant d'une seigneurie. Tant qu'il se trouve encore de l'espace non concédé

ÉVOLUTION DES DÉCOUPAGES SEIGNEURIAUX
DEPUIS LA DATE DE CONCESSION JUSQU'À 1725



sur le littoral du fleuve, les augmentations peuvent aussi être latérales, comme c'est le cas pour la seigneurie de L'Islet-du-Portage qui connaît un accroissement de sa devanture au nord-est en 1696, puis au sud-ouest en 1707 (VOIR LA CARTE EN PAGE SUIVANTE). Le plus souvent cependant, les augmentations sont concédées dans la profondeur d'une seigneurie existante; elles ont habituellement le même front et viennent doubler, voire tripler la superficie seigneuriale. Quelques seigneuries sont même augmentées à plus d'une occasion. L'accroissement successif du territoire de Longueuil représente un exemple intéressant d'augmentations multiples et de différents types: latérale et en profondeur en 1672 tout autour de la concession originale de 1657, puis seulement en profondeur en 1698 et enfin en profondeur mais dans un nouvel axe en 1710 afin de contourner Chambly et de rejoindre la rivière Richelieu.

Les concessions d'augmentations se poursuivent jusqu'à la fin du Régime

français. On en compte encore une bonne vingtaine après 1725, à peu près toutes destinées, comme à Rivière-Ouelle en 1750, « à étendre davantage cette seigneurie et y placer de nouveaux habitants dans les profondeurs⁸ ». L'augmentation de la population rurale rend nécessaire ce mode d'agrandissement des seigneuries.

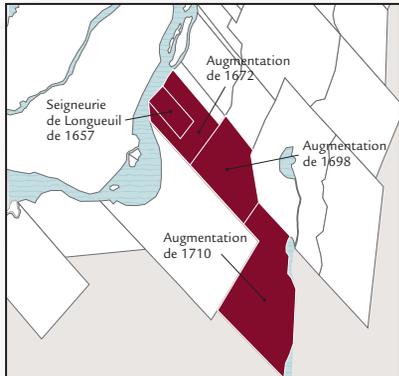
À l'inverse, les seigneuries ne sont pas à l'abri de mutations qui réduisent leur superficie; cela sans tenir compte de ces concessions originales consenties à deux individus et qui, à brève échéance, finissent toujours par constituer deux fiefs distincts⁹. En 1725, une seigneurie sur dix (10,2 %) a subi une amputation plus ou moins grande de son territoire. Les circonstances à l'origine de ces mutations sont surtout de nature successorale: donations de parties de seigneurie comme à Boucherville et La Durantaye ou encore partage de la seigneurie entre les héritiers, comme à Bellevue. Avec le temps et les générations qui se succèdent, ces fragmentations se multiplient

en nombre. La stabilité territoriale des seigneuries de 1725 cache en fait des processus de mutation importants dont on ne peut pas encore mesurer les effets à plus long terme.

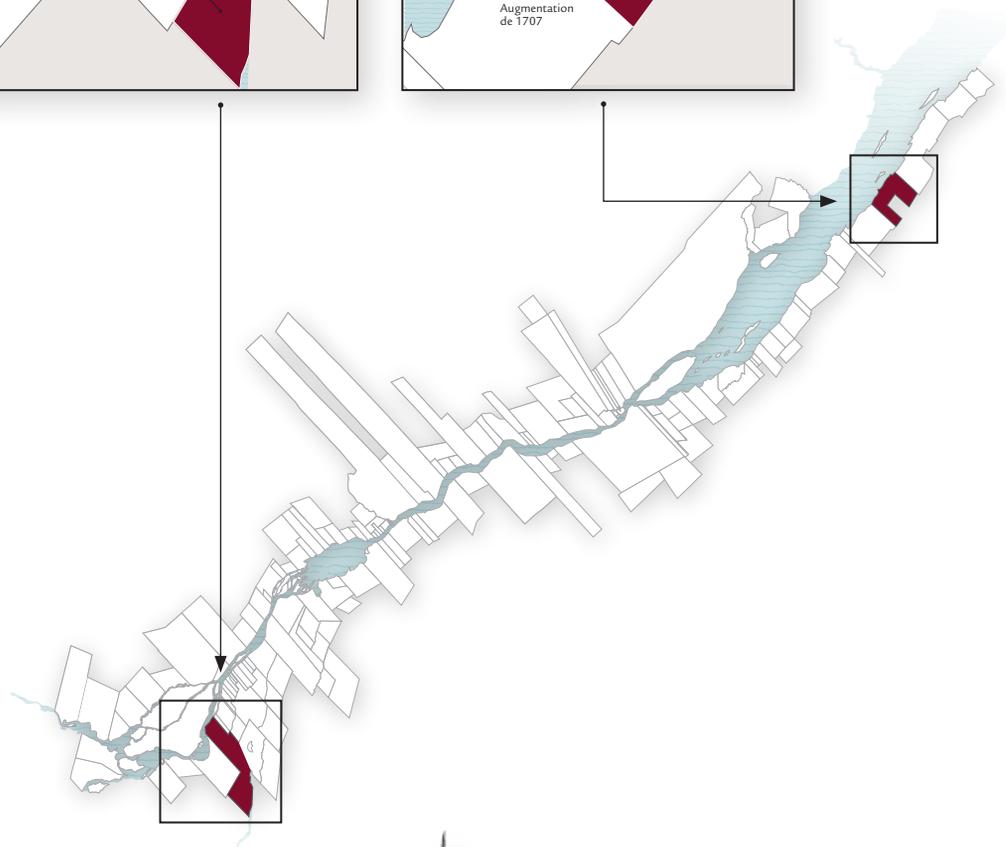
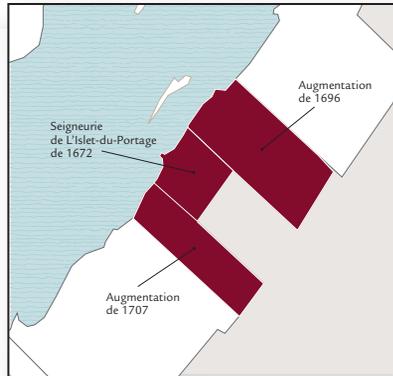
On ne peut décrire l'aire seigneuriale sans mentionner les arrière-fiefs. Ces portions de seigneurie concédées par un seigneur à des individus ou à des communautés religieuses contre une reconnaissance symbolique représentent une forme de mutation par l'intérieur puisque le seigneur principal perd le contrôle direct sur cette partie de son fief. L'arrière-fief constitue en fait une seigneurie dans la seigneurie. En 1725, la vallée du Saint-Laurent compte près de 70 arrière-fiefs répartis dans 26 seigneuries (VOIR LA CARTE DE LA PAGE 17). Ils sont situés surtout près des centres urbains et sont davantage concentrés dans le gouvernement de Montréal, notamment en raison de deux seigneuries, Boucherville et Montréal, qui comptent respectivement 15 et 10 arrière-fiefs. La présence de nombreux

AUGMENTATIONS DE LA SEIGNEURIE DE L'ISLET-DU-PORTAGE, 1696 ET 1707,
ET DE LA SEIGNEURIE DE LONGUEUIL, 1657-1710

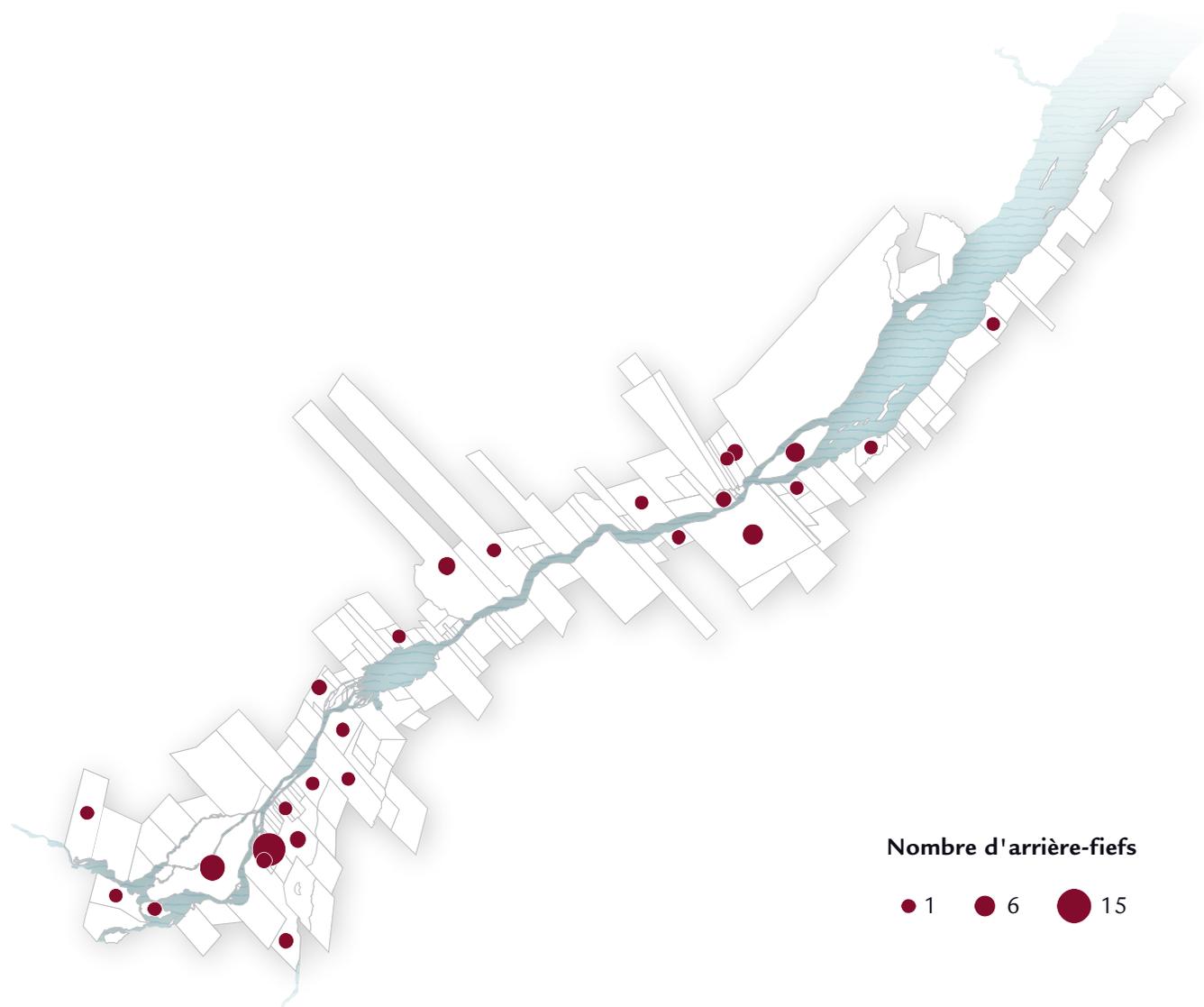
SEIGNEURIE DE LONGUEUIL



SEIGNEURIE DE L'ISLET-DU-PORTAGE



A VIEW OF THE ORPHAN'S OR URSELINE NUNNERY
TAKEN FROM THE RAMPARTS [QUEBEC], 1761.
Richard Short, Bibliothèque et Archives Canada, C-358.



arrière-fiefs dans l'espace seigneurial illustre un phénomène social significatif dans la constitution du paysage seigneurial.

La morphologie seigneuriale

La localisation et la morphologie des seigneuries sont fortement influencées par la nécessité d'avoir accès à la voie d'eau, tant pour la facilité des communications que pour les ressources qu'elle procure. C'est pourquoi la très grande majorité des premières seigneuries prennent leur front directement sur le fleuve et, plus tard, sur ses principaux affluents.

Dans ces conditions, les îles apparaissent comme des endroits dont la

possession est tout à fait avantageuse, d'autant plus que, généralement, elles ne posent pas de problèmes de délimitation et d'arpentage. En 1725, 21 seigneuries sont exclusivement insulaires (VOIR LE TABLEAU EN PAGE SUIVANTE). Les plus grandes, dont la superficie est comparable sinon supérieure à plusieurs seigneuries situées sur la terre ferme, sont bien connues : île de Montréal, île Jésus et île d'Orléans. L'importance de ces immenses seigneuries masque sans doute la présence de ces nombreuses autres îles, plus petites, qui possèdent leur propre statut seigneurial. Celles-ci sont de dimensions très variables : d'une douzaine de milliers d'arpents carrés

comme l'île Perrot aux trente arpents de superficie des trois îles Bourdon réunies, qui forment pour ainsi dire un archipel seigneurial.

Cette réalité insulaire du territoire seigneurial se prolonge dans les îles et îlets situés sur la devanture de 37 seigneuries de terre ferme. Considérées comme des appendices naturels, ces îles ont été rattachées aux seigneuries au moment de la concession originale ou à la faveur d'une augmentation.

Le caractère insulaire du territoire seigneurial est davantage marqué dans le gouvernement de Montréal qu'ailleurs. En fait, en remontant le fleuve à partir de l'extrémité ouest du lac Saint-Pierre où elles forment

CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES DES SEIGNEURIES EN 1725

GOUVERNEMENT	Terre ferme exclusivement	Terre ferme avec îles et îlets	Exclusivement insulaire
Montréal	23	25	12
Trois-Rivières	28	10	4
Québec	68	2	5
TOTAL	119	37	21

un véritable amas, de multiples îles longent le littoral de façon à peu près ininterrompue. La seule autre concentration d'îles se retrouve en aval de Québec. Mais, là, le chapelet insulaire est plus irrégulier et plus distant de la côte, ce qui en fait un phénomène moins significatif.

Au contraire des îles dont les dimensions naturelles constituent une donnée imposée, la terre ferme offrait la possibilité de découper les concessions seigneuriales de manière plus régulière. Sur le terrain cependant, la morphologie des seigneuries de la terre ferme ne présente qu'une uniformité toute relative, soit la forme rectangulaire. Au-delà de cette constatation d'ensemble, on ne peut que se rendre compte de l'extrême diversité des situations, conditionnée par plusieurs facteurs qui font varier le front ou la profondeur des fiefs. De là, la gamme étendue des rectangles que l'on retrouve sur la carte seigneuriale et qui, encore une fois, rappelle l'image d'une mosaïque primitive.

Parmi les facteurs qui influencent la morphologie des seigneuries, il faut d'abord considérer l'ancienneté de la concession. Avant 1663, la Compagnie des Cent-Associés avait concédé plusieurs seigneuries de taille immense, voire excessive, comme La Cité, dont la profondeur allait jusqu'à l'Atlantique et dont le titre sera d'ailleurs révoqué éventuellement par le roi¹⁰.

Certaines de ces vastes concessions, comme Beupré et Lauzon, ou Batis-can et Cap-de-la-Madeleine, qui constituent plus de 40 % de l'espace concédé en 1663, subsistent encore en 1725. Toutefois après 1663, sous le gouvernement royal, les seigneuries concédées sont de dimensions bien plus modestes. Cependant, le projet de les ramener à une lieue de front sur une lieue de profondeur ne s'est pas concrétisé : à l'époque des aveux et dénombrements, seulement deux seigneuries sont de ces dimensions.

Les autorités de la colonie ont plutôt cherché à moduler les dimensions en fonction de la position sociale des seigneurs choisis. L'examen de ces considérations sociales sera fait au chapitre suivant. D'autres facteurs, de nature essentiellement géographique, interviennent également, notamment la distance par rapport aux villes. Les petits fiefs sont plus nombreux près des villes, ce qui est très visible dans les environs de Québec et de Trois-Rivières. Inversement, des régions quelque peu éloignées, comme le Bas-Saint-Laurent, ne comptent que des seigneuries d'une grande superficie. De même, la disponibilité réduite du sol peut faire en sorte de limiter les dimensions d'une seigneurie par rapport à ses voisines. C'est le cas de la seigneurie de Saint-Denis, sur la Côte-du-Sud entre Rivière-Ouelle et Kamouraska, concédée en 1679, soit

quelques années après celles-ci. Son front restreint de trois quarts de lieue correspond simplement à l'espace non concédé entre deux fiefs déjà existants. La combinaison de l'un ou l'autre de ces facteurs peut ainsi expliquer les écarts importants relevés dans la taille des fiefs.

Le front des seigneuries de 1725 se situe dans une fourchette de valeurs n'excédant à peu près jamais 4 lieues. Les quatre exceptions à cette réalité constituent vraiment des cas particuliers : Beupré, Lauzon et La Malbaie sont de concession ancienne, tandis que Rivière-du-Loup-en-bas est un remembrement de trois concessions contiguës. Dans l'ensemble toutefois, plus de huit seigneuries sur dix ($130/156 = 83,3 \%$) ont un front de deux lieues ou moins de largeur, dont plus de la moitié ($74/130 = 56,9 \%$) se concentrent autour des valeurs de base de $\frac{1}{2}$, 1, $1 \frac{1}{2}$ et 2 lieues. De plus, un bon nombre de seigneuries sont très étroites : 20 d'entre elles ont moins d'un quart de lieue de front, soit 21 arpents. La largeur des seigneuries ne semble donc pas excessive.

La profondeur des seigneuries est elle aussi fort variable. Il est rare qu'une seigneurie ait moins d'une lieue de profondeur ($9/135 = 6,67 \%$), ce qui fait de cette valeur un seuil minimal. Il existe également des seigneuries extrêmement profondes comme Batis-can et Cap-de-la-Madeleine – 20 lieues

chacune –, mais ce sont là encore des vestiges des prodigalités d'avant 1663. Comme pour le front et davantage même, la profondeur tend à se concentrer dans un éventail limité de valeurs rondes: 112 seigneuries ont une profondeur se situant entre une et quatre lieues, la valeur modale étant de deux lieues (41 cas). De toute évidence, l'importance relative de la profondeur reflète le désir d'assurer un minimum d'ampleur aux entités seigneuriales sans toutefois procéder à un gaspillage incontrôlé du territoire.

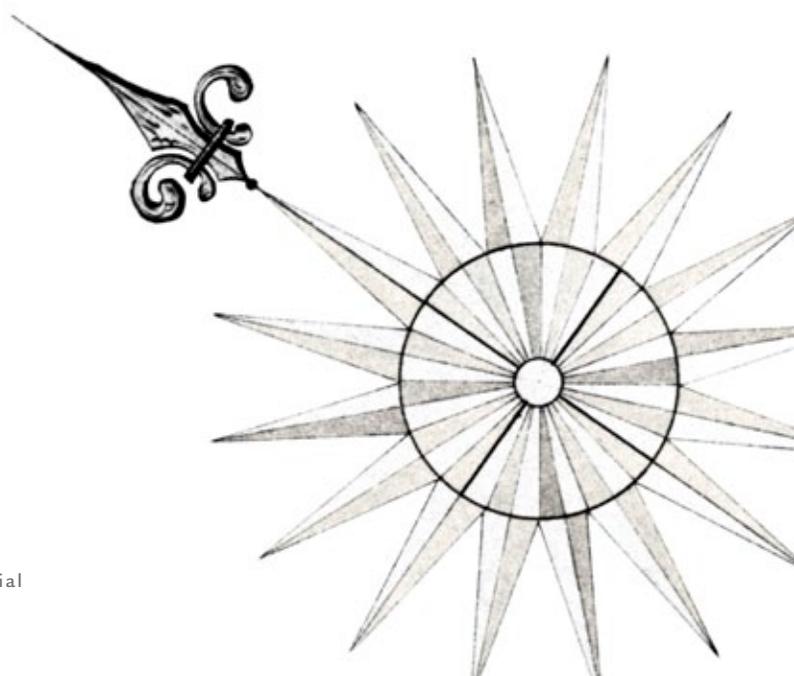
Ainsi, espace seigneurial et paysage rural se combinent et se superposent sur une toile spatiale unique. À l'exception des villes, les terres concédées en seigneuries contiennent tout l'écoumène colonial. Les processus d'occupation, d'aménagement et d'exploitation de cet espace vont refléter la formation des campagnes canadiennes sous le Régime français.

FRONT ET PROFONDEUR DES SEIGNEURIES EN 1725*

LIEUES	Front	Profondeur
0,25 et moins	20	
+0,25 -0,50	8	
0,50	8	
+0,50 -1	20	
-1		9
1	17	20
+1 -1,5	6	
1,5	15	16
+1,5 -2	2	
2	34	41
+2 -3	7	
3	8	19
+3 -4	5	
4	2	16
5		1
6	2	8
7	1	
10		3
16	1	
20		2
Indéterminé		21 **
TOTAL	156	135

* Excluant les seigneuries insulaires.

** Seigneurie dont la profondeur est variable.

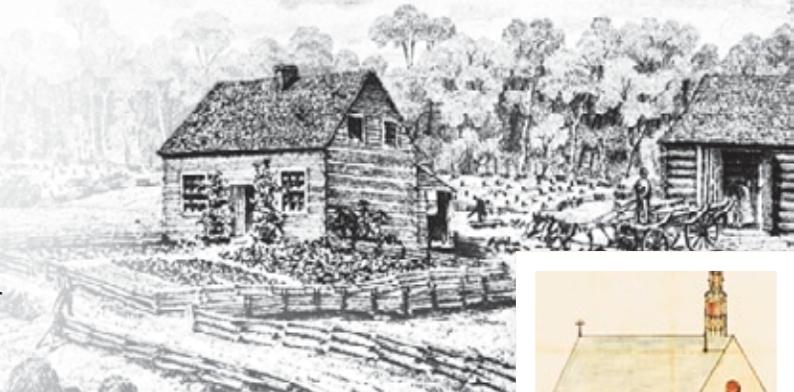




VUE DE CHÂTEAU-RICHER, DU CAP TOURMENTE ET DE LA POINTE ORIENTALE DE L'ÎLE D'ORLÉANS, PRÈS DE QUÉBEC, 1787.
Thomas Davies, Musée des beaux-arts du Canada ; #6275.

CHAPITRE 2

L'occupation du territoire seigneurial



LE TERRITOIRE CONCÉDÉ EN SEIGNEURIES DANS LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT DÉLIMITE UN ÉCOUMÈNE POTENTIEL SANS PLUS. L'OCCUPATION EFFECTIVE DES SEIGNEURIES, SON RYTHME ET SON INTENSITÉ RÉSULTENT DE L'INFLUENCE DE FACTEURS PHYSIQUES, POLITIQUES ET SOCIAUX QUI SE COMBINENT OU SE SUCCÈDENT DANS LE TEMPS.

Les conditions de l'occupation

Très tôt, les premiers noyaux de peuplement sont établis le long du Saint-Laurent, la grande voie de communication, au carrefour de rivières importantes, d'ailleurs souvent empruntées par les nations amérindiennes. Outre Québec et Montréal, l'embouchure du Saguenay, du Saint-Maurice et du Richelieu ont donné lieu à des pôles de croissance. Ainsi, le réseau hydrographique, les escales de la navigation et la proximité des Amérindiens ont contribué à établir un premier schéma d'occupation du territoire. Le reste du peuplement s'inscrirait dans l'espace seigneurial.

Pendant la majeure partie du XVII^e siècle, la recherche de la sécurité physique joue un rôle fondamental dans le processus d'occupation des seigneuries. Les raids iroquois, qui représentent une menace presque constante jusqu'à la grande paix de 1701, font en sorte que les seigneuries les plus exposées, celles qui sont situées sur la rive sud du fleuve, sont concédées et se développent plus tardivement, notamment dans la région de Montréal et du Richelieu. La tendance à se coller au noyau urbain illustre bien l'incidence du climat guerrier de cette époque.

Les caractéristiques physiques du territoire constituent un autre facteur déterminant dans la localisation et les limites du peuplement seigneurial. Les basses terres du Saint-Laurent

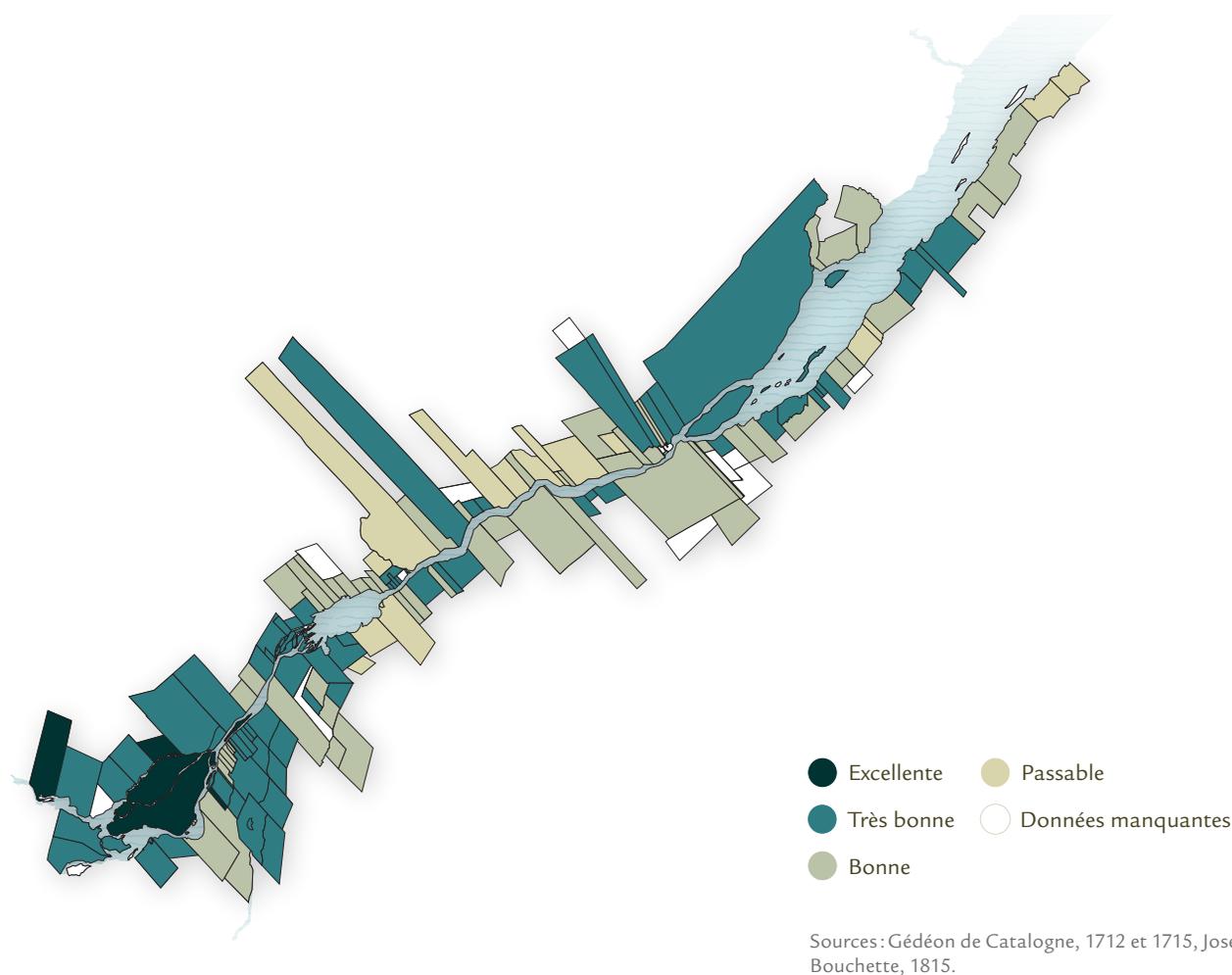
correspondent à une étroite vallée fluviale entre deux chaînes de montagnes. Une bonne partie du territoire concédé en seigneuries se trouve ainsi taxée sur le plan du relief et de la qualité des sols qui en découle. C'est le cas notamment des seigneuries de Beaupré, Batiscan et Cap-de-la-Madeleine dont la vaste profondeur à même le Bouclier canadien est à toutes fins utiles inculte. Ces limites hypothèquent également l'occupation de seigneuries comme Saint-Ignace et Notre-Dame-des-Anges, près de Québec, dont les derniers rangs concédés sont essentiellement composés de terres à bois. Plus en aval dans l'estuaire, le rétrécissement graduel de la frange littorale des basses terres se double d'un climat d'une rigueur accrue à mesure que l'on descend la voie d'eau. Les affleurements rocheux et la diminution notable de la saison de croissance végétale dans le Bas-Saint-Laurent constituent des obstacles de taille à l'établissement agricole. Même le littoral fluvial comporte des limites à l'établissement des « terres basses sujettes à estre inondées » par « les grandes eaux du printemps ». Plusieurs seigneuries des environs du lac Saint-Pierre sont régulièrement affectées de la sorte, ce qui retardera l'occupation de cette région.

La plaine du Saint-Laurent comporte également des disparités importantes sur le plan de la qualité des sols. Une carte réalisée à partir des commen-

taires qualitatifs d'un observateur du début du XVIII^e siècle, Gédéon de Catalogne, complétée par ceux de Joseph Bouchette au début du XIX^e, permet d'apprécier les écarts en cause¹¹. Malgré la nature strictement qualitative des évaluations et le fait qu'il n'y soit fait aucune distinction entre le front et la profondeur des seigneuries, il est possible de visualiser les variations de la qualité des sols. La section occidentale de la vallée du Saint-Laurent, autour de l'île de Montréal, apparaît véritablement comme une région hautement privilégiée. Les mentions d'excellence s'y concentrent et le niveau de qualité ne descend pas sous la mention « bon ». Ailleurs, le niveau de qualité ne dépasse pas la mention « très bien », tandis que les « bon » et les « passable » marquent considérablement le paysage. De telles disparités, bien qu'il soit difficile d'en cerner la perception exacte dans la population, ont certainement dû jouer un rôle dans l'occupation du territoire.

D'autres facteurs de nature géographique influencent le rythme d'établissement des populations dans l'espace seigneurial. Ceux-ci vont signifier tantôt des avances, tantôt des retards dans le peuplement, et ce, même entre des seigneuries comparables sur le plan de la qualité des sols. Ainsi, la proximité des villes a longtemps constitué un attrait notable. Plus loin de la ville, un accès facile constitue un atout considérable dans





le choix d'un lieu d'établissement. La présence d'une rivière qui permet la circulation et la pénétration à l'intérieur d'une seigneurie offre des attraits significatifs. Des endroits qui en sont dépourvus et où s'ajoutent des obstacles naturels, comme les falaises dans la région de Lotbinière, risquent de connaître des lenteurs dans le rythme d'occupation. Enfin, l'existence de ressources particulières comme des essences de bois recherchées ou les possibilités de la pêche peuvent accélérer l'occupation d'une seigneurie ou d'une région.

Par sa participation dans le développement de sa seigneurie, le seigneur est également en mesure de jouer un rôle considérable dans le processus d'occupation. Les seigneurs ecclésiastiques,

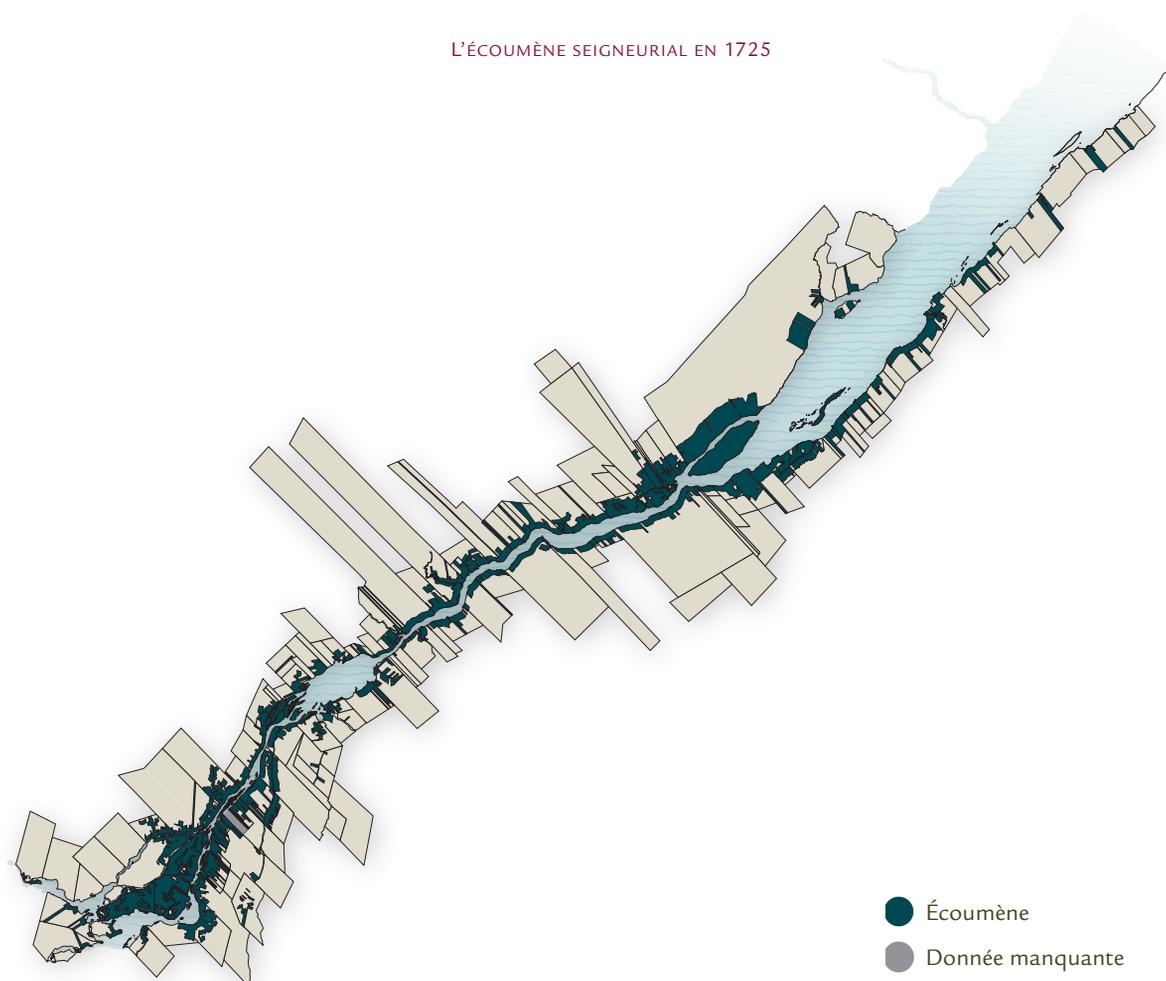
qui ont toujours joui d'une bonne presse auprès des historiens, mais aussi des laïcs, dont on découvre des exemples toujours plus nombreux, qu'il s'agisse de Robert Giffard à Beauport, de Pierre Boucher à Boucherville et de Jean-Baptiste Deschamps à Rivière-Ouelle au XVII^e siècle, ou de Joseph Fleury de la Gorgendière à Deschambault au XVIII^e, ont souvent été des acteurs de premier plan dans le peuplement seigneurial. Cette intervention du seigneur peut prendre des formes variées : résidence personnelle sur son domaine, recherche active de colons, concessions de censives plus vastes ou à des conditions plus avantageuses qu'ailleurs, comme le report des redevances à payer, construction d'infrastructures de base comme une

route ou un moulin, tout cela contribue à diriger et à orienter la formation des communautés rurales vers certains endroits de préférence à d'autres.

L'extension de l'écoumène

Grâce au contenu des aveux et dénombremments, il est possible de tracer la ligne d'extension de l'écoumène seigneurial laurentien et ainsi de visualiser les résultats du processus d'occupation du territoire amorcé un siècle plus tôt. Il doit être entendu que cette ligne d'écoumène correspond davantage au territoire concédé à ce moment précis qu'à la zone effectivement occupée par la population qui équivaldrait en fait à l'espace défriché. Il s'agit donc ici de l'écoumène pris dans un sens large (VOIR LA CARTE À LA PAGE SUIVANTE).

L'ÉCOUMÈNE SEIGNEURIAL EN 1725



De fait, il existe un écart formidable entre le territoire seigneurial comme tel et l'écoumène laurentien en 1725. De très larges portions du sol seigneurial restent encore inoccupées à ce moment. En ramenant l'observation à la seule ligne d'écoumène, on perçoit mieux les réelles dimensions du monde rural de cette époque.

Le point occidental extrême de l'occupation rurale se situe en amont de l'île de Montréal dans la seigneurie d'Argenteuil, mais surtout dans Vaudreuil et Soulanges à l'intersection du Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais. À partir de là, les campagnes laurentiennes s'étendent de part et d'autre des rives du fleuve et dans les îles. Sur la rive nord, l'écoumène ne dépasse pas la seigneurie des Éboule-

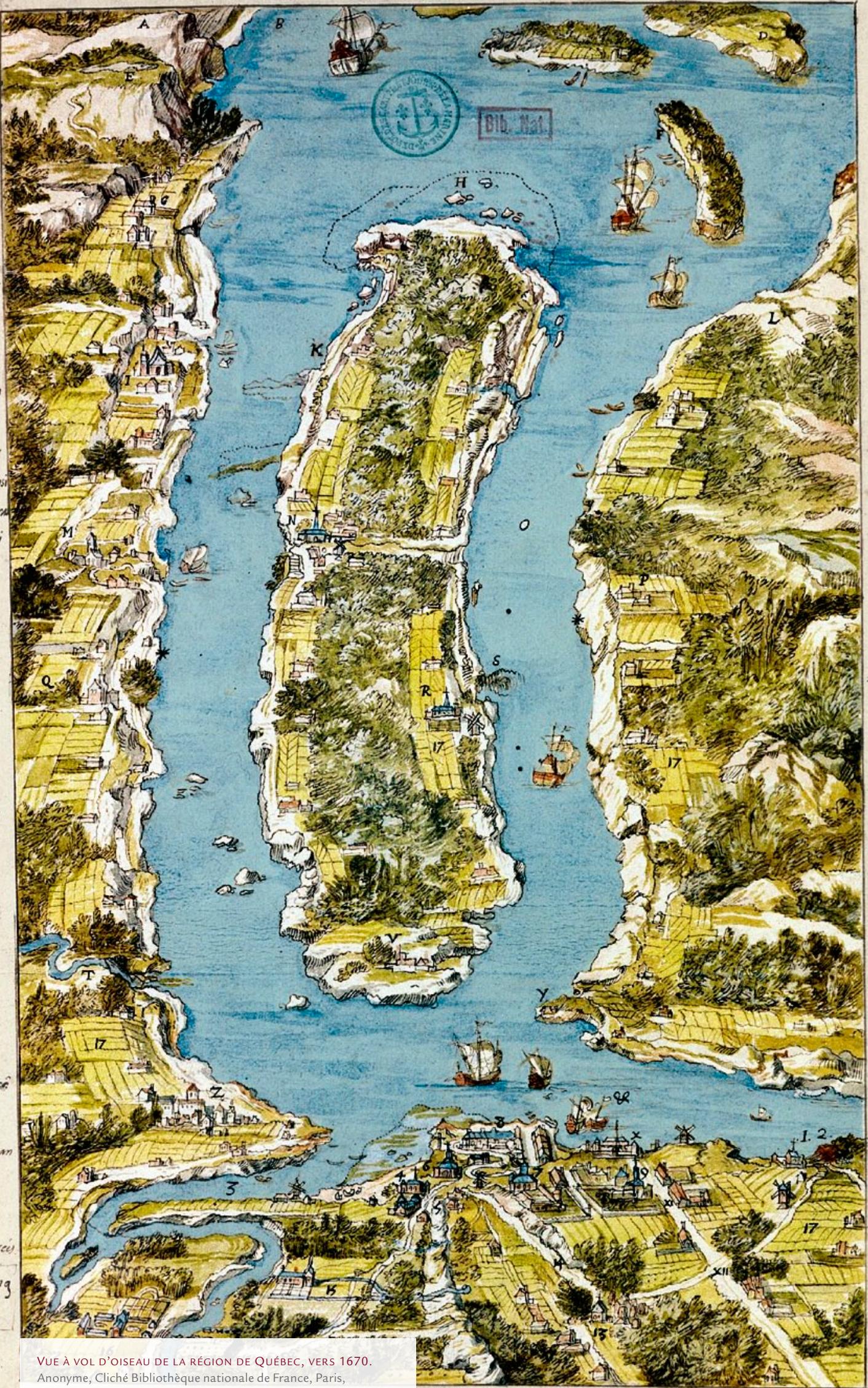
ments, tandis que, sur la rive opposée, il pousse plus loin dans l'estuaire jusqu'à Rimouski.

Dans l'ensemble, l'écoumène dessine un long ruban de peuplement collé au fleuve. Cette image, qui s'imposera comme un véritable cliché dans les descriptions de la vallée du Saint-Laurent à la fin du Régime français, n'est toutefois pas encore achevée au moment des aveux et dénombrements. Elle vaut surtout pour le segment Montréal-Québec, bien qu'il subsiste là encore quelques discontinuités dans l'occupation, en particulier autour du lac Saint-Pierre. En dehors de son axe central, l'écoumène se poursuit presque sans interruption sur la Côte-du-Sud en aval de Québec, mais il connaît des ratés ailleurs,

qu'il s'agisse de la partie orientale de la seigneurie de Beaupré à partir du cap Tourmente ou du Bas-Saint-Laurent où l'occupation devient très irrégulière et clairsemée. Pour ce qui est des affluents du fleuve, Richelieu, Chaudière, Yamaska, des Outaouais, dont le rôle dans le développement de l'écoumène sera déterminant plus tard au XVIII^e siècle, ils restent effacés à l'extrême pour le moment.

Le tracé de la ligne d'écoumène permet de circonscrire l'espace rural laurentien tel qu'il a été investi par la population coloniale. Déjà, sur le plan visuel, cet exercice laisse apprécier la prééminence du fleuve dans le processus d'occupation de même que l'importance relative du peuplement entre les diverses régions de la vallée laurentienne.

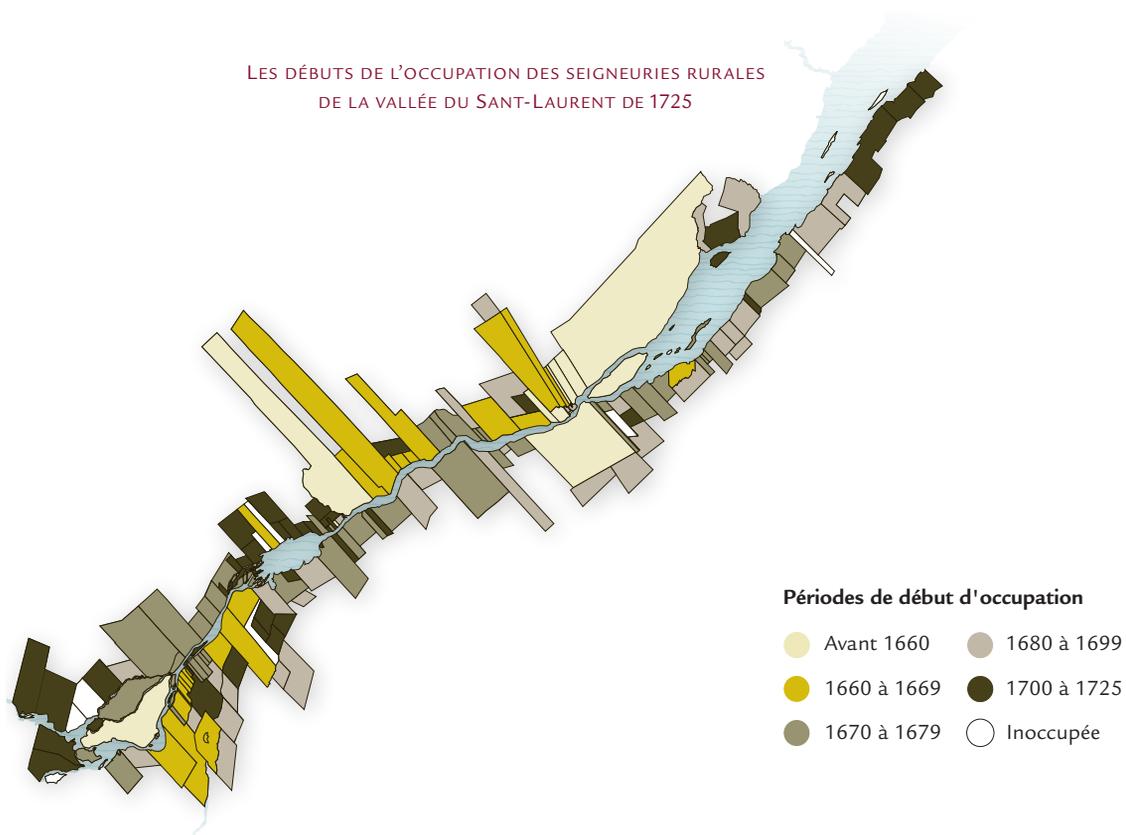
- A. Cap Boudé
- B. che nail
- C. isle aux oyés
- D. isle aux Dames
- E. cap tourmente
- F. isle au ro
- G. 3. formes
- H. sable
- I. S^{te} Anne
- K. isle dorleans
- L. Colle du sud
- M. chateau riche
- N. S^{te} famille
- O. che nail ordi
- P. habitation
- Q. L'atige gardien
- R. S. francois
- S. trou st patrice
- T. Saut memercas
- V. pointe dorleans
- Y. pointe de leui
- Z. beau port
- 8. le port
- Le bord Colle de
Beau pré *
- 1. Sillery
- 2. Cap rouge
- 3. riniere schärle
- 4. Les hospitaliers
- 5. La brasserie
- 6. Les eschès
- 7. Les jesuites
- 8. La basse ville
- 9. Les Ursulines
- X. le chateau
- XI. la haute ville
- XII. La grande Allée
- 13. N. Dame de foy
- 14. La route St Jean
- 15. Les Recollets
- 16. Les isles
- 17. terres labourées
- 12. lieues de long
sur
6. de large



* Le sud, cote de lozon

VUE À VOL D'OISEAU DE LA RÉGION DE QUÉBEC, VERS 1670.
Anonyme, Cliché Bibliothèque nationale de France, Paris,
Département des cartes et plans, GE, SH 18, PF 127, Div 6, P, 1D.

LES DÉBUTS DE L'OCCUPATION DES SEIGNEURIES RURALES
DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT DE 1725



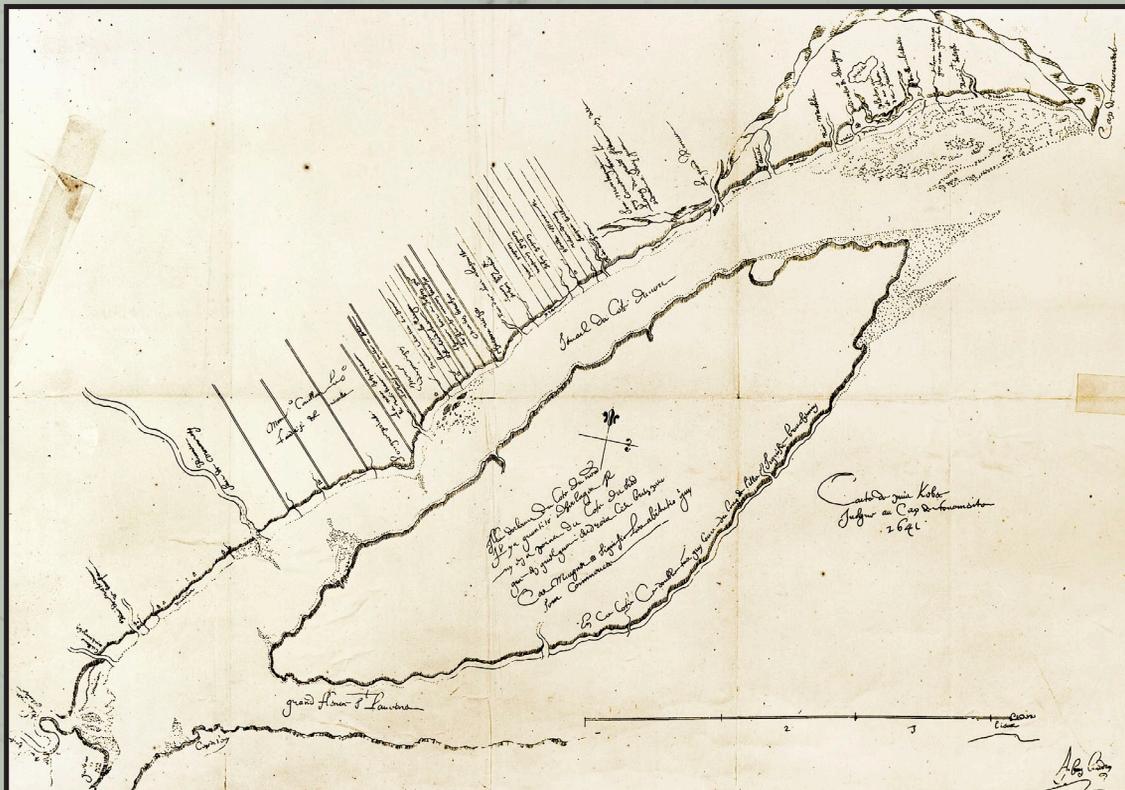
L'ancienneté de l'occupation

L'écoumène seigneurial de 1725, tout comme le territoire concédé en seigneuries, est d'ancienneté variable. En retraçant le moment du début de l'occupation de chacune des seigneuries, on parvient à obtenir une chronologie de ce processus à l'échelle de toute la vallée du Saint-Laurent. En général, ce moment correspond au début de la concession de terres en censives et du peuplement qui en découle, le plus souvent en parallèle avec l'établissement du domaine du seigneur.

Jusqu'aux années 1660, seule une minorité de seigneuries (17) est occupée, soit moins du tiers des fiefs concédés à ce moment. Compte tenu de la faiblesse numérique de la population à l'époque et de l'insécurité du territoire, ce résultat d'ensemble n'est pas surprenant, non plus que la très forte concentration de cette occupation dans la région de Québec (13 fiefs). D'ailleurs, à peu près toutes les seigneuries composant les environs immédiats de la capitale coloniale présentent un début d'occupation durant cette période. Dans le reste de la vallée du Saint-Laurent, l'occupation se limite à la rive nord du fleuve en aval de Trois-Rivières et à la seule île de Montréal. En 1725, ce n'est donc

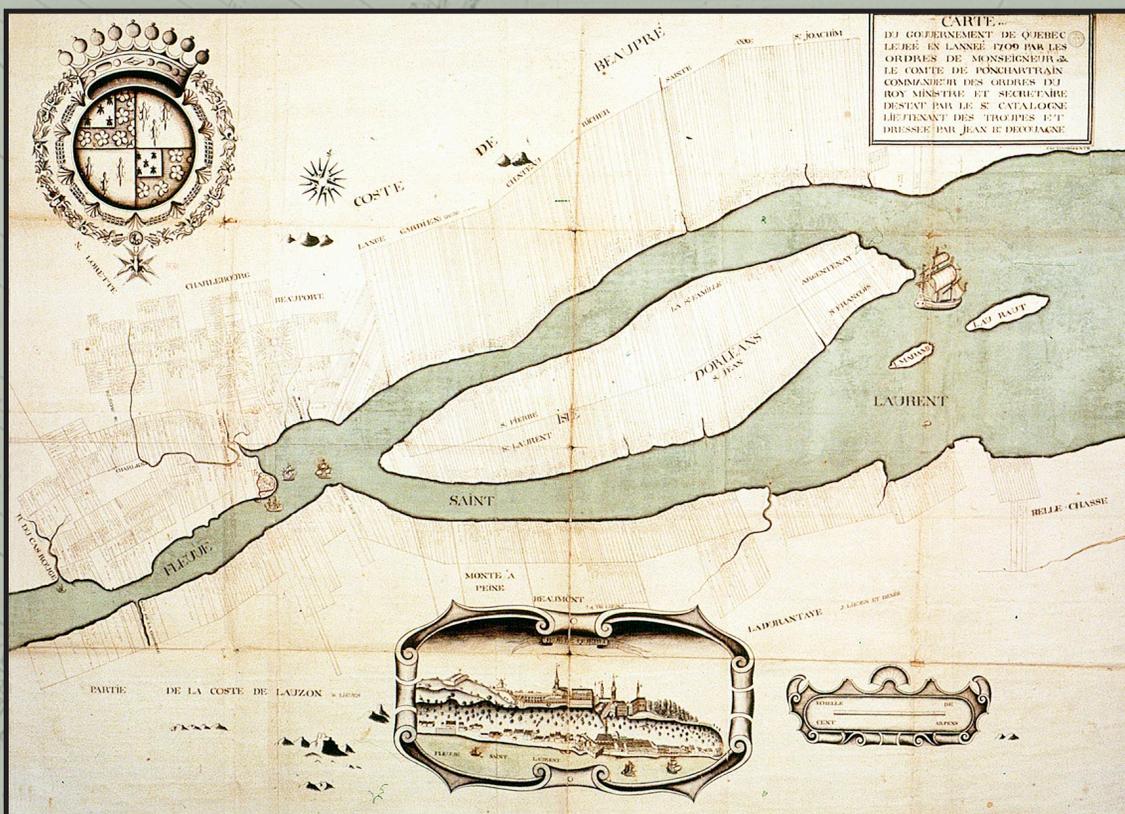
RÉPARTITION DES SEIGNEURIES SELON LE DÉBUT DE LEUR OCCUPATION EN 1725
(par gouvernement et région)

LOCALISATION	Non occupé	Avant 1660	1660-1669	1670-1679	1680-1699	1700 et plus	TOTAL
GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL							
Ouest	0	0	0	1	0	4	5
Rive Nord	1	0	0	8	1	4	14
Centre	0	1	0	1	0	1	3
Rive Sud	1	0	7	13	1	1	23
Richelieu	6	0	3	1	0	5	15
TOTAL	8	1	10	24	2	15	60
GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES							
Rive Nord-Ouest	2	0	1	1	0	8	12
Rive Nord-Est	1	3	5	1	0	5	15
Rive Sud	0	0	0	6	4	5	15
TOTAL	3	3	6	8	4	18	42
GOUVERNEMENT DE QUÉBEC							
Rive Nord	1	0	3	5	1	1	11
Québec (environs)	1	10	3	0	0	0	14
Beaupré-Orléans	1	2	0	0	1	2	6
Rive Sud	3	1	0	3	3	0	10
Côte-du-Sud	3	0	1	14	8	2	28
Bas-Saint-Laurent	2	0	0	0	1	3	6
TOTAL	11	13	7	22	14	8	75
TOTAL	22	17	23	54	20	41	177



▲ CARTE DEPUIS KEBEC JUSQUE AU CAP DE TOURMENTE, 1641 [FAC-SIMILÉ].

Jean Bourdon, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec, P1000, S5, B-962, Québec, 1641.



▲ CARTE DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC, 1709.

Gédéon de Catalogne et Jean-Baptiste de Couagne, Cliché Bibliothèque nationale de France, Paris, Département des cartes et plans, Service hydrographique de la Marine, portefeuille 127,2.



◀ PLAN CADASTRAL DE BATISCAN, SEIGNEURIE DES JÉSUITES. S.N. 1725 (PLAN AVEC LES MAISONS)

Archives nationales de France : Section Outre-Mer, Colonies, G1, vol. 461.

qu'une toute petite partie des seigneuries (moins de 10 %) qui présentent une telle ancienneté d'occupation.

À elle seule, la décennie 1660-1670 voit apparaître 23 autres seigneuries occupées. L'influence de la paix iroquoise de 1667, jointe à l'établissement des soldats et à l'arrivée des Filles du roi, se manifeste dans la répartition chronologique inégale des nouvelles occupations – 5 seulement avant l'événement contre 18 après – et dans leur localisation : le gouvernement de Montréal est celui où se trouvent le plus de nouveaux fiefs occupés (10) – dont aucun avant 1667 – alors que le peuplement s'éloigne enfin de Ville-Marie pour atteindre la rive sud et l'embouchure du Richelieu. Ce développement montréalais décloisonne sensiblement

l'écoumène laurentien tandis que l'occupation de la rive nord se poursuit dans les deux autres gouvernements.

Durant les années 1670, le processus d'occupation de la vallée du Saint-Laurent, tant sur le plan quantitatif que celui de sa localisation, s'intensifie et s'accélère considérablement. Les 54 nouveaux fiefs occupés pendant cette période, plus que le double des résultats obtenus dans les années 1660, constituent rien de moins que la poussée la plus forte en ce domaine de tout le Régime français. La conjoncture favorable créée par la durabilité de la paix iroquoise et par le croisement de la demande foncière des immigrants récents et de l'offre engendrée par les nouvelles concessions seigneuriales de 1672 explique l'ampleur des pro-

grès accomplis. Sur le terrain, cela se traduit surtout par l'envol que prend alors la rive sud du Saint-Laurent où se concentrent les deux tiers (36/54) des nouvelles seigneuries occupées. Deux régions, la rive sud du gouvernement de Montréal (13 fiefs) et la Côte-du-Sud (14 fiefs) dans le gouvernement de Québec, accaparent les trois quarts de ce développement.

Cette décennie annonce également un nouvel équilibre relatif entre les trois gouvernements du Canada. À partir de ce moment, le gouvernement de Montréal, qui vient en tête de la poussée d'occupation pour une seconde décennie consécutive, cesse d'être la périphérie coloniale pour constituer un véritable bloc d'occupation des terres (35 fiefs) en

contrepartie du gouvernement de Québec (42 fiefs). C'est aussi la période où le gouvernement de Trois-Rivières (17 fiefs) devient à jamais le troisième joueur en matière d'occupation du sol.

Cette lancée des années 1670 a cependant bien du mal à se poursuivre. En effet, les vingt dernières années du XVII^e siècle marquent le retour de résultats beaucoup plus modestes. Ce n'est pas qu'il manque de nouveaux fiefs à occuper – les concessions de seigneuries ne se sont pas arrêtées, rappelons-le – mais les conditions nécessaires à l'expansion de l'occupation font cruellement défaut. D'abord, le ralentissement marqué de l'immigration après 1675 cause une réduction du nombre de nouveaux censitaires potentiels et entraîne par le fait même une demande foncière moins forte. Ensuite, l'offre de terres dans les nouvelles seigneuries entre directement en concurrence avec celle des seigneuries déjà concédées et qui sont encore loin d'être remplies. Dans ce contexte concurrentiel, les facteurs de localisation et de qualité des anciennes seigneuries font en sorte qu'elles attirent davantage que les nouveaux terroirs. Enfin, la deuxième guerre iroquoise, qui commence à la fin des années 1680, ramène un climat familial d'insécurité dans la vallée du Saint-Laurent et freine l'expansion de l'occupation dans les nouvelles zones concédées. Le phénomène est évidemment plus durement ressenti dans le gouvernement de Montréal, toujours plus exposé à la menace iroquoise, qui compte seulement deux nouveaux fiefs occupés durant la période.

Le quart de siècle précédant la présentation des aveux et dénombremments apparaît comme une période de reprise de l'occupation de nouvelles seigneuries. Ces années correspondent notamment à l'arrivée sur le marché foncier des premières grosses cohortes de Canadiens de naissance qui pallient le manque d'immigration en provenance de la métropole. De plus, la saturation des plus anciennes zones d'occupation près de Québec, en particulier de vastes terroirs comme Beaupré et l'île d'Orléans, pousse le peuplement vers la périphérie, tout comme la conclusion de la grande paix de 1701 qui met un terme à la seconde

guerre iroquoise et qui stimule à nouveau l'expansion dans le gouvernement de Montréal. Compte tenu de ses acquis antérieurs, on ne doit pas s'étonner de voir le gouvernement de Québec arriver bon dernier dans le développement de nouveaux fiefs durant cette période. Inversement, le gouvernement de Trois-Rivières profite le plus de la nouvelle conjoncture : près de la moitié de toutes les seigneuries de cette région s'ouvrent au peuplement en ce début du XVIII^e siècle (18/42 = 42,9 %).

Au moment des aveux et dénombremments, il reste 22 seigneuries ne présentant aucun peuplement établi dans la vallée du Saint-Laurent. La situation excentrique ou périphérique de la plupart d'entre elles et le fait qu'elles aient été concédées parmi les dernières suffisent à expliquer leur état. Ces seigneuries inoccupées ne représentent qu'une proportion d'une seigneurie sur huit (12 %), ce qui montre bien que la vallée du Saint-Laurent, en 1725, est largement composée de seigneuries ayant déjà amorcé leur processus d'occupation.

Au terme de ce survol de l'ancienneté de l'occupation du territoire seigneurial, il convient d'insister sur la lenteur et la fragilité de ce processus extrêmement sensible à la conjoncture. Globalement, encore une fois, c'est l'image d'une mosaïque seigneuriale qui prévaut et qui rappelle que toute comparaison entre les entités seigneuriales doit tenir compte de cette ancienneté variable.

L'intensité de l'occupation

Au-delà du rythme initial d'occupation du territoire rural laurentien, l'intensité de l'emprise au sol, telle qu'elle ressort des superficies occupées et du nombre de parcelles¹², censives¹³, maisons ou familles¹⁴, permet de dresser une carte diversifiée du peuplement des campagnes en 1725, et ce, à différentes échelles d'observation.

Dans son ensemble, l'écoumène rural couvre une superficie d'environ un million d'arpents carrés. Cela représente un peu plus d'un sixième (17,8 %) de tout le territoire seigneurial rural, ce qui confirme le tracé de la ligne d'écoumène esquissé précédemment, soit un peuplement fort restreint dans l'espace. Ce million d'arpents se

répartit entre plus de 7 400 parcelles – en très grande majorité (92,6 %) des terres concédées en censives – sur lesquelles se trouvent environ 4 200 maisons qui se distribuent de façon très inégale selon les gouvernements, les régions et les seigneuries.

Le gouvernement de Québec, le plus vaste des trois gouvernements du Canada et aussi celui dont l'occupation est la plus ancienne, se situe encore au premier rang au chapitre de la colonisation à la fin du premier quart du XVIII^e siècle (VOIR LE TABLEAU EN PAGE DE DROITE AINSI QUE LE GRAPHIQUE EN PAGES 30). Il compte la moitié de la superficie occupée (49,7 %) et la plus importante population rurale de la vallée du Saint-Laurent, soit au-delà de 2 000 familles. Mais son avance, sans conteste au XVII^e siècle, n'est plus aussi grande en 1725. En effet, le gouvernement de Montréal est en voie de devenir le principal foyer de peuplement de la colonie. Il devance déjà celui de Québec quant au nombre de parcelles (3 518) et de censives (3 165) et s'en approche sérieusement quant aux effectifs de la population rurale (1 875 familles). De toute évidence, la plaine de Montréal a un bel avenir. Le gouvernement de Trois-Rivières, lui, accuse un retard prononcé face à ses deux voisins. On n'y trouve en effet qu'un sixième de la superficie occupée (15,3 %) et moins d'un onzième de la population rurale (8,9 %). À l'échelle des gouvernements, l'écoumène rural présente donc des situations contrastées.

Les disparités sont aussi grandes à l'échelle des régions, et ce, à l'intérieur même des gouvernements. Dans le gouvernement de Québec (VOIR LES GRAPHIQUES EN PAGE 31 ET 32), les environs immédiats de la capitale, formés par des seigneuries de peuplement très ancien, comptent un noyau d'occupation de près de 400 familles en 1725. Très tôt, cette région quelque peu exiguë fut relayée par la côte de Beaupré et l'île d'Orléans pour l'établissement des nouveaux colons : quelque 500 familles témoignent de l'importance prise par cette zone de peuplement. Ensemble, les environs de Québec et les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans rassemblent près de la moitié (44,6 %) de la population rurale

du gouvernement de Québec. De toute évidence, la ville a constitué un pôle de développement significatif.

Au-delà de cette proximité urbaine, l'écoumène se répartit inégalement entre les autres régions du gouvernement de Québec. Déjà, des limitations géographiques interdisaient les établissements du côté nord et nord-est. Ainsi, la vaste seigneurie de Beaupré est pratiquement inhabitable à partir du cap Tourmente jusqu'aux petites pochettes de peuplement en amont et autour de Baie Saint-Paul à son extrémité orientale. L'expansion de l'écoumène suit plutôt un axe nord-

ouest sud-est, soit en direction de la rive nord en amont de Québec, soit vers la Côte-du-Sud. De fait, par sa localisation, la Côte-du-Sud sert d'exutoire naturel au surplus de population de la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans, et ce, depuis le dernier quart du XVII^e siècle. En 1725, la Côte-du-Sud possède la plus grande superficie occupée de toute la vallée du Saint-Laurent. Elle compte plus de 800 parcelles et au-delà de 500 familles, soit le plus fort total régional du gouvernement de Québec. La rive nord attire elle aussi et fait très bonne figure avec plus de 350

familles. En comparaison, la rive sud, de Lauzon jusqu'à Deschaillons, avec à peine 200 familles dont près de la moitié dans la seule seigneurie de Lauzon, tarde à se développer et apparaît comme une destination de moindre intérêt. Quant au Bas-Saint-Laurent, il demeure encore à peu près inoccupé en 1725 avec une dizaine de familles à peine et constitue véritablement la périphérie de l'écoumène du gouvernement de Québec.

Dans le gouvernement de Trois-Rivières, le constat de retard posé précédemment se nuance considérablement à l'échelle régionale. Si la

L'INTENSITÉ DE L'OCCUPATION EN 1725
(par gouvernement et par région)

LOCALISATION	Nombre de seigneuries	Superficie seigneuriale	Superficie totale occupée	Superficie concédée en censives	Nombre de parcelles	Nombre de censives	Nombre de maisons sur les parcelles	Nombre de maisons sur les censives
GOVERNEMENT DE MONTRÉAL								
Ouest	5	239 368,00	14 252,50	7 421,00	99	90	72	66
Rive Nord	14	469 784,00	79 727,50	60 097,75	666	621	347	325
Centre	3	222 472,00	128 891,18	119 299,90	1 348	1 255	793	753
Rive Sud	23	325 150,74	101 300,32	63 139,08	1 047	857	449	345
Richelieu	15	461 320,00	47 950,50	42 098,50	358	342	214	209
TOTAL	60	1 718 094,74	372 122,00	292 056,23	3 518	3 165	1 875	1 698
GOVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES								
Rive Nord-Ouest	12	179 188,00	29 017,00	15 674,00	159	145	67	58
Rive Nord-Est	15	671 572,00	77 621,14	49 083,64	420	387	207	203
Rive Sud	15	348 709,00	57 390,00	48 185,00	307	289	113	106
TOTAL	42	1 199 469,00	164 028,14	112 942,64	886	821	387	367
GOVERNEMENT DE QUÉBEC								
Rive Nord	11	390 474,00	77 606,37	58 278,27	573	557	361	354
Québec (Environs)	14	263 859,00	54 075,90	48 646,90	736	690	392	356
Beaupré-Orléans	6	989 066,00	159 608,06	144 785,06	538	516	506	496
Rive-Sud	10	672 736,00	57 941,50	47 929,50	304	294	202	199
Côte-du-Sud	28	532 090,00	161 825,95	132 184,15	854	822	541	520
Bas-Saint-Laurent	6	276 948,00	18 190,00	9 540,00	25	19	11	7
TOTAL	75	3 125 173,00	529 247,78	441 363,88	3 030	2 898	2 013	1 932
TOTAL	177	6 042 736,74	1 065 397,92	846 362,75	7 434	6 884	4 275	3 997

comparaison entre les indices d'occupation de la rive nord et ceux de la rive sud est tout à l'avantage de la première, il faut mettre cela au crédit du développement de la région située à l'est de Trois-Rivières. On y retrouve en effet près de la moitié de la superficie totale occupée (47,3 %), du nombre de parcelles (47,4 %) et de censives (47,1 %) et la majorité (53,4 %) des effectifs de tout le gouvernement. Cette région affiche des indices d'occupation

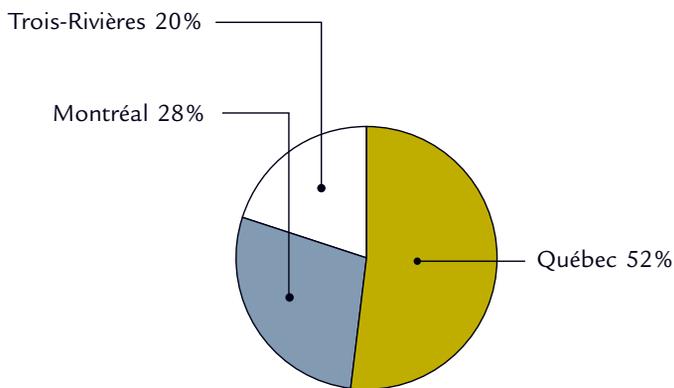
comparables à ceux de plusieurs autres régions de la vallée du Saint-Laurent. Par conséquent, le « retard trifluvien » est le fait des deux autres régions du gouvernement: la rive sud, qui compte à peine plus de 300 parcelles et seulement une centaine de familles, et surtout la région nord-ouest qui fait piètre figure avec des résultats qui dépassent tout juste la moitié de ceux de la rive sud, notamment à cause des zones marécageuses qui bordent le lac

Saint-Pierre. Ces deux régions brisent la continuité de l'occupation dans le corridor Québec-Montréal.

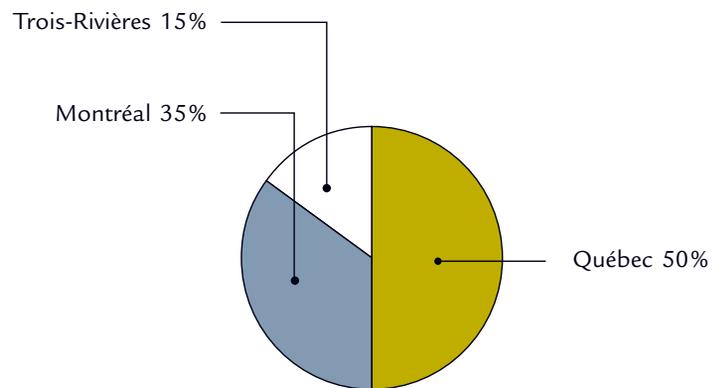
Le gouvernement de Montréal se distingue par l'allure concentrique de son occupation. La zone centrale, composée essentiellement de l'île de Montréal et de l'île Jésus, forme un noyau dur regroupant la plus grande superficie occupée du gouvernement. Elle compte le plus grand nombre de parcelles (1 348) et de familles (793),

RÉPARTITION GOUVERNEMENTALE DE L'OCCUPATION EN 1725

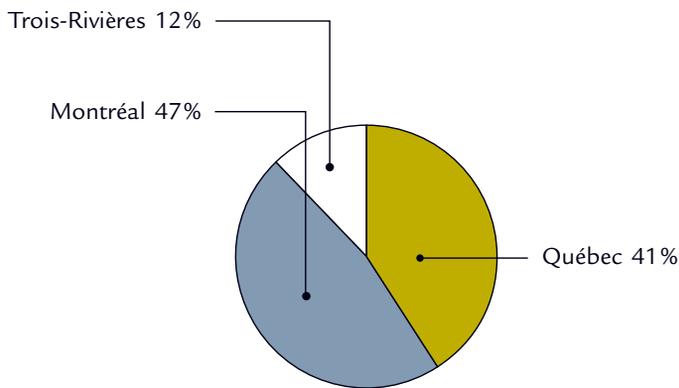
Superficies seigneuriales



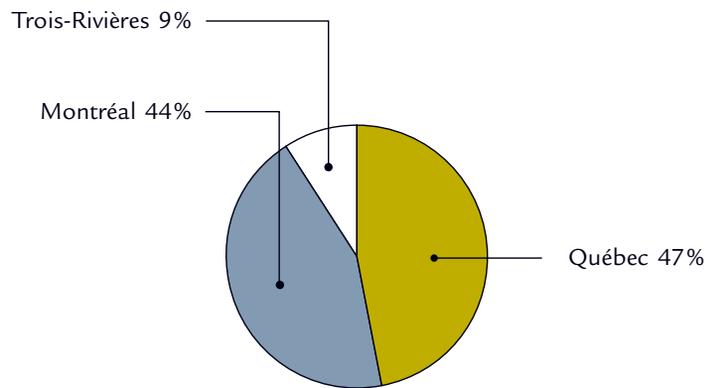
Superficies occupées



Les parcelles



Les maisons



non seulement du gouvernement, mais aussi de l'ensemble des régions rurales de la vallée du Saint-Laurent. L'intensité de cette occupation est telle que la superficie occupée dans la zone centrale représente déjà plus de la moitié (57,9 %) de la superficie totale de la région. En 1725, aucune autre région ne s'approche de cette proportion.

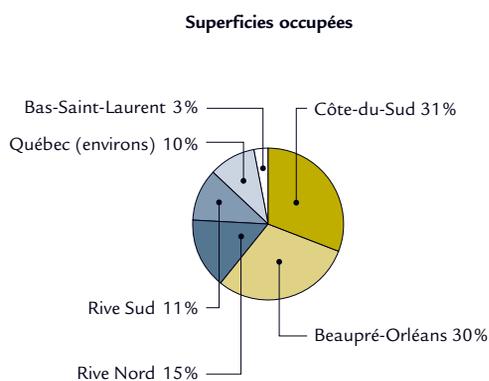
À première vue, le rayonnement de l'emprise au sol dans le gouvernement de Montréal semble se diriger

surtout vers la rive sud. En termes de superficie occupée, de nombre total de parcelles et de censives comme de parcelles avec maisons, la rive sud devance nettement la rive nord. Toutefois, les écarts entre les deux rives ne sont pas aussi significatifs pour ce qui est de la superficie occupée en censives et du nombre de maisons sur les censives ; à ce chapitre, les deux régions paraissent tout à fait comparables. En fait, par rapport à la

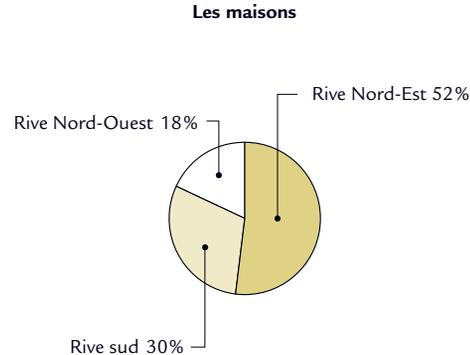
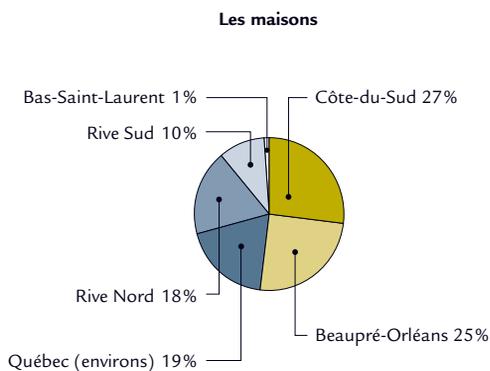
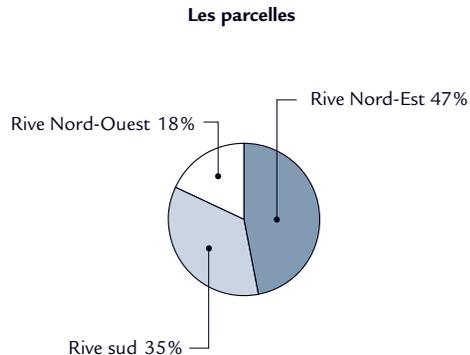
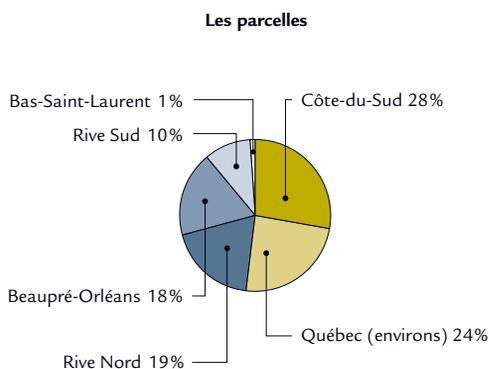
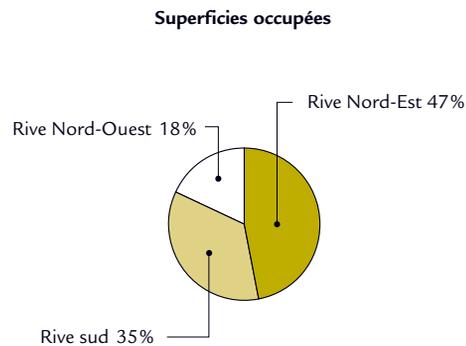
rive nord, les censives de la rive sud, bien qu'elles soient plus nombreuses, sont généralement de taille plus réduite et une plus grande proportion d'entre elles en sont à un stade initial de développement et ne comptent donc pas de maison. De cette manière, le rayonnement de l'occupation dans le gouvernement de Montréal présente un meilleur équilibre.

Poussant plus loin la comparaison, il faut admettre que le découpage

RÉPARTITION RÉGIONALE DE L'OCCUPATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC EN 1725



RÉPARTITION RÉGIONALE DE L'OCCUPATION DU GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES EN 1725



régional adopté ici défavorise quelque peu la rive nord. En effet, si l'on ramenait la zone centrale du gouvernement à l'île de Montréal uniquement, le regroupement des données de l'occupation de l'île Jésus avec celles de la rive nord rapprocherait encore davantage celle-ci de la rive sud.

Il n'en demeure pas moins que la rive sud jouit d'une position particulière sur le plan de l'occupation notamment parce qu'elle se double d'un prolongement naturel dans la vallée du Richelieu. En 1725, cette région connaît un développement encore assez modeste, passablement en-deçà de la performance de la rive sud et de la rive nord. Mais déjà les quelque deux cents familles qui y vivent annoncent que le Richelieu est appelé à devenir une avenue maîtresse de l'expansion de l'écoumène dans le gouvernement de Montréal.

La région à l'ouest de Montréal est nettement moins occupée, à cause de l'interdiction des autorités qui craignaient de voir se peupler une zone plus invitante pour la traite des fourrures que pour un établissement agricole. Les concessions de seigneuries y ont donc été plus rares, plus récentes et souvent vouées à des fonctions autres qu'agricoles. L'occupation se limite à moins de cent parcelles et à une soixantaine de familles seulement, ce qui confirme le caractère périphérique de la région.

En 1725, l'écoumène rural laurentien se place donc sous le signe de la diversité en ce qui a trait à l'intensité de l'occupation à l'échelle des gouvernements et des régions; une diversité qui se retrouve également à l'échelle des seigneuries.

À l'époque des aveux et dénombrements, l'axe central laurentien, on l'a dit, ne compte pratiquement plus de seigneuries inoccupées. Situés le plus souvent dans les marges de la colonisation et de concession récente, ces fiefs inoccupés sont devenus une figure largement minoritaire (12,4 %) dans le paysage global.

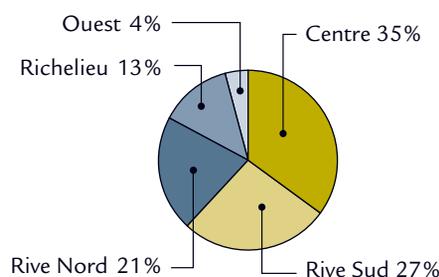
L'occupation de la très grande majorité des seigneuries passe par la concession de terres en censives aux colons qui viennent s'y installer. Ce type d'occupation n'est toutefois pas exclusif. Quelques sei-

gneuries s'en démarquent de façon plus ou moins complète. Ainsi, deux fiefs, Sault-Saint-Louis et Lac-des-Deux-Montagnes, ont une vocation missionnaire et n'accueillent que des Amérindiens domiciliés¹⁵: Iroquois pour la première, Iroquois, Algonquins et Népissingues pour la seconde. Il existe également quatre seigneuries à occupation mixte où le peuplement d'origine européenne cohabite avec une présence amérindienne permanente. C'est le cas de Saint-Gabriel, seigneurie jésuite des environs de Québec où s'est fixé, après de nombreux

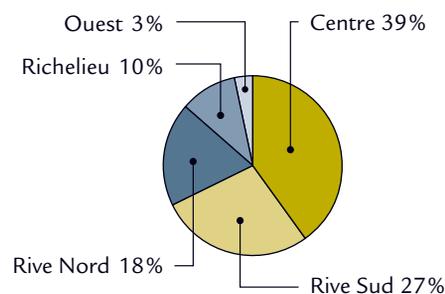
déplacements, le village des Hurons descendants des réfugiés de la première guerre iroquoise. On retrouve également des Népissingues à Vaudreuil, à l'extrémité ouest du gouvernement de Montréal, et des Abénakis à Bécancour et à Saint-François-Crevier sur la rive sud du gouvernement de Trois-Rivières. À ces deux dernières, il faut ajouter Pierreville, située derrière Saint-François-Crevier, dont « la meilleure partie » est occupée par des Amérindiens mais qui, à la différence des deux autres, ne compte encore « aucun domaine établi ni habitant ».

RÉPARTITION RÉGIONALE DE L'OCCUPATION DU GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL EN 1725

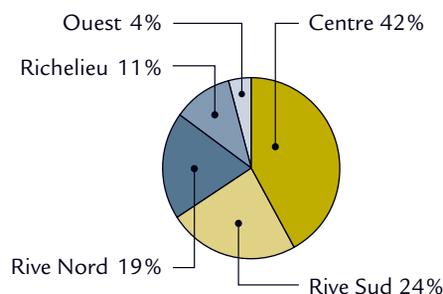
Superficies occupées



Les parcelles



Les maisons



Telle qu'elle est présentée dans les aveux et dénombrements, il est assez difficile d'estimer l'intensité de cette occupation amérindienne du territoire seigneurial¹⁶. De toute façon, ce phénomène relève d'une dynamique différente de celle de la formation des campagnes.

Une dizaine de seigneuries de la vallée du Saint-Laurent se distinguent par une occupation exclusivement domaniale, c'est-à-dire qu'elles sont occupées entièrement par le domaine du seigneur ou par une parcelle réservée à son usage. Quatre de ces

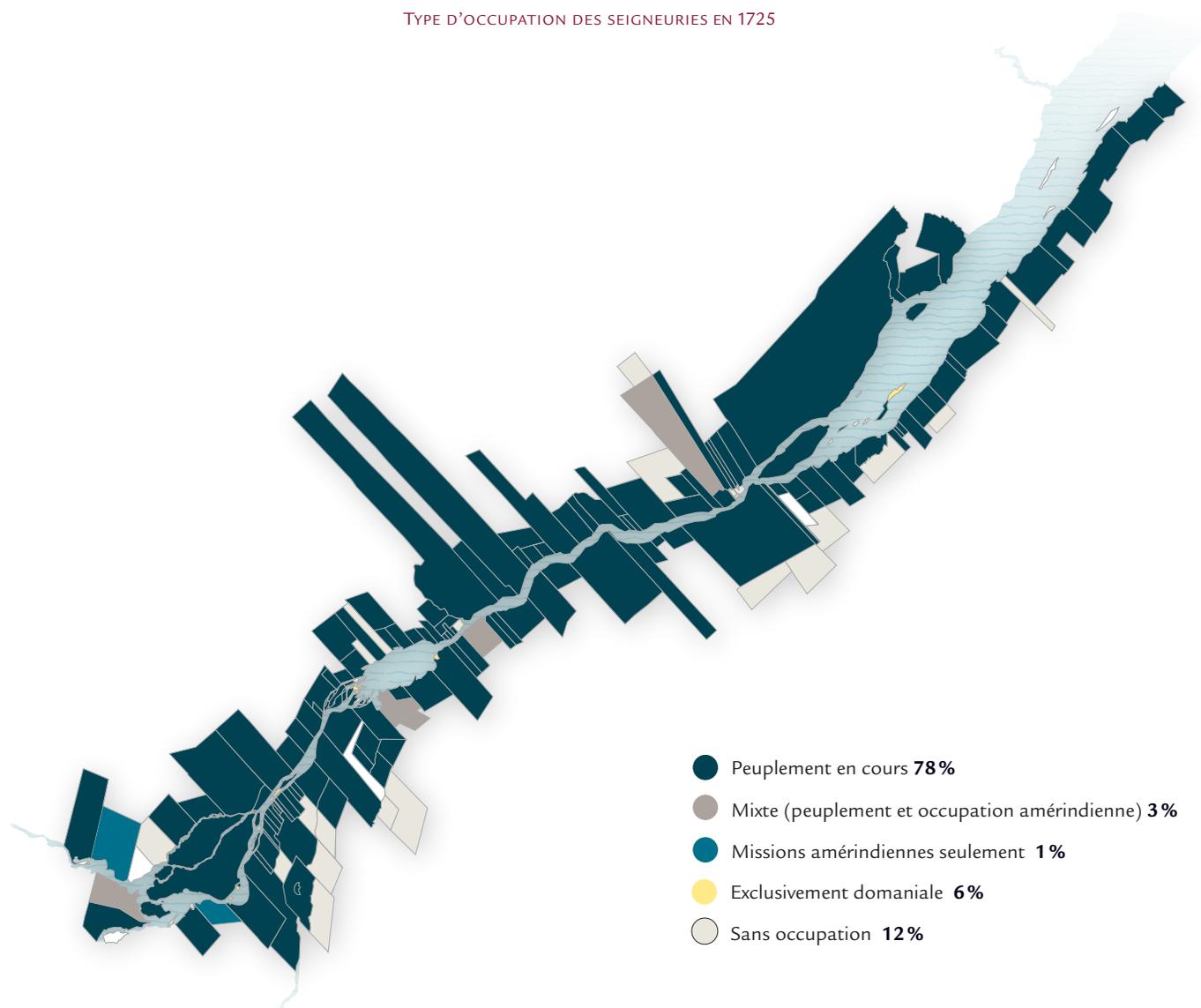
seigneuries sont situées dans les environs immédiats de la ville de Québec; les autres sont de petites îles du fleuve. Toutes sont de dimensions réduites: à peine quelques centaines d'arpents de superficie, sauf l'île aux Oies, la plus grande, avec 256 arpents de superficie. Compte tenu de cette exiguïté, à peu près toutes ces seigneuries n'auraient pu contenir qu'un nombre très limité de censives.

En fait, la vallée du Saint-Laurent est jalonnée de plus de 150 seigneuries se situant à divers paliers du processus d'occupation et de peuplement.

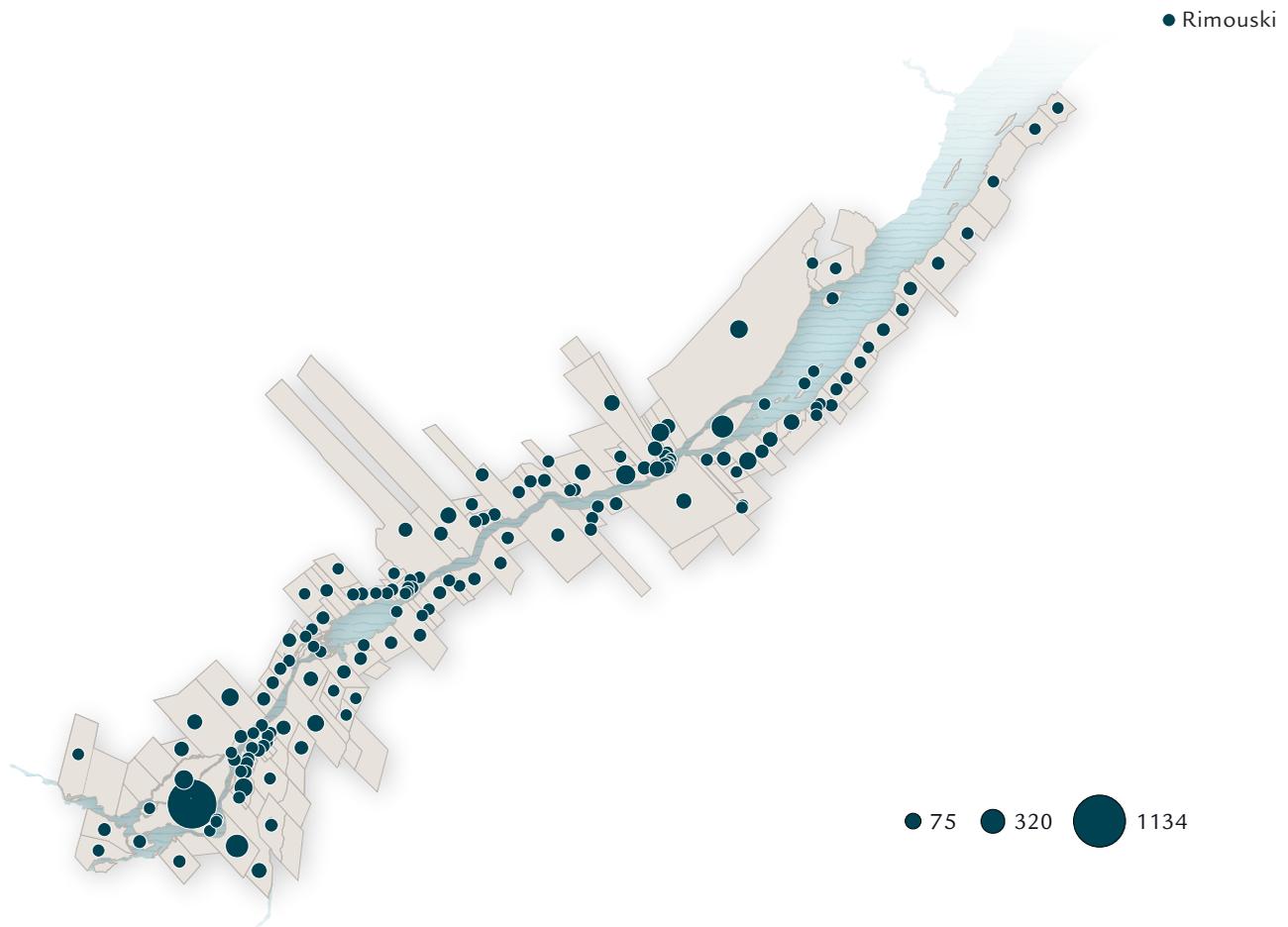
La répartition de ces seigneuries selon le nombre de parcelles permet de mesurer l'intensité maximale de l'occupation du territoire seigneurial puisqu'il s'agit ici de l'ensemble des terres découpées dans le paysage rural, tous statuts et types confondus (VOIR LE TABLEAU EN PAGE SUIVANTE).

Entre le quart et le tiers (52/177 = 29,4 %) des seigneuries rurales de la vallée du Saint-Laurent comptent moins de 10 parcelles, incluant les onze fiefs qui ne comprennent que le domaine du seigneur. Comme ces dernières, une douzaine de ces

TYPE D'OCCUPATION DES SEIGNEURIES EN 1725

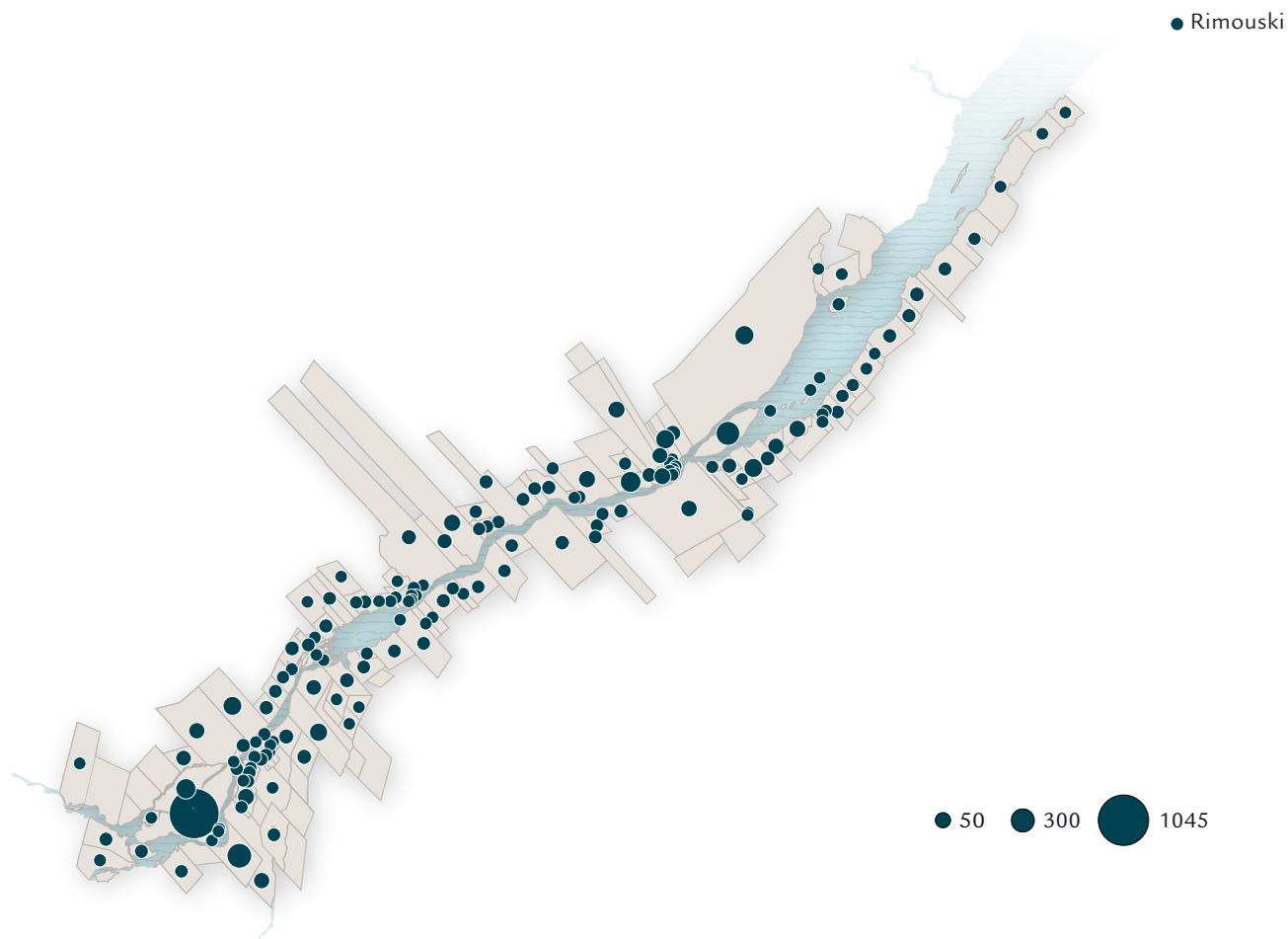


RÉPARTITION DES PARCELLES DANS LA VALLÉE LAURENTIENNE EN 1725



RÉPARTITION DES SEIGNEURIES SELON LE NOMBRE DE PARCELLES EN 1725
(par gouvernement)

NOMBRE DE PARCELLES	Montréal	Trois-Rivières	Québec	TOTAL
0	11	4	10	25
1 - 9	14	16	22	52
10 - 19	6	5	9	20
20 - 49	15	13	16	44
50 - 99	6	3	6	15
100 et plus	8	1	12	21
TOTAL	60	42	75	177



seigneuries sont elles aussi de petites dimensions et ne peuvent guère contenir d'autres parcelles. Il reste cependant près d'une trentaine de seigneuries de moins de 10 parcelles qui sont pourtant assez grandes pour en contenir davantage mais qui, en 1725, n'en sont tout simplement qu'au début de leur peuplement. Ces seigneuries peu occupées sont présentes un peu partout dans la vallée du Saint-Laurent à cette époque.

Un peu plus du tiers (64/177 = 36,2 %) des seigneuries comptent entre 10 et 50 parcelles. Un premier groupe de 20 seigneuries contenant entre 10 et 20 parcelles constitue un palier intermédiaire entre le peuplement pionnier initial et l'atteinte

d'un certain seuil de maturité représenté par le groupe des 44 seigneuries comptant entre 20 et 49 parcelles. L'importance relative de ce dernier groupe reflète bien le niveau moyen de la colonisation et du peuplement à cette époque. Ce genre de seigneuries se retrouve dans les trois gouvernements de la colonie et dans à peu près toutes les régions.

Au-delà du palier des 50 parcelles, ne se trouve plus que le cinquième des seigneuries. Celles-ci, et plus particulièrement les 21 comptant plus de 100 parcelles, constituent autant de noyaux forts de peuplement, véritables pôles de croissance dans leur région respective. Ces seigneuries de bonnes dimensions jouissent toutes d'une localisation

avantageuse et sont occupées depuis déjà plusieurs décennies au moment des aveux et dénombrements. Les plus importantes, comme l'île de Montréal (plus de 1 000 parcelles) et Laprairie (334 parcelles), sont, avec une dizaine d'autres, aux mains de seigneurs ecclésiastiques. Mais plusieurs seigneurs laïques ont également bien réussi, comme à Boucherville (204 parcelles), Neuville (126) ou à la Rivière-du-Sud (125). Ces seigneuries projettent une image de réalisations solides en matière de peuplement. Souvent citées en exemple par les autorités, elles constituent autant de modèles à imiter.

Comme les censives représentent l'immense majorité des parcelles, le nombre de censives dans les

seigneuries donne à peu de chose près une lecture similaire de l'intensité de l'occupation. Par contre, le nombre de maisons par seigneurie en atténue quelque peu l'image. En effet, puisque toutes les parcelles ou censives n'en contiennent pas nécessairement, la présence d'une maison constitue la meilleure indication du niveau d'occupation effective du territoire. On assiste alors au glissement de plusieurs seigneuries dans la classe inférieure de celle où elles se trouvaient pour le nombre de parcelles ou de censives. Si l'équilibre général entre les classes de seigneuries n'est pas remis en question, il se produit toutefois un certain réaménagement dans leur importance relative. Ainsi, la classe inférieure passe de 25 à 42 seigneuries, tandis que les deux classes supérieures réunies ne comptent plus que 20 fiefs au lieu de 36 précédemment. La faiblesse de l'intensité de l'occupation de la vallée du Saint-Laurent est donc davantage accentuée si l'on s'en tient à l'occupation effective des seigneuries telle qu'elle est révélée par le nombre de maisons.

Si la répartition des seigneuries selon les nombres absolus de parcelles, de censives ou de maisons révèle adéquatement l'intensité de l'occupation, elle laisse toutefois dans l'ombre le rapport entre la superficie occupée et la superficie disponible à l'intérieur des fiefs : autrement dit, le degré d'occupation (VOIR LA CARTE ET LE

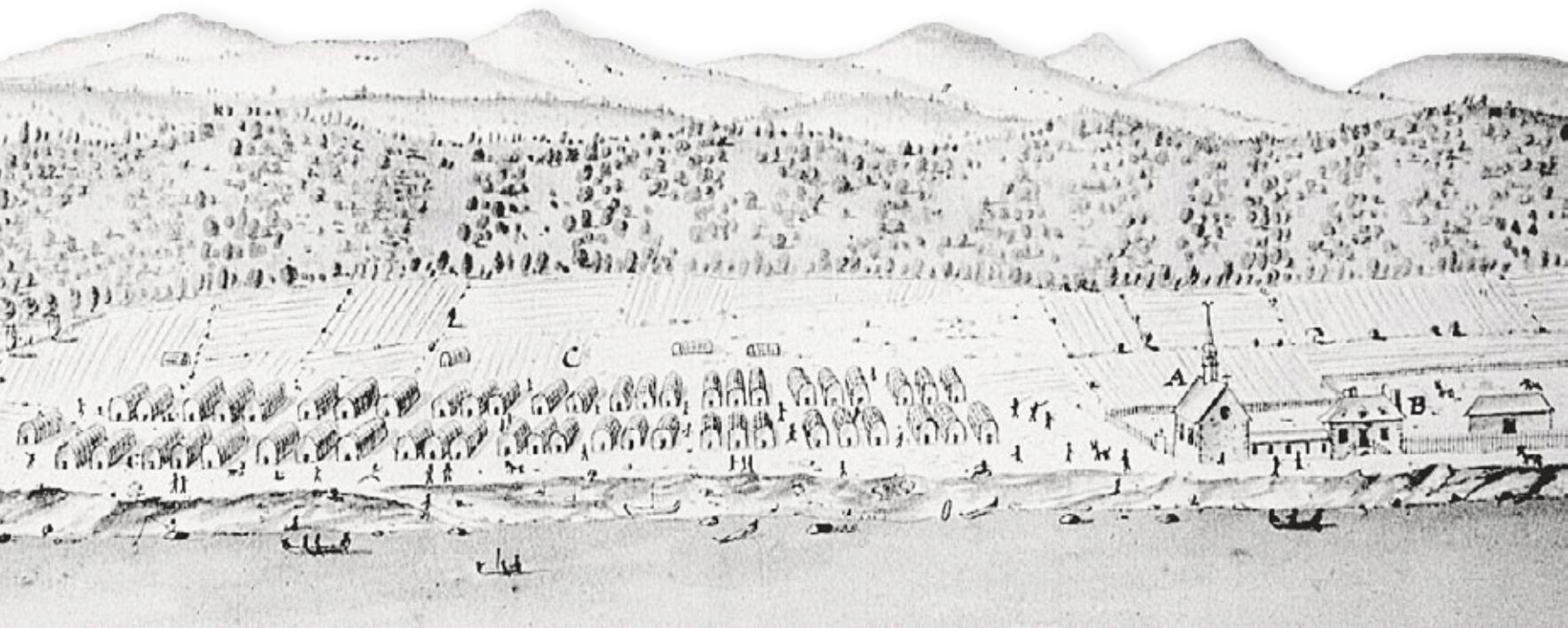
TABLEAU EN PAGE 38). Considérée sous cet angle, l'intensité de l'occupation prend un tout autre visage, largement marqué évidemment par les dimensions variables des seigneuries. En 1725, 15 seigneuries sont entièrement occupées ; essentiellement, il s'agit des 11 petites seigneuries-domaines décrites ci-dessus et de quelques autres fiefs, aussi de très petites dimensions. Les seigneuries « pleines » ne sont donc pas nécessairement celles qui comptent le plus de parcelles, censives ou maisons. En fait, on ne trouve qu'une seule seigneurie de taille respectable dans ce groupe, soit l'île d'Orléans. Elle seule peut véritablement prétendre à l'état de seigneurie « pleine » sans que son exigüité n'en soit l'explication.

La corrélation entre petites dimensions seigneuriales et proportion élevée du territoire occupé reste très forte dans l'ensemble. La situation du groupe des 22 seigneuries occupées, de 75 % à 99 %, est particulièrement éloquent : 18 d'entre elles ont moins de 7 056 arpents carrés (soit une lieue carrée) dont 12 sont même en deçà d'une demie-lieue carrée de superficie. Cette observation entraîne deux constatations sérieuses. D'abord, l'expression de l'intensité de l'occupation sous la forme de nombres absolus peut cacher, derrière des résultats apparemment minces, des situations de fiefs fortement occupés par rapport à la superficie totale. Les quatre parcelles de la seigneurie de Gamache, les 30

de Pointe-aux-Écureuils ou les 19 de la Guillaudière semblent peu de chose parmi les 7 434 parcelles de la vallée du Saint-Laurent, pourtant nous sommes en présence de trois petits fiefs occupés respectivement à 100 %, 95 % et 83 % et dont on peut dire qu'ils sont pleins ou à la veille de l'être.

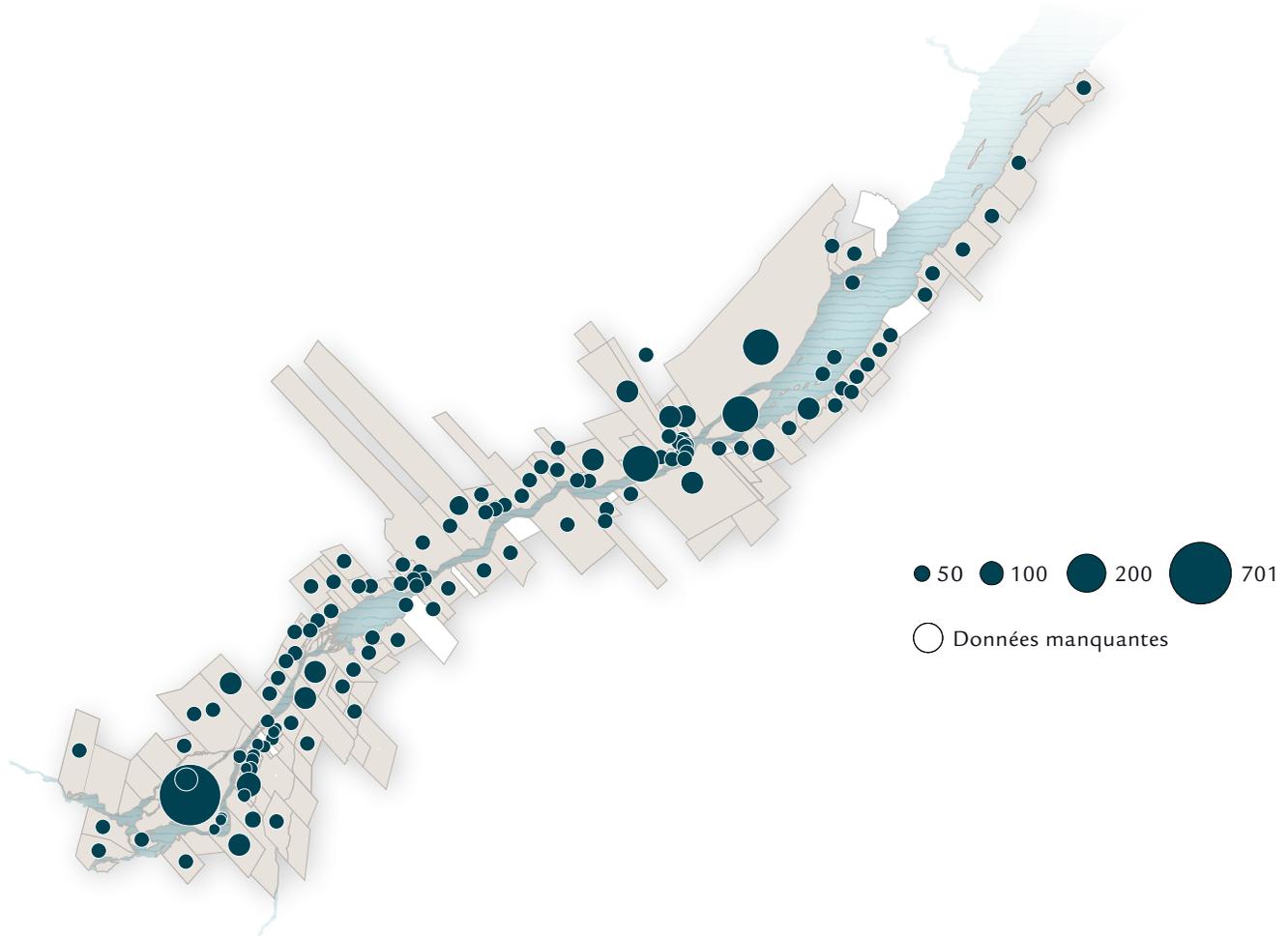
Ensuite, il ressort qu'il y a encore beaucoup de place dans les seigneuries de dimensions moyennes et grandes puisqu'elles sont généralement occupées à moins de 50 % de leur superficie. La qualité de cet espace est sans doute fort variable et même minimale dans certaines immenses seigneuries comme Beaupré, Batiscan et Cap-de-la-Madeleine mais, règle générale, l'occupation peut s'intensifier sans trop de peine avant d'en arriver à une saturation quasi complète du territoire. Ce constat d'espace disponible vaut même pour les seigneuries qui comptent déjà un nombre appréciable de parcelles, censives ou maisons. Par exemple, parmi les 21 seigneuries comptant plus de 100 parcelles, seulement 8 sont occupées à plus de la moitié de leur superficie. La plus importante, l'île de Montréal, est occupée à 79 % malgré ses 1 134 parcelles.

L'intensité de l'occupation rurale de la vallée du Saint-Laurent en 1725 se présente donc sous des teintes multiples. Si l'on admet volontiers la faible densité de cette occupation, qui transparaît des données à toutes les échelles



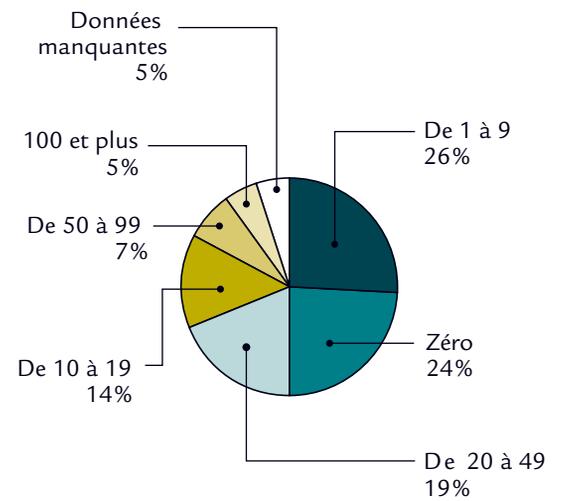
VUE DE LA MISSION DU SAULT-SAINT-LOUIS, VERS 1720.
Anonyme, Cliché Bibliothèque nationale de France, Paris,
Département du Cabinet des estampes.

RÉPARTITION DES MAISONS RURALES DANS LA VALLÉE LAURENTIENNE EN 1725



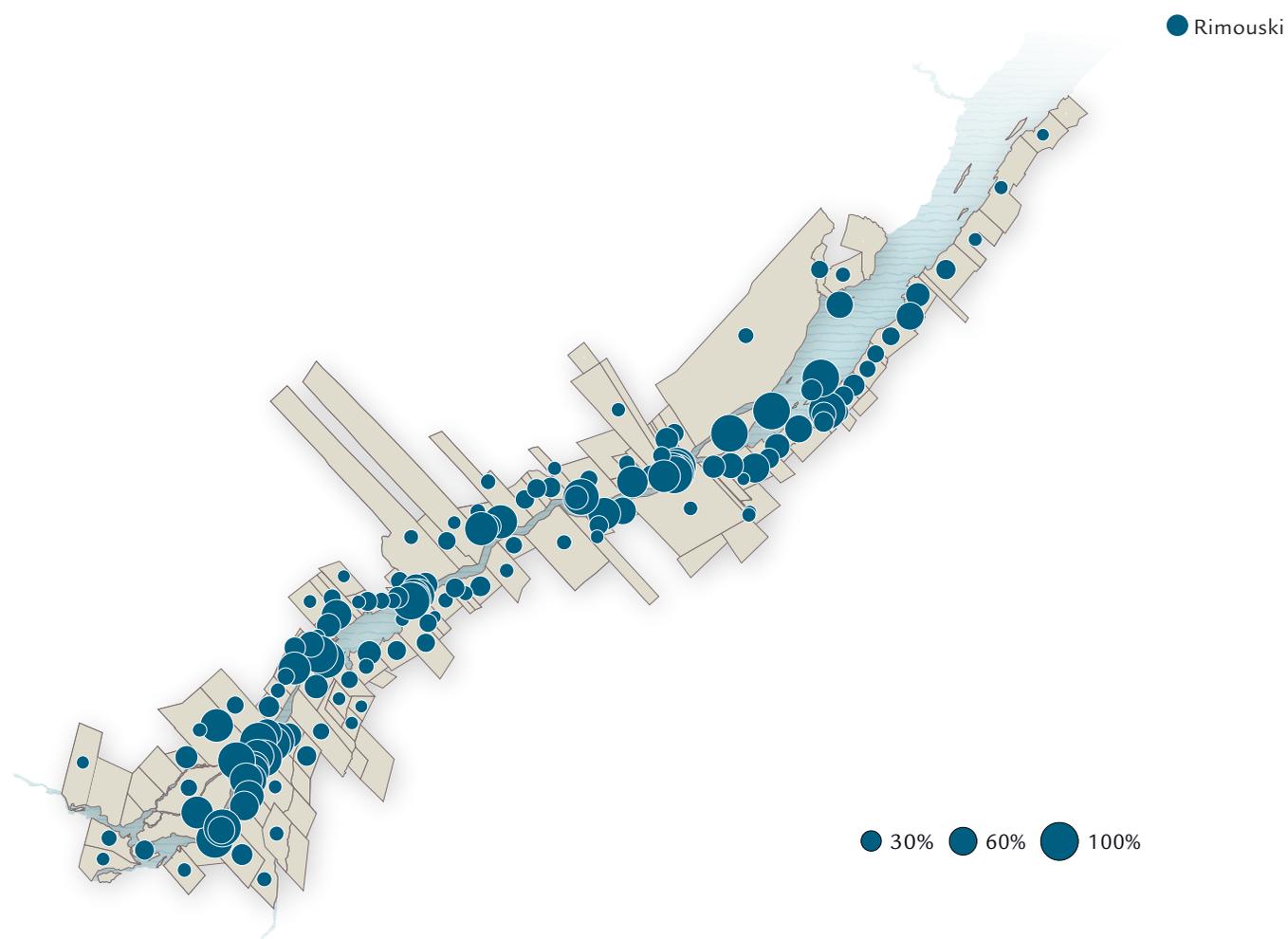
RÉPARTITION DES SEIGNEURIES SELON LE NOMBRE DE MAISONS RURALES EN 1725 (par gouvernement)

GOUVERNEMENTS	NOMBRE DE MAISONS						Données manquantes	TOTAL
	0	1 - 9	10-19	20-49	50-99	100 et +		
Montréal	17	12	8	14	6	2*	1	60
Trois-Rivières	11	15	7	6	1	0	2	42
Québec	14	20	10	14	5	6	6	75
TOTAL	42	47	25	34	12	8*	9	177



* La seigneurie de l'île de Montréal compte 701 maisons dans l'espace rural ; les autres seigneuries dans cette catégorie ne comprennent jamais plus de 300 maisons.

DEGRÉ D'OCCUPATION DES SEIGNEURIES EN 1725



RÉPARTITION DES SEIGNEURIES SELON LE DEGRÉ D'OCCUPATION DE LA SUPERFICIE EN 1725
(par gouvernement)

PROPORTIONS OCCUPÉES (en %)	Montréal	Trois-Rivières	Québec	TOTAL
0	13	3	12	28
0,1 - 24,9	16	20	22	58
25 - 49,9	7	9	21	37
50 - 74,9	7	3	7	17
75 - 99,9	12	5	5	22
100	5	2	8	15
TOTAL	60	42	75	177

SEIGNEURIES AVEC PLUS DE 100 PARCELLES ET OCCUPÉES À PLUS DE 50 % EN 1725

SEIGNEURIE	NOMBRE DE PARCELLES	PROPORTION OCCUPÉE (en %)
Bellechasse	101	52,49
Rivière-du-Sud	125	60,59
La Durantaye – Saint-Michel	175	69,09
Boucherville	204	72,82
Saint-Augustin	232	76,40
Montréal	1 134	79,01
Sillery	118	80,04
Île d'Orléans	317	100,00

et qui confirme les constats des contemporains, il importe néanmoins de ne pas tomber dans un aveuglement qui ferait peu de cas du processus de colonisation. Ainsi, l'image d'une vallée du Saint-Laurent composée de seigneuries désertes et qui suscite la réaction d'impatience que constituent les édits de Marly de 1711 est à réviser. Les campagnes laurentiennes se composent plutôt d'un assemblage de seigneuries – une mosaïque – ne parvenant pas à se remplir rapidement en raison de leur grand nombre et de la faible population coloniale. La variété des situations que l'on observe partout dans les campagnes laurentiennes de cette époque illustre parfaitement le processus d'emprise au sol.

Seigneuries et paroisses

Au moment des aveux et dénombrements, les paroisses de la vallée du Saint-Laurent viennent tout juste de

subir de profondes modifications territoriales à la suite d'une vaste enquête qui a mené à la redéfinition des limites existantes et à la création de nouvelles entités en 1722. Postérieure à l'occupation, la paroisse n'est pas une institution imposée à la population. Au contraire, celle-ci souhaite disposer le plus rapidement possible de cet encadrement qui lui garantit des services religieux dispensés par un curé résidant. Cependant, comme la paroisse doit être assez peuplée pour assurer la subsistance du curé, l'intensité variable de l'occupation des seigneuries a une influence directe sur les délimitations des paroisses (VOIR LES CARTES DES PAGES 42 À 44).

La comparaison des délimitations des paroisses rurales avec celles des seigneuries montre très bien que celles-ci correspondent rarement. Seigneuries et paroisses ne se confondent que dans onze cas seulement. Ce

résultat confirme fortement que ces deux termes ne sont à peu près jamais synonymes et que l'on ne peut pas les utiliser indistinctement sans risquer de créer des distorsions importantes. En fait, compte tenu de ce qui a été dit précédemment sur la dimension des seigneuries et sur l'intensité de leur peuplement, cette très faible correspondance ne devrait pas étonner outre mesure. Des seigneuries de très grande taille et bien peuplées (îles de Montréal, Jésus et d'Orléans, Beaupré et Lauzon) comptent même plusieurs paroisses sur leur territoire.

Près de la moitié des fiefs (82/177 = 46,3 %) se retrouvent plutôt dans des assemblages de noyaux de peuplement voisins suffisamment importants pour que, une fois réunis, ils puissent devenir une paroisse. Cela peut donner lieu à des découpages paroissiaux parfois assez complexes comme dans le cas de la Vieille Lorette et de

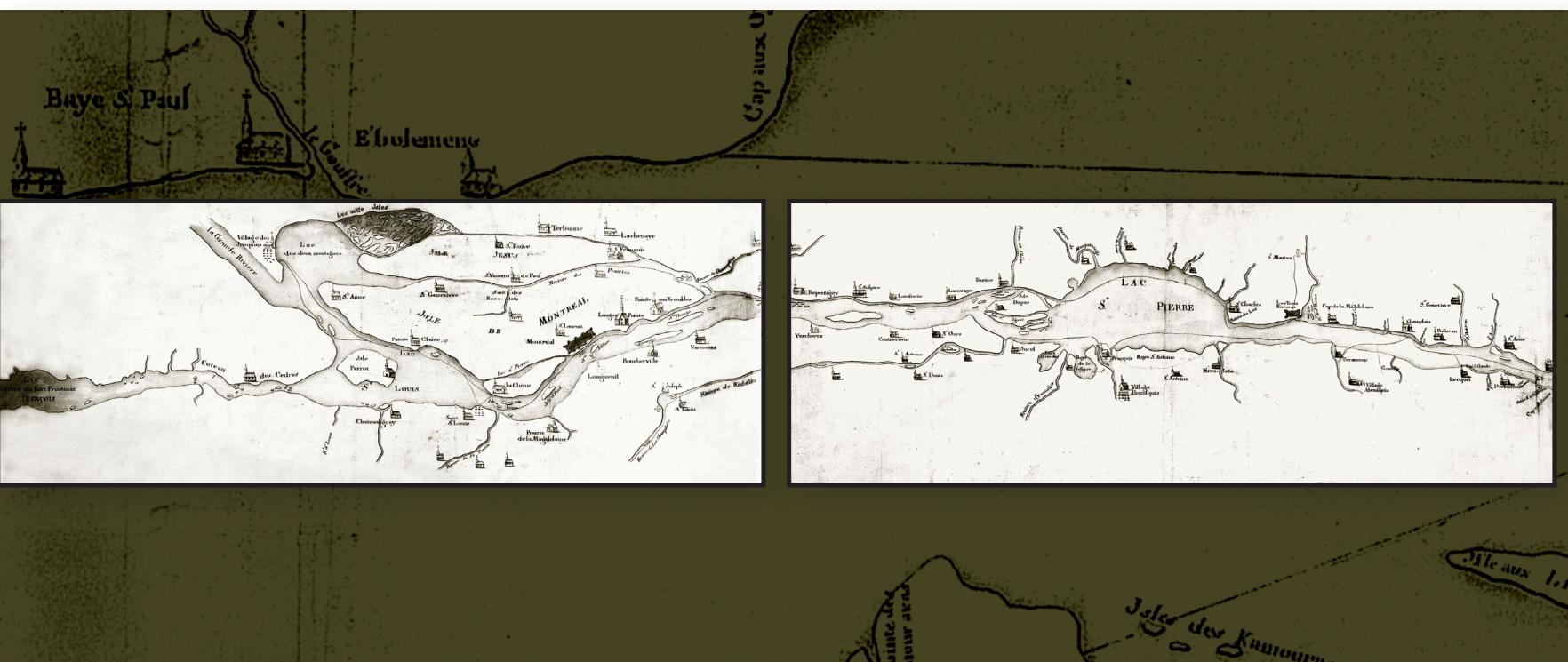
Charlesbourg dans la région immédiate de Québec. Le plus souvent cependant, le ruban paroissial s'étire simplement le long de deux ou trois seigneuries contiguës.

Les autres seigneuries occupent une position marginale sur la carte paroissiale des années 1720. Dans un premier groupe se trouvent 52 seigneuries qui ne sont que « desservies » par voie de mission. Enfin, situation extrême, 27 seigneuries ne sont même pas mentionnées dans le règlement de 1721-1722 ! Cela veut dire que près de la moitié (44,6 %) des seigneuries de la vallée du Saint-Laurent ne sont pas encore couvertes par des services paroissiaux exclusifs et directs au moment des aveux et dénombrements. Ce constat en dit long sur l'état de l'occupation du sol dans plusieurs régions d'une part, et sur les capacités réelles du clergé colonial de pouvoir effectivement dispenser les services paroissiaux à l'ensemble de la population, d'autre part.

Les paroisses de cette époque ne sont pas nécessairement beaucoup plus uniformes que les seigneuries quant à leur peuplement. Malgré des efforts pour répartir le mieux possible la charge de l'encadrement paroissial afin d'assurer un service régulier pour les paroissiens et un revenu suffisant pour le curé, le règlement de 1721-1722 n'est pas parvenu à éliminer les écarts entre les paroisses. Si l'on s'en tient au nombre de maisons par paroisses, qui correspond généralement au nombre de familles résidentes sur lesquelles repose le paiement de la dîme, on remarque une situation encore très contrastée (VOIR LE TABLEAU À LA PAGE 46). La disparité existe même dans le groupe des 36 paroisses avec un territoire exclusif. Hormis deux cas particuliers qui comptent moins de 25 maisons, la répartition montre *grosso modo* trois classes (25-49; 50-74; 75 et plus). Cela dit, cette régularité de la répartition et le niveau de la moyenne et de la médiane se situant

autour de 60 maisons ne peuvent masquer le fait qu'il n'y a aucune commune mesure entre la situation du curé de Charlesbourg (165 maisons) et celle du curé de Saint-Joachim (29 maisons).

Des écarts existent également entre les 24 paroisses desservantes. Au départ, elles paraissent assez similaires. En effet, trois fois sur quatre, en nombre de maisons, leur territoire de base correspond à celui du tiers inférieur des paroisses exclusives. Le fait de leur rattacher des paroisses et des territoires de mission améliore généralement leur situation. L'effet n'est cependant pas le même partout. Bien entendu, les très grosses paroisses desservantes sont moins touchées par les rattachements. Pour des paroisses plus petites, ceux-ci jouent dans des proportions très variables. Dans le cas de Nicolet, le territoire de mission à desservir ne représente qu'une maison supplémentaire, tandis qu'à Rivière-Ouelle le rattachement de la paroisse de mission de Sainte-Anne-



▲ CARTE GÉNÉRALE DES PAROISSES ET MISSIONS ÉTABLIES DES DEUX CÔTÉS DU FLEUVE SAINT-LAURENT... (S.N. 1750) (4 SECTIONS)
André Vachon, *L'enracinement*, APC (1985) p. 280, Service historique de l'armée Vicennes, France : 7B 68.

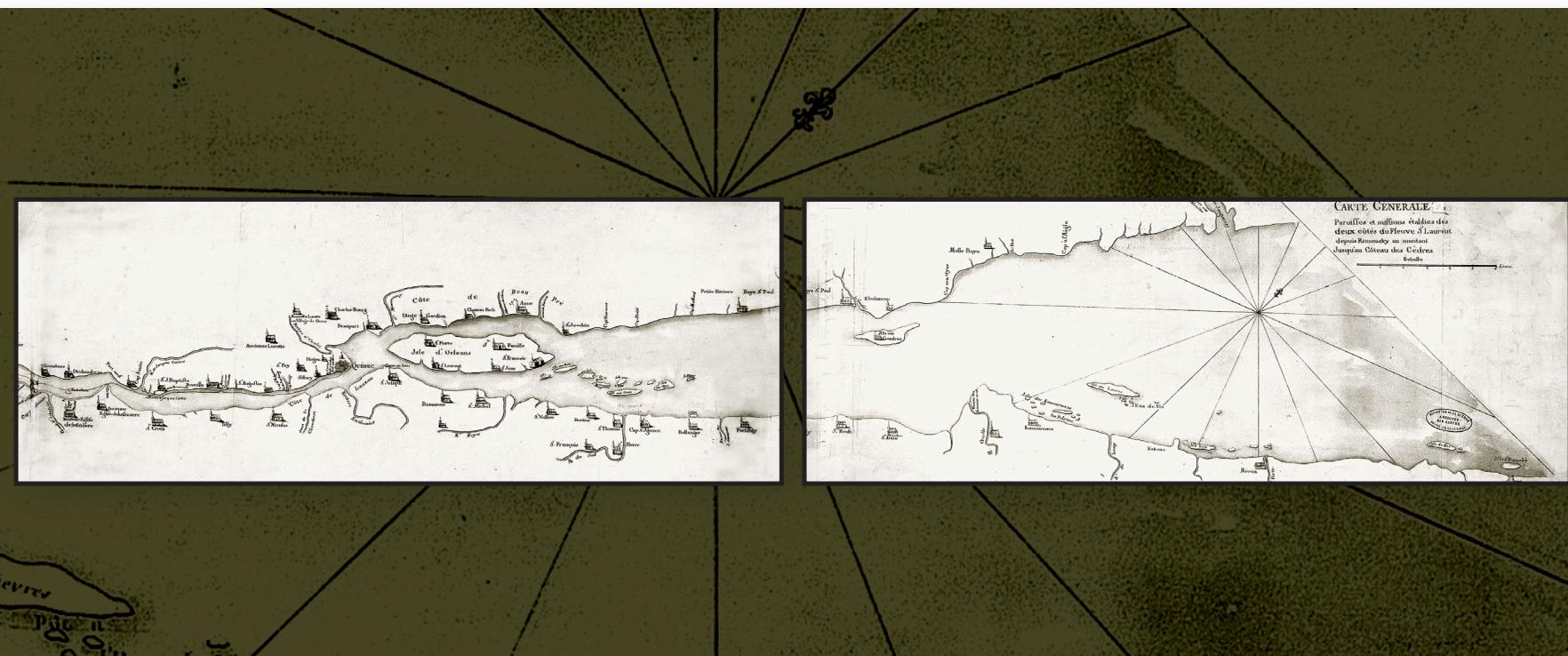
CONCORDANCE ENTRE TERRITOIRE SEIGNEURIAL ET PAROISSIAL	NOMBRE
La seigneurie correspond exactement à la paroisse	11
La seigneurie comprend plusieurs paroisses	5
La seigneurie fait partie d'un assemblage constituant une paroisse	82
La seigneurie est desservie par voie de mission	52
La seigneurie n'est pas mentionnée dans le règlement	27
TOTAL	177

de-la-Pocatière fait passer le nombre de maisons de 33 à 58 et qu'à Saint-Louis-de-Lotbinière, aux 50 maisons du territoire de base s'ajoutent respectivement les 29 de la paroisse de mission de Sainte-Croix et les 11 du territoire de mission adjacent, pour un total de 90 maisons. Parfois, les augmentations sont tout simplement spectaculaires, l'exemple le plus frappant étant celui de la paroisse de

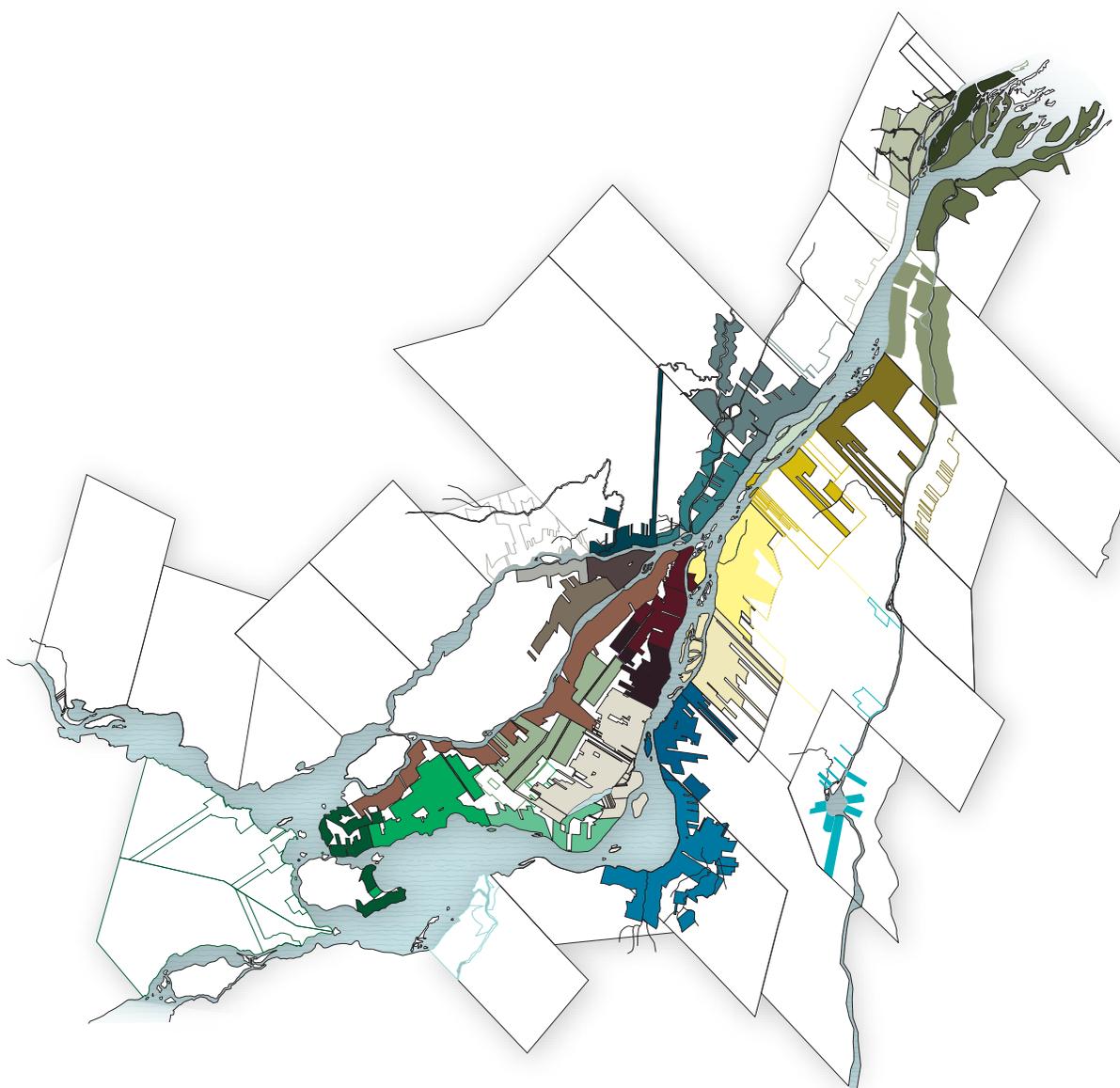
Saint-François-de-Sales à l'île Jésus qui compte 39 maisons sur son territoire original et dont le total après tous les rattachements, sur l'île comme sur la rive nord, atteint 175 maisons. Tout cela montre clairement que toutes les paroisses ne se valent pas sur le plan des revenus potentiels.

L'examen du découpage paroissial constitue une autre façon de saisir l'intensité de l'occupation dans la

vallée du Saint-Laurent. Il permet notamment de constater que la paroisse cherche à s'adapter à la réalité de l'occupation du territoire. Malgré ses assises variables en 1725, la paroisse est tout de même en mesure de jouer un rôle institutionnel dominant auprès de la majeure partie de la population rurale laurentienne, bien plus en tout cas qu'un grand nombre de seigneuries dont le rythme de développement est

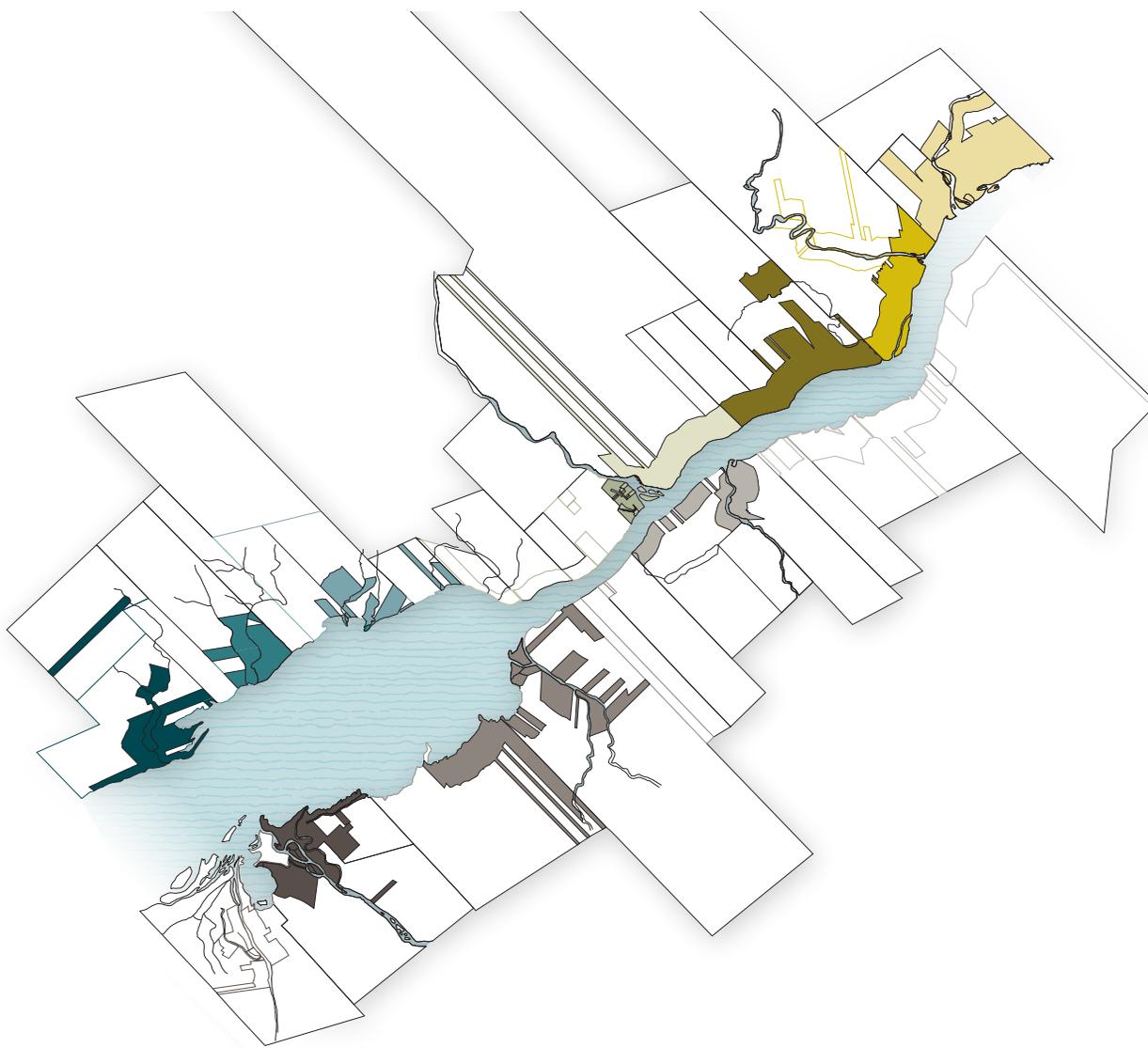


LES PAROISSES RURALES DU GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL EN 1725*



- Lachenaie (desservie par Saint-François de Salles)
- Notre-Dame de l'Assomption de Répigny
- Saint-Sulpice
- Berthier (desservie par l'Île Dupas)
- De la Visitation de l'Île Dupas
- Saint-François de Salles de l'Île Jésus
- Saint-Vincent de Paul (desservie par Saint-François de Salles)
- Sainte-Rose (desservie par Saint-François de Salles)
- Sainte-Anne-du-bout-de-l'île
- Saint-Joachim de Pointe-Claire
- Saints-Anges de Lachine
- Montréal
- Longue-pointe (desservie par Pointe-aux-Trembles)
- L'Enfant-Jésus de Pointe-aux-Trembles
- Saint-Joseph de Rivière-des-Prairies
- Saint-Laurent
- Chateauguy (desservie par la mission du Sault Saint-Louis)
- Paroisse Sainte-Marie Madeleine de la Prairie de la Madeleine
- Saint-Antoine de Pade de Longueuil
- Saint-Louis de Chambly (desservie par le fort)
- Sainte-Famille de Boucherville
- Sainte-Anne de Varennes
- Saint-François-Xavier de Verchères
- Sainte-Trinité de Contreccœur
- L'Immaculée-Conception (desservie par Contreccœur)
- Saint-Paul de Sorel (desservie par l'Île Dupas)

*Les territoires desservis par voie de mission sont délimités par des traits de la même couleur que celle identifiant les paroisses desservantes.



- Saint-Joseph-de-Maskinongé (desservie par voie de mission)
- Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup (desservie par voie de mission)
- Sainte-Anne de Gros-Bois/Rivière Yamachiche (desservie par voie de mission)
- Trois-Rivières
- Sainte-Marie-Madeleine de Cap-de-la-Madeleine
- La Visitation-de-Champlain
- Saint-François-Xavier-de-Batiscan
- Sainte-Anne
- Saint-François-Xavier de Saint-François-du-Lac
- Nicolet – Baie-Sainte-Antoine
- De la Nativité de la Sainte-Vierge et Saint-Pierre

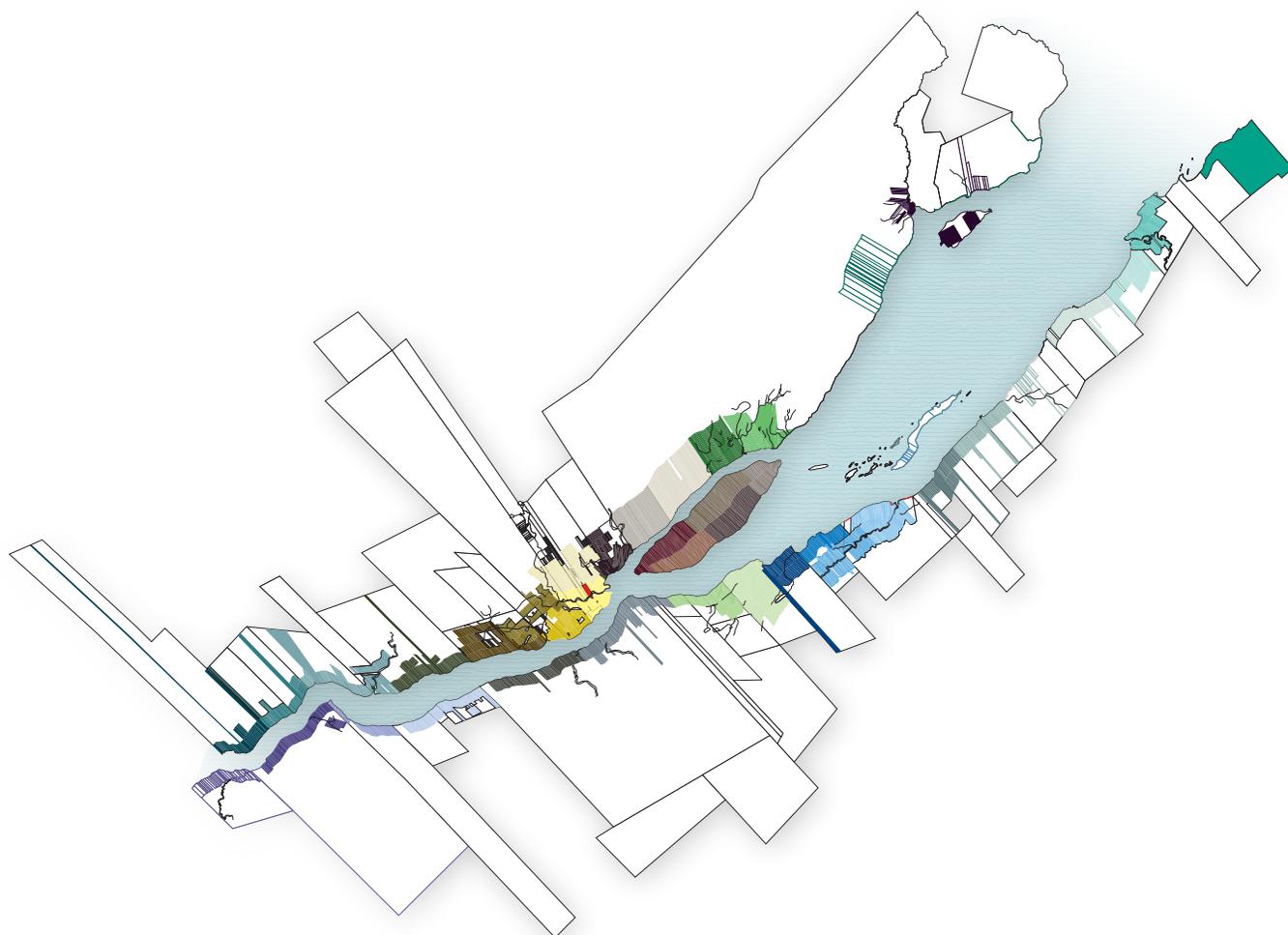
Sources des cartes des paroisses rurales des gouvernements de Montréal, Trois-Rivières et Québec en 1725 :

« Règlements des districts de paroisses », 1722, publié dans *Édits, ordonnances royales, déclarations et arrêts du conseil...*, Québec, E.R. Fréchette, 1854, p. 443-462

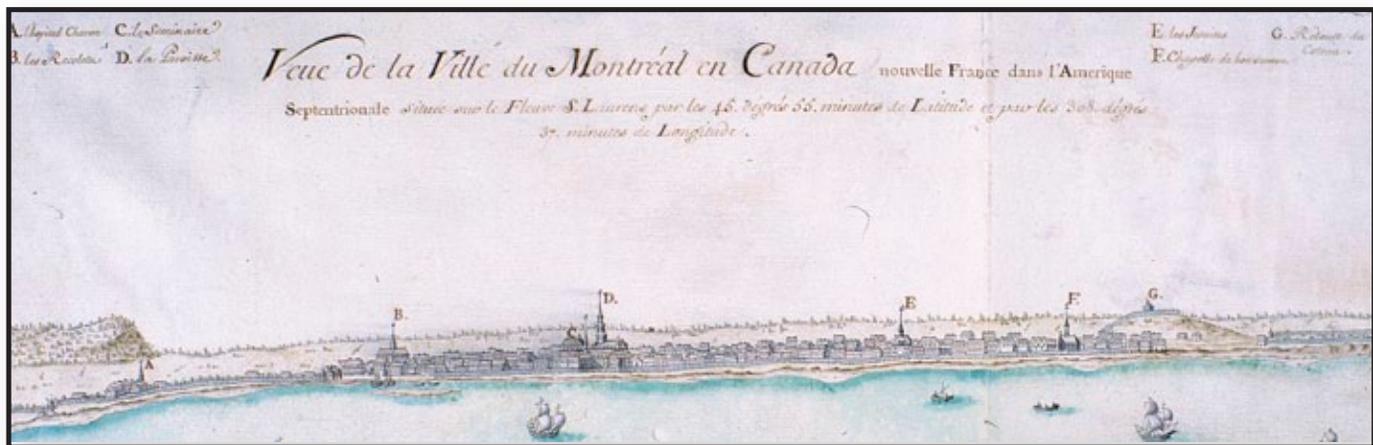
Mathieu-Benoît Collet, « Procès verbaux sur la commodité et l'incommodité... », 1721, publié dans *RAPQ* pour 1921-1922, Québec, Ls-A. Proulx, 1922, p. 262-362

Recherche et dessin : Lina Gouger

LES PAROISSES RURALES DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC EN 1725



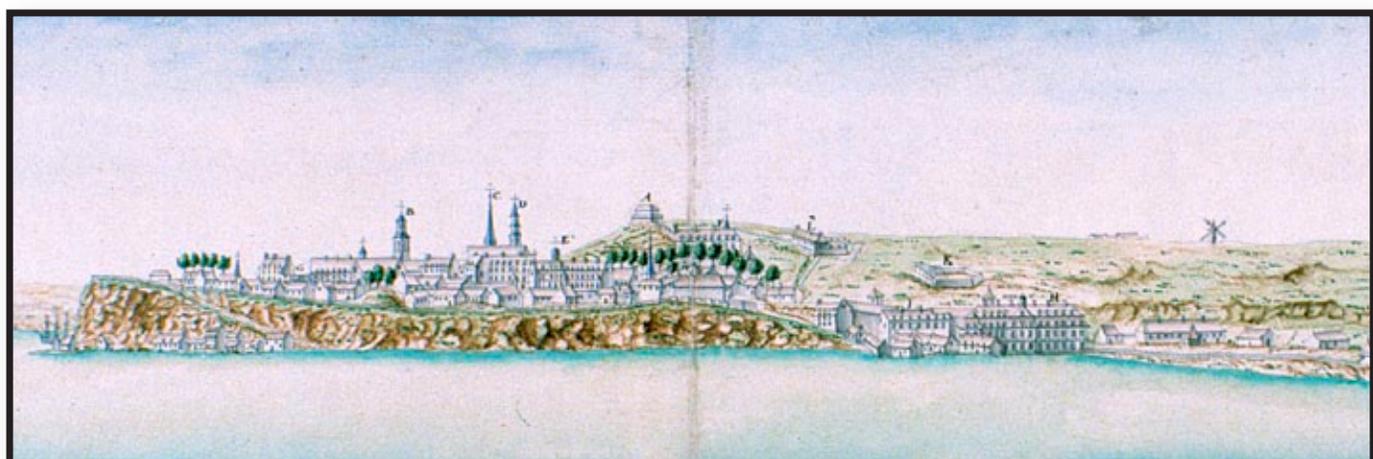
- | | |
|---|--|
| ● Saint-Charles-des-Roches de Les Grondines | ● Saint-Étienne de Beaumont |
| ● Deschambault et Lachevrotière (desservie par Grondines) | ● Saint-Michel |
| ● Sainte-Famille de Portneuf dit Cap-Santé | ● Saint-Jacques et Saint-Philippe de La Durantaye |
| ● Saint-François-de-Salles de Neuville | ● Notre-Dame de l'Assomption de Bellechasse |
| ● Saint-Augustin de Demaure | ● Saint-Pierre |
| ● Vieille Lorette | ● Saint-Thomas de Pointe-à-la-Caille |
| ● Sainte-Foy | ● Saint-Ignace de Cap-Saint-Ignace |
| ● Québec | ● Notre-Dames-de-Bon-Secours de Bonsecours |
| ● Saint-Charles Boromée de Charlesbourg | ● Saint-Roch de Des Aulnaies |
| ● Notre-Dame-de-la-Miséricorde de Beauport | ● Sainte-Anne de La Pocatière ou Grande-Anse (desservie par Rivière Ouelle) |
| ● Saint-Pierre de Saint-Pierre et de Saint-Paul | ● Notre-Dame de Liesse de La Bouteillerie dit la Rivière Ouelle |
| ● Saint-Laurent | ● Saint-Louis de Kamouraska |
| ● Sainte-Famille | ● Saint-François-Xavier de la Petite-Rivière (desservie par Baie Saint-Paul) |
| ● Saint-Jean de Saint-Jean Baptiste | ● Saint-Pierre et Saint-Paul de Baie Saint-Paul |
| ● Saint-François de Saint-François-de-Salles | ● Saint-Louis de Lotbinière |
| ● Ange-Gardien | ● Sainte-Croix (desservie par Lotbinière) |
| ● De La Visitation de Notre-Dame de Château-Richer | ● Saint-Antoine-de-Padoue de Tilly |
| ● Sainte-Anne | ● Saint-Nicolas |
| ● Saint-Joachim | ● Saint-Joseph de Pointe de Lévy |



▲ VUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, VERS 1720.
The Newberry Library, Chicago



▲ VUE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES, 1721.
The Newberry Library, Chicago



▲ VUE DE LA VILLE DE QUÉBEC, VERS 1721.
L. Bécard de Granville, The Newberry Library, Edward E. Ayer Collection.

NOMBRE DE MAISONS	PAROISSES SEULES	PAROISSES DESSERVANTES	
		Sans mission	Avec missions
0 à 24	2	1	0
25 à 49	11	15	6
50 à 74	14	3	8
75 à 99	4	2	3
100 et plus	5	3	7
TOTAL	36	24	24

trop lent ou dont les dimensions, trop grandes ou trop réduites, ne peuvent servir de cadre fondamental de la vie rurale. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant de voir la paroisse constituer le point de rassemblement initial de ces communautés en formation, phénomène qui va s'amplifier constamment par la suite à mesure que le peuplement progressera.

Les schémas d'occupation

Dans son ensemble, l'écoumène seigneurial est largement tributaire de la présence du fleuve Saint-Laurent qui s'impose comme un élément fondamental et incontournable du paysage. À l'échelle des seigneuries, le fleuve exerce une influence prépondérante sur les schémas d'occupation adoptés, mais de façon pas aussi exclusive qu'on aurait pu s'y attendre.

L'observation des schémas d'occupation à l'époque des aveux et dénombrements révèle en premier lieu la primauté écrasante du modèle d'occupation littorale, caractérisé par l'alignement des terres sur la devanture des fiefs (VOIR LE TABLEAU À LA PAGE SUIVANTE). L'importance de cette forme d'occupation se trouve renforcée par l'absence à peu près complète d'aménagement où la devanture n'est pas du tout utilisée. Les seuls cas existants en 1725 concernent trois seigneuries – Saint-François-Crevier, Rivière-du-Loup-en-haut et Dutort – donnant sur les rives du lac Saint-Pierre dans le gouvernement de Trois-Rivières où il valait mieux,

pour s'établir à pieds secs, délaïser le littoral et privilégier un cours d'eau intérieur.

En 1725, l'occupation littorale de la devanture, dont l'avantage évident est de rendre la voie d'eau accessible au plus grand nombre, s'observe dans 122 des 125 seigneuries où le peuplement est suffisamment amorcé pour qu'on puisse discerner le schéma d'occupation. Pour les mêmes raisons, l'occupation des îles et îlets du Saint-Laurent apparaît toute naturelle. Elle est souvent intensive comme dans le lac Saint-Pierre et au-devant des seigneuries de la rive sud du gouvernement de Montréal. Elle peut même l'emporter en importance sur la terre ferme comme dans la seigneurie de l'île Dupas-et-Chicot où toutes les parcelles, sauf une, se trouvent sur l'île.

Le recours presque systématique à l'occupation de la devanture ne signifie pas nécessairement que cet alignement initial va se reproduire dans les rangs de l'intérieur. Certes, pour le tiers des seigneuries occupées ($44/125 = 35,2\%$), il est encore trop tôt pour en juger, puisqu'elles n'ont encore qu'un seul rang et souvent pas très développé. Cependant, le fait que 37 seigneuries seulement en 1725 ont un second rang immédiatement dans le prolongement de la profondeur du rang littoral, contre 41 qui présentent un schéma d'occupation mixte, combinant un alignement sur la devanture et d'autres orientations, indique bien que l'occupation de l'intérieur des seigneuries impose

souvent des modifications du schéma initial d'occupation.

Dans la plupart de ces 41 seigneuries en effet, l'occupation de la devanture constitue la forme initiale de l'aménagement, complétée ensuite dans la profondeur par d'autres lignes d'habitations davantage déterminées par le réseau hydrographique intérieur (VOIR LES CARTES PAGES 48 ET 49). Il y a plusieurs cas cependant de seigneuries où la devanture paraît avoir joué un rôle secondaire dans le schéma d'occupation. Les seigneuries de Rivière-du-Sud et Rivière-Ouelle en sont des exemples patents. L'occupation initiale s'y est d'abord concentrée le long de la rivière où les terres sont de meilleure qualité, pour ensuite seulement se diriger vers la devanture, tout en continuant d'ailleurs à s'étendre vers la profondeur en suivant la voie d'eau interne. L'une et l'autre de ces situations témoignent de l'adaptation des schémas d'occupation aux conditions géographiques locales.

Plusieurs des cours d'eau qui serpentent à travers les seigneuries, affluents plus ou moins importants du fleuve, ont donc une influence déterminante sur les schémas d'occupation. À mesure que l'occupation des seigneuries s'éloigne du littoral fluvial et dans les cas de seigneuries concédées entièrement dans l'intérieur des terres, ils deviennent des axes dominants d'orientation des lignes de peuplement. Il arrive même, quand ces rivières coupent des seigneuries voisines, que le peu-

RÉPARTITION DES SEIGNEURIES DE LA VALLÉE LAURENTIENNE
SELON LE SCHÉMA D'OCCUPATION EN 1725

LOCALISATION	OCCUPATION DE LA DEVANTURE		OCCUPATION MIXTE	OCCUPATION SANS LA DEVANTURE	TOTAL
	1 rang	2 rangs et +			

GOVERNEMENT DE MONTRÉAL

Ouest	2	1	1	0	4
Rive Nord	4	2	5	0	11
Centre	0	1	1	0	2
Rive Sud	2	8	7	0	17
Richelieu	2	3	2	0	7
TOTAL	10	15	16	0	41

GOVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES

Rive Nord-Ouest	5	0	2	1	8
Rive Nord-Est	4	5	3	0	12
Rive Sud	5	0	5	2	12
TOTAL	14	5	10	3	32

GOVERNEMENT DE QUÉBEC

Rive Nord	1	7	1	0	9
Québec (environs)	0	3	5	0	8
Beaupré-Orléans	1	1	2	0	4
Rive Sud	3	2	2	0	7
Côte-du-Sud	12	4	5	0	21
Bas-Saint-Laurent	3	0	0	0	3
TOTAL	20	17	15	0	52

TOTAL	44	37	41	3	125
--------------	-----------	-----------	-----------	----------	------------

plement suivie prioritairement cette voie toute tracée, reléguant au second plan les notions de frontières seigneuriales et de relations entre le rang fluvial et ceux de l'intérieur. C'est le cas notamment pour la rivière L'Assomption à Lachenaie et Saint-Sulpice et pour la rivière du Sud qui traverse la seigneurie du même nom et Bellechasse.

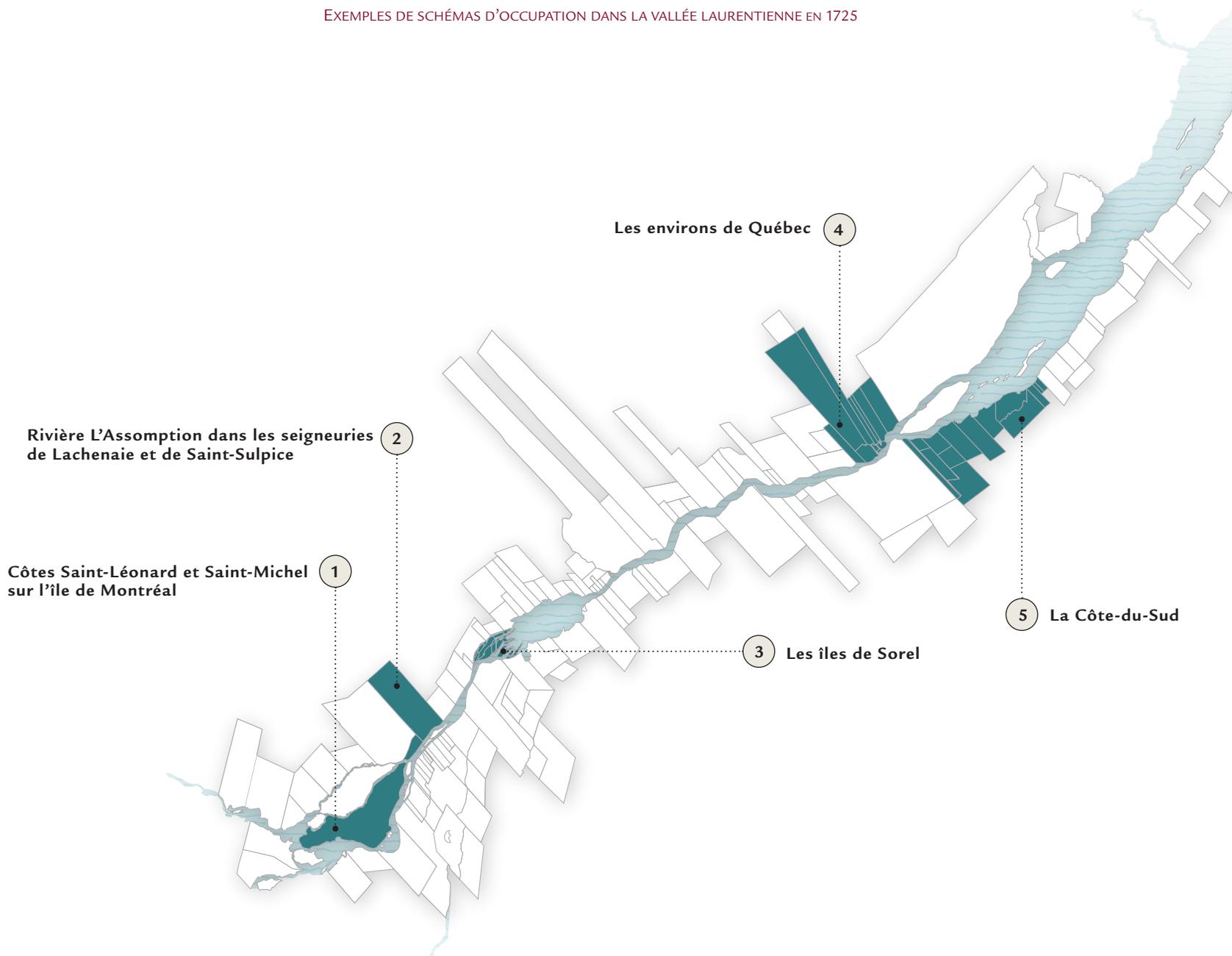
Les schémas d'occupation mixte peuvent prendre d'autres aspects selon les seigneuries. À Montréal, en plus de l'occupation du pourtour de l'île, les Sulpiciens ont cherché à plaquer des rangs doubles traversés par un chemin central afin d'encadrer les concessions de l'intérieur. Ainsi sont apparues les côtes Vertu, Saint-Michel, etc. On retrouve un phénomène appa-

renté autour de Québec, alors que les chemins menant à la ville servent également d'appuis à l'occupation du plateau, que ce soit pour les censives du roi et les petits fiefs semi-urbains ceinturant la capitale, ou dans la seigneurie de Sillery. Dans la seigneurie de Saint-Ignace au nord de Québec, après 6 rangs continus les uns derrière les autres, l'orientation des terres change radicalement pour épouser le contour du lac Saint-Charles. Des exemples sont visibles un peu partout dans chacune des régions.

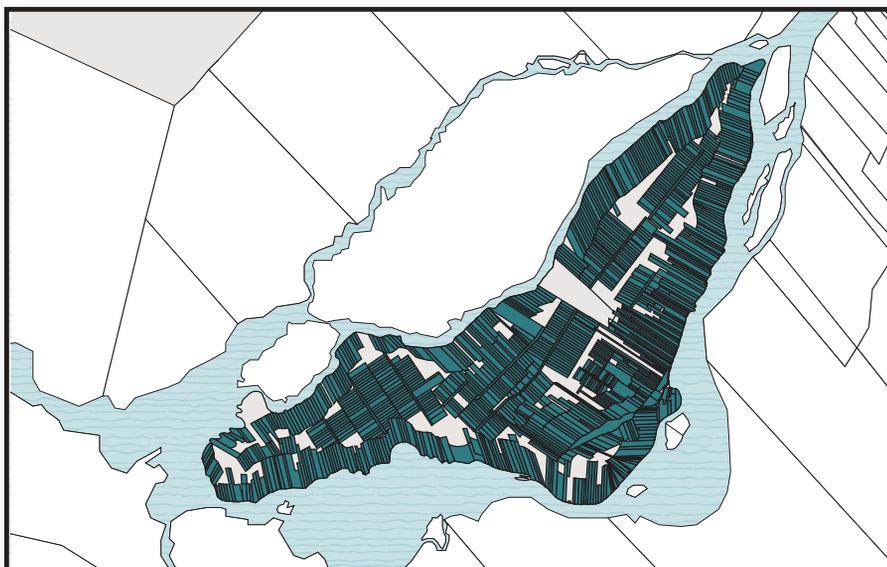
À l'époque des aveux et dénombremments, la faible densité de la population rurale se devine non seulement par l'intensité relativement basse de l'occupation de l'écoumène seigneurial laurentien mais aussi

par l'absence à peu près complète de villages au sens de formes d'habitat groupé¹⁷. La vallée du Saint-Laurent ne compte encore qu'une poignée de ces bourgs à l'époque des aveux et dénombremments.

Seulement une douzaine de seigneuries semblent touchées par le phénomène, et ce, de façon assez inégale. En effet, les plus considérables de ces villages – le bourg de Boucherville, le fort de Pointe-aux-Trembles à Montréal, de même sans doute que celui de Laprairie – contiennent quelques dizaines d'emplacements, des rues et même une « grande porte ». Avec ses 15 emplacements, le bourg du Fargy à Beauport paraît déjà bien moins imposant, quoique se distinguant tout de même des autres regroupements où le



1 CÔTES SAINT-LÉONARD ET SAINT-MICHEL SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL



2 RIVIÈRE L'ASSOMPTION DANS LES SEIGNEURIES DE LACHENAIE ET DE SAINT-SULPICE



3 LES ÎLES DE SOREL



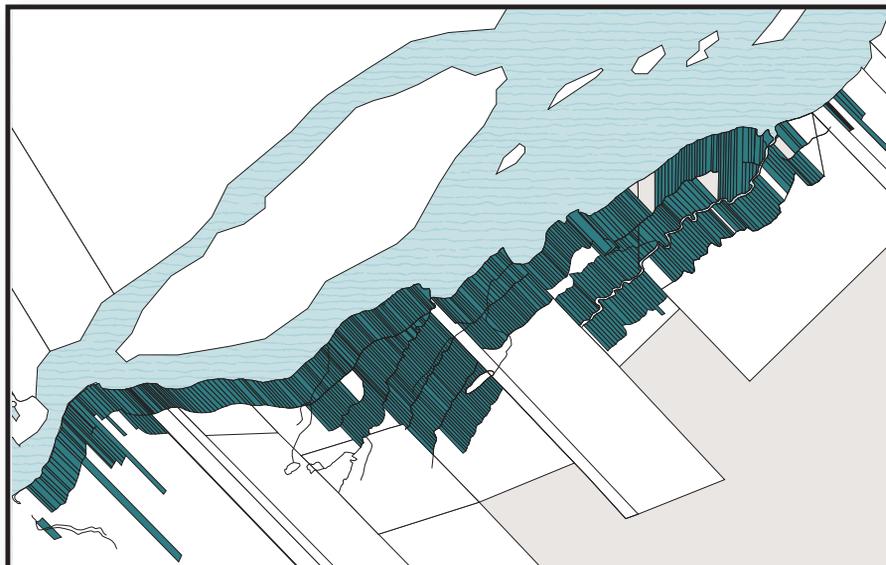
4 LES ENVIRONS DE QUÉBEC



6 LA CÔTE-NORD DE SAINT-SULPICE



5 LA CÔTE-DU-SUD



SEIGNEURIES	HABITATS GROUPÉS	NOMBRE D'EMPLACEMENTS	NOTES
Terrebonne	Village Saint-Louis de Terrebonne	6	
Montréal	Fort de la Pointe-aux-Trembles	41	
	Pointe-Claire	2	À côté du fort
	Rivière-des-Prairies	4	«Village commencé»
Laprairie	Fort de Laprairie	[30]	Le fort est mentionné mais non décrit. L'estimation du nombre d'emplacements est basée sur les données de Louis Lavallée dans <i>La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760. Étude d'histoire sociale</i> , Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, [1992] : 66-69.
Longueuil		3	Sur un terrain dans le domaine
Boucherville	Bourg	61	
Varenes		?	Le village n'est ni mentionné ni décrit mais des habitants paient une rente pour les places qu'ils ont au village.
Cap-Saint-Michel		2	Joignant une terre de superficie réduite
Contrecœur		1	Sur un terrain réservé pour y établir un village, joignant la terre de la Fabrique
Jésuites Trois-Rivières		1	
Cap-de-la-Madeleine	Village du Cap	1	Joignant la terre de la Fabrique
Saint-François/Québec		[2]	Il s'agit en fait de deux censives d'un arpent de superficie chacune « où était autrefois un village ».
Notre-Dame-des-Anges		1	
	Grand trait-carré du Bourg-Royal	0	Les traits carrés ne comptent pas d'emplacements comme tels.
	Trait carré imparfait de l'Auvergne	0	
	Grand trait-carré de Charlesbourg	0	
Beauport	Bourg du Fargy	15	
Beaupré		2	Sur la devanture du domaine principal de Château-Richer

nombre d'emplacements est d'à peine quelques-uns tout au plus. Ceux-ci joignent le plus souvent d'autres terres de superficie réduite comme la terre de la Fabrique et forment ainsi l'embryon d'un village qui ne porte pas encore de nom précis. Les fameux traits carrés des Jésuites dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, formés dans les années 1660, représentent des cas particuliers car ils ne contiennent pas d'emplacements en tant que tels; c'est la disposition des terres en étoile qui en fait un habitat groupé.

Les quelque 170 emplacements éparpillés de la sorte dans la vallée du Saint-Laurent en 1725 ne constituent tout au plus qu'un frêle squelette d'une armature villageoise qui se développera graduellement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et surtout dans la première moitié du XIX^e siècle¹⁸.

La morphologie des censives

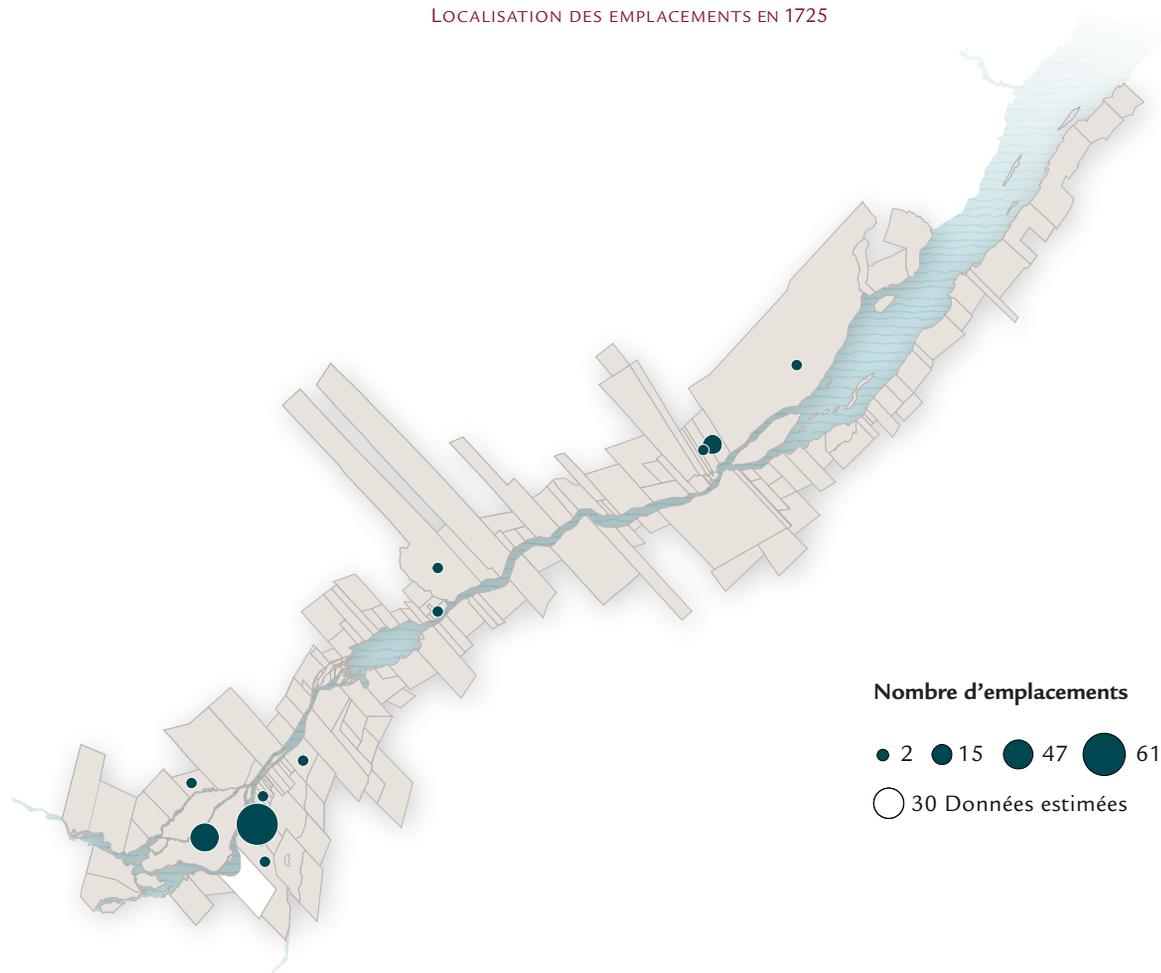
L'élément de base de l'écoumène seigneurial Laurentien se situe au niveau de la terre concédée à un individu par un seigneur moyennant redevances, la censive. Celle-ci comprend ordinairement une exploitation agricole qui assure la subsistance d'une famille. En 1725, près de 7 000 de ces unités cadastrales se répartissent dans la plupart des 177 seigneuries alors concédées¹⁹. Par leur nombre écrasant et leur prépondérance dans l'ensemble des parcelles ($6\,884/7\,434 = 92,6\%$), les censives impriment leur empreinte morphologique sur tout le paysage seigneurial.

Les censives présentent une morphologie d'une remarquable régularité, bien davantage même que les seigneuries. L'image familière du rectangle allongé dans une proportion front/

profondeur de un à dix traduit en effet un recours systématique à cette forme géométrique particulière, quels que soient l'époque, le lieu ou le schéma d'occupation. Les autres formes observées, notamment les « pointes de chemise », apparaissent seulement quand existent des contraintes topographiques ou pour concéder l'espace libre entre des lignes d'habitat. Les raisons de cette systématisation sont très bien connues : accès à la voie d'eau à des fins de communication, de subsistance et de services, partage équitable des diverses qualités de sol se succédant de la devanture à la profondeur du fief, facilité d'arpentage, etc.

Malgré cette régularité d'ensemble sur le plan de la forme, les censives diffèrent considérablement d'une à l'autre du point de vue des dimensions, et ce, à toutes les échelles. Sans doute,

LOCALISATION DES EMBLEMENTS EN 1725



des censives concédées en blocs au même moment dans une seigneurie, sous l'influence de la nature du terrain, des stratégies seigneuriales et du jeu de l'offre et de la demande, sont-elles assez semblables au départ. Cependant, le temps fait son œuvre : successions, partages, remembrements, échanges et autres formes de mutations foncières interviennent pour modifier les dimensions originales des terres, notamment leur front (VOIR TABLEAU CI-DESSOUS).

En 1725, le front des censives paraît avoir résisté à l'émiettement. En effet, seulement à peine plus de 7 % des censives (7,15 %) ont un front inférieur à 2 arpents, une dimension généralement considérée comme minimale pour la viabilité d'une exploitation agricole. Les terres de moins d'un arpent de front ne représentent quant à elles que 2,7 % de l'ensemble.

Concentrées essentiellement dans deux régions, soit la rive sud de Montréal et les environs de Québec, et plus particulièrement dans deux seigneuries jésuites, Laprairie (n=77) et Notre-Dame-des-Anges (n=67), ces fronts très étroits semblent découler de pratiques initiales de concession particulièrement prudentes de la part de ces seigneurs. Au total, des fronts aussi réduits restent marginaux dans le paysage seigneurial.

En fait, les trois quarts (74,9 %) des censives mentionnées dans les aveux et dénombrements de 1725 possèdent un front allant de 2 à 4,99 arpents de large, dont plus de 90 % (90,5 %) rassemblées dans les données rondes de 2, 3 et 4 arpents. Plus du tiers des censives de la vallée du Saint-Laurent ont 3 arpents de front (n=2 589), tandis que les fronts de 2 et 4 arpents regroupent chacun un peu plus d'un

millier d'entre elles. Ces trois valeurs se retrouvent pratiquement dans toutes les régions de la colonie, sauf aux deux extrémités où aucune terre n'a moins de 3 arpents de front.

L'importance des fronts de 2, 3 et 4 arpents ne doit pas masquer la présence de plus de 1 000 terres très larges comptant au moins 5 arpents de front. Cette réalité n'est pas négligeable, touchant 1 terre sur 6 (16,4 %). La plupart de ces larges fronts se concentrent en deçà de 10 arpents (n=920) mais il subsiste tout de même une centaine de censives ayant entre 10 et 20 arpents de front et 17 autres entre 20 et 30 arpents. Enfin, 9 censives ont au moins 30 arpents de largeur, ce qui les rend comparables sous ce rapport à certaines des plus petites seigneuries.

Si les gouvernements de Montréal et de Québec présentent un profil assez similaire sur le plan de la dimension

RÉPARTITION DES CENSIVES SEIGNEURIALES SELON LE FRONT EN 1725
(en arpents)

GOUVERNEMENTS ET RÉGIONS	FRONT DES TERRES EN CENSIVES (en arpents)						INDÉTERMINÉ	TOTAL
	- de 1	1 à 1,99	2 à 2,99	3 à 3,99	4 à 4,99	5 et +		
GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL								
Ouest	0	0	0	62	7	21	0	90
Rive Nord	1	16	21	297	164	121	1	621
Centre	1	35	154	690	188	187	0	1 255
Rive Sud	78	47	291	253	100	52	36	857
Richelieu	2	18	56	162	63	39	2	342
TOTAL	82	116	522	1 464	522	420	39	3 165
GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES								
Rive Nord-Ouest	0	0	13	32	46	43	11	145
Rive Nord-Est	2	24	118	73	87	80	3	387
Rive Sud	0	2	9	83	62	129	4	289
TOTAL	2	26	140	188	195	252	18	821
GOUVERNEMENT DE QUÉBEC								
Rive Nord	14	36	118	292	59	38	0	557
Québec (environs)	78	66	217	180	84	63	2	690
Beaupré-Orléans	2	29	142	191	62	88	2	516
Rive Sud	1	6	22	76	70	99	20	294
Côte-du-Sud	7	27	60	346	204	156	22	822
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	7	3	9	0	19
TOTAL	102	164	559	1 092	482	453	46	2 898
TOTAL	186	306	1 221	2 744	1 199	1 125	103	6 884

du front, allant du plus étroit au très large, la situation est différente dans le gouvernement de Trois-Rivières et, dans une moindre mesure compte tenu des petits chiffres en cause, à la périphérie. En effet, on n'y trouve pas ou très peu de petits fronts. Dans le gouvernement de Trois-Rivières, les fronts de 5 arpents et plus dépassent en importance ceux de 4 arpents, lesquels sont eux-mêmes plus nombreux que ceux de 3 arpents. Tout cela milite en faveur d'un paysage moins serré dans ces secteurs. Sans doute l'effet d'un peuplement plus récent sur des terres moins accueillantes ou plus éloignées? En contrepartie, il ne faut pas oublier que des fronts très larges entraînent un accroissement considérable des redevances qui sont habituellement fixées en fonction de cette variable.

Cette lecture des fronts des censives est-elle remise en cause par une sous-évaluation du morcellement découlant de la tendance à présenter comme un seul bloc des exploitations ayant subi les effets de partages ou de donations²⁰? D'une part, si l'on peut aisément admettre que l'attribution de la propriété d'une terre à la veuve et aux héritiers puisse cacher un processus de division, il faut également considérer qu'elle peut tout aussi bien masquer un processus inverse de remembrement en cours. D'autre part, les exemples ne manquent pas pour montrer qu'à terme les aveux et dénombremens reconnaissent entièrement les effets des processus successoraux. Enfin, la proportion des censives ainsi désignées comme appartenant à des veuves, héritiers, représentants ou mineurs est de seulement une sur neuf (11,2 % ou 769 censives). Au total, cela ne peut avoir qu'un effet limité sur le paysage tel qu'il est perçu au moyen de la dimension du front.

La profondeur des censives est une donnée plus stable que le front mais elle n'est pas plus uniforme pour autant. En effet, on trouve partout des profondeurs de toute taille. Les stratégies seigneuriales, les qualités des sols et des conjonctures particulières expliqueraient ces variations forcément très localisées. C'est le cas par exemple pour Beaupré où les censives ont systématiquement toutes 126 arpents de

profondeur ou 1 lieue et demie, résultat de l'aridité du Bouclier canadien qui ne permettait pas d'y concéder des terres viables dans des rangs distincts. (VOIR TABLEAU PAGE SUIVANTE)

Comme pour le front, les petites profondeurs, soit moins de 20 arpents, restent limitées (n=649 ou 9,4 %) et concentrées là aussi dans des régions de peuplement plus ancien et relevant davantage de seigneurs ecclésiastiques comme dans l'île de Montréal et les environs immédiats de la ville de Québec. D'une seigneurie à une autre et même entre deux rangs d'une seigneurie, la profondeur des terres varie en général entre 20 et 49 arpents, ce qui touche plus des trois quarts des censives (n=5409; 78,7 %). Contrairement à ce qui se passait pour le front, les gouvernements de Montréal et de Québec présentent des situations bien différentes pour ce qui est de la profondeur. Alors qu'il y a similitude pour les profondeurs d'une trentaine d'arpents, on observe que la profondeur la plus répandue dans la région montréalaise est d'une vingtaine d'arpents tandis qu'elle est d'une quarantaine d'arpents dans la région de Québec. La prépondérance des profondeurs d'une quarantaine d'arpents est également visible dans le gouvernement de Trois-Rivières, bien que dans une moindre mesure. De toute évidence, la générosité des seigneurs en matière de profondeur ne s'est pas exprimée partout de la même manière. Certaines régions du gouvernement de Québec, la Côte-du-Sud notamment, ne comptent qu'un nombre très réduit de terres de moins de 40 arpents de profondeur.

Cette générosité relative des seigneurs du gouvernement de Québec se poursuit pour les terres de 50 arpents et plus de profondeur. Elles dépassent même le nombre de celles d'une vingtaine d'arpents. L'influence de la situation de Beaupré décrite plus haut n'est évidemment pas étrangère à ce phénomène. Il reste que des terres avec une profondeur aussi importante se trouvent d'un bout à l'autre de la vallée du Saint-Laurent (n=704 ou 10,2 %). Ces profondeurs s'expriment pour les deux tiers en valeurs en dessous de 84 arpents ou 1 lieue. Le dernier tiers rassemble les terres d'une lieue

et plus de profondeur, dont deux sur trois se situent à Beaupré et ont donc 126 arpents ou 1 lieue et demie de profondeur. On peut ainsi dire que, hormis ce cas particulier, la place des terres de plus d'une lieue de profondeur est assez négligeable. Seules une vingtaine de censives ont une profondeur supérieure à une lieue et demie. Bien qu'elles soient spectaculaires, de telles profondeurs n'ont pas, compte tenu de la réalité de l'occupation, autant d'influence sur l'écoumène que les vastes fronts décrits ci-dessus.

On se doute bien qu'un tel éventail de dimensions, tant pour le front que pour la profondeur, se répercute directement sur le degré de variabilité des superficies. Celles-ci vont des quelques censives sur la rivière Saint-Jacques à Laprairie, qui ne font que 4 arpents carrés (0,2 arpent de front sur 20 arpents de profondeur), aux 6 174 arpents carrés constitués de trois censives comptant respectivement 12, 23 et 14 arpents de front sur 126 arpents de profondeur que se partagent les frères François et Antoine Bouchard à la Petite-Rivière-Saint-François!

Globalement, le paysage laurentien compte peu de petites terres. Les terres de moins de 10 arpents de superficie y sont en quantité négligeable et celles se situant entre 10 et 49 arpents ne représentent qu'une terre sur neuf (n=764; 11,1 %). S'il est vrai que c'est dans le gouvernement de Montréal qu'on trouve le plus de petites terres (n=422; 13,3 % de toutes les censives du gouvernement), celui de Québec s'en rapproche plus que ce que l'on aurait pu penser (n=330; 11,4 % de toutes les censives du gouvernement), tandis que le gouvernement de Trois-Rivières, bien qu'il soit moins important en nombres absolus (101), affiche une proportion comparable aux deux autres (12,4 %). En somme, les petites terres sont peu nombreuses dans l'ensemble mais on les trouve à peu près partout, en particulier près des centres urbains.

À partir de 50 arpents carrés, on entre dans des classes de superficie qui, même pour les plus petites, représentent des dimensions appréciables par rapport à la réalité européenne de l'époque. Il s'en faut de beaucoup

cependant pour que l'on puisse affirmer que la vallée du Saint-Laurent est le royaume des grandes terres. En effet, les superficies de 50 à 90 arpents, que l'on pourrait qualifier de « moyennes terres », regroupent tout de même près d'une censive sur trois (n=2120; 30,8 %). De même, il existe une classe intermédiaire de 90 à 120 arpents constituée d'environ un millier d'assez grandes terres» (n=966; 14,1 %). Ce

n'est qu'après ces quelque 3 000 censives (ou 45 % du total) que l'on rencontre les « grandes terres », soit la classe de 120 à 168 arpents, qui font le quart des censives (n=1772; 25,8 %). Au-delà de 168 arpents, on retrouve encore plus de mille censives (n=1074; 15,6 %) qui dépassent les valeurs courantes de front et de profondeur, ce qui leur vaut d'être qualifiées de « très grandes terres ».

Sauf pour le Bas-Saint-Laurent, toutes les régions de la vallée du Saint-Laurent contiennent des terres appartenant à l'une ou l'autre de ces classes de superficie. Leur répartition varie considérablement cependant. Ainsi, il est clair que les moyennes terres de même que les assez grandes terres sont plus nombreuses dans le gouvernement de Montréal, ce qui contribue à alimenter l'idée que les

RÉPARTITION DES CENSIVES SEIGNEURIALES SELON LA PROFONDEUR EN 1725
(en arpents)

GOUVERNEMENTS ET RÉGIONS	PROFONDEUR DES TERRES EN CENSIVES (en arpents)					INDÉTERMINÉ	TOTAL
	- de 20	20 à 29,9	30 à 39,9	40 à 49,9	50 et +		
GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL							
Ouest	10	46	34	0	0	0	90
Rive Nord	62	372	52	122	12	1	621
Centre	129	644	195	213	73	1	1 255
Rive Sud	87	428	202	52	52	36	857
Richelieu	9	8	231	67	25	2	342
TOTAL	297	1 498	714	454	162	40	3 165
GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES							
Rive Nord-Ouest	33	43	18	17	12	22	145
Rive Nord-Est	21	90	14	236	23	3	387
Rive Sud	60	91	3	118	14	3	289
TOTAL	114	224	35	371	49	28	821
GOUVERNEMENT DE QUÉBEC							
Rive Nord	14	26	286	226	5	0	557
Québec (environs)	176	313	128	29	41	3	690
Beaupré-Orléans	8	12	25	58	411	2	516
Rive Sud	7	3	99	158	7	20	294
Côte-du-Sud	33	15	72	654	26	22	822
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	16	3	0	19
TOTAL	238	369	610	1 141	493	47	2 898
TOTAL	649	2 091	1 359	1 966	704	115	6 884



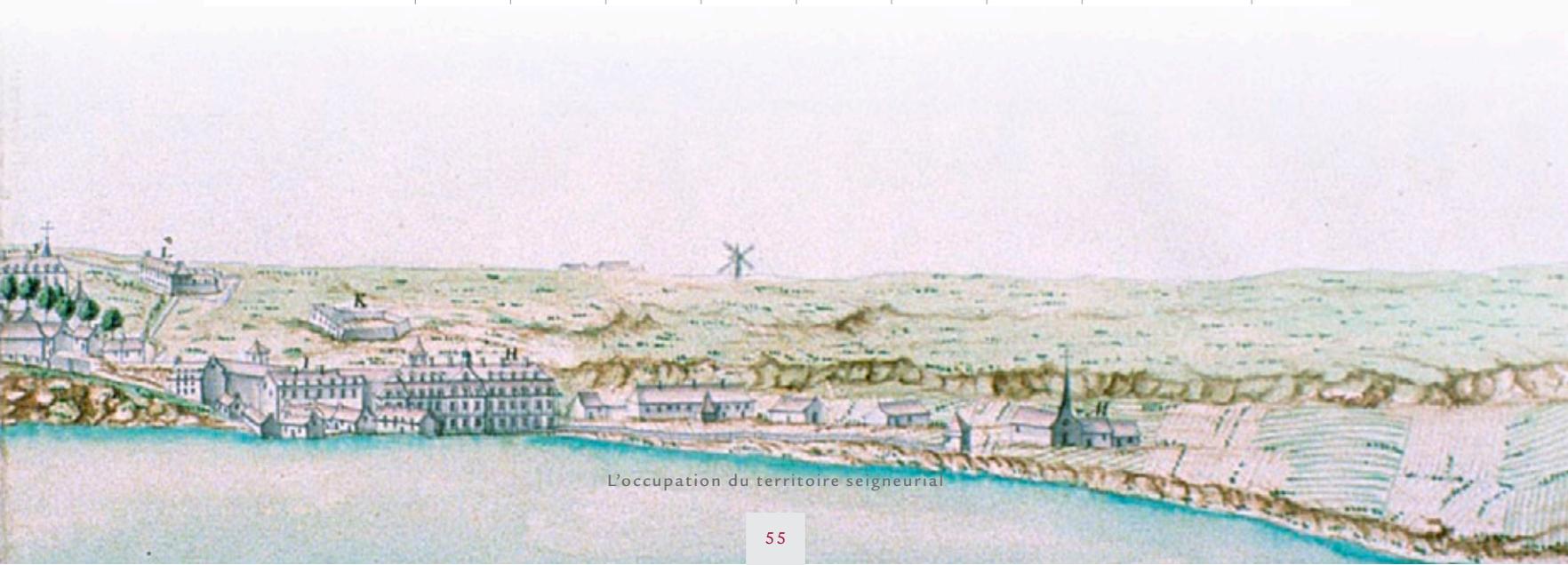
terres sont moins vastes dans cette portion de la vallée du Saint-Laurent. Au contraire, les grandes terres et les très grandes terres dominent le paysage du gouvernement de Québec. Cela confirme l'influence des profondeurs plus importantes qui y ont été concédées. En fait, si l'on voulait circonscrire des zones où la superficie des terres est manifestement plus grande

qu'ailleurs, en plus du Bas-Saint-Laurent, il faudrait retenir la région Beaupré-Orléans et la Côte-du-Sud dans le gouvernement de Québec et, dans une moindre mesure, la rive sud à Québec et à Trois-Rivières. Partout ailleurs, les grandes et très grandes terres sont présentes dans des proportions le plus souvent bien en deçà de 50 %.

Dans l'ensemble, on se trouve en présence d'un assemblage de terres de superficies fort variables qui brise la monotonie imposée par le rectangle allongé comme morphologie de base. C'est sur ces parcelles suffisamment grandes pour satisfaire les besoins d'une famille que l'exploitation agricole du territoire va essentiellement se développer.

RÉPARTITION DES CENSIVES SEIGNEURIALES SELON LA SUPERFICIE EN 1725
(en arpents)

GOUVERNEMENTS ET RÉGIONS	SUPERFICIE DES TERRES EN CENSIVES (en arpents)							INDÉTERMINÉ	TOTAL
	- de 10	10 à 49,9	50 à 69,9	70 à 89,9	90 à 119,9	120 à 168	+ de 168		
GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL									
Ouest	1	4	28	5	41	10	1	0	90
Rive Nord	1	28	193	157	46	145	51	0	621
Centre	3	128	371	205	173	279	96	0	1255
Rive Sud	53	183	238	72	145	81	51	34	857
Richelieu	2	19	47	14	105	106	49	0	342
TOTAL	60	362	877	453	510	621	248	34	3165
GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES									
Rive Nord-Ouest	11	13	15	24	18	21	32	11	145
Rive Nord-Est	4	34	28	101	42	121	57	0	387
Rive Sud	0	39	36	27	15	86	80	6	289
TOTAL	15	86	79	152	75	228	169	17	821
GOUVERNEMENT DE QUÉBEC									
Rive Nord	1	42	64	78	187	148	37	0	557
Québec (environs)	8	220	226	88	56	67	25	0	690
Beaupré-Orléans	1	13	14	12	48	89	339	0	516
Rive Sud	0	4	10	12	45	120	83	20	294
Côte-du-Sud	4	37	18	43	45	490	164	21	818
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	0	10	9	0	19
TOTAL	14	316	332	233	381	924	657	41	2 898
TOTAL	89	764	1 288	838	966	1 773	1 074	92	6 884



L'occupation du territoire seigneurial

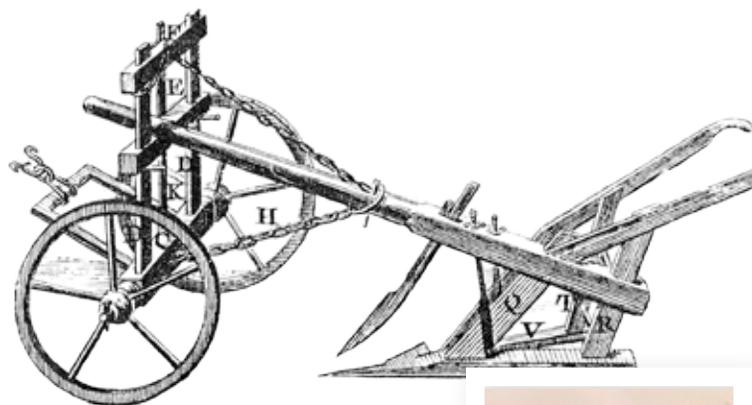


VUE DE LA CITADELLE ET DES FORTIFICATIONS DU CAP DIAMANT
À QUÉBEC, VERS 1785.

Bibliothèque et Archives Canada; James Peachy, C-002029.

CHAPITRE 3

L'exploitation du territoire seigneurial



POUR CHACUNE DES PARCELLES DÉCOUPÉES DANS LE TERRITOIRE SEIGNEURIAL, LES AVEUX ET DÉNOMBREMENTS CONTIENNENT DES DONNÉES CHIFFRÉES RELATIVES À L'EXPLOITATION AGRICOLE : ARPENTS DE TERRE EN LABOURS ET EN PRAIRIES ESSENTIELLEMENT. S'Y AJOUTENT À L'OCCASION DES INFORMATIONS DE NATURE QUALITATIVE QUI PERMETTENT, D'UNE PART, DE PRÉCISER CERTAINES PRATIQUES AGRICOLES ET, D'AUTRE PART, DE CONSTATER LA PRÉSENCE D'AUTRES FORMES D'EXPLOITATION DU TERRITOIRE SEIGNEURIAL. COMME ON POURRA LE VOIR, LA DIVERSITÉ DANS L'OCCUPATION DU TERRITOIRE A SON PENDANT DANS LA NATURE, LE DEGRÉ ET LES STRATÉGIES DE SA MISE EN VALEUR.

Les superficies exploitées

Compte tenu du mode principal d'occupation du territoire visant à assurer au plus grand nombre de familles les moyens de pourvoir à leur subsistance, il n'est pas étonnant que ce soit l'agriculture qui préside au processus d'exploitation de la vallée du Saint-Laurent seigneuriale. À ce chapitre, la superficie totale exploitée (c'est-à-dire les labours et les prairies réunis) se chiffre à un peu plus de 150 000 arpents carrés). Cela représente un septième (14,3 %) seulement de l'écoumène, soit un rétrécissement plus grand encore que celui qui a été noté lors du passage de l'espace concédé en seigneurie à l'espace occupé (1/6). Ce qui revient à dire que l'exploitation agricole ne constitue encore en fait qu'une simple égratignure du territoire seigneurial laurentien (VOIR LE TABLEAU EN PAGE SUIVANTE).

La répartition de ces quelque 150 000 arpents exploités entre les trois gouvernements de la vallée du Saint-Laurent nous rappelle la situation observée lors de la discussion de l'intensité de l'occupation. En effet, on assiste à un clivage similaire, soit les gouvernements de Montréal et de Québec d'une part, qui présentent des statistiques comparables, et le gouver-

nement de Trois-Rivières d'autre part, qui se tient bien loin à l'écart sous les deux autres. Le gouvernement de Montréal est en tête avec quasiment la moitié (49 %) de la superficie exploitée, suivi de près par le gouvernement de Québec (43 %), tandis que celui de Trois-Rivières ne parvient même pas à atteindre la barre des 10 %.

L'observation de la répartition régionale de la superficie exploitée confirme bien qu'il existe une relation étroite entre l'ancienneté et l'intensité de l'occupation et le niveau de l'exploitation. Les trois gouvernements doivent l'essentiel de leur performance en matière d'exploitation agricole à quelques régions dont l'occupation est forte : Centre et Rive Sud dans le gouvernement de Montréal, Beauport-Orléans, Côte-du-Sud et les environs de Québec dans celui de Québec et Rive Nord-Est pour Trois-Rivières (VOIR LES GRAPHIQUES À LA PAGE 59).

La répartition par seigneurie va dans le même sens. Les trois seigneuries les plus exploitées possèdent à la fois un vaste territoire et une occupation très forte datant déjà de quelques générations au moment des aveux et dénombremments. L'île de Montréal (plus de 28 000), l'île d'Orléans (près de 15 000) et Beauport (près de 6 500)

sont les seules à dépasser le seuil des 5 000 arpents exploités. Elles sont suivies par une cohorte de 32 seigneuries se situant entre 1 000 et 5 000 arpents, seigneuries que l'on retrouve dans un classement aussi avantageux sur le plan de l'occupation. Viennent ensuite 65 seigneuries comptant une ou quelques centaines d'arpents exploités et qui en sont à un stade variable de développement agricole. Enfin, 36 seigneuries sont sous la barre des 100 arpents, donc au début des défrichements, tandis que 31 autres ne présentent aucune exploitation agricole. Les données manquantes pour 10 seigneuries causent assurément une légère sous-évaluation de certaines classes, mais sans plus. La carte en page 60 montre clairement la dissémination de ces précieux arpents un peu partout dans la vallée du Saint-Laurent et les intensités fort variables d'une seigneurie à une autre selon la cohorte où elles se trouvent.

Les arpents dits « labourables » ou « en labours » forment la plus grande partie de la superficie exploitée, soit plus de 130 000 arpents carrés représentant 87 % de l'ensemble. C'est là où sont cultivés les grains et les légumineuses servant à la subsistance alimentaire de la population. À noter



L'INTENSITÉ DE L'EXPLOITATION AGRICOLE EN 1725

GOUVERNEMENTS ET RÉGIONS	Nombre de seigneuries	Superficie seigneuriale	Superficie totale occupée	Nombre de parcelles	Superficie en labours	Superficie en prairies	Superficie totale exploitée
--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------------------	---------------------	-----------------------	------------------------	-----------------------------

GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL

Ouest	5	239 368,00	14 252,50	99	2 198,50	404,00	2 602,50
Rive Nord	14	469 784,00	79 727,50	666	10 792,00	1 214,50	12 004,50
Centre	3	222 472,00	128 891,18	1 348	28 459,00	3 120,50	31 579,50
Rive Sud	23	325 150,74	101 300,32	1 047	15 068,00	6 489,30	21 765,30
Richelieu	15	461 320,00	47 950,50	358	5 677,63	1 140,75	6 818,38
TOTAL	60	1 718 094,74	372 122,00	3 518	62 195,13	12 369,05	74 770,18

GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES

Rive Nord-Ouest	12	179 188,00	24 957,50	159	987,00	402,00	1 389,00
Rive Nord-Est	15	671 572,00	77 621,14	420	8 008,50	760,50	8 769,00
Rive Sud	15	348 709,00	57 390,00	307	1 662,25	332,50	1 994,75
TOTAL	42	1 199 469,00	159 968,64	886	10 657,75	1 495,00	12 152,75

GOUVERNEMENT DE QUÉBEC

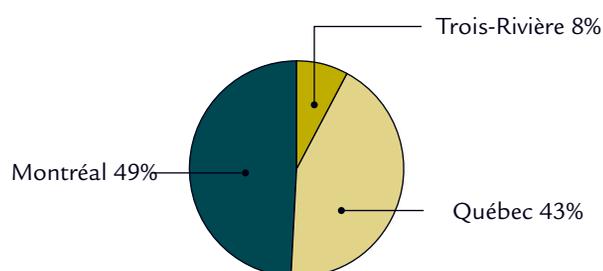
Rive Nord	11	390 474,00	77 606,37	573	10 208,50	917,25	11 125,75
Québec (environs)	14	263 859,00	54 075,90	736	10 786,50	1 797,00	12 587,50
Beaupré-Orléans	6	989 066,00	159 608,06	538	20 517,00	994,50	21 761,50
Rive Sud	10	672 736,00	57 941,50	304	5 050,00	418,50	5 468,50
Côte-du-Sud	28	532 090,00	161 825,95	854	12 496,50	1 823,75	14 410,25
Bas-Saint-Laurent	6	276 948,00	18 190,00	25	249,00	0,00	249,00
TOTAL	75	3 125 173,00	529 247,78	3 030	59 307,50	5 951,00	65 602,50

TOTAL	177	6 042 736,74	1 061 338,42	7 434	132 160,38	19 815,05	151 975,43
--------------	------------	---------------------	---------------------	--------------	-------------------	------------------	-------------------

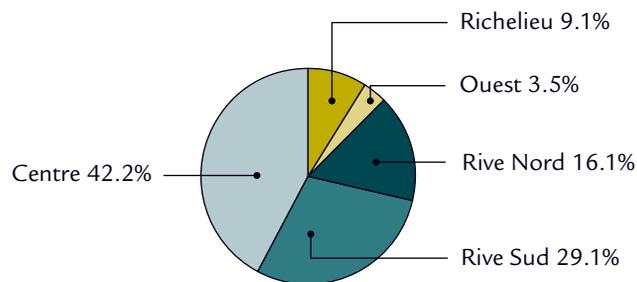
Note: Le total de la dernière colonne peut être supérieur à la somme des deux colonnes précédentes en raison de certaines mentions décrivant des parcelles contenant x arpents « tant en labours qu'en prairies » sans plus de précision.

que les aveux et dénombremens en soi ne donnent aucun détail sur les types de cultures qui poussent dans ces champs. Ils se contentent simplement de distinguer les labours des prairies. Pour désigner les premiers, l'usage du terme « labours » est nettement le plus fréquent avec plus de 5 000 occurrences. Mais plusieurs autres expressions sont utilisées pour décrire la nature de ces arpents de terre, allant de références plus générales comme « en valeur » ou « en culture » à des descriptifs beaucoup plus imagés comme « en abattis », « en désert », « en brûlis », « à la pioche » ou « défrichés » et « nettoyés », lesquels indiquent plus clairement l'état de ces surfaces exploitées. Il y a donc lieu de considérer qu'une certaine partie de la

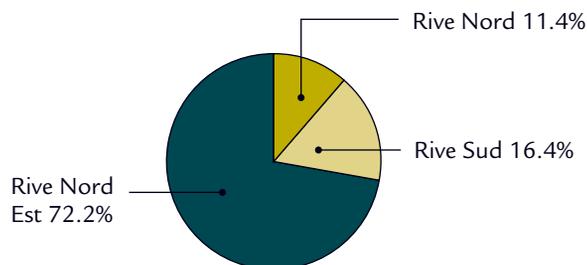
RÉPARTITION GOUVERNEMENTALE DE LA SUPERFICIE EN EXPLOITATION EN 1725



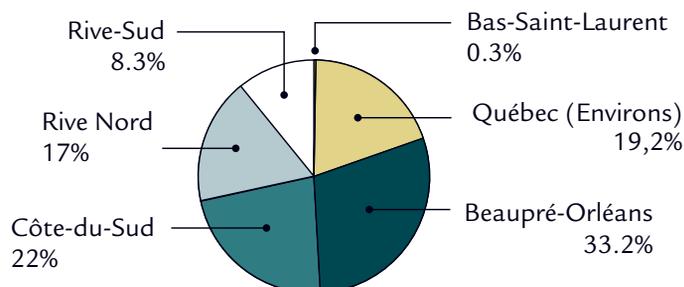
RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA SUPERFICIE EN EXPLOITATION
DU GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL EN 1725



RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA SUPERFICIE EN EXPLOITATION
DU GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES EN 1725



RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA SUPERFICIE EN EXPLOITATION
DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC EN 1725

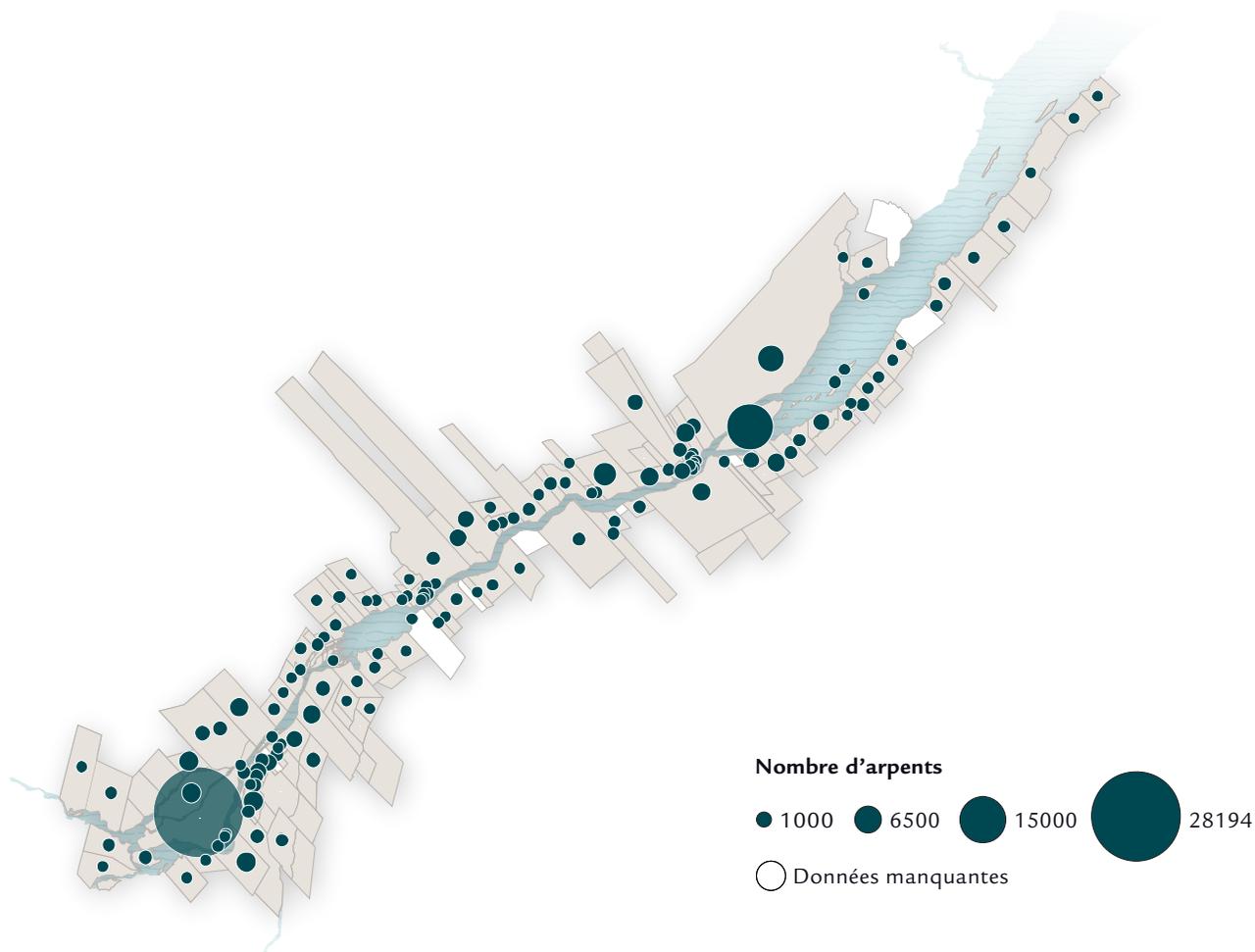


superficie cultivée n'est pas encore en état de laisser le passage libre à la charue. Cela dit cependant, la répartition des arpents labourables à différentes échelles répète en gros les mêmes tendances que celles qui ont été relevées ci-dessus pour la totalité de la superficie exploitée.

Les arpents en prairies occupent le reste de la superficie exploitée, soit près de 20 000 arpents carrés représentant seulement 13 % de l'ensemble. Les prairies sont utilisées comme lieu de pâturage pour le bétail et leur importance relative constitue ainsi un indice du degré de développement de l'élevage dans la vallée du Saint-Laurent à cette époque. La proportion très largement minoritaire des prairies dans l'ensemble de la superficie exploitée montre bien que l'élevage est nettement une activité secondaire par rapport à la culture du sol comme telle : pour chaque arpent en prairies, on dénombre en effet sept arpents en labours. Ce fort contraste est confirmé par le fait que seulement 41 % des parcelles comportent une mention de prairies, comparativement à 78 % dans le cas des arpents labourables.

Malgré cela, les formes d'inscription des prairies dans le paysage rural n'en demeurent pas moins distinctives. En premier lieu, il faut insister sur le fait que les prairies laurentiennes sont exploitées de manière largement individuelle. En effet, le cas de figure le plus répandu est celui d'une parcelle où l'on retrouve un certain nombre d'arpents en labours assortis de seulement quelques arpents de prairies. L'usage collectif des prairies est très limité dans la vallée du Saint-Laurent car on ne compte que 36 « communes » sur tout le territoire, dont 15 sont concentrées sur l'île de Montréal. Le schéma théorique d'une seigneurie-modèle comportant sa commune doit nécessairement être revu à la lumière de ces données qui indiquent clairement qu'il s'agit là d'une situation assez peu courante à l'époque. Par ailleurs, contrairement aux arpents destinés aux labours qui nécessitent à peu près partout le recours aux défrichements systématiques, il semble bien que les prairies ont eu tendance à apparaître là où les réalités du paysage environnant facilitaient leur

LA SUPERFICIE TOTALE EXPLOITÉE EN 1725



LES SUPERFICIES EXPLOITÉES DANS LES SEIGNEURIES EN 1725

NOMBRE D'ARPENTS EXPLOITÉS	GOUVERNEMENT (nombre de seigneuries)			TOTAL
	Montréal	Trois-Rivières	Québec	
0	14	5	12	31
Moins de 100	7	15	14	36
100 - 499	10	14	16	40
500 - 999	10	3	12	25
1 000 - 1 999	9	1	3	13
2 000 - 4 999	8	2	9	19
5 000 et plus	1	-	2	3
Données manquantes	1	2	7	10
TOTAL	60	42	75	177

SEIGNEURIE	GOUVERNEMENT / RÉGION	ARPENTS EN LABOURS	ARPENTS EN PRAIRIES
Granville	Québec / Côte-du-Sud	273	321
Coulonge	Québec / Environs de Québec	4	30
Maskinongé Est	Trois-Rivières / Rive Nord-Ouest	201	173
Maskinongé Ouest	Trois-Rivières / Rive Nord-Ouest	10	151
Volant-Radisson (3 Îles Arnaud)	Trois-Rivières / Rive Sud	0	5
Île-Moras	Trois-Rivières / Rive Sud	12	10
Cournoyer – Trois-Rivières	Trois-Rivières / Rive Sud	6	7
La Lussodière	Trois-Rivières / Rive Sud	21	40
Dorvilliers	Montréal / Rive Nord	42	63
Îles-Bourdon	Montréal / Rive Nord	5	25
Bonsecours – Fèzeret	Montréal / Richelieu	12	10
Bourg-Marie	Montréal / Richelieu	0	24
La Guillaudière	Montréal / Rive Sud	62	1 120
Simblin	Montréal / Rive Sud	996,5	936
Cap-Saint-Michel	Montréal / Rive Sud	931	1 335
Contrecœur	Montréal / Rive Sud	927	1 275

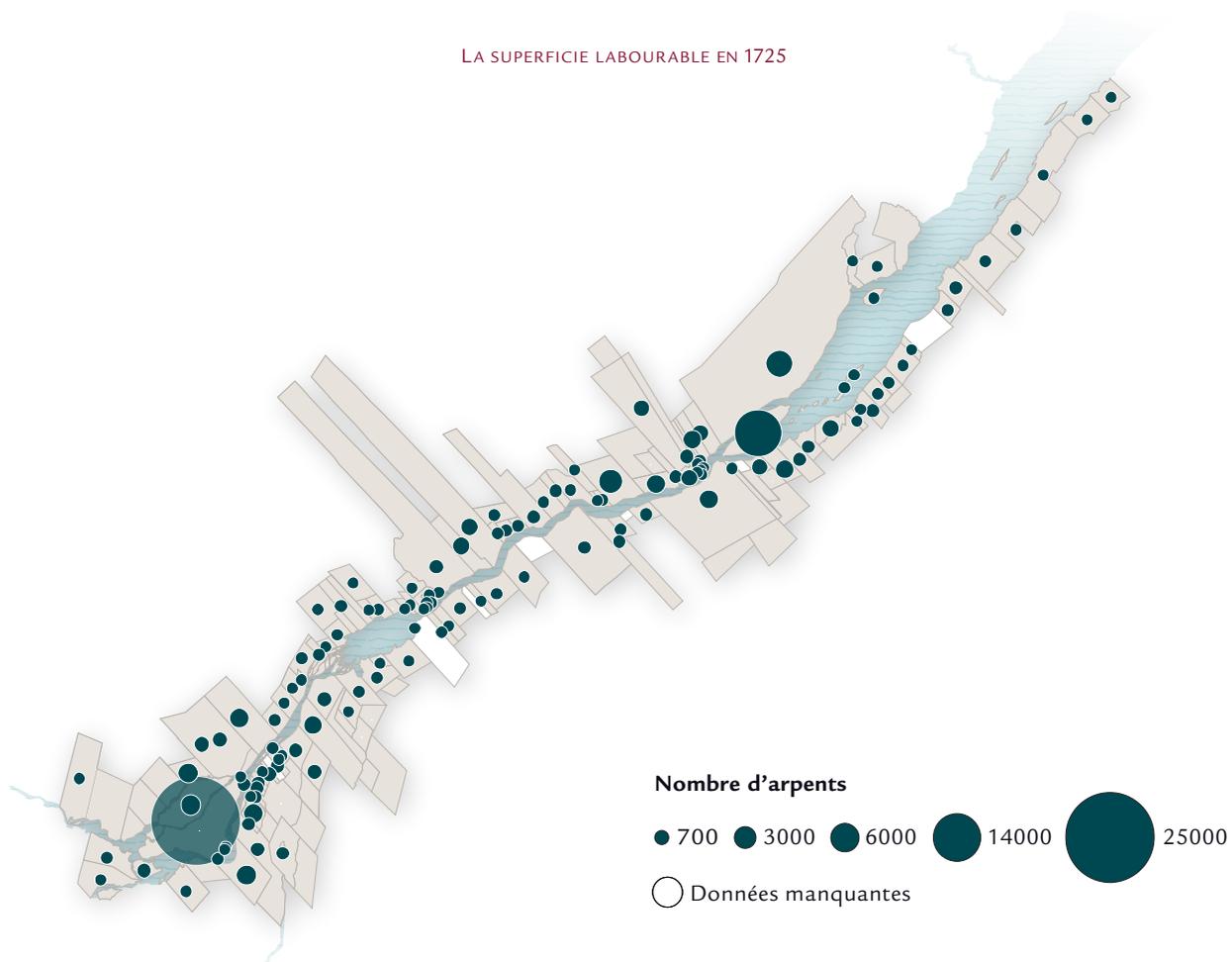
implantation. Ainsi, comme en font foi les termes utilisés pour les décrire, on les retrouve sur les « grèves » ou « battures », ou encore elles sont en « gros foins » ou sur des îles et îlets sur la devanture des seigneuries, en somme partout où elles pouvaient exister de façon « naturelle » sur le bord du fleuve. À cet égard, la partie occidentale du lac Saint-Pierre et le chapelet d'îles qui s'étire vers l'amont jusqu'au sud de l'île de Montréal apparaissent nettement comme une zone privilégiée. C'est là où se concentrent les rares seigneuries avec un nombre d'arpents en prairies au moins équivalent à celui des labours. Cette situation est particulièrement répandue sur la rive sud près de Montréal, tant et si bien que cette région est de loin la mieux pourvue en prairies avec plus

de 6 000 arpents, soit plus de la moitié de toute la superficie en prairies du gouvernement de Montréal et le tiers de toute la colonie. Des seigneuries de cette région – Guillaudière, Simblin, Cap-Saint-Michel et Contrecœur – semblent également caractérisées par un couvert végétal particulier permettant la présence de terres entièrement en prairies dans le second rang. Enfin, les prairies sont parfois associées directement à la jachère, comme à la Pointe-aux-Écureuils sur la rive nord du gouvernement de Québec où il est dit que « tous les habitants n'ont point d'autres prairies que les foins qu'ils recueillent sur les terres qu'ils laissent en jachère » ou dans la seigneurie Gamache sur la Côte-du-Sud dont deux des trois exploitants n'ont « d'autres prairies que les jachères ». Il

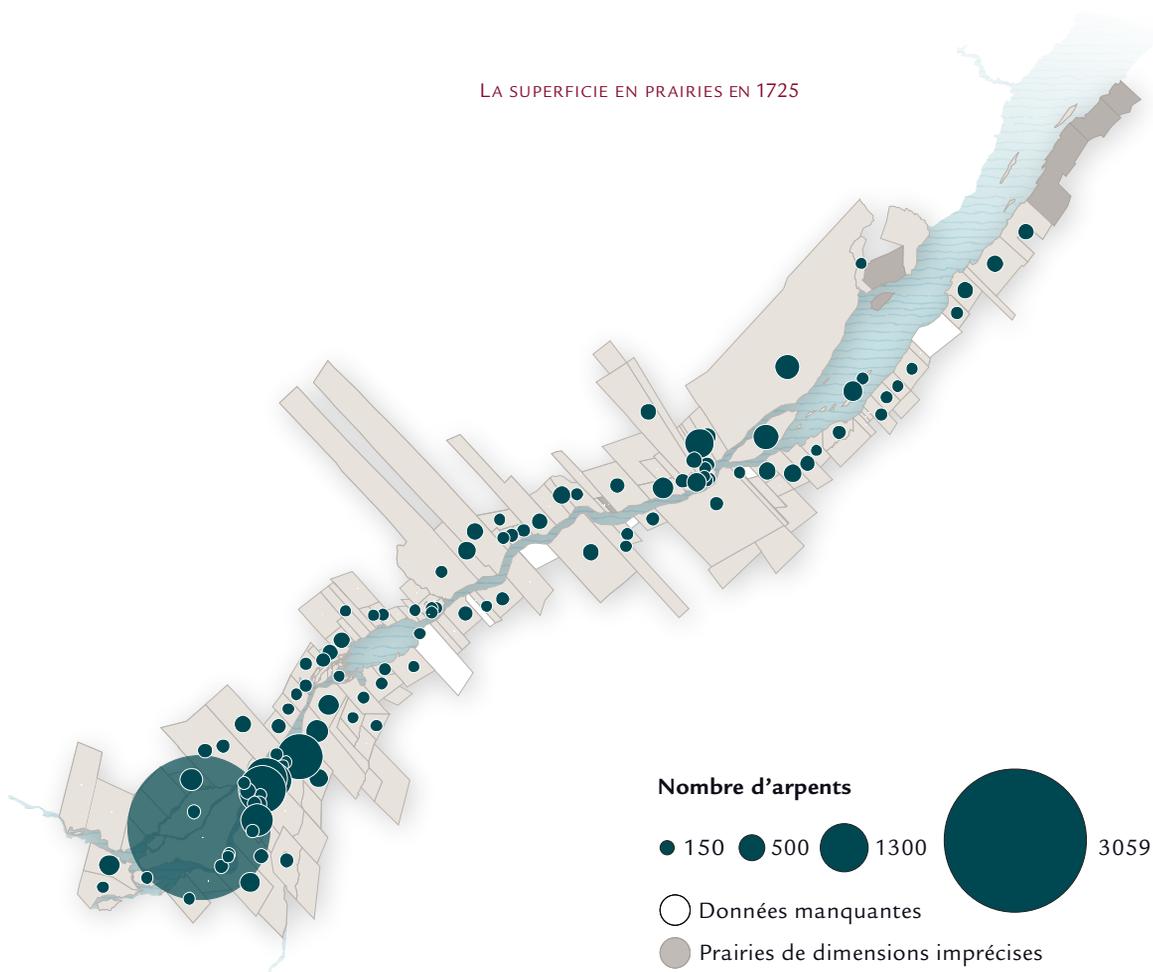
est difficile de savoir si cette association entre les prairies et la jachère ne se cache pas en tout ou en partie dans les données chiffrées courantes relatives aux prairies dans les aveux et dénombrements.

Envisagée à l'échelle des parcelles elles-mêmes, la répartition de la superficie exploitée est loin de s'avérer uniforme. Sans entrer dans le détail des exploitations agricoles – qui sera examiné plus à fond dans les chapitres suivants – il est pertinent de simplement relever ici combien le paysage seigneurial est aussi très fortement contrasté du point de vue de la superficie totale exploitée sur les parcelles. Regroupées selon certaines classes de superficie, on constate qu'à la suite des quatre classes inférieures (soit de 0 à 30 exploités), qui comptent

LA SUPERFICIE LABOURABLE EN 1725



LA SUPERFICIE EN PRAIRIES EN 1725



chacune près d'un millier de parcelles au moins, on retrouve un large éventail de classes jusqu'à 80 arpents et plus, qui rassemblent tout de même près de 30 % des parcelles de la vallée du Saint-Laurent. Nous sommes donc en présence de niveaux d'exploitation fort différents d'une parcelle à une autre. Le **TABLEAU CI-DESSOUS** permet de voir ces écarts dans les trois gouvernements et dans toutes les régions, sauf dans le

Bas-Saint-Laurent, à la périphérie orientale de l'écoumène, où une seule parcelle sur les 25 que compte la région se situe dans les classes supérieures et encore, dans la plus basse d'entre elles. Cela dit, si l'intensité relative de la présence de parcelles dans les classes supérieures colle d'assez près à la performance globale des gouvernements et des régions en matière de superficie exploitée, on ne peut en dire autant

en ce qui concerne les deux classes inférieures (de 0 à 10 arpents exploités) où le gouvernement de Montréal semble occuper une position particulière, tant en nombres absolus que proportionnellement. Pour mieux comprendre cette situation, il s'avère nécessaire de s'attarder à la réalité des fronts pionniers.

RÉPARTITION DES PARCELLES
SELON LE NOMBRE TOTAL D'ARPENTS EXPLOITÉS EN 1725

GOUVERNEMENTS ET RÉGIONS	NOMBRE D'ARPENTS EXPLOITÉS											Nombre total par parcelles
	0	Moins de 10	De 10 à 19,99	De 20 à 29,99	De 30 à 39,99	De 40 à 49,99	De 50 à 59,99	De 60 à 69,99	De 70 à 79,99	80 +	*	
GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL												
Ouest	7	26	22	21	10	7	1	3	0	2	0	99
Rive Nord	116	181	165	81	44	26	12	13	5	23	0	666
Centre	302	203	188	169	170	138	82	47	22	27	0	1348
Rive Sud	264	239	155	82	90	62	42	18	9	55	31	1047
Richelieu	51	88	102	44	27	15	9	7	6	9	0	358
TOTAL	740	737	632	397	341	248	146	88	42	116	31	3518
%	21,0	20,9	18,0	11,3	9,7	7,0	4,1	2,5	1,2	3,3	0,9	100 (99,9)
GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES												
Rive Nord-Ouest	40	66	33	7	7	3	2	0	1	0	0	159
Rive Nord-Est	74	87	81	65	41	30	19	9	2	12	0	420
Rive Sud	68	123	39	12	10	1	0	1	1	1	51	307
TOTAL	182	276	153	84	58	34	21	10	4	13	51	886
%	20,5	31,2	17,3	9,5	6,5	3,8	2,4	1,1	0,4	1,4	5,8	100 (99,9)
GOUVERNEMENT DE QUÉBEC												
Rive Nord	70	176	128	55	39	34	32	24	8	7	0	573
Québec (environs)	172	110	172	156	65	29	15	6	3	8	0	736
Beaupré-Orléans	20	33	43	97	74	79	75	68	9	40	0	538
Rive Sud	17	56	65	45	32	15	12	6	1	7	48	304
Côte-du-Sud	114	207	189	115	61	46	32	7	3	14	66	854
Bas-Saint-Laurent	3	10	8	3	1	0	0	0	0	0	0	25
TOTAL	396	592	605	471	272	203	166	111	24	76	114	3030
%	13,0	19,5	20,0	15,5	9,0	6,7	5,5	3,6	0,8	2,5	3,7	100 (99,8)
TOTAL	1318	1605	1390	952	671	485	333	209	70	205	196	7434
% DE L'ENSEMBLE	17,8	21,6	18,7	12,8	9,0	6,5	4,4	2,8	0,9	2,7	2,6	100 (99,8)

* Données manquantes concernant les parcelles repérées dans les seigneuries sans aveu et dénombrement et dont on ne connaît évidemment pas le niveau d'exploitation.

PHASE 1



PHASE 2



PHASE 3



THREE VIEWS IN THE LIFE OF A CANADIAN FARMER, 1881.
Anonyme, Bibliothèque et Archives Canada,
C-5755, C-5756 et C-5757.

Les fronts pionniers

Nous distinguons les fronts pionniers dans les seigneuries de la vallée du Saint-Laurent par la présence de terres en censive dont l'exploitation n'atteint pas encore 10 arpents de superficie. Cela correspond aux deux classes inférieures (0 et moins de 10) du tableau précédent, soit ce que nous appelons les « terres peu développées », qui ne suffisent pas en théorie à assurer la subsistance d'une famille. On dénombre 2 600 censives dans cette situation en 1725, qui font près de 40 % (37,8 %) de toutes les terres concédées à ce moment. Les fronts pionniers constituent donc une réalité qui est loin d'être négligeable. Leur importance montre bien qu'au moment où débute la confection des aveux et dénombrements, dans les années 1720, on assiste

à l'installation de la seconde grosse génération de Canadiens nés au pays, issue de celle qui s'était établie vers la fin du XVII^e siècle et qui résultait elle-même des nombreuses unions des années 1665-1675.

Parmi ces censives peu développées, quelques terres abandonnées certes, et une centaine de « continuations » dans le prolongement de censives plus anciennes, mais surtout des concessions récentes pour répondre à l'augmentation de la population adulte de la colonie. En effet, les fronts pionniers servent essentiellement à l'établissement des jeunes gens qui, pour la vaste majorité, n'ont pour ainsi dire pas d'autre débouché sur le plan socioprofessionnel que de prendre une terre et cultiver. En 1725, un bon millier de ces nouvelles censives

sont encore en instance de mise en valeur, tandis que les 1 500 autres ont amorcé plus ou moins intensément ce lent processus. Pour plus de 500 de ces terres d'ailleurs, les aveux et dénombrements soulignent expressément qu'elles sont en bois debout, en début d'exploitation ou qu'elles ont été concédées récemment.

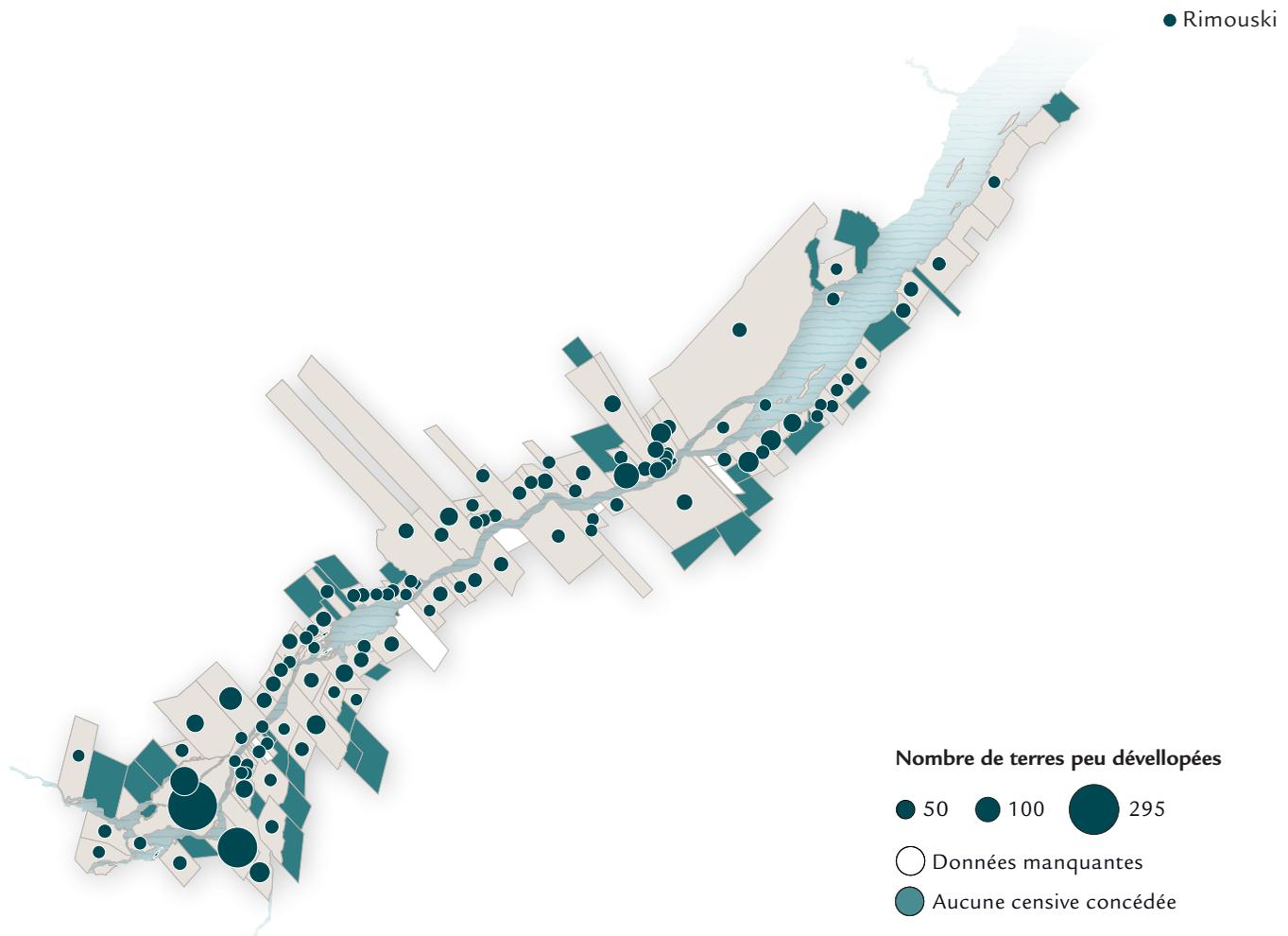
Encore plus révélateur que le nombre ou la proportion est le fait que ces censives se retrouvent partout dans l'écoumène seigneurial (VOIR LA CARTE ET LE TABLEAU EN PAGE 66). Le front pionnier « actif » – en comparaison, on pourrait dire que les seigneuries périphériques inoccupées font figure de front pionnier « à venir » – se trouve donc étiré d'un bout à l'autre de la vallée du Saint-Laurent. Aucun gouvernement n'y échappe et c'est

RÉPARTITION DES CENSIVES PEU DÉVELOPPÉES (MOINS DE 10 ARPENTS EXPLOITÉS) DANS LA VALLÉE LAURENTIENNE EN 1725
(par gouvernements et par régions)

GOVERNEMENT ET RÉGIONS	NOMBRE DE CENSIVES	NOMBRE DE CENSIVES PEU DÉVELOPPÉES	%
GOVERNEMENT DE MONTRÉAL			
Ouest	90	31	34,4 %
Rive Nord	621	279	44,9 %
Centre	1 255	426	33,9 %
Rive Sud	857	387	45,2 %
Richelieu	342	128	37,4 %
TOTAL	3 165	1 251	39,5 %
GOVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES			
Rive Nord-Ouest	145	98	67,6 %
Rive Nord-Est	387	146	37,7 %
Rive Sud	289	184	63,7 %
TOTAL	821	428	52,1 %
GOVERNEMENT DE QUÉBEC			
Rive Nord	557	240	43,1 %
Québec (environs)	690	250	36,2 %
Beaupré-Orléans	516	38	7,4 %
Rive Sud	294	70	23,8 %
Côte-du-Sud	822	311	37,8 %
Bas-Saint-Laurent	19	12	63,2 %
TOTAL	2 898	921	31,8 %
TOTAL	6 884	2 600	37,8 %

Note: Le nombre de terres en censives comprend les 189 censives provenant des seigneuries qui n'ont pas d'aveu et dont on ne connaît pas le niveau de développement. La proportion de terres peu développées est donc un peu sous-évaluée.

LES FRONTS PIONNIERS EN 1725



RÉPARTITION DES SEIGNEURIES AVEC CENSIVES EN 1725
(selon le nombre de terres peu développées)

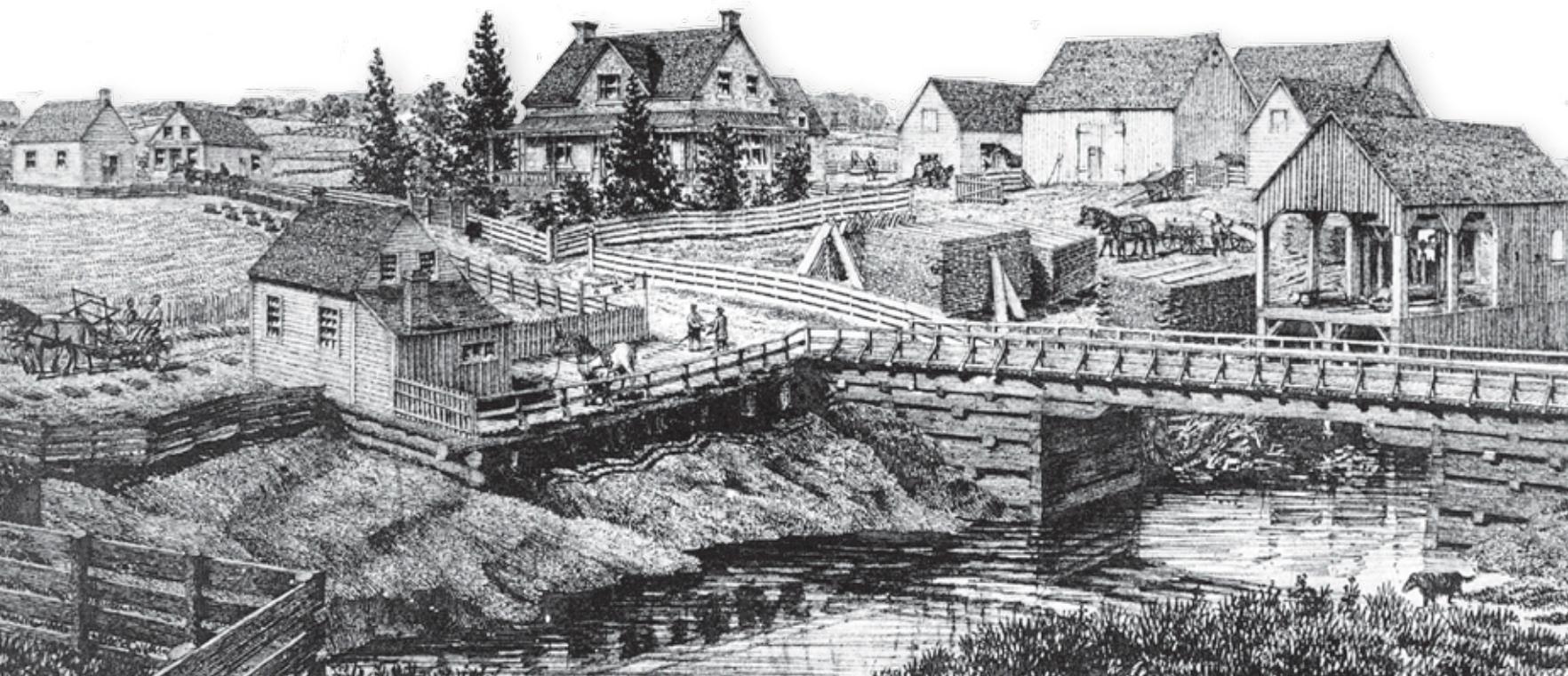
NOMBRE DE TERRES PEU DÉVELOPPÉES	NOMBRE DE SEIGNEURIES AVEC CENSIVES (par gouvernement)			TOTAL
	Montréal	Trois-Rivières	Québec	
0	4	5	6	15
1 à 9	17	8	17	42
10 à 24	7	11	14	32
25 à 49	6	6	8	20
50 et +	6	1	5	12
Données manquantes	1	2	6	9
SEIGNEURIES AVEC CENSIVES	41	33	56	130

sans grande surprise que l'on constate que les censives peu développées sont majoritaires dans celui de Trois-Rivières. Deux des trois régions de ce gouvernement ont d'ailleurs un front pionnier occupant environ les deux tiers de l'écoumène. Avec le Bas-Saint-Laurent, il s'agit là des plus fortes proportions de l'ensemble laurentien. Au-delà de ces extrêmes, on remarque que la proportion de censives peu développées dans les autres régions se situe, à deux exceptions près, entre 33 % et 45 %. Le front pionnier est ainsi bien présent même dans des régions parmi les plus développées comme le centre de Montréal et les environs de Québec. En fait, seule la région Beaupré-Orléans a un front pionnier de moindre importance (7,4 %), et ce, en raison de son manque de nouvelles terres à concéder.

Présent dans tous les gouvernements et régions de la vallée du Saint-Laurent, le front pionnier touche à peu près les 130 seigneuries où l'on trouve des censives et, de façon similaire, le groupe des 92 seigneuries avec au moins 10 censives. Cette omniprésence du front pionnier se traduit toutefois de manière fort différente d'une seigneurie à une autre. Exprimé en proportion du nombre de censives concédées, le front pionnier va jusqu'à accaparer tout l'écoumène d'une dizaine de seigneuries (n=11) encore faiblement et récemment occupées

comme Belœil, Argenteuil, Normanville et Rivière-du-Loup-en-Bas. À l'opposé, pour les raisons que l'on vient de mentionner, l'île d'Orléans ne compte que 5 censives peu développées, soit seulement 1,6 % des censives de la seigneurie. Entre les deux se trouve un vaste éventail de situations où, notamment, on voit apparaître des seigneuries importantes en termes d'occupation et d'exploitation qui disposent d'un front pionnier souvent non négligeable. Dans la plupart des cas, toutes les seigneuries développées comptent au moins 25 pour cent de leurs censives concédées en voie de défrichement. L'exemple de l'île de Montréal est particulièrement révélateur : la plus considérable et enviable de toutes les seigneuries de la colonie est celle où l'on dénombre le plus de censives peu développées, soit 295 ! Malgré le fait que cela représente seulement 28,2 % des censives de l'île, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là du front pionnier le plus imposant de la vallée du Saint-Laurent avec plus de 11 % de toutes les censives peu développées. Dans d'autres seigneuries bien développées qui possèdent aussi un vaste front pionnier en nombres absolus comme Laprairie (220), l'île Jésus (131), Bellechasse (67) ou Longueuil (66), cette réalité est encore plus palpable sur le terrain car elle représente entre 60 % et 70 % de censives concédées.

Ces constatations nous amènent à conclure que la présence d'un front pionnier constitué d'un lot de terres, d'un rang ou d'une côte où la mise en valeur des terres ne dépasse pas 10 arpents de superficie, doit être considérée comme une étape durable dans le processus d'exploitation des seigneuries laurentiennes à cette époque. Durable car, malgré l'accroissement du nombre d'arpents exploités dans les seigneuries, tout indique que pendant longtemps le front pionnier ne fait que s'atténuer légèrement sans disparaître complètement. Mais il se déplace dans l'espace, délaissant les zones où les progrès accumulés ont fini par le chasser, pour suivre l'expansion de l'écoumène et les nouvelles avancées du peuplement. En fait, tant qu'il reste de l'espace à concéder, le front pionnier subsiste et les seigneuries, même les plus importantes, continuent ainsi de voir cohabiter des terres productives et des terres qui le sont beaucoup moins. C'est seulement quand l'espace vient à manquer que cette réalité se transforme, comme on peut le constater à l'île d'Orléans, un cas d'espèce précoce. Sur le terrain en 1725 cependant, nos observations nous permettent d'affirmer que la vallée du Saint-Laurent est encore un vaste front pionnier dont l'empreinte est largement visible dans tout le paysage rural.



Les banlieues

Dans ce paysage marqué par l'omniprésence du front pionnier, l'exemple de la région Beaupré-Orléans et de la seigneurie de l'île d'Orléans elle-même, où les terres peu développées occupent une place réduite, montre l'effet à terme de l'atteinte d'un niveau d'exploitation élevé dans des lieux d'occupation ancienne ne comptant pas de réserve de terres neuves. Au moment des aveux et dénombrements, un autre lieu pourrait s'apparenter à cette situation, soit la zone où la campagne rejoint la ville, formant une

sorte de ceinture périurbaine ou, selon l'expression employée à l'époque dans les documents mêmes, la banlieue.

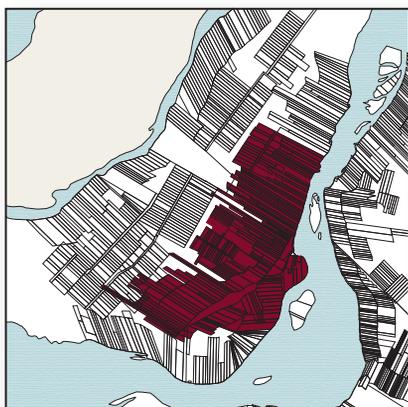
Chacune des trois villes de la vallée du Saint-Laurent compte une telle banlieue. Leur délimitation sur le terrain n'est pas toujours simple cependant. C'est à Montréal que les choses sont les plus claires. En effet dans leur déclaration, les Sulpiciens, seigneurs de l'île, indiquent de façon précise le territoire couvert par la banlieue de la ville. Celle-ci débute à « cinq quarts de lieue » – 6,3 kilomètres – au nord-est de la ville dans la côte Saint-

Martin en remontant le long du fleuve dans la côte Sainte-Marie, puis le long des fortifications, et ensuite au-dessus de la ville, en allant successivement vers la commune et la pointe Saint-Charles jusqu'à Verdun exclusivement. La banlieue montréalaise comprend aussi dans l'intérieur de l'île, en dehors et autour de la ville, environ 150 parcelles des côtes Saint-Joseph, Saint-Pierre, Saint-Paul, la Visitation, Sainte-Catherine, Saint-Antoine et Notre-Dame-des-Neiges.

La délimitation des banlieues des deux autres villes de la colonie au

LES BANLIEUES EN 1725

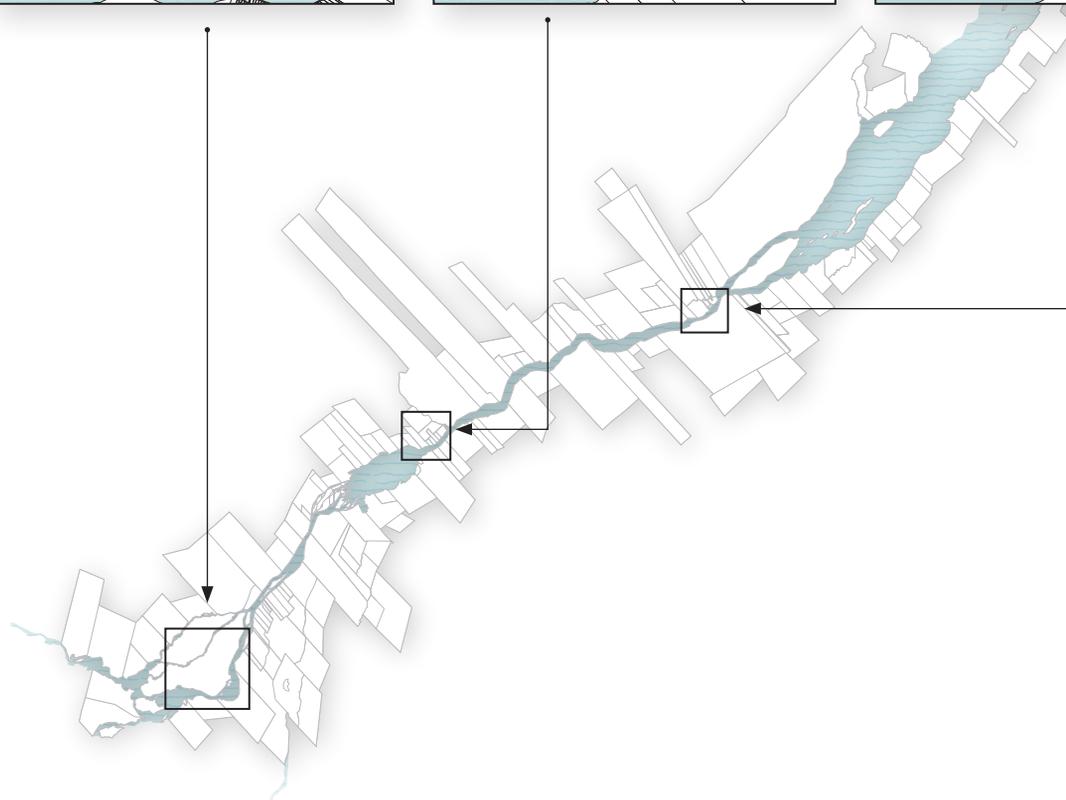
BANLIEUE DE MONTRÉAL



BANLIEUE DE TROIS-RIVIÈRES



BANLIEUE DE QUÉBEC



moyen des aveux et dénombrements pose plus de difficultés. Cela tient au fait que le territoire entourant Québec et Trois-Rivières ne relève pas d'un seul et même seigneur, comme c'est le cas pour Montréal. La banlieue est plutôt un amalgame de parcelles appartenant à plusieurs seigneuries différentes dans les alentours de ces villes, et de censives du roi concédées directement par les autorités coloniales à des individus ou des communautés religieuses. Pour obtenir un portrait de la banlieue québécoise et trifluvienne, il faut donc avoir recours à un bon

nombre de déclarations seigneuriales et à l'ensemble des déclarations des censitaires du roi. Or, si ces derniers précisent habituellement que leur censive est située dans la banlieue ou non, on ne retrouve pas cette nuance dans les aveux et dénombrements des fiefs grands ou petits qui voisinent Québec et Trois-Rivières. Afin d'être en mesure de rejoindre la réalité de ces banlieues, nous avons choisi de suivre l'exemple des seigneurs de Montréal qui ont manifestement calqué la délimitation de leur banlieue sur le territoire paroissial urbain, donc

relevant de la paroisse de Notre-Dame-de-Montréal. En appliquant cette méthode pour les paroisses urbaines de Québec et de Trois-Rivières, on parvient à obtenir une délimitation assez fidèle de ces banlieues dont les parcelles les composant sont à peu près toutes décrites, soit dans les aveux et dénombrements des seigneuries concernées, soit dans les déclarations des censitaires du roi. En gros, la banlieue de Québec comprend surtout des parcelles longeant les deux rives de la rivière Saint-Charles d'une part, et plusieurs autres longeant la Grande

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES BANLIEUES EN 1725

BANLIEUE	SUPERFICIE TOTALE	NOMBRE DE PARCELLES	NOMBRE DE CENSIVES (nombre de censives du roi)	NOMBRE DE CENSIVES PEU DÉVELOPPÉES	POURCENTAGE DE CENSIVES PEU DÉVELOPPÉES (nombre total de censives)
Montréal	25 028,08	243	230 (0)	41	17,8
Trois-Rivières	12 066,2	76	71 (22)	38	53,5
Québec	9 416,67	94	83 (28)	21	25,3
TOTAL	46 510,95	413	384 (50)	100	26

RÉPARTITION DES PARCELLES DÉVELOPPÉES DANS LES BANLIEUES ET DANS LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT EN 1725

BANLIEUES	NOMBRE D'ARPENTS EXPLOITÉS DANS LES PARCELLES DÉVELOPPÉES (minimum de 10 arpents exploités)							
	De 10 à 19,99	De 20 à 29,99	De 30 à 39,99	De 40 à 49,99	De 50 à 59,99	De 60 à 69,99	De 70 à 79,99	Plus de 80
Montréal	34	34	39	27	28	16	9	8
%	14	14	16	11,1	11,52	6,6	3,7	3,3
Trois-Rivières	16	10	4	3	1	0	0	1
%	21,1	13,2	5,2	4	1,3	0	0	1,3
Québec	17	18	12	3	6	2	4	6
%	18,1	19,1	12,8	3,2	6,4	2,1	4,2	6,4
TOTAL POUR LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT	1 390	952	671	485	333	209	70	205
% POUR LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT	18,7	12,8	9,0	6,5	4,4	2,8	0,9	2,7

LA BANLIEUE DE MONTRÉAL EN 1725

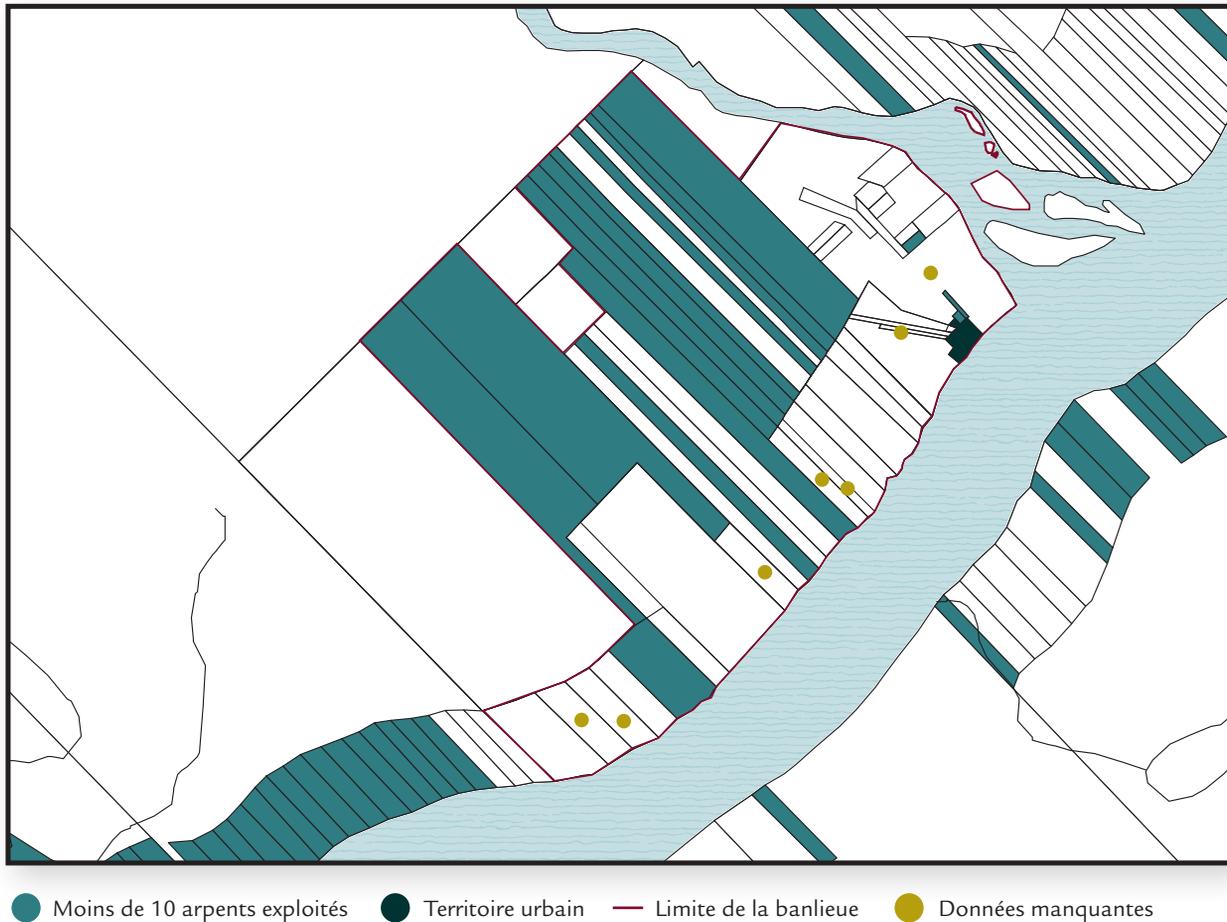


● Moins de 10 arpents exploités ● Territoire urbain — Limite de la banlieue

LA BANLIEUE DE QUÉBEC EN 1725



● Moins de 10 arpents exploités ● Territoire urbain — Limite de la banlieue ● Données manquantes



Allée d'autre part. La banlieue de Trois-Rivières se situe presque exclusivement à l'ouest de la ville, mais elle compte aussi certaines parcelles sur des îles dans la rivière Saint-Maurice

Tant par la superficie occupée que par le nombre de parcelles, la banlieue de Montréal surpasse considérablement les deux autres (VOIR LES TABLEAUX ET LES CARTES CI-DESSUS). Cela est certainement lié au fait que la position géographique de la ville de Montréal permet un rayonnement de sa banlieue dans plusieurs directions, à la différence de Québec et Trois-Rivières. Quelle que soit leur ampleur, les trois banlieues ont toutefois une caractéristique commune, soit d'être presque exclusivement composées de terres en censive, comme le reste du territoire seigneurial d'ailleurs, ce qui facilite la comparaison en matière d'exploitation.

Du point de vue de l'importance relative des terres peu développées (moins de 10 arpents de terre exploités), donc du front pionnier, la

banlieue prise globalement se distingue quelque peu de l'ensemble de la vallée laurentienne (26,0 % contre 37,8 %). Mais l'intensité réelle de l'écart se voit mieux si l'on considère les banlieues séparément. Dans cette perspective, il est clair que la banlieue de Trois-Rivières est elle-même dans une situation fortement pionnière puisque la majorité des censives y sont peu développées (53,5 %). Elle ne répond donc pas au portrait évoqué ci-dessus d'une banlieue densément occupée et exploitée. Seul signe encourageant, la banlieue trifluvienne fait meilleure figure que la région de la rive nord-ouest du gouvernement de Trois-Rivières dont elle est issue (53,5 % contre 67,6 %).

La banlieue de Québec (25,3 %) et encore davantage celle de Montréal (17,8 %) présentent une bien meilleure situation en ce qui a trait à leur front pionnier. Elles affichent une réduction sensible par rapport à l'ensemble laurentien et, bien qu'elles soient encore

assez loin de la région de Beauport-Orléans (7,4 %) sur ce plan, elles apparaissent tout de même comme des zones où le front pionnier est en net recul par rapport à leur région d'attache, soit les environs de Québec (36,2 %) et le centre du gouvernement de Montréal (33,9 %). En ce sens, ces deux banlieues s'approchent beaucoup plus du type attendu, en tout cas de façon bien plus convaincante que la banlieue de Trois-Rivières.

Un autre indice que les banlieues québécoises et montréalaises forment bel et bien des zones d'intense développement se voit dans la présence importante de parcelles comptant une vaste superficie exploitée. Jusqu'au seuil des 30 arpents exploités, les banlieues – incluant celle de Trois-Rivières – ne se distinguent pas tellement du reste de la vallée du Saint-Laurent au niveau de la proportion que leurs parcelles occupent. À partir de la classe des 30 arpents et plus (qui est largement reconnue dans



▲ PLAN DES PÊCHES PRATIQUÉES ENTRE L'ISLET-À-LA-PEAU ET KAMOURASKA, VERS 1720.
 Anonyme, Archives nationales de France, Centre des archives Outre-mer, Aix-en-Provence, Colonies, C11A, vol. 52, fo 233. Photo : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec.

l'historiographie comme la ligne de démarcation des terres bien développées), on voit nettement la banlieue trifluvienne perdre pied et disparaître complètement sauf pour deux parcelles, performance qui confirme le constat exprimé ci-dessus sur la faiblesse de son développement. Les deux autres banlieues paraissent ici encore sous un meilleur jour. En effet, si l'on excepte deux classes (40 et 60 arpents), l'importance relative des terres très développées dans la banlieue de Québec est plus forte que dans l'ensemble de la vallée du Saint-Laurent et même de façon marquée pour les deux classes supérieures. La position de la banlieue de Montréal est plus favorable encore à ce chapitre puisqu'elle surpasse aisément la vallée du Saint-Laurent dans toutes les classes à partir des

30 arpents exploités. Ce n'est que dans les deux dernières classes qu'elle laisse la palme à la banlieue de Québec. En tout, la place occupée par les parcelles d'au moins 30 arpents en exploitation se situe à 26,3 % pour la vallée du Saint-Laurent contre respectivement 35,1 % et 52,2 % pour la banlieue de Québec et celle de Montréal. Les deux banlieues, et en particulier celle de Montréal, affichent manifestement une vitalité inégalée en matière d'exploitation agricole.

L'effet combiné d'un front pionnier réduit et d'une concentration de terres très développées dans les banlieues de Québec et de Montréal fait en sorte qu'il s'agit là d'une portion particulière du territoire rural qui se trouve à l'avant-garde du processus d'intensification de l'exploitation

agricole au Canada en 1725. En mettant ainsi en relief ces banlieues, nous voulons insister sur la pertinence de cet élément du paysage laurentien trop souvent obscurci par la seule perspective seigneuriale.

Les autres traces d'exploitation du territoire

Jusqu'ici l'exploitation du territoire seigneurial a été essentiellement examinée à travers les données relatives aux superficies en labours et en prairies sur les parcelles. Cette information standardisée privilégie évidemment l'agriculture en plein champ et l'élevage en des termes à peu près strictement quantitatifs qui évaluent l'espace dévolu à ces activités. Comme on l'a vu, des mentions qualitatives viennent à l'occasion préciser

l'état de ce genre d'exploitation. Les aveux et dénombrements contiennent aussi d'autres traces d'exploitation qui vont au-delà des seuls labours et prairies mais qui concernent un nombre bien plus restreint de parcelles, soit qu'il s'agisse de mentions ponctuelles, soit qu'elles s'appliquent surtout à des terres très développées qui présentent des caractéristiques particulières sur le plan agricole. Ces informations, bien qu'elles soient limitées, n'en permettent pas moins de détecter certains usages.

La superficie en valeur d'une cinquantaine de parcelles inclut des vergers. Le plus souvent, leur taille n'est pas précisée si bien qu'ils paraissent être un complément aux surfaces cultivées sur des censives plutôt bien développées. Seules trois exploitations – trois parcelles appartenant à des seigneurs – semblent servir principalement de vergers, comme cette terre à Longueuil où se trouvent 36 arpents dédiés à cette fin et ce domaine de la seigneurie de Saint-Michel près de Québec où le Séminaire de Québec possède d'ailleurs un « pressoir à cidre ». Les vergers se concentrent

surtout à Saint-Augustin (21 mentions comprenant aussi un « jardin fruitier ») et Sainte-Croix (7 mentions) dans le gouvernement de Québec, de même que sur l'île de Montréal (8 mentions) et dans le Richelieu (6 mentions) dans le gouvernement de Montréal.

À l'encontre des souhaits formulés depuis l'époque de Jacques Cartier quant à la possibilité de cultiver des vignes dans la vallée du Saint-Laurent, celles-ci restent encore tout à fait exceptionnelles au XVIII^e siècle. En effet, seules deux mentions de vignes figurent dans les aveux et dénombrements sur des exploitations seigneuriales à Montréal et à Longueuil (sur la même terre que ci-dessus), sur respectivement trois et quatre arpents de superficie.

Plus répandues sont les références à la présence de jardins et potagers (près d'une centaine d'occurrences) mais dont les dimensions sont rarement connues. Dans la moitié des cas, on parle de « cours et jardins » et on les retrouve presque systématiquement dans la description d'emplacements comme à Boucherville. Autrement, les jardins et potagers figurent sim-

plement comme des précisions de la mise en valeur agricole. Même si leur nombre semble très réduit par rapport à celui de l'ensemble des parcelles, on ne doit pas les considérer comme des curiosités. En effet, d'autres surfaces utilisées à des fins similaires existent sans doute au même moment, mais leur caractère probablement plus rudimentaire ne leur a pas valu d'être signalées dans les aveux et dénombrements.

Certaines traces d'exploitation non agricole du territoire sont aussi présentes dans les aveux et dénombrements. Qu'il s'agisse d'une terre servant pour la pêche à Lauzon, d'une carrière dans Notre-Dame-des-Anges ou d'une terre à pierre sur l'îlet à la Pierre (!) en face de Longueuil, ou encore de quelques tanneries dans les environs de Québec, dont une jointe à une briqueterie ces mentions éparses servent au mieux à illustrer divers potentiels liés à des ressources locales. Comme les aveux et dénombrements sont d'abord et avant tout de nature cadastrale, il ne serait pas sage d'y voir un relevé exhaustif de ce genre d'activités.

.....

Au terme de cette observation du paysage seigneurial dans la vallée du Saint-Laurent au moment des aveux et dénombrements, on ne peut qu'être frappé par l'extrême diversité des situations rencontrées. Le paysage seigneurial de 1725 se trouve finalement à refléter l'empreinte d'un processus différencié de concession,

d'occupation et d'exploitation du territoire laurentien qui s'est graduellement mis en place depuis les années 1620-1630. Le résultat de ces opérations, à la fois successives et parallèles, nous met en présence d'une véritable mosaïque seigneuriale dans laquelle jouent des hiérarchies de taille, de forme et surtout d'inten-

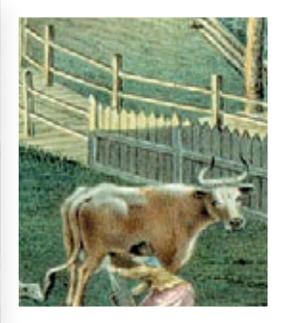
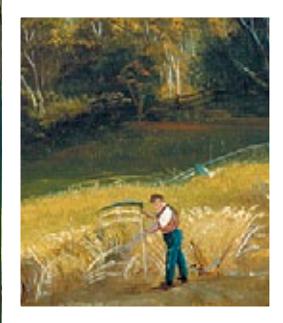
sité qui distinguent les entités du paysage à toutes les échelles, gouvernements, régions et seigneuries. Rien ne serait plus éloigné de la réalité que d'affirmer que la vallée du Saint-Laurent constitue un paysage uniforme sous le Régime français.



A VIEW OF THE ORPHAN'S OR URSELINE NUNNERY TAKEN FROM THE RAMPARTS [QUEBEC], 1761.
Richard Short, Bibliothèque et Archives Canada, C-358.

Le premier de Louis gby.

vingt-cinq de Québec.



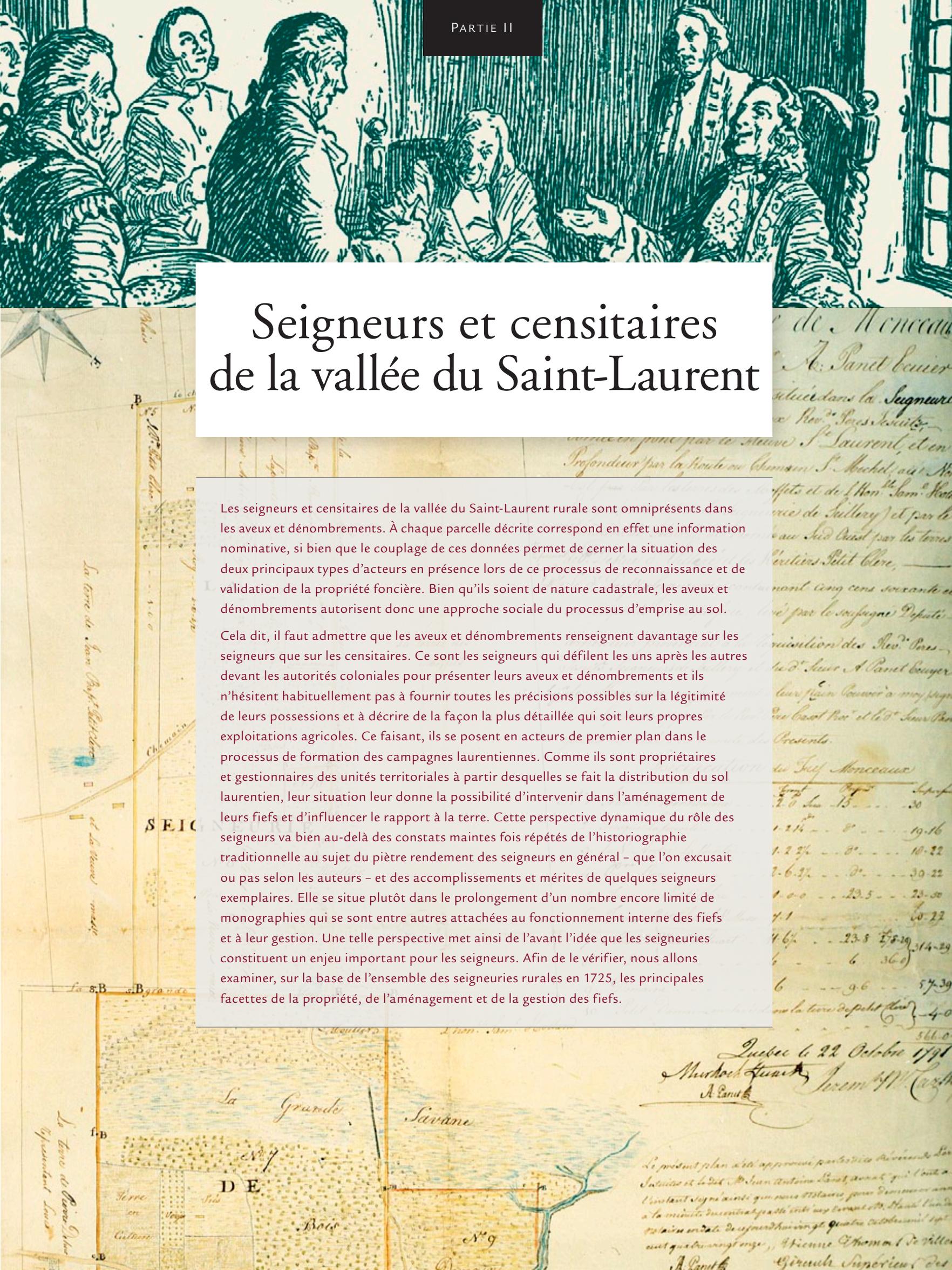
... devant la confédération
... fait à la req. du Procureur général
... diligence du S. François
... Directeur, Receveur général
du Domaine d'occident, en ce pair en consej.
des ordres de sa Ma. et de l'article trois
cent quarantevingt trois du Bail de Domergue
pour la forme d'ud. Domaine

En comparu pardev. Nous
Michel Begon Chevalier Seigneur
de La Sicardiere, murbelin, et autres lieux.
Con. du Roy en ses Conseils et au Parlement
des Mes. Intendant de justice, police, et
finances en la Nouvelle France Dam. Marie
Anne Couvert, âgée de vingt quatre ans
ou environ fille et héritière de feu M. Alexandre
Couvert, et de Gaudarville Greffier en chef du
Con. Supérieur de cette ville pour ontiers
dans les fiefs vulgairement nommés de Gaudarville
ou faussambault cy après expliqués faisant aumy
pour S. Joseph Alexandre Couvert de

Seigneurs et censitaires de la vallée du Saint-Laurent

Les seigneurs et censitaires de la vallée du Saint-Laurent rurale sont omniprésents dans les aveux et dénombrements. À chaque parcelle décrite correspond en effet une information nominative, si bien que le couplage de ces données permet de cerner la situation des deux principaux types d'acteurs en présence lors de ce processus de reconnaissance et de validation de la propriété foncière. Bien qu'ils soient de nature cadastrale, les aveux et dénombrements autorisent donc une approche sociale du processus d'emprise au sol.

Cela dit, il faut admettre que les aveux et dénombrements renseignent davantage sur les seigneurs que sur les censitaires. Ce sont les seigneurs qui défilent les uns après les autres devant les autorités coloniales pour présenter leurs aveux et dénombrements et ils n'hésitent habituellement pas à fournir toutes les précisions possibles sur la légitimité de leurs possessions et à décrire de la façon la plus détaillée qui soit leurs propres exploitations agricoles. Ce faisant, ils se posent en acteurs de premier plan dans le processus de formation des campagnes laurentiennes. Comme ils sont propriétaires et gestionnaires des unités territoriales à partir desquelles se fait la distribution du sol laurentien, leur situation leur donne la possibilité d'intervenir dans l'aménagement de leurs fiefs et d'influencer le rapport à la terre. Cette perspective dynamique du rôle des seigneurs va bien au-delà des constats maintes fois répétés de l'historiographie traditionnelle au sujet du piètre rendement des seigneurs en général – que l'on excusait ou pas selon les auteurs – et des accomplissements et mérites de quelques seigneurs exemplaires. Elle se situe plutôt dans le prolongement d'un nombre encore limité de monographies qui se sont entre autres attachées au fonctionnement interne des fiefs et à leur gestion. Une telle perspective met ainsi de l'avant l'idée que les seigneuries constituent un enjeu important pour les seigneurs. Afin de le vérifier, nous allons examiner, sur la base de l'ensemble des seigneuries rurales en 1725, les principales facettes de la propriété, de l'aménagement et de la gestion des fiefs.





VIEW OF DE CHAMBAUT ON THE RIVER ST LAURENCE
ABOVE QUEBEC, AOÛT 1765.

Anonyme, The British Library, Maps K, Top CXIX-43-8.

CHAPITRE 4

La propriété seigneuriale



ALORS QUE DANS LA FRANCE D'ANCIEN RÉGIME LA PROPRIÉTÉ SEIGNEURIALE EST CONSIDÉRÉE SANS CONTESTE COMME UN VÉRITABLE ENJEU SOCIAL ET ÉCONOMIQUE, AU CANADA, À L'ÉPOQUE DES AVEUX ET DÉNOMBREMENTS, LE RÔLE DE LA POSSESSION DU SOL SEIGNEURIAL DANS LA STRUCTURATION SOCIALE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SE PRÉCISE. EN CHERCHANT À IDENTIFIER LES SEIGNEURS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET CE QU'ILS POSSÉDAIENT, DE MÊME QU'EN ÉTABLISSANT LES FORMES DE CETTE PROPRIÉTÉ, NOUS POSONS AUTANT DE BALISES ESSENTIELLES QUI ILLUSTRENT L'INTÉRÊT MANIFESTÉ POUR LA PROPRIÉTÉ SEIGNEURIALE ET LES POSSIBILITÉS D'Y ACCÉDER.

La répartition sociale

Considérée comme l'expression de stratégies d'appropriation du sol, la propriété seigneuriale doit nécessairement être analysée en fonction des groupes sociaux qui se partagent la terre seigneuriale. La situation de la propriété seigneuriale en 1725 est l'aboutissement de pratiques reflétant les ambitions, les capacités et les intérêts différenciés des divers groupes de seigneurs. C'est pourquoi nous avons procédé dès le départ à des distinctions de base entre les seigneurs selon leur statut social.

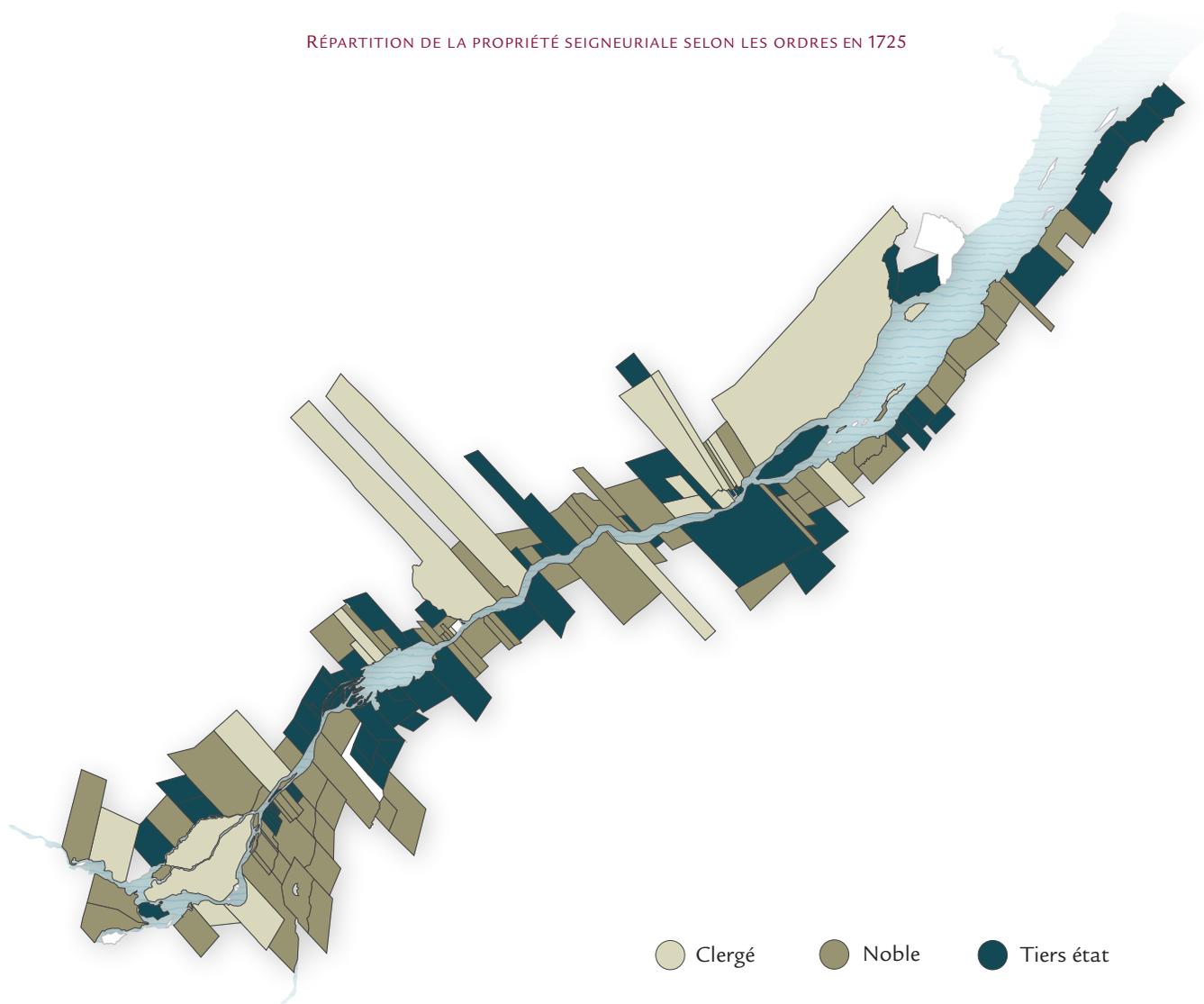
Au moment des aveux et dénombremments, la propriété seigneuriale est largement l'affaire des privilégiés. Le clergé et la noblesse possèdent en effet près de deux seigneuries sur trois dans la vallée du Saint-Laurent ($112/177 = 63,3\%$), une prépondérance qui se vérifie également par les superficies possédées ($69,7\%$) et exploitées ($76,2\%$). Cette situation avantageuse des privilégiés ne doit pas surprendre dans une société d'Ancien Régime où la possession du sol seigneurial constitue une assise fondamentale de la hiérarchie sociale, tant en matière de richesse que de prestige (VOIR LA CARTE ET LES TABLEAUX CI-DESSOUS).

Les seigneurs ecclésiastiques paraissent particulièrement bien nantis. Comme dans la société française d'Ancien Régime, le clergé semble jouir au Canada d'assises foncières non négligeables lui permettant d'assurer les services religieux, missionnaires, éducatifs et hospitaliers dont il est responsable. Si le clergé ne possède que le sixième des fiefs, ces derniers occupent toutefois plus du tiers de la superficie seigneuriale laurentienne – en fait autant que les fiefs de la noblesse – et constituent la plus grande étendue de terre en exploitation de toute la colonie. Les seigneuries ecclésiastiques sont aussi situées de façon très avantageuse, les principales d'entre elles se trouvant au cœur des zones de développement des trois gouvernements, notamment près des villes. Cependant, toutes les communautés et institutions ne se trouvent pas sur le même pied en matière de propriété seigneuriale. Le clergé masculin, représenté par trois groupes seulement – Jésuites, Séminaire de Québec et Sulpicien –, se partage les deux tiers des fiefs ecclésiastiques ($19/29 = 65,5\%$), laissant les dix seigneuries qui restent aux cinq communautés féminines. Le déséquilibre est encore plus flagrant

quand on considère les superficies seigneuriales et exploitées qui avantagent le clergé masculin dans un rapport de neuf contre un! (VOIR LE TABLEAU À LA PAGE 80). Clairement, la propriété seigneuriale n'a pas la même incidence sur toutes les composantes du clergé colonial.

La propriété seigneuriale de la noblesse se distingue elle aussi par son importance avec près de la moitié des fiefs ($83/177 = 46,9\%$) et le tiers de la superficie tant possédée qu'exploitée. Cette situation n'a rien d'étonnant dans la perspective d'une volonté métropolitaine d'implantation au Canada d'une aristocratie foncière qui pourrait et devrait tenir son rang. À cet égard, la noblesse de 1725 paraît avoir bien profité des intentions métropolitaines et c'est d'ailleurs sans surprise que l'on voit la noblesse militaire dominer le second ordre, possédant les deux tiers des fiefs nobles ($51/83 = 61,4\%$). Cette prépondérance de la noblesse militaire est le produit de deux phénomènes, soit la volonté de fixer les officiers militaires venus de France à partir des années 1660 et l'importance de la carrière des armes chez les fils de la noblesse canadienne qui se matérialise vers la fin du

RÉPARTITION DE LA PROPRIÉTÉ SEIGNEURIALE SELON LES ORDRES EN 1725



RÉPARTITION DE LA PROPRIÉTÉ SEIGNEURIALE EN 1725
(selon le statut des seigneurs)

STATUT SOCIAL*	SEIGNEURIE		SUPERFICIE DES SEIGNEURIES		ARPENTS EXPLOITÉS**	
	Nombre	%	Arpents	%	Total	%
Ecclésiastiques	29	16,4 %	2 101 660	34,8 %	64 050,05	42,2 %
Nobles	83	46,9 %	2 110 422	34,9 %	51 620,13	34,0 %
Fonctionnaires	11	6,2 %	506 976	8,4 %	849	0,6 %
Marchands	19	10,7 %	655 210,74	10,8 %	24 017,50	15,8 %
Habitants	35	19,8 %	668 468	11,1 %	11 376,75	7,5 %
TOTAL	177	100,0 %	6 042 736,74	100,0 %	151 913,43	100,0 %

* Définitions des catégories :

- Ecclésiastiques : communautés et institutions ecclésiastiques à l'exclusion des quelques membres du clergé possédant des fiefs en leur nom personnel, par héritage ou autrement, qui sont classés selon leur appartenance sociale familiale.
- Nobles : individus possédant cette qualité par la naissance ou par anoblissement. Ici, la qualité l'emporte sur la fonction exercée. Ainsi, un noble, conseiller au Conseil supérieur, est classé dans la noblesse et non dans la fonction publique.
- Fonctionnaires : individus oeuvrant principalement dans la fonction publique coloniale, quel que soit l'échelon.
- Marchands : individus dont le commerce constitue l'activité principale.
- Habitants : essentiellement des agriculteurs mais incluant également des individus pratiquant des activités manuelles comme les artisans.

** On ne connaît pas cette donnée pour les 13 seigneuries n'ayant pas produit d'aveux et dénombrements et appartenant respectivement à la noblesse (7), à des fonctionnaires (3) et à des habitants (3).

XVII^e siècle. La propriété seigneuriale noble est présente à peu près partout dans les trois gouvernements de la colonie, mais elle est particulièrement forte et concentrée dans des régions comme la rive sud de Montréal, le Richelieu et la Côte-du-Sud, qui se sont d'ailleurs ouvertes au peuplement après la paix de 1667 et qui ont été très touchées par les distributions de fiefs de l'intendant Talon avant son départ en 1672.

La propriété seigneuriale n'est toutefois pas l'apanage des privilégiés. On remarque en effet une présence

non négligeable de roturiers parmi les seigneurs de 1725 qui possèdent un peu plus du tiers des fiefs laurentiens ($65/177 = 36,7\%$). L'accès à la propriété seigneuriale est donc une réelle possibilité au Canada pour les membres du tiers état. Ces roturiers comprennent en fait des individus appartenant à des horizons socio-professionnels plutôt contrastés. Les fonctionnaires forment l'un de ces sous-groupes, encore marginal en 1725 avec seulement 11 seigneuries à peu près pas développées (0,6 % de la superficie laurentienne exploitée),

en raison de situations plus ou moins avantageuses. Ainsi, cinq des onze seigneuries des fonctionnaires sont situées dans l'intérieur des terres, donc appelées à attendre avant d'être occupées et exploitées sur le plan agricole.

Les marchands tirent davantage leur épingle du jeu car ils possèdent le dixième des fiefs avec plus de 15 % de la superficie exploitée, notamment en raison de la présence d'entités bien développées comme Lauzon et surtout l'île d'Orléans. À peu près toutes les seigneuries des marchands se trouvent dans la zone la plus fertile du corridor

RÉPARTITION DE LA PROPRIÉTÉ SEIGNEURIALE EN 1725
(selon le gouvernement et la région)

GOUV. / RÉGIONS	SEIGNEURIES					TOTAL
	Ecclésiastiques	Nobles	Fonctionnaires	Marchands	Habitants	
GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL						
Ouest	1	3		1		5
Rive Nord	1	5	1	3	4	14
Centre	2	1				3
Rive Sud	3	13		2	5	23
Richelieu		11		3	1	15
TOTAL	7	33	1	9	10	60
GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES						
Rive Nord-Ouest	2	5	1	3	1	12
Rive Nord-Est	4	8	1	1	1	15
Rive Sud		6	2	1	6	15
TOTAL	6	19	4	5	8	42
GOUVERNEMENT DE QUÉBEC						
Rive Nord	2	6	1		2	11
Québec (Environs)	8	2	3		1	14
Beaupré-Orléans	2		1	1	2	6
Rive Sud	1	5		2	2	10
Côte-du-Sud	3	17	1	2	5	28
Bas-Saint-Laurent		1			5	6
TOTAL	16	31	6	5	17	75
TOTAL	29	83	11	19	35	177

SEIGNEURS ECCLÉSIASTIQUES	SEIGNEURIE		SUPERFICIE DES SEIGNEURIES		ARPENTS EXPLOITÉS	
	Nombre	%	Arpents	%	TOTAL	%
COMMUNAUTÉS MASCULINES						
Jésuites	11	37,9 %	83 0171	39,5 %	15 048,8	23,5 %
Séminaire de Québec	5	17,2 %	756 444	36,0 %	10 097	15,8 %
Sulpiciens	3	10,3 %	304 295	14,5 %	31 890	49,8 %
TOTAL PARTIEL	19	65,5 %	1 890 910	90,0 %	57 035,8	89,0 %
COMMUNAUTÉS FÉMININES						
Congrégation Notre-Dame	1	3,4 %	360	0,0 %	95	0,1 %
Hôpital général de Québec	3	10,3 %	41 593	2,0 %	1 504	2,3 %
Hôtel-Dieu de Québec	2	6,9 %	37 841	1,8 %	1 337	2,1 %
Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec	1	3,4 %	26 460	1,3 %	3 070,75	4,8 %
Ursulines de Québec	1	3,4 %	70 560	3,4 %	542,50	0,8 %
Ursulines de Trois-Rivières	2	6,9 %	33 936	1,6 %	465	0,7 %
TOTAL PARTIEL	10	34,5 %	210 750	10,0 %	7 014,25	11,0 %
TOTAL	29	100,0 %	2 101 660	100,0 %	64 050,05	100,0 %

laurentien. En fait, on peut dire des seigneuries des marchands qu'elles sont nettement les mieux situées et les plus développées de l'ensemble des fiefs roturiers.

Le dernier sous-groupe, le plus nombreux, est celui dit des « habitants », composé d'éléments passablement hétérogènes, par exemple le curé Lepage et le maçon-entrepreneur Jean Maillou, mais incluant tout de même une bonne majorité d'individus tirant leur subsistance de la terre. Les 35 seigneuries de ce sous-groupe représentent bien près d'un cinquième des fiefs laurentiens (35/177 = 19,8 %) mais, comparées aux 19 seigneuries des marchands, on se rend compte que celles des habitants les dépassent à peine en superficie et qu'elles sont deux fois moins exploitées. Bien qu'elles soient réparties dans la plupart des régions de la vallée du Saint-Laurent, une bonne part de la propriété seigneuriale des habitants occupe une position quelque peu défavorisée

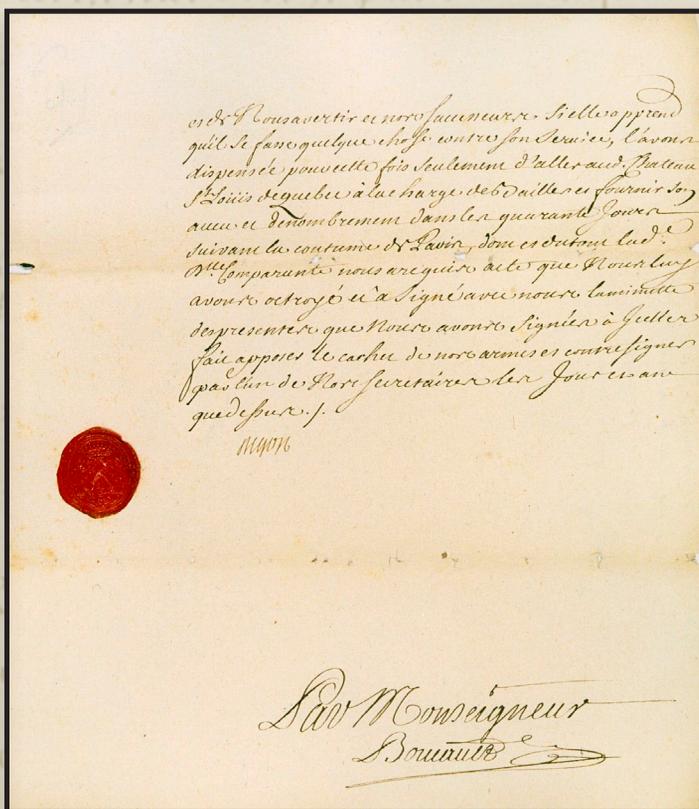
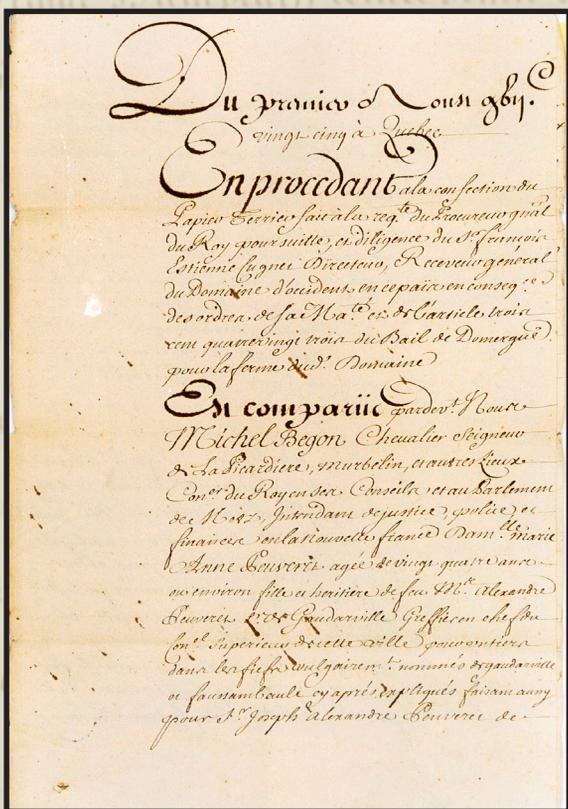
sur le plan géographique. En effet, les habitants accaparent entièrement le Bas-Saint-Laurent (sauf pour le Bic) et presque la moitié des fiefs de la rive sud du gouvernement de Trois-Rivières où les sols sont réputés être de qualité inférieure. De plus, des habitants possèdent les deux seigneuries situées à l'extrémité orientale de la côte de Beaupré, soit les Éboulements et Rivière-du-Gouffre qui représentent les derniers établissements agricoles sur la rive nord de l'estuaire du fleuve. Au total, plus du tiers des seigneuries des habitants se trouvent ainsi reléguées sur des portions moins attrayantes du territoire laurentien. Par ailleurs, lorsque la propriété seigneuriale des habitants est située dans des régions plus intéressantes, elle présente souvent des dimensions réduites. Ainsi, quinze de ces seigneuries ont un front inférieur à une lieue ou 84 arpents, dont neuf ont même seulement 42 arpents ou moins. Dans les environs de la ville de Québec, le

fief de Saint-François qui appartient à un habitant, Jean-Baptiste Prévost, se compare tout au plus à une grosse censive. On pourrait en dire autant de certains fiefs de la Côte-du-Sud et de la rive sud de Montréal. Dans d'autres cas, la propriété seigneuriale des habitants se résume à la possession de petites îles, comme les îles Bourdon – 30 arpents en superficie – et les îles Saint-Pierre – moins de 100 arpents en superficie. En définitive, la propriété seigneuriale des habitants, dans au moins les trois quarts des cas, se trouve largement défavorisée soit par sa situation géographique, soit par ses dimensions réduites. Cette situation montre que, malgré le nombre élevé de fiefs effectivement possédés, les habitants occupent une position moins importante qu'il n'y paraît à première vue.

S'il fallait encore en être convaincu, il n'y a pas de doute permis en 1725 quant à l'hétérogénéité du groupe des seigneurs de la vallée



▲ LETTRE PATENTE D'AMORTISSEMENT POUR LES TERRES DES JÉSUITES PAR LE ROI DE FRANCE, LOUIS », 12 MAI 1698. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec, E21, S66, S53, ministère des Terres et Forêts.



▲ ACTE DE FOI ET HOMMAGE DES SEIGNEURIES DE GAUDARVILLE ET DE FOSSAMBAULT, 1^{ER} AOÛT 1725 [EXTRAIT] Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec, P745, P5, Pierre-Paul Côté

du Saint-Laurent. La propriété seigneuriale intéresse tous les groupes sociaux de la colonie mais selon un dosage correspondant très bien à la structuration sociale du moment.

La provenance de la propriété seigneuriale

Comment les seigneurs de 1725 le sont-ils devenus? La provenance de cette propriété ou la manière dont sont obtenues les seigneuries s'avère une facette très révélatrice de l'évolution des divers groupes sociaux face à la propriété seigneuriale. Les modes d'appropriation du sol seigneurial peuvent en effet en dire long sur les stratégies de positionnement des seigneurs.

La propriété seigneuriale de 1725 reflète encore très bien les concessions originales ayant eu cours depuis l'époque des Cent-Associés. Ce sont près des deux tiers (110/177 = 62,2 %) des seigneuries qui appartiennent encore

au seigneur original ou bien à ses descendants. Cette donnée en soi montre très clairement que les seigneurs ont cherché à conserver les fiefs plutôt qu'à se défaire de ceux qu'on leur avait gracieusement offerts.

Compte tenu des responsabilités du clergé évoquées ci-dessus, on aurait pu s'attendre à ce que celui-ci ait été largement privilégié sur le plan des concessions originales de seigneuries. Or, on remarque que ce n'est pas nécessairement le cas, puisque seulement un peu plus du tiers des seigneuries ecclésiastiques de 1725 lui ont été concédées (11/29 = 37,9 %). Et encore faut-il préciser que pour trois d'entre elles, et à des époques différentes, il s'agit de fiefs destinés à consolider l'œuvre missionnaire des Jésuites (Sillery en 1651 et Sault-Saint-Louis en 1680) et des Sulpiciens (Lac-des-Deux-Montagnes en 1717). À cet égard d'ailleurs, et sans entrer dans le débat qui entoure encore de

nos jours la question de la propriété de ces territoires, il faut signaler qu'au moment des aveux et dénombrements ces trois fiefs sont incorporés systématiquement à la propriété seigneuriale des communautés en cause quand celles-ci se présentent devant l'intendant et c'est pourquoi ils sont traités comme tels ici.

Depuis le début du peuplement laurentien, tout se passe comme si les ecclésiastiques avaient cherché à accroître leur propriété seigneuriale en ne se fiant pas seulement à la bonne volonté des instances concédantes. C'est pourquoi le plus gros des seigneuries du clergé (18/29 = 62,1 %) provient d'acquisitions de natures diverses : prodigalité d'un abbé de la Madeleine ou d'un Robert Giffard au bénéfice des Jésuites et de l'Hôtel-Dieu de Québec, transferts de propriété de la Société Notre-Dame de Montréal en faveur des Sulpiciens et initiatives ciblées de l'évêque François de Laval

RÉPARTITION DE LA PROPRIÉTÉ SEIGNEURIALE EN 1725
(selon la provenance)

SEIGNEURS	SEIGNEURIES									
	Concédée au titulaire de 1725		Le titulaire de 1725 est le descendant du concessionnaire original		Acquise par le titulaire de 1725		Le titulaire de 1725 est le descendant d'un acquéreur antérieur		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ecclésiastiques	11	37,9	s.o.	s.o.	18	62,1	s.o.	s.o.	29	100
Nobles	14	16,9	56	67,5	9	10,8	4	4,8	83	100
Fonctionnaires	0	0	8	72,7	1	9,1	2	18,2	11	100
Marchands	1	5,2	4	21,1	9	47,4	5	26,3	19	100
Habitants	3	8,6	13	37,1	10	28,6	9	25,7	35	100
TOTAL	29	16,4	81	45,8	47	26,5	20	11,3	177	100

au profit du Séminaire de Québec. Ce sont surtout ces transactions, amenant dans son giron des fleurons de la meilleure qualité et notamment Montréal, Beaupré et Batiscan, qui font en sorte que le clergé apparaît véritablement comme le plus gros propriétaire de fiefs de la colonie à partir de 1663. Cette perception, qui se traduit même en méfiance et inquiétude de voir augmenter la puissance foncière ecclésiastique, est très réelle dans les décennies qui suivent. Le clergé reçoit encore quelques concessions certes, mais elles sont de moindre importance, comme l'île aux Coudres en 1687, simple appendice naturel de l'extrémité orientale de la côte de Beaupré. Dans ces conditions, on ne se surprendra pas de constater que les acquisitions de fiefs par des ecclésiastiques se poursuivent : on en compte encore huit entre les années 1690 et le moment des aveux et dénombrements. Contrairement à ce qui s'était passé précédemment, dans sept cas sur huit, ce sont les communautés féminines qui sont à l'œuvre alors. Pour l'Hôpital général de Québec et la Congrégation Notre-Dame, il s'agit même de leur accession pure et simple à la propriété d'une seigneurie. Cette grande activité des ecclésiastiques sur le plan des acquisitions de fiefs montre bien que la propriété seigneuriale constituait un enjeu important pour eux, dicté par la nécessité économique de soutenir leurs œuvres.

La provenance de la propriété seigneuriale de la noblesse s'avère bien différente. En 1725, près de 85 % de celle-ci ($70/83 = 84,4\%$) est issue de concessions originales, soit directement (14), soit de façon successorale (56). La noblesse est de loin le groupe social ayant le plus bénéficié des concessions de seigneuries. Cela va dans le sens attendu d'une politique visant à favoriser la formation d'une aristocratie foncière dans la colonie. Tout indique que cette politique s'est poursuivie au moins jusqu'au moratoire qui a suivi les édits de Marly de 1711 et que la noblesse a continué de profiter largement jusqu'à ce moment de la générosité de l'État en matière de concession de fiefs. Loin d'être désabusés par le faible rendement initial des seigneuries au XVII^e siècle,

les nobles continuent au contraire de chercher à obtenir de nouvelles concessions. Ainsi, 14 seigneuries nobles appartiennent toujours à leur titulaire original en 1725, dont 11 ont été concédées entre les années 1690 et 1713. Non seulement les nobles reçoivent-ils beaucoup de seigneuries, mais ils les conservent et les lèguent à la génération suivante, ce qui est la marque d'une aristocratie foncière. Le fait que 56 seigneuries nobles sont entre les mains des descendants du titulaire original en 1725 montre qu'un grand nombre de familles nobles ont véritablement été sensibles au prestige attaché à la propriété seigneuriale dans la hiérarchie sociale coloniale. Cette attitude peut aussi témoigner d'une première forme d'attachement au patrimoine seigneurial. Les analyses qui suivront plus loin nous permettront de vérifier la dimension économique de cette conservation des seigneuries au sein des familles nobles.

L'importance des concessions originales dans la constitution de la propriété seigneuriale noble laisse évidemment loin derrière les provenances liées à l'acquisition de fiefs ($13/83 = 15,6\%$). La plupart de ces acquisitions se concentrent dans les deux premières décennies du XVIII^e siècle et elles appartiennent toujours à leurs nouveaux propriétaires nobles au moment des aveux et dénombrements. Elles reflètent assurément en partie la contraction du territoire laurentien disponible pour la concession de nouvelles seigneuries, de même que la tiédeur grandissante des autorités concédantes après 1711. Mais d'autres motivations peuvent jouer. Par exemple, en 1709, Pierre Aubert de Gaspé profite de l'adjudication des biens de feu son père, le grand négociant de Québec Charles Aubert de La Chesnaye, annobli en 1692, pour reprendre possession de la seigneurie de Port-Joly, un fief pourtant fort peu développé alors, rappelant ainsi l'attachement patrimonial que l'on vient tout juste d'évoquer²¹.

La provenance de la propriété seigneuriale des roturiers est particulièrement contrastée. Par l'importance relative des concessions originales, le petit groupe des fonctionnaires vient au second rang de ceux qui auront profité de ce mode d'accès à la propriété seigneuriale, derrière la noblesse

($8/11 = 72,7\%$). De toute évidence, ces fonctionnaires ont été avantagés par leur proximité avec le pouvoir pour obtenir leur part de seigneuries. Cependant, le petit nombre de seigneuries possédées par ce groupe laisse entendre que cette filière préférentielle reste passablement limitée.

Les concessions originales ne jouent pas un rôle aussi grand pour les seigneurs habitants. Moins de la moitié de la propriété seigneuriale de ce groupe provient de ce mode d'appropriation ($16/35 = 45,7\%$). Il s'agit là essentiellement de concessions consenties aux éléments jugés méritants de cette tranche de la société coloniale et dont on trouve des exemples à toutes les époques depuis le temps des Cent-Associés. Pour les autres, il reste les acquisitions. Les familles Lepage, Rioux et Côté par exemple, qui viennent s'installer respectivement dans les seigneuries de Rimouski, Trois-Pistoles et L'Isle-Verte dans le Bas-Saint-Laurent en 1694, 1696 et 1711, deviennent seigneurs en échangeant leurs habitations de l'île d'Orléans contre ces fiefs éloignés et complètement déserts au moment de la transaction.

Les marchands représentent le groupe dont la propriété seigneuriale de 1725 est la moins tributaire des concessions originales ($5/19 = 26,3\%$). À partir des dernières années du XVII^e siècle cependant, les marchands commencent à acquérir des seigneuries dont la qualité a déjà été soulignée ci-dessus. Cet intérêt tardif pour des fiefs à vocation agricole (car il ne faut pas oublier que des marchands ont possédé des seigneuries en dehors de la vallée laurentienne rurale comme en Gaspésie) révèle l'émergence de motivations économiques chez les marchands acquéreurs, intérêt qui ira en s'accroissant dans les décennies qui suivront les aveux et dénombrements.

Cet aperçu de la provenance de la propriété seigneuriale montre clairement que tous les groupes ne sont pas sur le même pied au moment de la distribution de la terre seigneuriale. Les seuls véritables privilégiés à ce chapitre sont les nobles et ils semblent en être bien conscients par leur réflexe de conservation des fiefs qu'ils ont reçus. Si les concessions

originales permettent à des éléments de tous les groupes sociaux d'accéder à la propriété seigneuriale, il n'en demeure pas moins que ce sont surtout les acquisitions qui vont leur permettre de satisfaire leurs ambitions seigneuriales. Et encore là, les ressources n'étant pas les mêmes pour tous, les fiefs obtenus, tant en quantité qu'en qualité, ne seront pas tous équivalents.

Le contrôle de la propriété seigneuriale

Le contrôle de la propriété seigneuriale pourrait se définir comme la capacité du seigneur à jouir pleinement de son fief sans limitation de son droit de propriété. Deux éléments entrevus précédemment nous incitent à vérifier si c'est bien le cas à l'époque des aveux et dénombrements. D'une part, l'existence d'arrière-fiefs et, d'autre part, l'importance de l'origine successorale de la propriété seigneuriale en 1725, sont en effet de nature, en théorie du moins, à influencer négativement cette capacité.

Les arrière-fiefs²²

Déjà présentés comme des seigneuries dans les seigneuries au chapitre précédent, les arrière-fiefs empêchent effectivement le seigneur principal de profiter d'une partie de son fief. Des arrière-fiefs trop nombreux ou trop vastes dans une seigneurie pour-

raient même constituer un territoire plus grand que ce qui resterait sous le contrôle direct du seigneur principal.

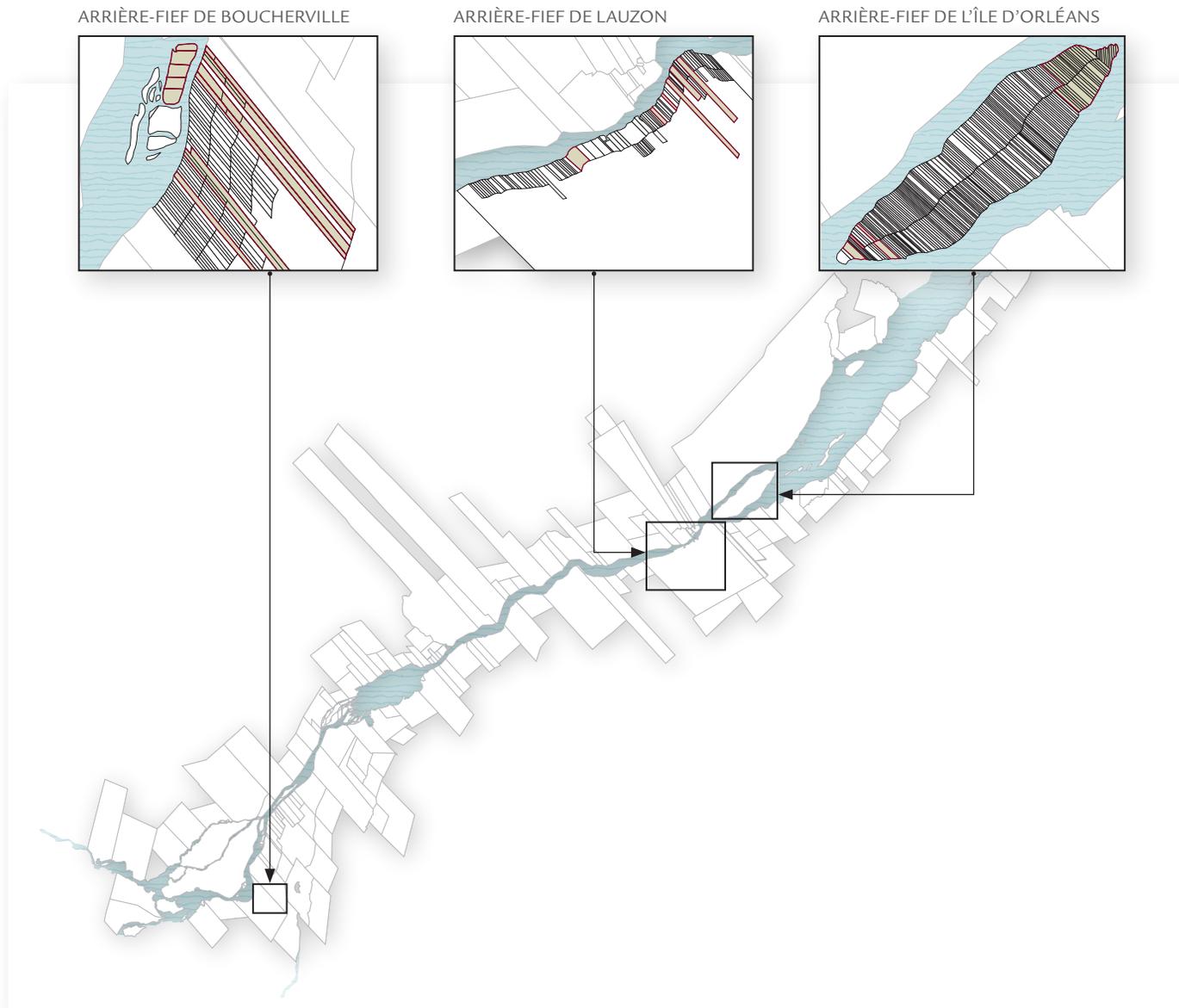
La situation des arrière-fiefs au moment des aveux et dénombrements ne paraît cependant pas aussi déterminante pour le contrôle seigneurial. En fait, le phénomène touche seulement 26 seigneuries dans toute la vallée du Saint-Laurent (26/177 = 14,7 %). Pour la très grande majorité des seigneuries, les arrière-fiefs ne sont tout simplement pas une constituante du paysage foncier et n'affectent donc en rien le contrôle de la propriété du seigneur. Parmi les 26 seigneuries qui comptent des arrière-fiefs, on remarque une très forte présence du clergé et de la noblesse (21/26 = 80,8 %). À noter que les quatre marchands qui possèdent des seigneuries avec arrière-fiefs les ont acquises de vendeurs nobles, et ce, souvent bien après que ces derniers eurent concédé les arrière-fiefs en question. En somme, ce sont des seigneurs privilégiés qui sont à l'origine de 68 des 69 arrière-fiefs existant toujours en 1725 et ils sont concernés directement par 54 d'entre eux à ce moment-là.

Dans la majorité des 26 seigneuries avec arrière-fiefs, on n'en trouve qu'un seul (15/26 = 57,7 %). La tendance à multiplier les arrière-fiefs n'a donc pas été le réflexe principal des seigneurs. Les seigneuries avec de multiples arrière-fiefs illustrent en fait le destin

inverse de deux stratégies différentes de concession des arrière-fiefs consécutives dans le temps. D'une part, il y a la réalité ancienne remontant aux années 1640, 1650 et 1660, décennies caractérisées par les débuts de la colonisation et du peuplement, dans une atmosphère d'insécurité résultant de la menace iroquoise. Les arrière-fiefs concédés à cette époque reflètent ces impératifs de protection mutuelle et de renforcement de la cohésion sociale impliquant notamment les institutions ecclésiastiques et la noblesse. Sillery (2), Cap-de-la-Madeleine (4), l'île d'Orléans (5), Lauzon (6) et Montréal (10) sont autant d'exemples probants de cette situation. De plus, la grande superficie de ces seigneuries pouvait favoriser la multiplication des arrière-fiefs sans que cela puisse nuire au contrôle seigneurial. Mais ce modèle, s'il subsiste encore, est en recul : à Beauport par exemple, qui faisait pourtant partie jadis de ce groupe de vastes seigneuries anciennes, le Séminaire de Québec a utilisé son droit de retrait féodal pour récupérer les arrière-fiefs qui s'y trouvaient avant la fin du XVII^e siècle. Même les dix arrière-fiefs de l'île de Montréal sont deux fois moins nombreux en 1725 que ceux qui ont été recensés depuis ses débuts en 1642. Ces seigneurs ont donc cherché à revenir sur les prodigalités d'une époque trouble pour reprendre le contrôle de ces portions de leur fief qui leur avaient jusque-là échappé²³.

LA PRÉSENCE D'ARRIÈRE-FIEFS DANS LES SEIGNEURIES EN 1725

SEIGNEURS	SEIGNEURIES SANS ARRIÈRE-FIEFS	SEIGNEURIES AVE ARRIÈRE-FIEFS	NOMBRE D'ARRIÈRE-FIEFS PAR SEIGNEURIE								NOMBRE TOTAL D'ARRIÈRE-FIEFS	
			1	2	3	4	5	6	10	15		
Ecclésiastiques	24	5	2	1		1				1		18
Nobles	67	16	11	2	2						1	36
Fonctionnaires	11	0										0
Marchands	15	4	1	1				1	1			14
Habitants	34	1	1									1
TOTAL	151	26	15	4	2	1	1	1	1	1	1	69



En outre, à partir des dernières décennies du XVII^e siècle, on voit apparaître de plus en plus d'arrière-fiefs visant à favoriser des alliés et surtout des enfants du seigneur. À ce titre, Boucherville est l'exemple le plus remarquable avec ses 15 arrière-fiefs. Dans cette perspective, les concessions d'arrière-fiefs représentent bien moins de risque pour le contrôle de la propriété seigneuriale puisqu'ils sont attribués à des héritiers et qu'ils apparaissent ainsi comme une forme d'avancement d'hoirie.

Quels que soient leur nombre ou leur ancienneté, c'est bien davantage par leur superficie que les arrière-fiefs peuvent réduire le contrôle de la propriété seigneuriale. Or, l'espace concédé en arrière-fiefs dépasse très rarement 8 % de la superficie totale d'une seigneurie, la moyenne s'éta-

blissant à 4,8 % seulement. À Lauzon par exemple, les six arrière-fiefs ne représentent que 2,2 % de la seigneurie. Même à Cap-de-la-Madeleine, dont deux entités géantes font chacune 42 arpents de front sur 2 lieues de profondeur pour plus de 7000 arpents carrés, l'espace total occupé par les arrière-fiefs se limite à 5,4 % de la seigneurie. En fait, dans trois cas seulement on voit cette proportion dépasser 10 % : à l'île d'Orléans dont toute la pointe orientale est occupée par l'arrière-fief d'Argentenay – un autre géant avec près de 7000 arpents carrés – et dans les seigneuries Dutremblay et de Boucherville. Les proportions plus fortes retrouvées dans ces deux dernières seigneuries sont toutefois liées à la présence d'arrière-fiefs concédés à l'intérieur de la famille. En règle générale donc, la

superficie occupée par les arrière-fiefs n'est pas de nature à constituer un obstacle bien grand au contrôle du territoire par le seigneur.

Ramenés à l'échelle des parcelles, les arrière-fiefs ont été exploités surtout sous forme de domaines ou de terres réservées par leurs titulaires ($41/69 = 59,4\%$). Ces derniers ont assez peu cherché à attirer des censitaires et à se placer ainsi en situation de concurrence face au seigneur principal. Seuls une douzaine d'arrière-fiefs ont été exclusivement découpés en censives. En tout, c'est à peine plus de 200 parcelles – dont 157 censives – qui relèvent des arrière-fiefs et qui échappent ainsi au contrôle de l'un ou l'autre des seigneurs principaux des 26 seigneuries concernées. Fort peu de chose en définitive, sauf pour deux seigneuries pour lesquelles les

12-76-1699
 Gardeant marci Tailhandier no de
 la terre de signeurie de Bougerville & regidans
 le témoin in fin nomme fut presentieur juré
 Bouger seigneur de Bougerville de Brobois
 le quel a reconnu le volentairement son fief
 auoir Bille Cede de quelle le d'abais de tout port de
 la Courde promet et promet garanto de tout honble
 et hypocementz generallemt quel conque demourant
 à a toujours au sieur nicolas Gastinau demourant au
 bois Reuere acceptant preneur et recevant aud.
 vites pour luy et pour d'ayant Couse a la venue
 vne Contention de cinquante douze arpents de
 terre de front sur quarante deux de profondeur
 de quelle terre de faituel d'au de soubs de la Reuere
 ouestmarche dit le Brobois by Commançant sur
 le bord de la dite Reuere du grand bord about
 by descendant d'au de l'oye au bout des douze
 arpents de front et de quarante deux de profondeur
 avec les deuantures comme elle ont été concede
 aud. le Bouger
 pour by jour by plain propriété par le d'ieur
 Gastinau luy ce joit ou ayant Couse by arriere
 fief noble by tout droit, à la Reuere d'une
 rente nette de signeurieable de quatre minots
 de bled froment by loyal le marcant de la
 dite rente moy cacevable mais le payera tout
 les ans a la Martin d'eur portable au lieu
 seigneurial d'ue fief de Brobois Cant N'yon
 auue by de bati de la abaudant au bois Reuere
 ou il sera amideque au d' de Gastinau la
 quelle rente de quatre minot de bled Commantera
 a Courir au jour de la Martin de l'annee
 prochaine que son Contera mil sept cent
 et cinquante a la venue d'annuement plus sera
 tenu de oblige le d' Gastinau de porter la joy
 et sonage aud. fief de Brobois quant il venra
 by de bati de by ataudant de sera portee aud.
 Bouger ville pour la premiere fois par le d.

Gastinau et Bois ou ayant Couse a porter de
 avec le reuere d'une amiel pour droit de rebat
 a chaque mutation de possesseur suivant la
 Coutume de Nostray francois mais dans la Coutume
 de Paris de plus sera tenu de oblige le d' Gastinau
 de tout front tout les (Zemans) ne sera pour bled
 public que si l'ont jugé par le d' seigneur du dit
 officier de plus sera tenu de oblige le d' Gastinau
 d'apporter tout bled moude ou moude du d' Gastinau
 quant il y aura by de bati de un (as que dit)
 acquereur vendant ou by vendit la d' Contention
 le d' seigneur son de reuere la preference
 by rembourseant l'acquerer d'upri de son acquisition
 Car ainsi by prometant et obligent par reconcantz de
 fait de plus aud. Bougerville Cede du no
 publique l'an mil six cents quatre vint sixant
 le douzieme septembre apres midy apres un deux
 mot de nature de nulle de l'eur fait by presunt de
 Kelle par by marquis de by bati Jean Frohic
 Boucher
 M. H. H. H.
 M. H. H. H.
 Tailhandier no

ARCHIVES
 Du District
 de
 MONTREAL
 Of the
 District of

▲ CONCESSION D'ABITATION PAR MONSIEUR BOUCHER
 AU SIEUR GASTINAU, 12 SEPTEMBRE 1699.
 Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Montréal, Greffe
 Marien Tailhandier, CN601,3378

chiffres en cause signifient une perte plus sensible, soit Cap-de-la-Madeleine (32 censives) et l'île d'Orléans (79 censives). Dans ce dernier cas, il s'agit surtout des 50 censives que compte l'arrière-fief d'Argentenay et qui font de son propriétaire, le notaire Jacques Barbel de Québec, le seul titulaire d'arrière-fief pouvant se comparer de façon avantageuse avec bon nombre de seigneurs en titre. Au moment d'acquérir l'île d'Orléans en 1712, il y a fort à parier que le marchand Guillaume Gaillard aurait bien aimé pouvoir jouir entièrement de sa seigneurie, arrière-fiefs compris et plus particulièrement celui d'Argentenay!

Les arrière-fiefs que l'on retrouve dans la vallée du Saint-Laurent en 1725 ne représentent donc pas un phénomène dont l'ampleur serait nuisible au contrôle de la propriété seigneuriale. Au contraire, en devenant partie prenante du processus de transmission de certains fiefs, ils jouent un rôle original dans l'évolution de cette même propriété seigneuriale.

Les successions
 L'examen de la provenance de la propriété seigneuriale de 1725 a révélé précédemment que 101 seigneuries de la vallée du Saint-Laurent (57,1 %) étaient possédées par les descendants

de seigneurs originaux ou d'acquéreurs de fiefs. Cette constatation et son importance relative nous ramènent à la réalité des successions qui, le moins que les fiefs ne changent pas de mains, touche inéluctablement toutes les seigneuries laïques. L'effet des successions sur la propriété seigneuriale se voit habituellement par la multiplication des coseigneurs et une division du contrôle seigneurial entre autant de mains. Évidemment, le clergé échappe à cette éventualité, ce qui confère à la propriété seigneuriale ecclésiastique une stabilité qui est toujours implicitement associée à son succès en matière de

SUPERFICIE RELATIVE ET FORMES D'OCCUPATION DES ARRIÈRE-FIEFS EN 1725

SEIGNEURIES AVEC ARRIÈRE-FIEFS	Nombre d'arrière-fiefs	Pourcentage de la superficie seigneuriale	Arrière-fiefs occupés seulement / entièrement par des terres du titulaire	Arrière-fiefs occupés par des terres du titulaire et des censives	Arrière-fiefs occupés seulement par des censives	Arrière-fiefs inoccupés	Nombre de domaines et de terres des titulaires d'arrière-fiefs	Nombre de censives relevant des arrière-fiefs
SEIGNEURS ECCLÉSIASTIQUES								
Batiscan	1	0,6	0	1	0	0	1	7
Notre-Dame-des-Anges	1	8,1	0	1	0	0	2	8
Sillery	2	5,7	1 / 1	0	1	0	1	3
Cap-de-la-Madeleine	4	5,4	1 / 1	1	2	0	2	32
Montréal	10	1,6	7 / 7	1	0	2	8	5
NOBLES								
Beaumont	1	5	0	0	0	1	0	0
Rivière-du-Sud	1	1,3	0	1	0	0	1	1
Argenteuil	1	0,07	1 / 1	0	0	0	1	0
Simblin	1	5,6	1 / 1	0	0	0	1	0
Tilly	1	7,3	1 / 1	0	0	0	1	0
Contreccœur	1	3,6	1 / 1	0	0	0	1	0
Sorel	1	0,6	1 / 1	0	0	0	1	0
Neuville	1	0,6	1 / 1	0	0	0	1	0
La Pocatière	1	2,4	1 / 1	0	0	0	1	0
Saint-Ours	1	0,3	0	0	0	1	0	0
Vaudreuil	1	3,1	1 / 1	0	0	0	1	0
Dutremblay	2	17,1	0	0	2	0	0	7
Longueuil	2	1	2 / 2	0	0	0	2	0
Beauport	3	2,6	3 / 3	0	0	0	3	0
Belœil	3	2,2	3 / 3	0	0	0	3	0
Boucherville	15	27,9	11 / 7	2	0	2	17	5
FONCTIONNAIRES								
Sans objet	0	0						
MARCHANDS								
Île Perrot	1	1	0	0	0	1	0	0
Berthier	2	0,7	1 / 1	0	1	0	1	1
Île d'Orléans	5	14,4	0	2	3	0	2	79
Lauzon	6	2,2	3 / 3	0	3	0	3	9
HABITANTS								
Grosbois-Est	1	4,1	1 / 1	0	0	0	1	0
TOTAL	69	Moyenne: 4,8	41 / 37	9	12	7	55	157

colonisation. Est-ce à dire que les 148 seigneuries laïques restantes sont condamnées à l'instabilité et à un développement médiocre résultant d'un faible contrôle seigneurial ?

En limitant l'examen du nombre de seigneurs et de coseigneurs aux seigneuries laïques, on remarque qu'il se trouve plus de seigneuries (70) entre les mains d'un seul individu que ce que l'importance de la provenance non successorale (47) annonçait. Cette situation s'explique surtout par le recours à la donation, par la récupération de toutes les parts successorales de la seigneurie par un seul héritier ou encore, dans certains cas, par le phénomène de reprise matrimoniale d'une veuve à la mort de son époux seigneur. L'un ou l'autre de ces trois procédés fait en sorte que la succession seigneuriale ne se retrouve pas divisée entre de nombreux coseigneurs. La propriété seigneuriale noble a très bien profité de cela car, alors que la provenance successorale touchait près des trois quarts (72,3 %) des fiefs nobles, le nombre de seigneuries possédées par un seul noble remonte pourtant à 40, soit presque la moitié d'entre elles (40/83 = 48,2 %). De la même manière, la propriété seigneuriale des marchands se trouve encore plus fortement individualisée, atteignant un sommet pour les seigneuries laïques (15/19 = 79 %). La propriété seigneuriale des habitants et des fonctionnaires n'est à peu près pas touchée par ces recours, ce qui fait que les seigneuries avec un seul seigneur restent minoritaires pour ces groupes. Au total, les seigneuries laïques sont la propriété d'une seule personne dans pratiquement un cas sur deux (70/148 = 47,3 %). Le spectre de l'instabilité n'est donc pas si répandu.

Pour l'autre moitié des seigneuries laïques, le nombre de coseigneurs se répartit entre un large éventail de valeurs, soit de 2 jusqu'au-delà d'une trentaine. Près de huit seigneuries sur dix (62/78 = 79,5 %) comptent moins de 14 coseigneurs et la très grande majorité d'entre elles en ont moins de 10 (55/62 = 88,7 %). Les cas de familles nombreuses existent donc, comme les sept frères et cinq sœurs Lepage, coseigneurs de Rimouski, mais ils demeurent fort limités en importance. On constate d'ailleurs

que les valeurs les plus fréquentes sont les cas de deux ou de trois coseigneurs seulement (22 seigneuries). Les trois seigneuries de plus de 20 coseigneurs et celle de plus de 30 représentent des successions plus complexes. Les seigneuries de Boucherville et de l'île Saint-Joseph par exemple se partagent entre Jeanne Crevier, toujours vivante en 1725 à l'aube de ses 90 ans, ses enfants cohéritiers de la famille Boucher et ses petits-enfants issus de ses filles et fils décédés avant elle. Étalée ainsi sur plusieurs générations, on conçoit bien que ce genre de succession multiplie considérablement le nombre de coseigneurs. Mais il s'agit là d'exceptions.

Les seigneurs et coseigneurs forment un contingent de plus de 500 personnes – plus de 400 personnes si l'on ne conserve que les cas où il y a plus d'un seigneur. Il est tout de même intéressant de voir qu'autant d'individus peuvent se parer d'un titre seigneurial quelconque dans la société coloniale de 1725. Il resterait évidemment à vérifier la portée exacte de ce phénomène. Pour ce qui est du contrôle de la propriété seigneuriale comme tel, avant de conclure trop rapidement qu'un si grand nombre d'intervenants potentiels peut constituer une entrave, il faut envisager la question sous l'angle de l'importance relative des parts de seigneurie en cause.

D'entrée de jeu, il faut dire que les aveux et dénombrements fournissent des données très précises en ce qui a trait aux diverses parts de la propriété seigneuriale. En elle-même, une telle précision indique que cette matière n'est pas prise à la légère et que tous ont intérêt à bien faire valoir ce qui leur appartient dans une seigneurie. En plus de permettre de dénombrer les seigneurs et coseigneurs comme ci-dessus, on peut en arriver à établir « l'équation de la propriété seigneuriale », c'est-à-dire la somme de toutes les parts grandes et petites d'une seigneurie donnée. À partir de là, on parvient facilement à évaluer l'importance de la part principale, soit celle qui peut faire la différence pour le contrôle de la propriété seigneuriale (VOIR LE TABLEAU ET LA CARTE EN PAGE 90).

Pour les 78 seigneuries laïques appartenant à plus d'un individu,

on remarque qu'une part principale d'au moins la moitié du fief apparaît dans une grande majorité des cas (56/78 = 71,8 %). Le plus souvent, il s'agit de la moitié de la seigneurie qui appartient soit à la veuve du seigneur qui en reste l'usufruitière jusqu'à sa mort, soit au fils aîné si sa mère est déjà décédée. On voit bien par cela jusqu'à quel point la Coutume de Paris agit à titre préventif : la seigneurie étant considérée comme un bien noble, il n'est pas question qu'elle soit divisée de manière égalitaire entre tous les héritiers. Le droit d'aînesse assure ainsi le contrôle de la propriété seigneuriale en garantissant que la moitié de la seigneurie restera entre les mains d'un même héritier. Dans ces conditions, le nombre de coseigneurs n'est pas significatif, pas plus que la valeur relative de leurs parts : ils sont coseigneurs certes, mais des coseigneurs minoritaires. Le contrôle de l'aîné est également renforcé par le fait qu'il est celui à qui revient la jouissance du domaine seigneurial. Ces principes de fonctionnement de la Coutume de Paris étant basés sur la nature des biens plutôt que sur la qualité des personnes, ils s'appliquent donc à tous les groupes de seigneurs laïques qui en sont touchés de manière similaire.

Le contrôle de la propriété seigneuriale est évidemment encore plus grand lorsque la part principale va au-delà de la stricte moitié du fief. Quant à la division de la seigneurie en deux parts égales, elle en partage également le contrôle, ce qui n'est pas nécessairement problématique en soi, à moins d'une mésentente profonde entre les parties concernées. Même lorsque la part principale d'une seigneurie équivaut à moins de la moitié, le contrôle peut demeurer assez stable si le nombre d'héritiers est limité, ce qui est le cas pour cinq seigneuries sur dix en 1725.

On voit donc que l'existence de nombreux coseigneurs et d'équations de la propriété seigneuriale parfois fort complexes n'entraîne pas automatiquement un chaos permanent dans la gestion des fiefs. La plupart du temps le contrôle reste fort et les coseigneurs minoritaires se fondent dans l'ensemble. Cependant, il existe des cas où la division entre cohéritiers

RÉPARTITION DES SEIGNEURIES EN 1725
(selon le statut du seigneur et le nombre de seigneurs et coseigneur)

SEIGNEURS	NOMBRE DE SEIGNEURS ET COSEIGNEURS															NOMBRE TOTAL DE SEIGNEURIES	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	20 +	Indéterminé*		
Ecclésiastiques	29																29
Nobles	40	7	6	2	2	3	6	3	3	1	1	0	0	3	6		83
Fonctionnaires	1	2	2	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3		11
Marchands	15	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		19
Habitants	14	0	3	2	1	2	1	2	1	2	1	1	1	1	3		35
TOTAL	99	10	12	6	6	5	7	5	4	3	2	1	1	4	12		177

* Dans le cas de seigneuries sans aveu et dénombrement.

reste davantage visible. Ainsi, les deux petits fiefs de Bellevue sur la rive sud de Montréal, où il n'y a pas de censives, sont présentés comme un assemblage de parts successorales dans leur aveu et dénombrement respectif. Certaines seigneuries plus grosses et comptant des censives peuvent aussi être l'objet de partages effectifs entre les détenteurs de diverses parts. Saint-Ours et Contrecoeur, dont les coseigneurs procèdent chacun à leur propre aveu et dénombrement, sont des exemples de ce genre de division.

En somme, l'importance combinée des seigneuries possédées par un seul individu et de celles où, malgré la présence d'un certain nombre de coseigneurs, il subsiste une part principale prépondérante, fait en sorte qu'il ne paraît plus pertinent d'opposer la stabilité de la propriété seigneuriale ecclésiastique à l'instabilité qui régnerait chez les laïcs en raison de l'effet du processus successoral. De ce point de vue, comme de celui qui concerne la présence d'arrière-fiefs, on peut conclure que la propriété seigneuriale de 1725, telle qu'elle est révélée dans les aveux et dénombremens, est bien contrôlée.

La propriété seigneuriale féminine

Par les informations directes qu'ils fournissent sur l'identité et l'importance relative des propriétaires de fiefs, les aveux et dénombremens permettent d'examiner de plus près une facette plutôt méconnue de la propriété seigneuriale dans la vallée du Saint-Laurent, soit les femmes qui détiennent des seigneuries en tout ou en partie. Le phénomène n'est pas négligeable en 1725, loin de là. Des femmes sont impliquées dans la propriété de 83 seigneuries, soit près de la moitié des fiefs laurentiens ($83/177 = 46,9\%$). Cependant, la propriété seigneuriale féminine s'exprime sous différentes formes qui ne s'équivalent pas toutes. Il existe en effet une grande diversité de situations, tant dans leur ampleur que dans leur portée.

La propriété seigneuriale des communautés religieuses féminines a déjà été abordée précédemment. Il paraît moins approprié de s'y attarder ici car ce phénomène a bien plus à voir avec la situation foncière du clergé et de ses institutions dans la colonie qu'avec les questions de genre. Nous allons donc plutôt nous concentrer sur les 73 autres seigneuries dont la propriété touche des femmes comme individus,

ce qui représente tout de même encore plus de 40 % des fiefs laurentiens.

La présence de veuves dans la propriété seigneuriale n'est évidemment pas surprenante. Cela fait partie du processus successoral qui se met en branle au décès d'un seigneur laïque masculin quand il est encore marié et qu'il a des descendants. Vingt seigneuries sont dans cette situation en 1725, ce qui représente un bon quart des cas de femmes engagées individuellement dans la propriété seigneuriale ($20/73 = 27,4\%$).

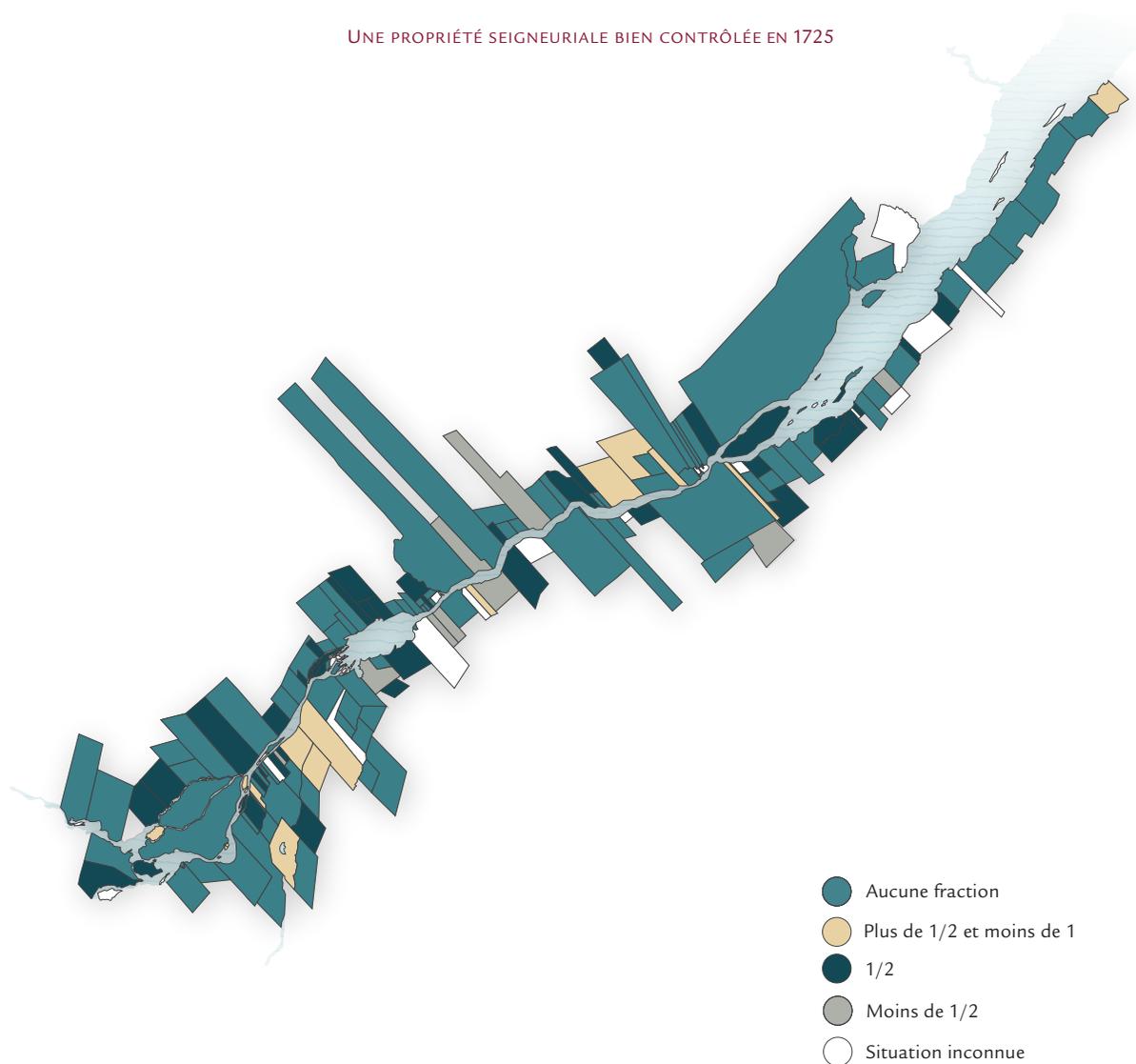
Au-delà du veuvage, il existe diverses autres avenues par lesquelles des femmes peuvent accéder à la propriété seigneuriale. Parmi celles-ci, il faut signaler les cas où seules des femmes héritent de la seigneurie de leurs parents, comme pour Marie-Rose Fézeret, fille unique qui devient ainsi propriétaire des seigneuries de Saint-Charles, de Yamaska et de Bonsecours dans la région du Richelieu. Même phénomène dans le cas de Portneuf et de Simblin où deux sœurs seulement se partagent l'héritage seigneurial. De son côté, Marie Boucher, une des nombreux descendants du seigneur anobli Pierre Boucher et de Jeanne Crevier, reçoit une seigneurie en

RÉPARTITION DES SEIGNEURIES LAÏQUES APPARTENANT À PLUS D'UN INDIVIDU EN 1725
(selon la taille de la part principale)

SEIGNEURS	Plus de 1/2	1/2	2 parts de 1/2	Moins de 1/2	Indéterminé*	NOMBRE TOTAL DE SEIGNEURIES
Ecclésiastiques	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Nobles	10	20	3	4	6	43
Fonctionnaires	2	5	0	0	3	10
Marchands	0	2	1	1	0	4
Habitants	2	11	0	5	3	21
TOTAL	14	38	4	10	12	78

* Dans le cas de seigneuries sans aveu et dénombrement.

UNE PROPRIÉTÉ SEIGNEURIALE BIEN CONTRÔLÉE EN 1725



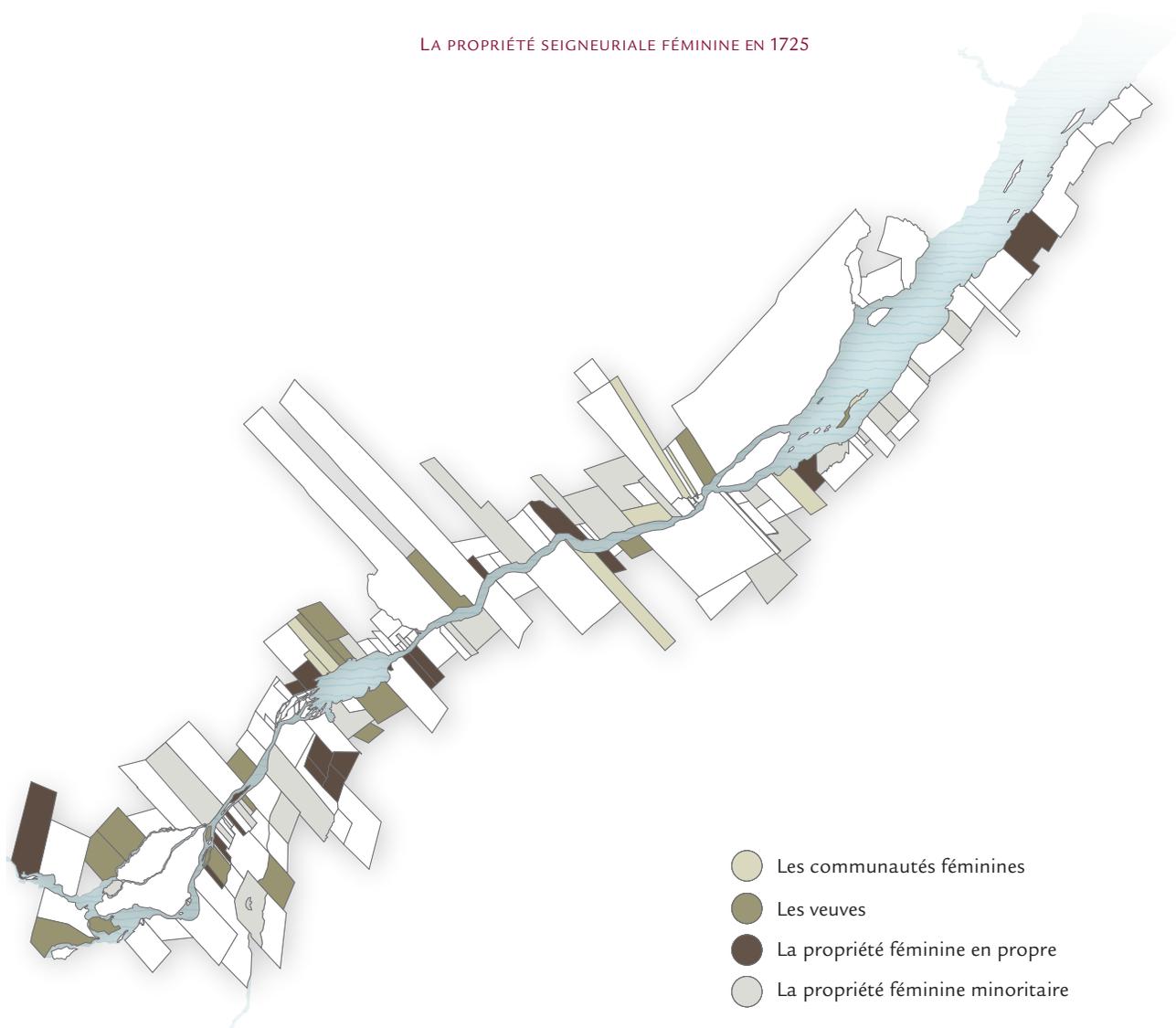
donation de ses parents, qu'elle conservera en propre après son mariage. Un bilan successoral négatif peut aussi inciter des veuves à renoncer à la succession de leur défunt mari seigneur, tout en conservant un de ses fiefs par le recours au droit de reprise matrimoniale, déjà évoqué plus haut. Cette éventualité diffère du veuvage habituel car elle confère à la veuve la propriété entière et sans partage des biens-fonds

concernés. Enfin, la concession d'une seigneurie originale à une femme est toujours une possibilité, mais en 1725 une seule est ainsi avantagée. Au total, 19 seigneuries sont possédées entièrement ou principalement par des femmes.

Dans presque la moitié des cas (33/73 = 45,2 %), les femmes engagées dans la propriété seigneuriale ne le sont que par la possession de parts

secondaires de seigneuries, obtenues en héritage de leurs parents. En effet, ainsi que le prévoit la Coutume de Paris, les frères et sœurs se partagent également la moitié du fief qui ne revient pas à l'aîné masculin de la famille. Par définition, la part héritée par ces femmes n'est donc qu'une fraction minoritaire, similaire à celles de leurs frères cadets et variable selon le nombre d'héritiers. Par exemple,

LA PROPRIÉTÉ SEIGNEURIALE FÉMININE EN 1725



- Les communautés féminines
- Les veuves
- La propriété féminine en propre
- La propriété féminine minoritaire

Seigneuries appartenant à une communauté religieuse féminine	10
Seigneuries dont une part est détenue en usufruit par une veuve	20
Seigneuries appartenant principalement à une femme	19
Seigneuries dont une ou des parts secondaires appartiennent à une ou des femmes	34
NOMBRE TOTAL DE SEIGNEURIES CONCERNÉES	83

PRÉSENCE OU REPRÉSENTATION DES FEMMES PROPRIÉTAIRES DE PARTS PRÉPONDÉRANTES DE SEIGNEURIES
LORS DU DÉPÔT DE L'AVEU ET DÉNOMBREMENT EN 1725

PERSONNE QUI DÉPOSE L'AVEU ET DÉNOMBREMENT	Seigneuries dont une part est détenue en usufruit par une veuve	Seigneuries appartenant principalement à une femme	TOTAL
Femme elle-même	8	6	14
Époux	1	5	6
Procurateur(trice) de l'époux	0	4	4
Fils	7	2	9
Gendre	1	0	1
Procurateur d'un fils	1	0	1
Frère	0	2	2
Procurateur de la femme	1	0	1
Absence d'aveu	1	0	1
TOTAL	20	19	39

à Beaumont, les quatre sœurs et leurs trois frères cadets reçoivent chacun le septième de leur moitié de la seigneurie, soit le quatorzième du fief dans son entier. Même lorsque le nombre d'héritiers est réduit et que la part d'une héritière devient plus substantielle, celle-ci demeure minoritaire car elle ne peut se soustraire à la prédominance de son frère aîné. C'est le cas pour Marie-Anne Peuvret qui possède le tiers de la seigneurie de Gaudarville, soit deux fois moins que la part de son frère cohéritier... Comme on peut le constater, s'il n'existe pas d'arrangements successoraux particuliers, une héritière ne pourra jamais obtenir davantage que ses frères cadets. L'inverse n'est vrai qu'en partie car, lorsque la famille compte des filles décédées sans héritiers ou entrées en religion, la part de ces dernières est partagée entre les frères seulement à l'exclusion de leurs autres sœurs, ce

qui est clairement établi dans l'aveu et dénombrement de la seigneurie de Saint-François-Québec et dans celui de Rimouski.

La portée de la propriété seigneuriale féminine risque ainsi de ne pas être uniforme d'une situation à l'autre. On peut évidemment placer les détentrices de parts secondaires dans la même position que tous les autres héritiers de petites fractions de seigneuries, soit de ne pas constituer un obstacle au contrôle majoritaire du fief. La question de la portée se pose certainement pour les 39 cas où les femmes occupent une place prépondérante dans la propriété seigneuriale. Pourrait-on alors aller jusqu'à parler d'un quelconque pouvoir seigneurial féminin ?

Par leur nature, les aveux et dénombremens ne permettent pas de répondre parfaitement à cette question. En fait, à défaut de mettre en lumière la gestion seigneuriale au

quotidien – la seule facette qui puisse autoriser une analyse concluante –, il nous est seulement possible de relever si les femmes propriétaires de parts prépondérantes de seigneuries se présentent elles-mêmes pour déposer leur aveu et dénombrement, un geste pouvant être interprété comme une manifestation d'une certaine participation aux affaires courantes de leur fief. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les chiffres ne vont pas dans ce sens. À peine plus d'une femme sur trois se présente elle-même (14/39 = 35,9 %), les veuves usufruitières un peu plus que les femmes propriétaires principales. La plupart du temps, les premières laissent la place à leur fils (habituellement l'aîné) ou même à un gendre. Une veuve récemment remariée n'hésite pas à se faire représenter par son nouveau mari. Ces exemples, couplés au fait que sept des huit veuves usufruitières

à se présenter chez l'intendant ne soient pas remariées et surtout qu'elles n'aient pas de fils disponibles ou assez vieux pour prendre leur place à ce moment-là, mettent en évidence le rôle de transition ou d'intérim de ces veuves dans la propriété seigneuriale. Un processus similaire de délégation se produit dans le cas des femmes propriétaires principales, cette fois au profit de leurs époux surtout et, dans une moindre mesure, d'un frère ou d'un fils. L'exemple ultime est celui de Marie-Rose Fézeret, héritière unique de deux seigneuries provenant de ses parents et elle-même concessionnaire d'un fief voisin. Le 23 avril 1723, elle se présente elle-même pour déposer les aveux et dénombremments de ses possessions seigneuriales, non en son seul nom, mais plutôt en tant que procuratrice de son époux, François-Gabriel de Thiersant de Genlis ! À vrai dire, seuls les trois cas de reprise matrimoniale par des veuves pourraient s'approcher d'une recherche de confirmation de leur propriété. Au-delà de cela et à la lumière de ces données assez indirectes il est vrai, la notion de pouvoir seigneurial féminin paraît bien mince²⁴.

La perspective du pouvoir féminin est-elle la seule valable pour discuter de la portée de la propriété seigneuriale des femmes ? On peut en effet considérer celle-ci sous l'angle des stratégies de reproduction sociale et

d'alliances matrimoniales des familles seigneuriales de la vallée du Saint-Laurent. Dans ce cas, la propriété seigneuriale féminine, quelle que soit son ampleur d'ailleurs, constitue un avantage de nature économique et sociale qui peut effectivement se traduire par un attrait matrimonial amplifié. Ainsi, la propriété seigneuriale devient souvent un élément déterminant de l'itinéraire de vie de ces femmes. Il resterait à analyser plus en détail les alliances où intervient la propriété seigneuriale féminine et, par la suite, les modalités qui permettent à l'époux de participer à la gestion seigneuriale comme telle. Dans le cas des veuves usufruitières, et plus particulièrement celles choisissant de ne pas se remarier, la portée de leur propriété seigneuriale a toutes les chances de s'exprimer bien plus comme la capacité de planifier le destin de leurs enfants que d'administrer elles-mêmes leurs fiefs – bien que l'un n'empêche pas l'autre, comme le démontre éloquemment Marie-Catherine Peuvret à Beauport²⁵.

Quoi qu'il en soit, la propriété seigneuriale féminine n'est pas un phénomène passager car elle est liée de façon intrinsèque au processus successoral et matrimonial. Pour les personnes concernées, cela peut représenter des enjeux non négligeables qui risquent d'affecter leur devenir.

La composition de la propriété seigneuriale

L'examen du contrôle de la propriété seigneuriale nous a montré qu'une seigneurie ne relevait pas nécessairement d'un seul seigneur. Inversement, comme cela a été évoqué de façon ponctuelle précédemment, un même seigneur ne possède pas nécessairement une seule seigneurie. Déterminer si une seigneurie constitue une propriété unique ou si elle s'insère plutôt dans un ensemble seigneurial à multiples composantes met en lumière la composition de la propriété seigneuriale.

Le modèle de la seigneurie unique (ou un seigneur/une seigneurie) est assez répandu mais touche moins de 40 % des seigneuries ($69/177 = 39\%$). Cette forme de la propriété seigneuriale est largement la norme – au-dessus de 80 % – chez les habitants et les fonctionnaires, ce qui les distingue nettement par rapport aux autres groupes de seigneurs. Le fait qu'ils soient les seigneurs les moins fortunés, donc moins en mesure d'acquérir d'autres fiefs, n'est certainement pas étranger à cette situation. D'origines plus humbles comme les Bélanger à Bonsecours, ou nobles comme les Chartier à Lotbinière, l'association étroite et exclusive entre la famille seigneuriale et sa seigneurie a beaucoup servi comme figure commode illustrant la situation des détenteurs de



fiefs. Si ce modèle existe bel et bien, il reste qu'il ne rend pas compte de toutes les subtilités de la composition de la propriété seigneuriale.

En effet, les 108 autres seigneuries de la vallée laurentienne rurale sont incorporées dans des ensembles seigneuriaux de composition variable. Par ensemble seigneurial, nous entendons le regroupement de fiefs appartenant à un individu, une famille ou une communauté religieuse. Sont également compris dans un ensemble seigneurial, les arrière-fiefs détenus par des seigneurs (le plus souvent sur d'autres seigneuries que les leurs), de même que les parts successorales (grandes ou petites) que des seigneurs peuvent posséder par ailleurs. De cette manière, on parvient à reconstituer l'extension et l'enchevêtrement des intérêts seigneuriaux.

La très grande majorité des 51 ensembles seigneuriaux de 1725 est composée surtout de deux seigneuries (le cas de figure le plus fréquent) ou d'une ou deux seigneuries auxquelles s'ajoutent arrière-fiefs ou parts successorales ($41/51 = 80,4\%$). Tous les statuts de seigneurs sont présents à ce stade, mais à partir de trois seigneuries ne subsistent plus que les marchands, les nobles et les ecclésiastiques, ces derniers étant les seuls à posséder les ensembles les plus complexes de cinq et onze seigneuries. Le fait que la totalité des fiefs des seigneurs ecclésiastiques et que les trois quarts de ceux des nobles se retrouvent dans des ensembles seigneuriaux montre clairement que ces deux groupes ont véritablement joué la carte de l'extension de leur propriété seigneuriale. L'importance des ensembles seigneuriaux chez les seigneurs marchands semble indiquer leur volonté d'imiter les privilégiés sous ce rapport.

De taille variable, ces ensembles seigneuriaux sont aussi composés de pièces qui ne s'équivalent pas toutes les unes par rapport aux autres. En les comparant entre elles, on distingue facilement une hiérarchie séparant d'une part les seigneuries principales et, d'autre part, les seigneuries secondaires. Les premières sont ordinairement plus anciennes et plus peuplées que les secondes. Par exemple, l'ensemble seigneurial de

la famille Couillard de Beaumont se compose de la seigneurie de Beaumont, concédée en 1672 et occupée depuis cette date avec, derrière, le « fief au bout de Beaumont » concédé en 1713 au fils aîné héritier et encore inoccupé au moment des aveux et dénombremments. Le contraste entre les deux ne laisse aucun doute sur leur importance relative au sein de l'ensemble seigneurial. Des hiérarchies similaires sont visibles pour des ensembles seigneuriaux aussi concentrés géographiquement, comme ceux des Le Moynes (Longueuil par rapport à Belœil) ou des Tarioux (Sainte-Anne-de-la-Pérade par rapport à Tariou), mais aussi pour des ensembles plus dispersés, comme ceux des Rigaud (Vaudreuil par rapport à Bourchemin) ou des Saint-Ours (Saint-Ours par rapport à Deschailons). Dans ces hiérarchies, on ne s'attend pas à ce que les arrière-fiefs occupent la première place, mais la chose est possible comme dans le cas de l'ensemble seigneurial de la Congrégation Notre-Dame où l'arrière-fief Verdun sur l'île de Montréal se compare avantageusement avec leur fief de l'île Saint-Paul juste en face. Les seigneuries dites secondaires ne sont pas nécessairement inexploitées ou sous-utilisées. Ainsi, dans l'ensemble seigneurial des Sulpiciens, la seigneurie de Saint-Sulpice, pourtant bien développée, doit tout de même céder la première place à la seigneurie de Montréal. Dans le même ensemble, une autre seigneurie secondaire, celle du Lac-des-Deux-Montagnes, inoccupée du point de vue du peuplement rural laurentien, n'en demeure pas moins importante aux yeux des seigneurs en vertu de sa fonction missionnaire.

Parmi tous les ensembles seigneuriaux, le plus élaboré est sans conteste celui des Jésuites avec ses onze seigneuries en plus d'un arrière-fief. Réparties dans les trois gouvernements de la colonie, les entités composant cet ensemble seigneurial présentent une hiérarchie davantage régionalisée liant, par exemple, Laprairie et Sault-Saint-Louis du côté de Montréal, Batiscau et Cap-de-la-Madeleine près de Trois-Rivières, et Notre-Dame-des-Anges avec Sillery et Saint-Gabriel dans les environs de Québec. Dans cet

ensemble, on pourrait aller jusqu'à considérer des seigneuries « tertiaires » (île Saint-Christophe, Bélair et île aux Ruaux) tant celles-ci paraissent marginales face au reste. Chez les seigneurs laïques, l'ensemble seigneurial de l'ancien procureur général Ruette d'Auteuil laisse voir lui aussi ce genre de relations entre, d'une part, La Pocatière et l'Islet-à-la-Peau sur la Côte-du-Sud, et d'Auteuil et Jacques-Cartier sur la rive nord de Québec, d'autre part.

Considérer ainsi la place et la relation d'une seigneurie par rapport à d'autres au sein d'un même ensemble seigneurial permet d'approfondir notre compréhension de l'état de développement des fiefs. Les différences entre seigneuries, mises au jour précédemment dans la première partie, trouvent souvent leur explication, on l'a vu, dans leur situation géographique, leur taille ou leur ancienneté, facteurs auxquels il faut ajouter la composition de la propriété seigneuriale. Toute comparaison d'une seigneurie à une autre doit tenir compte de ces notions de propriété unique ou multiple et d'ensemble seigneurial comme éléments d'une grande pertinence dans notre façon d'aborder le développement seigneurial.

Appréhender la propriété seigneuriale sous l'angle de sa composition permet plus particulièrement d'aller au-delà de la seule répartition des fiefs entre des seigneurs de statut social différent. À l'intérieur d'un même statut social, se côtoient en effet des seigneurs de propriété unique et d'autres de propriétés multiples et, parmi ces derniers, la taille et la forme des ensembles seigneuriaux accentuent encore les écarts entre les possesseurs du sol seigneurial. La variabilité de la composition de la propriété seigneuriale traduit donc une capacité différenciée des seigneurs à se l'approprier.

Au Canada, à l'époque des aveux et dénombremments, la propriété seigneuriale paraît avoir conservé sa raison d'être. Les seigneurs privilégiés (clergé et noblesse) continuent en effet d'exercer leur domination sur le territoire concédé en seigneurie dans la vallée du Saint-Laurent rurale. Même si leur

RÉPARTITION DES SEIGNEURIES EN 1725
(selon la composition de la propriété seigneuriale)

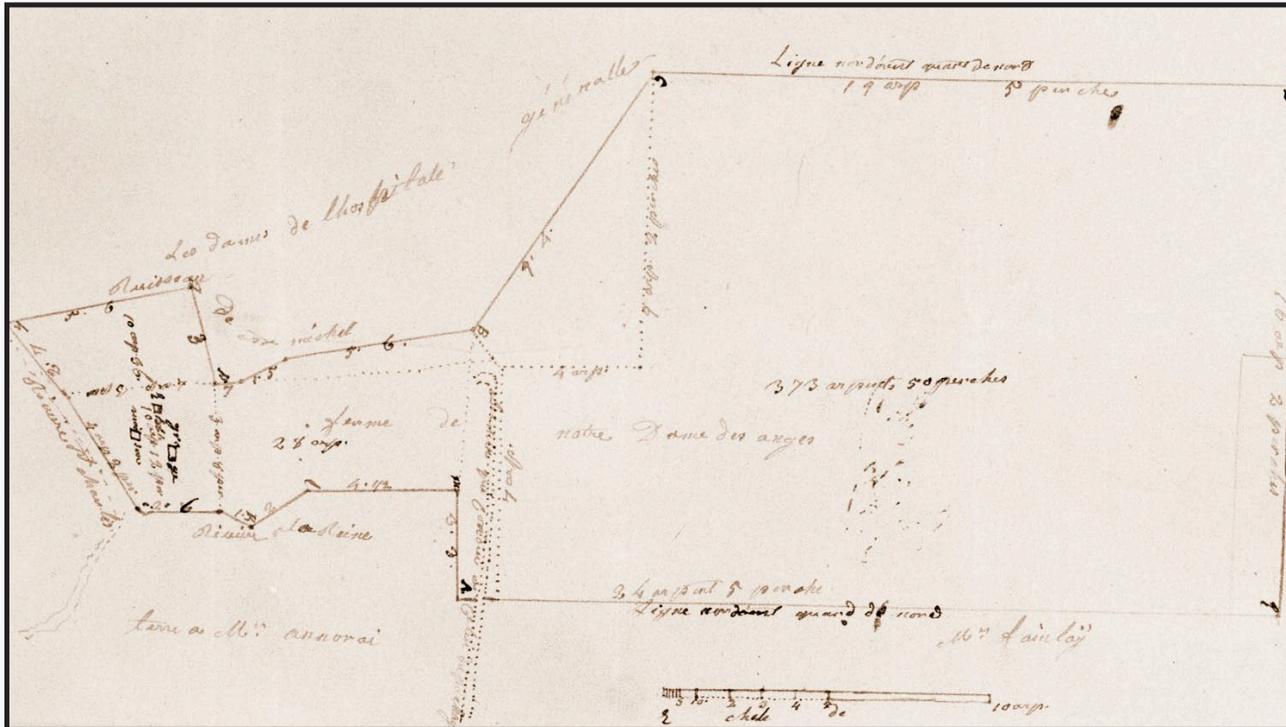
SEIGNEURS	UNE SEULE SEIGNEURIE* (propriété unique excluant les arrière-fiefs)		SEIGNEURIE DANS UN ENSEMBLE (propriété multiple pouvant inclure des arrière-fiefs)		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ecclésiastiques	0	0	29	100	29	100
Nobles	21	25,3	62	74,7	83	100
Fonctionnaires	9	81,8	2	18,2	11	100
Marchands	8	42,1	11	57,9	19	100
Habitants	31	88,6	4	11,4	35	100
TOTAL	69	39	108	61	177	100

* Nous n'avons pas tenu compte des quatre cas de seigneurs qui possèdent aussi des fiefs situés hors de la vallée laurentienne rurale.

RÉPARTITION DES ENSEMBLES SEIGNEURIAUX EN 1725 (PROPRIÉTÉ MULTIPLE)
(selon leur composition et le statut du seigneur)

	SEIGNEURS					
	Ecclésiastiques	Nobles	Fonctionnaires	Marchands	Habitants	TOTAL
Une seule seigneurie avec arrière-fief(s) ou parts successorales	2	9 / (2)	0	0	1 / (1)	12 / (3)
2 seigneuries	1	11	1	3	1	17
2 seigneuries avec arrière-fief(s) ou parts successorales	0	6 / (2)	0	1	0	7 / (2)
3 seigneuries	2	1	0	1	0	1 / (1)
3 seigneuries avec arrière-fief(s) ou parts successorales	1	0 / (1)	0	0	0	0
4 seigneuries avec arrière-fief(s)	0	2	0	0	0	2
5 seigneuries avec arrière-fief(s)	1	0	0	0	0	1
11 seigneuries avec arrière-fief(s)	1	0	0	0	0	1
Nombre total de seigneuries dans des ensembles seigneuriaux	29	62	2	11	4	108
Nombre total d'arrière-fiefs détenus par des seigneurs de fiefs	7*	26	0	1	1	28
Nombre total d'ensembles seigneuriaux	8	34	1	5	3	51

* N'inclut donc pas les deux arrière-fiefs des Hospitalières de Montréal qui ne possèdent pas de fiefs par ailleurs.



▲ PLAN DE LA FERME DE NOTRE-DAME-DES-ANGES, 8 JUILLET 1786
 Ignace Plamondon, fils, Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
 Québec, CN 301, S83, Pierre-Louis Descheneaux, s.n.3.

appui sur des motivations sociales, ce qui n'est pas surprenant dans une société d'Ancien Régime. Les comportements de certaines familles comme les Lepage et les Messier qui s'affublent de la particule et qui jouent au petit seigneur rural témoignent de cette volonté d'élévation sociale chez les plus humbles. Le croisement par alliance des intérêts seigneuriaux de plusieurs familles seigneuriales, notamment chez les nobles et chez

les femmes, démontre également la validité de la seigneurie comme enjeu social.

Dans ce contexte, on comprend bien pourquoi les seigneurs canadiens ont répondu avec autant de célérité à l'exigence formulée par l'État de produire les aveux et dénombremens de leurs fiefs: il s'agissait pour eux de légitimer des enjeux sociaux importants.

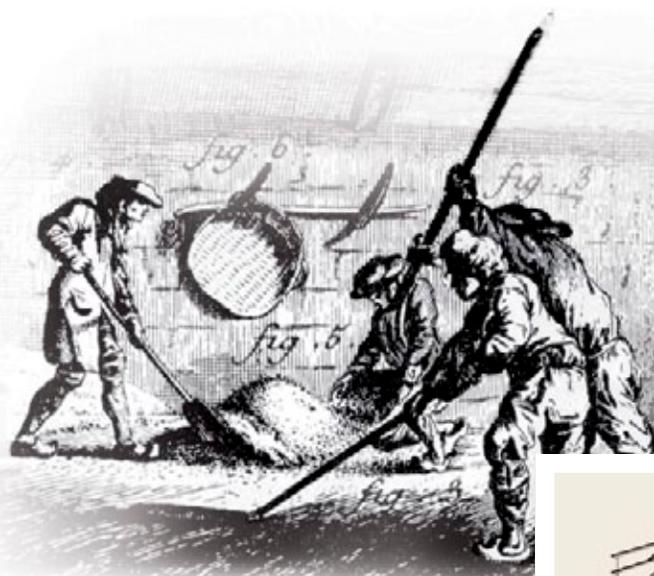


QUÉBEC VUE DE CHARLESBOURG, 1865

D.C. Grose, Collection Musée national des beaux-arts
du Québec (64.14); Photographie: Jean-Guy Kérouac

CHAPITRE 5

Les seigneurs et leurs seigneuries



LES AVEUX ET DÉNOMBREMENTS PERMETTENT DE POUSSER L'ANALYSE DES SEIGNEURS AU-DELÀ DE LA SEULE QUESTION DE LA PROPRIÉTÉ SEIGNEURIALE ET DES ASPIRATIONS SOCIALES QUI EN ÉMANENT. EN EFFET, EN SCRUTANT LES INTERVENTIONS DES SEIGNEURS DANS L'AMÉNAGEMENT, LE DÉVELOPPEMENT ET LA GESTION DE LEURS FIEFS TELLES QU'ELLES SE DÉGAGENT DES INFORMATIONS DES AVEUX ET DÉNOMBREMENTS SUR LES DOMAINES, SUR LES ÉQUIPEMENTS DE SERVICE ET SUR LES REDEVANCES, ON PARVIENT À PRÉCISER LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DANS LES ENJEUX QUE REPRÉSENTE LA SEIGNEURIE.

Pour rendre compte adéquatement de cette relation entre les seigneurs et leurs seigneuries, il convient de continuer la démarche en combinant les distinctions fondamentales ayant trait au statut des seigneurs et à la composition de la propriété seigneuriale. Car, d'un seigneur à un autre et selon que ceux-ci possèdent une propriété unique ou multiple, leurs actions et interventions risquent de varier considérablement.

Les domaines et les terres seigneuriales

La manifestation la plus concrète de l'action d'un seigneur sur son fief est certainement la présence de terres qu'il s'y est réservées. Il s'agit là en effet d'une importante prérogative du seigneur, celle d'avoir le premier choix dans le découpage cadastral et l'appropriation foncière du territoire qu'il détient en fief. Car, si le seigneur a l'obligation de concéder des terres en censive dans la mouvance de son fief, il peut néanmoins déterminer ce qui n'en fera pas partie, soit les terres qu'ils se réservent à son usage personnel exclusif. Dans les aveux et dénombremments, ces terres sont décrites immédiatement après la présentation des titres seigneuriaux et avant la description de la mouvance. Cette situation privilégiée et la précision des données les concernant

– on pourrait dire que ce sont là les terres les mieux décrites dans cette série documentaire – témoignent assez de leur importance aux yeux des seigneurs.

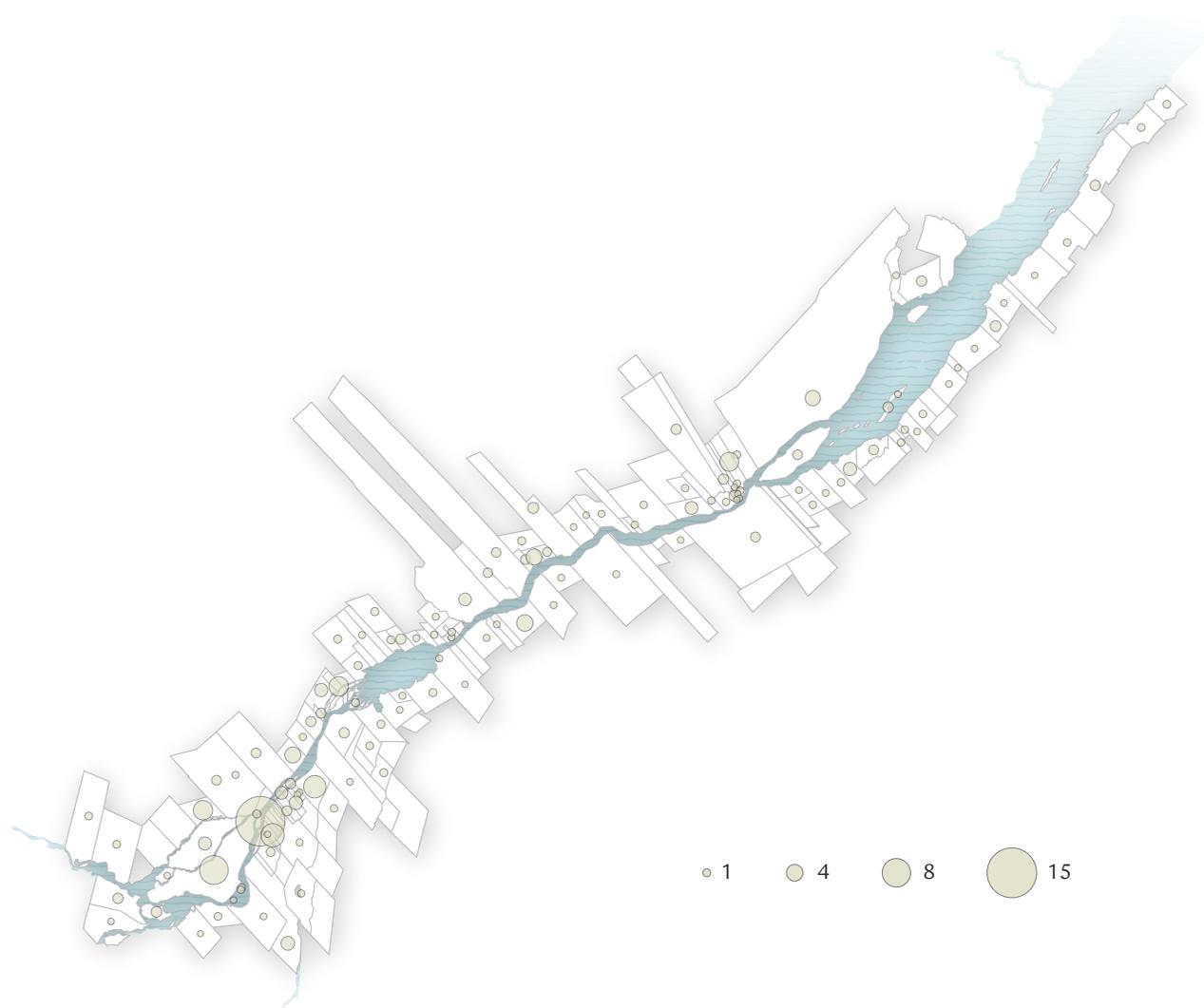
Près de trois fois sur quatre, ces terres sont désignées comme des « domaines ». Nous avons voulu respecter les appellations contenues dans les aveux et dénombremments et avons donc choisi de nommer les autres des « terres seigneuriales ». Le vocabulaire utilisé dans le document semble relever passablement de l'appréciation personnelle des seigneurs par rapport à ces terres et il en découle un certain flottement. Dans plusieurs cas, comme lorsqu'elles servent de prairies pour le pâturage, il est évident que les terres seigneuriales, à la différence des domaines, ne sont pas destinées à recevoir un manoir et à devenir en quelque sorte une représentation formelle de l'institution seigneuriale auprès de la population censitaire. Par contre, il y a des seigneuries qui comptent plusieurs domaines de niveau de développement variable, ce qui dilue d'autant la valeur du terme, tandis que d'autres n'en ont aucun avec, à la place, une terre seigneuriale comparable à un domaine formel mais sans en porter le nom. (Se pourrait-il alors que des terres seigneuriales décrites dans les aveux et dénombremments deviennent éventuellement des domaines?)

Quoi qu'il en soit, on verra plus bas de quelle manière « domaines » et « terres seigneuriales » se distinguent généralement, confirmant en cela la justesse de notre prudence à ne pas élargir à l'ensemble des terres réservées par le seigneur la qualité de domaines.

On compte ainsi 163 domaines seigneuriaux et 66 terres seigneuriales dans les seigneuries rurales de la vallée du Saint-Laurent en 1725, ce qui représente seulement 3 % (229/7434) de toutes les parcelles existant à ce moment. De toute évidence, les seigneurs n'ont pas cherché à multiplier inutilement le nombre de terres réservées. Cependant, leur répartition géographique montre bien que ce nombre était suffisant pour constituer une réalité tangible dans l'espace seigneurial rural de l'époque (VOIR LA CARTE À LA PAGE SUIVANTE). On sait déjà que, dans onze seigneuries à vocation exclusivement domaniale, c'est même la seule réalité foncière. Ailleurs, on conçoit aisément que les terres réservées, ou à tout le moins le domaine formel, soient les premières unités cadastrales délimitées dans le fief, comme c'est le cas dans le « fief au bout de Beaumont » et dans la portion de la seigneurie des Mille-Iles appartenant à la veuve Piot de Langloiserie.

Il reste des seigneuries uniques et même des ensembles seigneuriaux sans terres réservées, ce qui s'explique

LES TERRES RÉSERVÉES EN 1725
(domaines seigneuriaux et terres seigneuriales)



généralement par des facteurs – déjà décrits dans la première partie – liés à la situation géographique ou à l'ancienneté de la concession ou de l'occupation. Malgré cela, on constate que c'est tout de même au-delà des trois quarts des premières ($53/69 = 76,8 \%$) et davantage encore pour les seconds ($44/51 = 86,3 \%$) qui contiennent au moins une terre réservée. Si la plupart des propriétaires de seigneuries uniques choisissent de n'avoir qu'une seule terre réservée ($34/53 = 64,2 \%$), un certain nombre d'entre eux, à l'exception des fonctionnaires, vont en combiner deux, trois et jusqu'à quatre. Cette tendance est encore plus accentuée dans le cas des ensembles seigneuriaux, puisque seulement le tiers se limitent à une seule terre réservée ($15/44 = 34,1 \%$).

À ce chapitre, les propriétaires d'ensembles seigneuriaux, notamment les ecclésiastiques et les nobles, poussent la multiplication des terres réservées à des extrêmes, dépassant la quinzaine dans le cas des Jésuites. Ces derniers possèdent en effet trois terres seigneuriales et treize domaines répartis sur huit de leurs onze seigneuries. Au contraire d'une telle répartition spatiale, les seigneurs de l'île Sainte-Thérèse y concentrent leur domaine auquel s'ajoutent 14 terres seigneuriales constituées essentiellement d'une douzaine d'îlets servant pour le pâturage des animaux. Par ailleurs, ils en sont encore à planifier l'établissement du domaine sur leur seconde seigneurie. Parmi les habitants propriétaires d'ensembles seigneuriaux comptant un nombre combiné important de terres réservées,

il faut signaler la présence du curé Lepage, issu d'une famille seigneuriale modeste installée à Rimouski, qui dote sa seigneurie de Terrebonne, acquise récemment, de quatre domaines et d'une terre seigneuriale. Nous aurons l'occasion de reparler plus loin de ce cas assez particulier.

Les terres réservées par les seigneurs assurent à ces derniers la jouissance de vastes espaces en superficie. Tout indique que les seigneurs, à défaut de multiplier le nombre des parcelles sous leur contrôle, n'ont pas lésiné sur leur étendue. Dans une très forte majorité des cas, la taille combinée des domaines et des terres seigneuriales dépasse 200 arpents en superficie, se situant ainsi nettement dans la catégorie repertoriée comme les « très grandes terres » lors de notre examen de la morphologie des censives dans

RÉPARTITION DES SEIGNEURIES UNIQUES ET DES ENSEMBLES SEIGNEURIAUX EN 1725
(selon le nombre combiné de domaines et de terres seigneuriales et le statut du seigneur)

SEIGNEURS	NOMBRE COMBINÉ DE DOMAINES SEIGNEURIAUX (DS) ET DE TERRES SEIGNEURIALES (TS)									TOTAL
	0	1	2	3	4	5	6 à 9	10 à 15	Plus de 15	

SEIGNEURIES UNIQUES

Ecclésiastiques										0
Nobles	5	11	2	2	1					21
Fonctionnaires	4	5	0	0	0					9
Marchands	1	3	3	1	0					8
Habitants	6	15	6	3	1					31
TOTAL	16	34	11	6	2	0	0	0	0	69

ENSEMBLES SEIGNEURIAUX

Ecclésiastiques	1	2	0	1	0	0	2	1	1	8
Nobles	6	10	10	3	1	1	2	1	0	34
Fonctionnaires	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Marchands	0	2	1	2	0	0	0	0	0	5
Habitants	0	0	0	1	0	2	0	0	0	3
TOTAL	7	15	11	7	1	3	4	2	1	51

RÉPARTITION DES SEIGNEURIES UNIQUES ET DES ENSEMBLES SEIGNEURIAUX EN 1725
(selon la superficie combinée des domaines seigneuriaux
et des terres seigneuriales et le statut du seigneur)

SEIGNEURS	SUPERFICIE COMBINÉE DES DOMAINES SEIGNEURIAUX (DS) ET DES TERRES SEIGNEURIALES (TS) EN ARPENTS								TOTAL
	1-99	100-199	200-499	500-999	1 000-4 999	5 000-9 999	Plus de 10 000	Indéterminée	

SEIGNEURIES UNIQUES

Ecclésiastiques										0
Nobles	1	0	3	3	7	1	0	1		16
Fonctionnaires	0	1	0	2	2	0	0	0		5
Marchands	0	1	2	1	3	0	0	0		7
Habitants	3	3	2	6	7	1	0	3		25
TOTAL	4	5	7	12	19	2	0	4		53

ENSEMBLES SEIGNEURIAUX

Ecclésiastiques	0	1	1	0	1	3	1	0		7
Nobles	0	2	7	5	13	1	0	0		28
Fonctionnaires	0	0	1	0	0	0	0	0		1
Marchands	1	0	0	0	3	1	0	0		5
Habitants	0	0	0	1	1	1	0	0		3
TOTAL	1	3	9	6	18	6	1	0		44

la partie précédente. Cela se vérifie tant pour les seigneuries uniques (44/53 = 83 %) que pour les ensembles seigneuriaux (40/44 = 91 %). Dans les deux groupes, les superficies de 1 000 à moins de 5 000 arpents carrés sont les plus répandues et touchent tous les statuts de seigneurs à une exception près (le seul ensemble seigneurial appartenant à un seigneur fonctionnaire se trouvant dans la tranche des 200-499 arpents). Des exemples de superficies de 5 000 à moins de 10 000 arpents sont aussi visibles dans les deux types de propriété seigneuriale. On ne s'étonnera pas du fait que le seul cas de superficie dépassant 10 000 arpents carrés est celui de l'ensemble seigneurial des Jésuites. Atteignant presque 20 000 arpents en superficie (19 115), il est constitué notamment des trois immenses domaines de Cap-de-la-Madeleine qui occupent à eux seuls 16 800 arpents carrés en raison de leur profondeur de 20 lieues chacun, soit la profondeur

du fief en entier. Cette caractéristique touche en fait 54 domaines et quatre terres seigneuriales, ce qui contribue à faire en sorte que les terres réservées, et les domaines en particulier, ne soient pas des parcelles comme les autres du point de vue de la taille. Enfin, dernier indice de l'importance relative de la superficie des terres réservées, celles-ci rassemblent plus de 15 % de toute la surface occupée dans les seigneuries laurentiennes en 1725 (167 836,5/1 065 397,92 arpents = 15,7 %), soit cinq fois plus que ce qu'elles représentent par rapport au nombre de parcelles. Cela en dit long sur les intentions des seigneurs de faire des terres réservées une réalité qui prend beaucoup de place. Cette visée est probablement celle du seigneur de L'Isle-Verte quand il prend soin de préciser que la seule censive de son fief est située à une distance d'environ 20 arpents de son domaine dont il ne donne d'ailleurs pas les dimensions exactes à ce moment.

En plus d'être vastes, les terres réservées risquent également de se trouver dans la meilleure situation géographique possible car on peut aisément présumer que les seigneurs vont vouloir profiter de leur prérogative en la matière. En couplant les quelques informations à cet égard dans la description des terres réservées avec l'usage d'intercaler l'indication de la situation des domaines dans la séquence des censives, on trouve effectivement dans les aveux et dénombremments de nombreux exemples de situation géographique avantageuse. Cet accaparement seigneurial des meilleurs sites se prolonge d'ailleurs dans la précaution prise par plusieurs seigneurs de se réserver les îles et îlets relevant de leurs fiefs. En somme, les terres réservées s'apparentent le plus souvent aux parcelles les mieux situées dans les seigneuries laurentiennes.

Si nombreuses et si vastes soient-elles, des terres réservées qui restent

RÉPARTITION DES SEIGNEURIES UNIQUES ET DES ENSEMBLES SEIGNEURIAUX EN 1725
(selon la superficie en exploitation sur les domaines seigneuriaux (DS)
et les terres seigneuriales (TS) et le statut du seigneur)

SEIGNEURS	SUPERFICIE TOTALE EN EXPLOITATION SUR LES DS EN ARPENTS							TOTAL
	0	- de 10	10 à 29	30-59	60-99	100-199	+ de 200	
SEIGNEURIES UNIQUES								
Ecclésiastiques								0
Nobles	3*	1	0	6	3	0	3	16
Fonctionnaires	2*	1	0	2	0	0	0	5
Marchands	0	0	1	3	1	0	2	7
Habitants	2	4	7	6	3	2	1	25
TOTAL	7	6	8	17	7	2	6	53
ENSEMBLES SEIGNEURIAUX								
Ecclésiastiques	0	1	0	1	1	0	4	7
Nobles	1	1	3	6	6	8	3	28
Fonctionnaires	0	1	0	0	0	0	0	1
Marchands	0	0	3	0	1	1	0	5
Habitants	0	0	0	2	0	0	1	3
TOTAL	1	3	6	9	8	9	8	44

* Inclut une seigneurie sans aveu et dénombrement (domaine connu par d'autres sources, mais sans information sur son exploitation).

RÉPARTITION DES SEIGNEURIES UNIQUES ET DES ENSEMBLES SEIGNEURIAUX EN 1725
 (selon la superficie en exploitation sur les domaines seigneuriaux (DS)
 et les terres seigneuriales (TS) et le statut du seigneur) (suite)

SEIGNEURS	SUPERFICIE TOTALE EN EXPLOITATION SUR LES TS EN ARPENTS							TOTAL
	0	Moins de 10	10 à 29	30-59	60-99	100-199	Plus de 200	

SEIGNEURIES UNIQUES

Ecclésiastiques								0
Nobles	15	0	0	1				16
Fonctionnaires	5	0	0	0				5
Marchands	6	1	0	0				7
Habitants	21	2	1	1				25
TOTAL	47	3	1	2	0	0	0	53

ENSEMBLES SEIGNEURIAUX

Ecclésiastiques	3	1	0	0	0	3		7
Nobles	20	2	1	0	2	3		28
Fonctionnaires	1	0	0	0	0	0		1
Marchands	4	0	0	1	0	0		5
Habitants	1	0	0	0	1	1		3
TOTAL	29	3	1	1	3	7	0	44

SEIGNEURS	SUPERFICIE TOTALE EN EXPLOITATION (DS+TS) EN ARPENTS							TOTAL
	0	Moins de 10	10 à 29	30-59	60-99	100-199	Plus de 200	

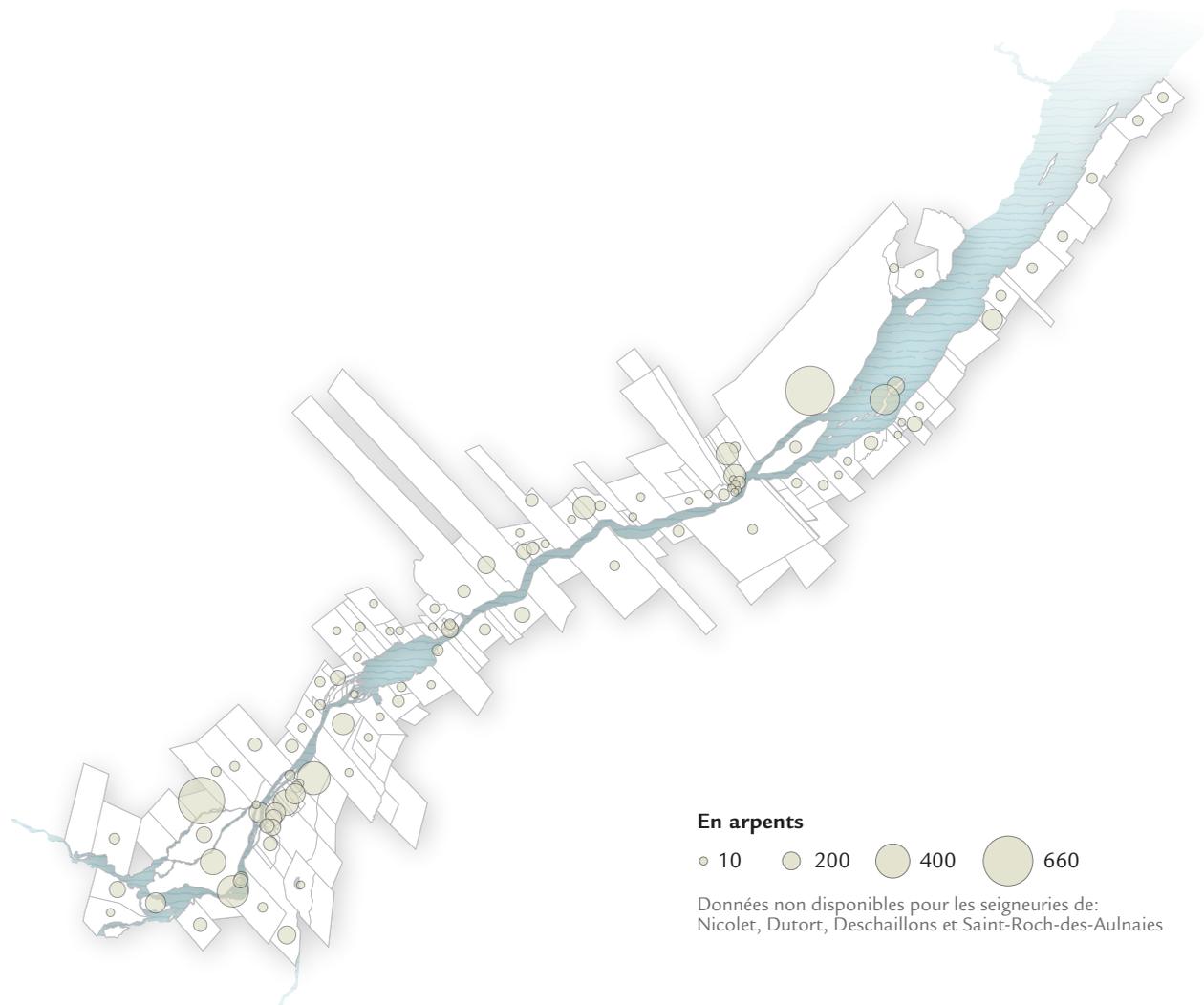
SEIGNEURIES UNIQUES

Ecclésiastiques								0
Nobles	3	1	0	5	4	0	3	16
Fonctionnaires	2	1	0	2	0	0	0	5
Marchands	0	0	1	3	1	0	2	7
Habitants	1	4	7	7	3	2	1	25
TOTAL	6	6	8	17	8	2	6	53

ENSEMBLES SEIGNEURIAUX

Ecclésiastiques	0	0	0	1	1	1	4	7
Nobles	1	1	3	5	3	11	4	28
Fonctionnaires	0	1	0	0	0	0	0	1
Marchands	0	0	3	0	0	2	0	5
Habitants	0	0	0	1	0	1	1	3
TOTAL	1	2	6	7	4	15	9	44

L'EXPLOITATION DES TERRES RÉSERVÉES EN 1725
(domaines seigneuriaux et terres seigneuriales)



vierges se limitent à ne représenter qu'un geste de planification foncière qui, somme toute, ne demande pas d'efforts particuliers de la part des seigneurs. Au contraire, par la mise en exploitation des terres réservées, les seigneurs s'engagent et investissent concrètement dans le développement de leurs fiefs. En distinguant la superficie totale en exploitation (labours et prairies) sur les domaines et sur les terres seigneuriales, on constate immédiatement une première différence fondamentale entre les deux types de terres réservées. Ce sont en effet les domaines qui reçoivent le plus d'attention dans la mise en

valeur. Rares sont les seigneuries uniques ($7/53 = 13,2 \%$) et les ensembles seigneuriaux ($1/44 = 2,3 \%$) qui ne comptent pas de superficie exploitée sur les domaines, tandis que cela est monnaie courante pour les terres seigneuriales ($47/53 = 88,7 \%$ et $29/44 = 65,9 \%$). À cet égard, on doit donc considérer les terres seigneuriales comme des compléments aux domaines. Il se trouve bien des exemples de grandes superficies exploitées sur des terres seigneuriales, mais cela n'est guère comparable à l'intensité de l'exploitation des domaines. Pour la majorité des seigneuries uniques ($32/53 = 60,4 \%$) et des ensembles sei-

gneuriaux ($34/44 = 77,3 \%$), celle-ci dépasse sans peine 30 arpents, valeur généralement considérée comme reflétant l'atteinte d'un certain seuil de maturité pour une exploitation agricole. Les superficies combinées permettent d'apprécier la capacité totale de production agricole des seigneurs sur leurs fiefs. L'image du seigneur à la tête de domaines incultes est à peu près inexistante. Prévaut plutôt celle d'individus et d'institutions jouissant de superficies exploitées leur permettant de satisfaire amplement leur subsistance. Le nombre de ceux qui disposent d'une capacité de production doublant le standard

RÉPARTITION DES DOMAINES SEIGNEURIAUX (DS) ET DES TERRES SEIGNEURIALES (TS) EN 1725
(selon les bâtiments à l'usage personnel des seigneurs)

BÂTIMENTS À L'USAGE PERSONNEL DES SEIGNEURS	TYPES DE TERRE		
	Domaines seigneuriaux	Terres seigneuriales	TOTAL
Aucun	33	51	84
Grange	4(2)	2	6(2)
Grange et étable	0(1)	0	0(1)
Grange et écurie	0(1)	0	0(1)
Grange, étable et écurie	0(1)	0	0(1)
Maison	8	1(1)	9(1)
Maison et grange	12	1	13
Maison et étable	3	0	3
Maison et écurie	1(1)	1	2(1)
Maison, grange et étable	26(4)	4(1)	30(5)
Maison, grange et écurie	2	0	2
Maison, étable et écurie	0	0(1)	0(1)
Maison, grange, étable et écurie	35(22)	1(1)	36(23)
Autres seulement	3	1	4
Données manquantes*	4	0	4
TOTAL	163	66	229

() Indique le nombre de DS et de TS comptant aussi d'autres bâtiments à l'usage du seigneur.

* Pour 4 seigneuries sans aveu et dénombrement (domaine connu par d'autres sources, mais sans information sur les bâtiments).



▲ MANOIR DE LANAUDIÈRE, 1953.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec, E6, S7, P95337. Photo : J.W. Michaud.

de 30 arpents est important chez les détenteurs de seigneuries uniques ($16/53 = 30,2 \%$) ; il est prépondérant dans le cas des ensembles seigneuriaux ($28/44 = 63,6 \%$). La majorité de ces derniers se situent même au-dessus de 100 arpents, ce qui illustre bien l'effet cumulatif de la propriété seigneuriale multiple, particulièrement visible chez les ecclésiastiques et les nobles. En définitive, si les terres réservées représentent souvent les parcelles les plus grandes des seigneuries, il y a tout lieu de croire qu'elles y rassemblent aussi les plus fortes capacités de production agricole.

La capacité de production des seigneurs sur leurs terres réservées est appuyée par la présence des bâtiments qu'on y retrouve. Se limitant ici aux bâtiments à l'usage du seigneur, on

détecte une autre distinction entre les domaines et les terres seigneuriales. Les bâtiments, de la même manière que les arpents exploités, ont une forte tendance à être une caractéristique des domaines. Seulement un cinquième ($33/163 = 20,2 \%$) des domaines ne comptent aucun bâtiment contre plus des trois quarts ($51/66 = 77,3 \%$) dans le cas des terres seigneuriales.

Les bâtiments érigés sur les terres réservées comprennent ordinairement une maison. Très peu de domaines et de terres seigneuriales n'ont que des bâtiments à vocation strictement agricole. Le manoir ou « maison domaniale » (l'expression figure dans les aveux et dénombremments) a une fonction institutionnelle formelle puisque c'est là où il est prévu que les censitaires doivent aller pour payer

les redevances seigneuriales. La fonction proprement résidentielle de ces maisons n'est certainement pas aussi généralisée. En effet, compte tenu de leur statut socioprofessionnel et des occupations qui s'y rattachent, la plupart des seigneurs nobles, marchands ou fonctionnaires ne résident pas sur leurs seigneuries, en tout cas certainement pas à longueur d'année²⁶. Quant à eux, les seigneurs ecclésiastiques masculins utilisent leurs maisons pour y loger quelques-uns des leurs en plus des ouvriers qu'ils y maintiennent, ce qui assure une présence quasi permanente. Les autres seigneurs à résider de façon continue sur leurs terres se trouvent sans surprise dans le groupe des seigneurs habitants. Dans leur cas, le domaine a tout simplement remplacé la censive comme lieu de résidence.



▼ MOULIN DE VINCENNES, S.D.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec, P1000, S4, PGH107058.

La maison s'accompagne habituellement de bâtiments servant à l'exploitation agricole. Parmi ceux-ci, on remarque la primauté de la grange, – peu de terres réservées avec bâtiments n'en ont pas –, ensuite seulement viennent l'étable et l'écurie. Il est particulièrement intéressant de constater l'augmentation sensible du nombre de terres réservées à mesure que s'ajoutent les bâtiments agricoles. Ainsi, on passe de 13 cas avec seulement maison et grange, à 35 comportant le trio de base maison, grange, étable²⁷, pour culminer à 59 qui comptent en plus une écurie. Ces chiffres démontrent clairement que les terres réservées forment des exploitations fort bien dotées en matière d'équipements agricoles. Cette conclusion est renforcée par la présence sur

une vingtaine de ces terres réservées d'autres bâtiments qui remplissent des fonctions plus spécialisées encore : fournils et boulangeries, bergeries, laiteries, poulaillers, porcheries et même colombiers. Cela contribue à faire de plusieurs domaines des exploitations hors du commun. Globalement, la présence d'aussi nombreux bâtiments traduit un investissement important des seigneurs dans l'aménagement de leurs terres réservées.

Les aveux et dénombremens fournissent très peu de détails sur la mise en œuvre de l'exploitation des terres réservées. On imagine sans trop de peine que les seigneurs habitants ont dû procéder en utilisant leur propre force de travail et celle de leur famille. Il est probable que certaines familles seigneuriales nobles résidant sur leur

fief aient fait de même, au moins en partie. Au contraire, les seigneurs non résidants laïques ou ecclésiastiques n'ont eu d'autre choix que de bailleur leurs domaines à un fermier. Ce phénomène est certainement sous-estimé dans les aveux et dénombremens car il n'est mentionné que pour seulement sept domaines et une terre seigneuriale. Encore une fois ici, la nature essentiellement cadastrale du document explique ce travers. L'identité des fermiers seigneuriaux reste évidemment obscure, mais le fait que le seigneur Amiot de Vincelotte réserve une des deux maisons sur son domaine « pour loger le fermier » laisse entendre que ceux-ci peuvent venir de l'extérieur de la seigneurie.

D'une manière ou d'une autre, les terres réservées, par l'ampleur de

leur présence, de leur taille, de leur superficie en exploitation et de leurs équipements bâtis, confirment l'idée de départ que les seigneuries constituent des enjeux importants pour les seigneurs. Les caractéristiques générales des domaines notamment font en sorte qu'il est difficile de ne pas y voir une part dominante, voire prépondérante, de ces enjeux.

Les bâtiments et les terres de services

Dans les descriptions de leurs fiefs, les seigneurs signalent habituellement la présence de terres et de bâtiments dédiés à des fonctions de service particulières et ils en précisent la situation géographique. De telles mentions permettent de compléter notre compréhension du paysage seigneurial laurentien, mais, surtout, elles contribuent à mieux cerner les actions et les interventions du seigneur dans la mise en place d'équipements collectifs. Ces derniers représentent souvent un investissement non négligeable pour les seigneurs, mais ils sont de nature à attirer – et retenir – les censitaires potentiels, donc à contribuer à l'augmentation éventuelle des revenus.

L'élément le plus important à cet égard est certainement le moulin à farine. Dans une société préindustrielle où la très grande majorité de la population vit du travail de la terre, disposer d'un moulin à farine à proximité constitue un avantage certain. Son absence contraint les producteurs agricoles à gaspiller temps et efforts pour apporter leurs grains au moulin le plus proche, ce qui peut représenter parfois une distance considérable. De son côté, le seigneur va vouloir mettre en place le moulin à farine afin de jouir du droit de banalité qui lui en confère le monopole de construction et qui oblige ses censitaires à l'utiliser. Bref, un moulin à farine est un équipement hautement souhaitable pour tous.

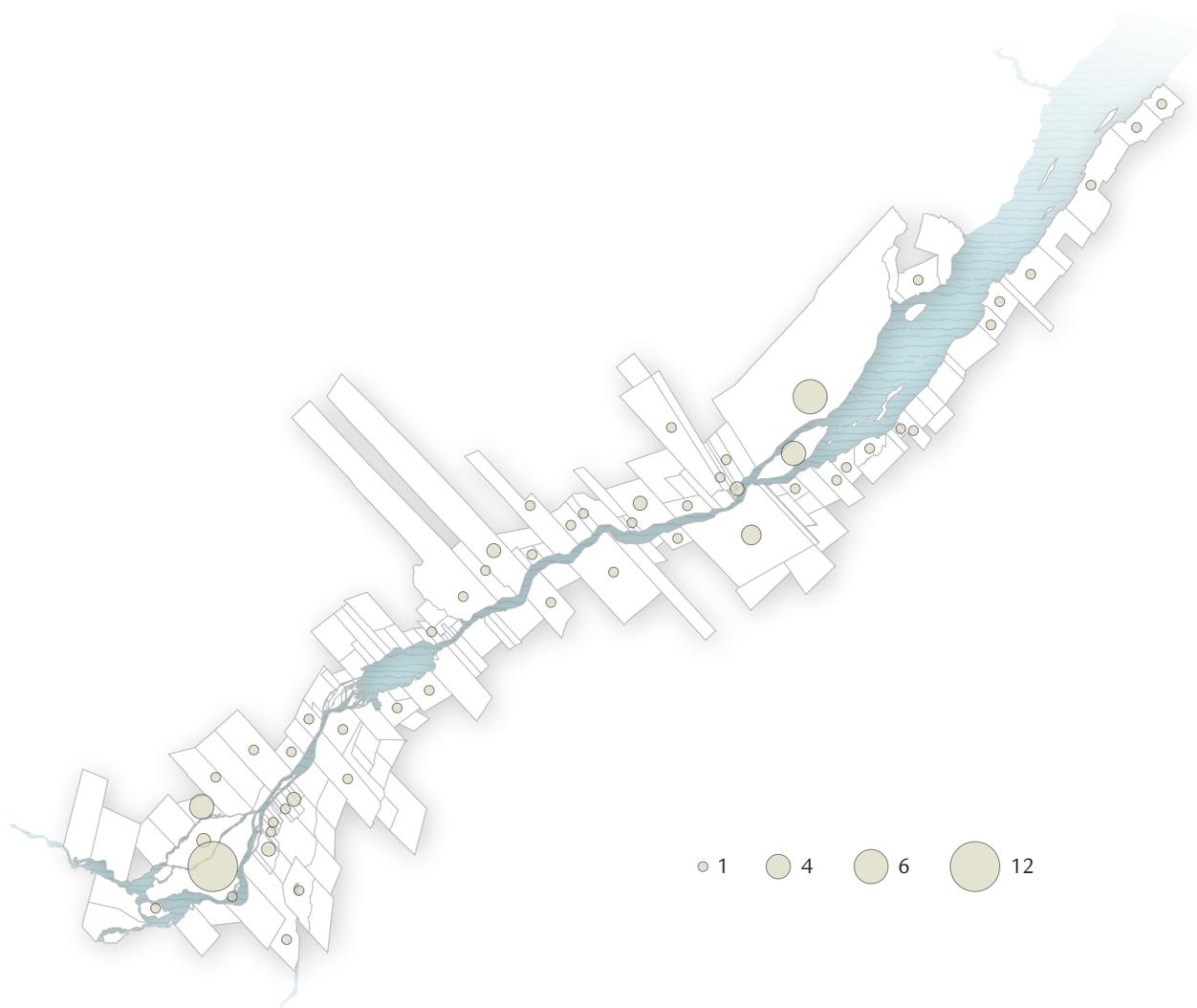
On dénombre plus de 80 moulins à farine²⁸ dans la vallée du Saint-Laurent rurale à l'époque des aveux et dénombrements (VOIR LE TABLEAU À LA PAGE 110). Ils sont répartis entre 55 seigneuries ; la plupart de celles-ci (43/55 = 78,2 %) disposant d'un seul moulin. Une dizaine de maisons (ou

de familles) semble être le seuil minimal justifiant la présence d'un moulin, sauf dans le cas de seigneuries périphériques en aval de Québec, comme les Éboulements sur la rive nord ou Rivière-du-Loup-en-bas, L'Isle-Verte et Trois-Pistoles sur la rive sud de l'estuaire où des seigneurs résidents ont voulu se donner cette commodité. La construction d'un second moulin semble devenir nécessaire quand le nombre de familles dans une seigneurie s'approche de la centaine. La présence de plus de deux moulins est le fait de seigneuries particulièrement peuplées et vastes : Montréal, Beau-pré, l'île d'Orléans et Lauzon. Deux cas d'espèce méritent d'être signalés quant au nombre de moulins à farine. En premier lieu, la présence de deux moulins sur le petit « fief vulgairement dit la terre des Récollets », propriété de l'Hôpital général de Québec, qui l'exploite entièrement comme terre seigneuriale, s'explique par un emplacement exceptionnel. Situés sur la rivière Saint-Charles, ces moulins doivent contribuer à satisfaire les besoins de la forte population rurale vivant dans les alentours de la capitale et notamment dans sa banlieue très bien développée. Tout autre est la situation de la seigneurie de Terrebonne. C'est ici que l'on retrouve le curé Lepage avec ses quatre domaines totalisant plus de 4 000 arpents en superficie, dont 500 en exploitation. De toute évidence, les quatre moulins de sa seigneurie répondent à une autre logique que celle visant à desservir adéquatement les 50 familles de censitaires qui y vivent. Ils s'inscrivent plutôt dans la stratégie de l'abbé-entrepreneur de profiter au maximum des possibilités de commercialisation des grains qui ont fait surface à partir des années 1720²⁹.

Les moulins à farine sont le plus souvent situés sur les terres réservées d'une seigneurie (52/86 = 60,5 %), surtout sur le domaine (48), beaucoup plus rarement sur une terre seigneuriale (4). De cette manière, le seigneur est en mesure de pouvoir mieux surveiller (ou faire surveiller...) le meunier et le fonctionnement de cet équipement précieux. Il est indéniable également que les domaines dotés d'un moulin à farine deviennent par le fait même

des centres de services et des pôles d'activités à l'échelle de la seigneurie, et même en dehors si le moulin dessert les populations des fiefs voisins. Cela dit, le moulin à farine, si nécessaire soit-il, n'en demeure pas moins d'un fonctionnement capricieux et il doit être érigé sur un site permettant d'actionner efficacement son mécanisme, qu'il s'agisse de moulin à eau ou à vent. C'est pourquoi il n'a pas toujours été possible de construire le moulin sur le domaine ou sur une terre seigneuriale. Les seigneurs ont eu alors à choisir un emplacement plus approprié. À cet effet, une douzaine de « terres du moulin » ont été délimitées dans l'espace seigneurial. La moitié d'entre elles ne dépassent pas deux arpents de superficie et ne peuvent donc servir à autre chose qu'à recevoir le moulin. La taille des autres terres du moulin est plus grande, mais une seule semble véritablement être utilisée comme terre agricole. Autrement, le moulin peut aussi se retrouver sur une censive qui possède les qualités requises pour son fonctionnement. À Montréal et Laprairie, on utilise la commune à cet effet. Enfin, pour desservir les populations plus éloignées de leur fief, les seigneurs de Montréal et de l'île d'Orléans ont dû faire ériger un moulin sur un arrière-fief. Dans plusieurs seigneuries, on mentionne aussi la présence d'un bâtiment servant au logement du meunier, ce qui ajoute à l'effort d'investissement des seigneurs.

Parmi les équipements collectifs les plus recherchés se trouve tout ce qui entoure le service religieux. Bien que la plupart des questions à ce sujet, et notamment celles qui concernent les frontières paroissiales et l'établissement des cures fixes, ne relèvent pas des seigneurs, les aveux et dénombrements font tout de même mention de la présence de certains éléments constituant les cadres de base de la vie paroissiale dont la mise en place a pu être facilitée par les seigneurs. De la même manière que pour les moulins à farine, on remarque sans surprise que ces éléments tendent à être installés et à se multiplier là où la population est assez importante, et ce, quel que soit le statut du seigneur (VOIR LE TABLEAU À LA PAGE 111). C'est pourquoi ce phénomène ne touche que 48 seigneuries



rurales. La présence d'une simple chapelle en est certainement la première manifestation concrète. On peut même en trouver sur des seigneuries très peu peuplées, comme à Trois-Pistoles. Après le stade de la chapelle vient celui de l'église proprement dite. On en dénombre 46 en 1725. Les presbytères, moins nombreux, semblent représenter une étape subséquente de cette évolution. Il n'y a qu'à Longueuil, par exemple, que le presbytère accompagne une simple chapelle. La mention de cimetières est rare et ne figure jamais hors de la séquence église, presbytère, cimetière. Ce qui retient l'attention surtout est le fait que ces équipements sont souvent installés sur les terres réservées des seigneurs,

27 fois sur un domaine et onze fois sur une terre seigneuriale, soit dans plus de 40 % des cas ($38/91 = 41,8\%$). Cela tend évidemment à accentuer le rôle de ces terres réservées comme centres de services. De son côté, à défaut de les fixer sur son domaine, le seigneur de Contrecoeur a préféré installer ces équipements sur un emplacement lui appartenant. Tout cela semble donc indiquer que les seigneurs (tout comme certains censitaires d'ailleurs) n'ont pas été indifférents aux besoins du service religieux.

Au-delà de ces bâtiments et espaces servant directement au service religieux ou au curé résidant le cas échéant, les aveux et dénombremments recensent dans 30 seigneuries

42 parcelles concédées à la fabrique de la paroisse pour lui servir d'assises foncières. Près de la moitié de ces « terres de la fabrique » ($19/42 = 45,2\%$) accueillent églises, presbytères ou cimetières (en fait, autant que ce que l'on retrouve sur les terres réservées des seigneurs). Contrairement aux terres du moulin, plusieurs terres de la fabrique (16) sont assez grandes pour servir également de terres agricoles. Onze ont plus de 10 arpents en exploitation et cinq dépassent même 20 arpents. Chargées d'aucune redevance pécuniaire, les terres de la fabrique représentent des superficies que le seigneur abandonne à toutes fins utiles pour répondre aux besoins du service religieux.

RÉPARTITION ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES MOULINS À FARINE DANS LES SEIGNEURIES EN 1725

SEIGNEURS	SEIGNEURIES	MAISONS	MOULINS À FARINE	SITUATION GÉOGRAPHIQUE					
				DS	TS	TM	TC	CS	AF
Ecclésiastiques	Montréal	701	12	3	1	4	3		1
	Beaupré	202	6	1		4		1	
	Île Jésus	92	2	2					
	Laprairie*	85	2			[1]	1		
	Batiscan	74	2	1		1			
	Récollets	1	2			2			
	Saint-Augustin	160	1	1					
	Notre-Dame-des-Anges	102	1	1					
	Saint-Ignace	49	1			1			
	Saint-Sulpice	94	1			1			
	La Durantaye – Saint-Vallier	74	1					1	
	Saint-Gabriel	47	1					1	
	Cap-de-la-Madeleine	22	1	1					
Nobles	Boucherville	109	2			2			
	Neuville	80	2	1				1	
	Verchères (1 – 2)	20	2	2					
	Rivière-du-Sud	110	1	1					
	Sorel	79	1	1					
	Saint-Ours	77	1	1					
	Lotbinière	50	1	1					
	Lachenaie	48	1	1					
	Longueuil	47	1	1					
	Bellechasse	47	1						1
	Beaumont	44	1						1
	Champlain	43	1	1					
	Rivière-Ouelle	33	1						1
	Tilly	28	1						1
	Varenes	25	1	1					
	La Pocatière	25	1	1					
	Lavaltrie	22	1						1
	La Chevrotière	18	1						1
	Chambly	17	1	1					
	Deschambault	15	1	1					
Sainte-Anne – La Pérade	13	1				1			
Simblin	12	1	1						
Tonnancour	8	1	1						
Fonctionnaires	Saint-Pierre-les-Becquets	5	1	1					
Marchands	Île d'Orléans	280	4	0	0	1		2	1
	Lauzon	81	3	3					
	Kamouraska	31	1	1					
	Île Perrot	26	1	1					
	Vincelot	25	1	1					
	Dautré	6	1	1					
	Île des Hérons	1	1	1					
Habitants	Terrebonne	50	4	4					
	Saint-François-Crevier	29	1	1					
	Cap-de-la-Trinité	22	1	1					
	Grondines	20	1	1					
	Pointe-aux-Écureuils (Bélair)	19	1			1			
	Baie-Saint-Antoine	17	1	1					
	Les Éboulements	6	1	1					
	Gamache	3	1	1					
	Rivière-du-Loup-en-bas	1	1	1					
	L'Isle-Verte	1	1	1					
Trois-Pistoles	1	1	1						
TOTAL	55 SEIGNEURIES		86	48	4	16	4	12	2

DS: domaine seigneurial; TS: terre seigneuriale; TM: terre du moulin; TC: terre de la commune; CS: censive; AF: arrière-fief.

*Les informations relatives aux moulins à farine de Laprairie proviennent de Louis Lavallée, *La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760. Étude d'histoire sociale*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1992, p. 88.

RÉPARTITION ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES BÂTIMENTS ET ESPACES
POUR LES BESOINS DU SERVICE RELIGIEUX DANS LES SEIGNEURIES EN 1725

SEIGNEURS	SEIGNEURIES	MAISONS	ÉG	CH	PR	CI	TF	SITUATION GÉOGRAPHIQUE (ÉG,CH,PR,CI)				
								DS	TS	TF	CS	ES
Ecclesiastiques	Montréal	701	8	1	6	1	7	2	5	9		
	Beaupré	202	5	2	2	1	2	4		1	5	
	Saint-Augustin	160					1					
	Saint-Sulpice	94	1		1				2			
	Île Jésus	92	1					1				
	Batiscan	74	1		1	1	1			3		
	La Durantaye – Saint-Vallier	74	1								1	
	Saint-Gabriel	47	1				1			1		
	Sillery	46		1				1				
	Cap-de-la-Madeleine	22	1		1		2			2		
	Rivière-du-Loup-en-haut	18					1					
	Île aux Coudres	17	1				1			1		
	Lac-des-Deux-Montagnes	2+100 cabanes	1						1			
	Île aux Oies	2		1					1			
	Récollets	1	1						1			
	Sault-Saint-Louis	1	1						1			
Nobles	Rivière-du-Sud	110	1				1				1	
	Boucherville	109	1		1	1	1			3		
	La Durantaye – Saint-Michel	106	1		1		1			2		
	Neuville	80	1		1			2				
	Sorel	79	1		1			2				
	Saint-Ours	77					1					
	Lotbinière	50	1		1		1	2				
	Longueuil	47		1	1			2				
	Bellechasse	47	1				1				1	
	Champlain	43	1		1		1	2				
	Contrecoeur	39	1		1	1	1					3
	Saint-Denis	39					1					
	Repentigny	34	1		1		2			2		
	Rivière-Ouelle	33	1		1		1			2		
	Vaudreuil	33					1					
	Varennes	25	1					1				
	La Pocatière	25	1					1				
	Lavaltrie	22		1			1	1				
	Bécancour	21	1					1				
	La Chevroitière	18		1				1				
Deschambault	15					1						
Sainte-Anne – La Pérade	13					2						
Aulnaies*	?					1						
Fonctionnaires												
Marchands	Île d'Orléans	280	4		4	2	3			8	2	
	Berthier	32					1					
	Maskinongé-Est	18					1					
Habitants	Terrebonne	50	1		1			2				
	Saint-François-Crevier	29	1				1			1		
	Île-Dupas-et-du-Chicot	25	1		1		1			2		
	Grondines	20	1		1	1	1			3		
	Grosbois-Est	16	1					1				
	Trois-Pistoles	1		1				1				
TOTAL	48 SEIGNEURIES		46	9	28	8	42	27	11	40	10	3

* Seigneurie sans aveu et dénombrement; existence de la TF connue par des sources indirectes.

ÉG:église; CH: chapelle; PR: presbytère; CI: cimetière; TF: terre de la Fabrique; DS: domaine seigneurial; TS: terre seigneuriale; TF: terre de la Fabrique; CS: censive; ES: emplacement.



Les communes sont un autre type d'espace que les seigneurs mettent à la disposition de leurs censitaires (ou de certains d'entre eux) bien que, dans ce cas-ci, cela ne soit pas à titre gratuit. On a déjà vu précédemment que les communes étaient peu répandues dans la vallée du Saint-Laurent. Concentrées surtout à l'extrémité ouest du lac Saint-Pierre et sur la rive sud à Montréal, il semble bien que c'est le milieu naturel et particulièrement les nombreuses îles et îlets qu'on y retrouve qui ont incité les seigneurs à délimiter des terres de la commune. Ailleurs, des seigneurs ont cherché à les systématiser comme les Jésuites au centre du trait carré de leurs villages

de Charlesbourg et de Bourg-Royal à Notre-Dame-des-Anges, et les Sulpiciens qui les utilisent comme ligne de partage entre les rangs doubles de plusieurs côtes de l'intérieur de l'île de Montréal. À cet égard, les communes existent autant dans leur fonction de service que comme des gestes d'aménagement du territoire.

Les aveux et dénombrements recensent 36 terres de la commune dans le monde rural laurentien dont près de la moitié sur l'île de Montréal. En examinant attentivement ces documents, on remarque toutefois que treize seigneuries où l'on ne mentionne pas de commune comportent malgré tout le paiement de redevances à ce chapitre.

Pour expliquer cette apparente anomalie, il faut d'abord comprendre que la plupart de ces seigneuries sont voisines de celles qui se trouvent dans la zone privilégiée décrite ci-dessus. Ou bien les seigneurs n'ont pas précisé où se trouvaient leurs communes (en raison peut-être de la multitude de petits îlets plus ou moins formellement identifiés), ou bien les censitaires utilisent à cet effet des terres seigneuriales qui disposent de l'espace suffisant (par exemple, à Longueuil, se trouvent des superficies en pacage sur l'île Sainte-Hélène), ou bien les seigneurs ont convenu avec leurs voisins de partager informellement leurs communes (c'est assurément le cas pour la seigneurie

RÉPARTITION DES COMMUNES DANS LES SEIGNEURIES EN 1725

SEIGNEURS	SEIGNEURIES	Maisons	Communes
Ecclésiastiques	Montréal	701	15
	Notre-Dame-des-Anges	102	3
	Laprairie	85	1
	Rivière-du-Loup-en-haut	18	1
Nobles	Boucherville	109	3
	Sorel	79	1
	Contrecoeur	39	1
	Verchères (1/2)	20	1
	Châteauguay	15	1
	Simblin	12	1
	Dutort*	?	1
Fonctionnaires			
Marchands	Berthier	32	1
	Maskinongé-Est	18	1
Habitants	Lussodière	2	2
	Île-Dupas-et-du-Chicot	25	1
	Cap-de-la-Trinité	22	1
	Sainte-Anne - Chorel	20	1
TOTAL	18 SEIGNEURIES		36

* seigneurie sans aveu et dénombrement. L'existence de la commune est connue par des sources indirectes.

de Muy, détachée de Boucherville plusieurs années après l'installation des censitaires). Cette dernière éventualité se retrouve aussi dans la région de Sainte-Anne-de-la-Pérade à l'extrémité est du gouvernement de Trois-Rivières. Là, la commune a toujours occupé toute la devanture du fief initial de Sainte-Anne. Après le partage, il semble évident que les censitaires des deux parties vont avoir accès à la commune, tout comme, apparemment, les habitants du fief de Tariou situé derrière et, pourquoi pas, ceux du petit fief de Sainte-Marie, voisin immédiat à l'ouest. La vérification de ces hypothèses reste un chantier ouvert.

Les aveux et dénombrements s'attachent également à relever la présence des moulins à scie dans les seigneuries. Au nombre de 28 en 1725, les moulins à scie doivent être considérés comme des bâtiments de service importants pour la communauté paysanne, en tout cas dans les seigneuries bien peuplées. Les moulins à scie situés en périphérie ont possiblement une fonction plus économique d'exploitation de la ressource ligneuse à une époque où les possibilités d'exportation semblent plus prometteuses qu'auparavant. Se trouvant plus souvent sur des censives que sur les terres réservées du seigneur, les moulins à scie peuvent être des initiatives non seigneuriales

qui restent toutefois assujetties au monopole des seigneurs à l'égard des usages du pouvoir d'eau sur leurs fiefs. Notons la particularité de la terre du moulin de la seigneurie de Pointe-aux-Écureuils, la seule à accueillir à la fois un moulin à farine et un moulin à scie.

Enfin, en plus des bâtiments à l'usage du seigneur et des équipements que l'on vient de passer en revue, les domaines contiennent aussi parfois des constructions qui assurent la sécurité collective. C'est certainement le cas des forts que l'on retrouve dans les environs de Montréal et qui sont des vestiges de la conjoncture militaire des débuts du siècle.



Les bâtiments et les terres de services occupent une place non négligeable dans les seigneuries rurales de la vallée du Saint-Laurent. Leur présence est largement conditionnée par les besoins des populations rurales en croissance et représente des progrès importants par rapport à la situation des fiefs au début de leur développement. Dans ce processus, les seigneurs ont voulu jouer un rôle actif qui ressort clairement de leurs efforts à doter leurs domaines des principaux équipements nécessaires à leurs censitaires.

Les redevances et les revenus

Dans la description de chacune des terres de la mouvance de leurs fiefs,

immédiatement après l'identité du censitaire et les dimensions de la censive, les seigneurs n'ont pas manqué de préciser les redevances qui y sont rattachées. Ces informations sont précieuses pour qui veut examiner la dimension économique et financière de l'enjeu que peut représenter la seigneurie pour son détenteur.

D'abord et surtout, les aveux et dénombrements rapportent les montants des cens et rentes. À ce chapitre, l'exhaustivité est remarquable : ces deux redevances complémentaires sont indiquées implacablement pour à peu près toutes les censives décrites. En effet, les omissions sont rares et se trouvent souvent à la fin d'une lon-

gue séquence de censives similaires dans une même ligne de peuplement. Elles semblent relever davantage de l'oubli (ou de la lassitude du personnel de l'intendant !) que d'une absence comme telle de redevances de cette nature. D'ailleurs, il existe des exemples de censives exemptes de cens et rentes, ce qui est toujours signalé clairement dans les documents.

Il n'en est pas de même pour les autres redevances qui figurent de façon variable selon les seigneuries. Par exemple, les prélèvements touchant le droit de pêche (le onzième poisson, mais pas toujours) ne sont mentionnés que dans les aveux et dénombrements de six seigneuries. Les

RÉPARTITION ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES MOULINS À SCIE DANS LES SEIGNEURIES EN 1725

SEIGNEURS	SEIGNEURIES	MAISONS	MOULINS À SCIE	SITUATION GÉOGRAPHIQUE				
				DS	TS	TM	CS	AF
Ecclésiastiques	Montréal	701	7	1			6	
	Saint-Augustin	160	2	1			1	
	Notre-Dame-des-Anges	102	2					2
	Beaupré	202	1	1				
	Laprairie	85	1				1	
Nobles	Rivière-du-Sud	110	1	1				
	Neuville	80	1				1	
	Saint-Ours	77	2				2	
	Lotbinière	50	1				1	
	Beaumont	44	1				1	
	Chambly	17	1				1	
Fonctionnaires								
Marchands	Île d'Orléans	280	1				1	
	Berthier	32	1		1			
	Dautré	6	1	1				
	Saint-Charles-d'Yamaska	1	1	1				
Habitants	Terrebonne	50	1	1				
	Pointe-aux-Écureuils (Bélair)	19	1			1		
	Les Éboulements	6	1		1			
	L'Isle-Verte	1	1	1				
TOTAL	19 SEIGNEURIES		28	8	2	1	15	2

DS: domaine seigneurial; TS:terre seigneuriale; TM:terre du moulin
CS:censive; AF:arrière-fief.

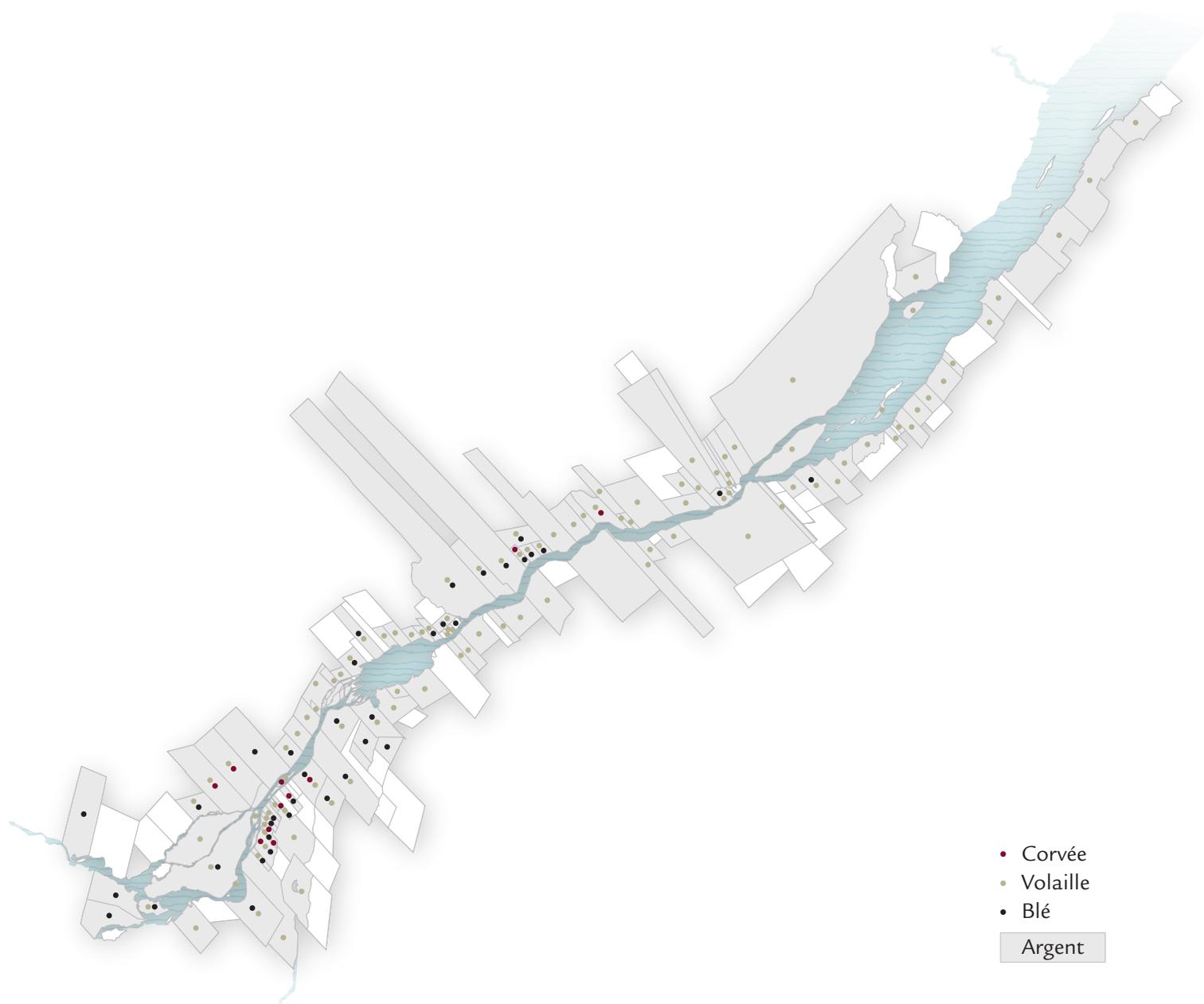
redevances liées au droit de commune sont signalées pour 26 seigneuries, incluant treize fiefs qui n'ont apparemment pas de commune (voir la discussion à ce propos ci-dessus) et excluant des cas de présence attestée de communes, comme Montréal qui n'en compte pas moins de 15. Pourtant, ailleurs, des droits d'application strictement locale, comme le droit de place au village à Varennes, de même que des redevances sous forme de messes (essentiellement envers des terres de la fabrique) sont explicitement cités.

Que faire de tout cela? De toute évidence, les aveux et dénombrements ne constituent pas le meilleur docu-

ment pour connaître l'ensemble des droits et des redevances. À ce sujet, les actes de concession des censives paraissent convenir davantage. Manifestement, les seigneurs ont voulu indiquer dans leurs aveux et dénombrements les principales redevances à payer annuellement, soit le cens et les rentes, assorties de certaines autres qui sont effectivement à charge pour les censitaires et varient selon les cas. Il n'est pas exclu non plus que la formulation d'un montant global relatif apparemment aux seuls cens et rentes ait rassemblé l'ensemble de la charge pécuniaire de toutes les redevances, ce qui semble être le cas d'un certain nombre de seigneuries (8) en

ce qui concerne notamment le droit de commune³⁰.

Malgré l'imperfection de la source, il reste que les aveux et dénombrements permettent de considérer certaines dimensions des redevances pesant sur les censives et, en premier lieu, la nature des paiements. À une exception près, le paiement des redevances comporte toujours le versement d'une somme d'argent. Cependant, rares sont les cas (4) où seul l'argent est impliqué. Pour plus de la moitié des seigneuries, les paiements se font en argent et en volailles (surtout des chapons) auxquels s'ajoute le blé à l'occasion. Ces deux formules de paiement rejoignent plus des trois quarts



des seigneuries rurales avec censives de 1725 ($98/130 = 75,4\%$). Les autres arrangements relatifs au paiement ne touchent qu'un petit nombre de seigneuries, mais ils ne sont pas pour autant inintéressants. On remarque en effet que seuls de l'argent et du blé sont demandés pour sept seigneuries dont la plupart se distinguent par le caractère récent de leur occupation, soit à l'ouest de Montréal (3) soit dans le Richelieu (2). Le chapon serait-il donc en voie de devenir un vestige du XVII^e siècle? Surtout, on constate à quel point les journées de corvée

sont peu présentes dans l'ensemble des redevances. Elles ne figurent que dans onze aveux et dénombrements et, dans sept cas, ces journées de corvée sont liées directement au droit de commune (dont six fois sur la rive sud de Montréal). À Portneuf, elles sont associées plutôt au droit de pêche. Il ne reste donc que trois seigneuries pour lesquelles les titulaires auraient imposé un droit de corvée à leurs censitaires. De toute évidence, les aveux et dénombrements ne donnent pas l'impression que les censitaires ont été corvéables à l'excès.

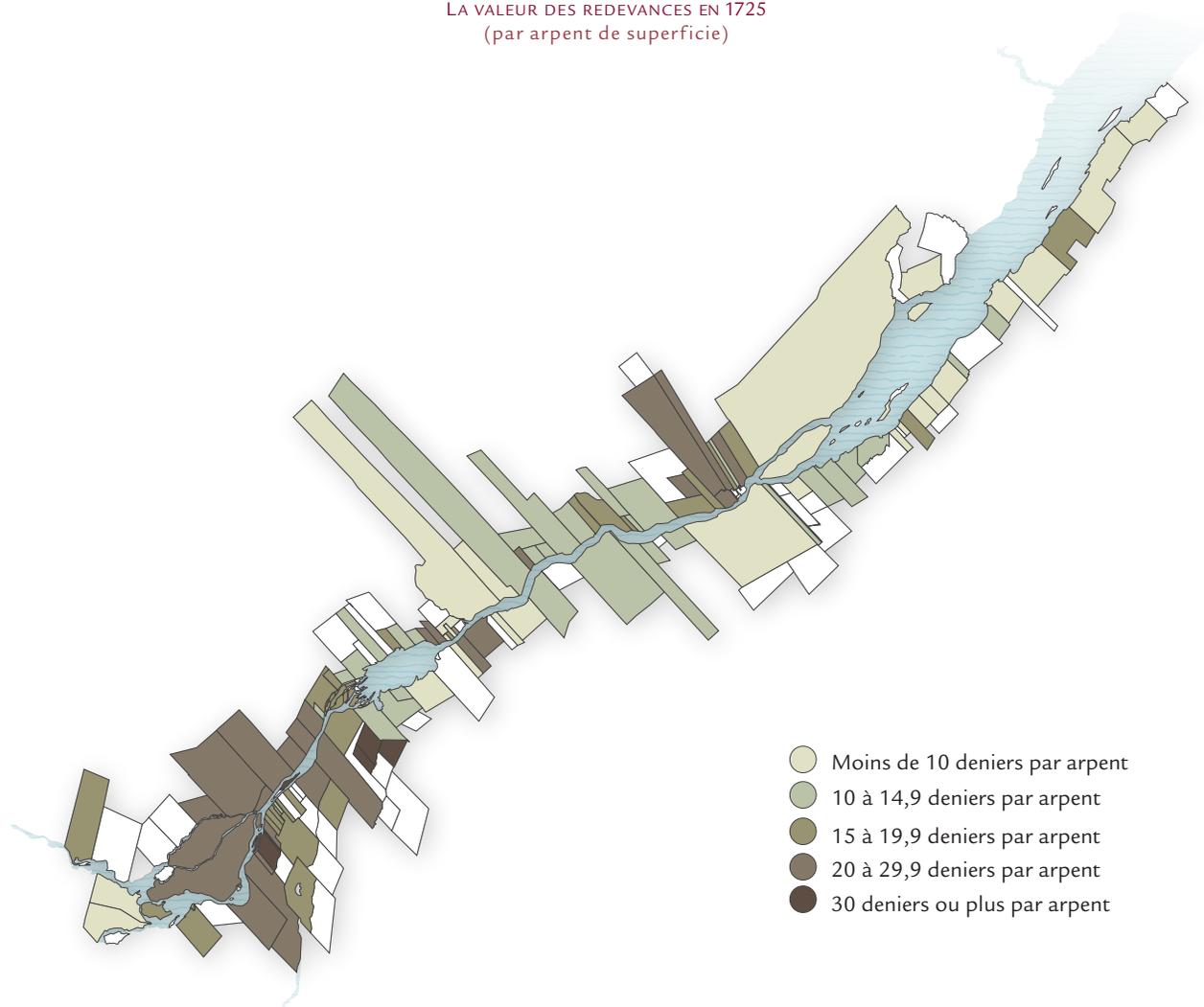
Afin de relativiser et de comparer le poids des redevances, nous avons ramené l'ensemble de celles-ci sous une forme monétaire commune (le denier) que nous avons ensuite reportée sur une échelle uniforme (l'arpent en superficie). Cet exercice montre que le gouvernement de Montréal est celui où les redevances sont les plus lourdes. Les redevances de la très grande majorité des seigneuries montréalaises ont une valeur d'au moins 15 deniers par arpent de superficie. C'est tout le contraire de la situation dans les gouvernements de Trois-Rivières et de

RÉPARTITION DES SEIGNEURIES SELON LA NATURE DU PAIEMENT DES REDEVANCES EN 1725

NATURE DES PAIEMENTS	Nombre de seigneuries avec censives	%	SEIGNEURIE	STATUT DU SEIGNEUR	RÉGION
Argent seulement	4	3,1	Île aux Ruaux	ecclésiastique	Côte-du-Sud
			Saint-Pierre	habitant	Richelieu
			Kamouraska	marchand	Côte-du-Sud
			Lotbinière	noble	Rive Sud Québec
Argent et volaille(s)	75	57,7			
Argent, volaille(s) et blé	23	17,7			
Argent, volaille(s), blé et corvée	5	3,8	Muy	noble	Rive Sud Montréal
			Contrecœur	noble	Rive Sud Montréal
			Sainte-Marie	marchand	Rive N-E Trois-Rivières
			Boucherville	noble	Rive Sud Montréal
			Simblin	noble	Rive Sud Montréal
Argent, volaille(s) et corvée	5	3,8	Portneuf	noble	Rive Nord Québec
			Îles Bouchard	noble	Rive Nord Montréal
			Repentigny	noble	Rive Nord Montréal
			Lachenaie	noble	Rive Nord Montréal
			Varennes	noble	Rive Sud Montréal
Argent et blé	7	5,4	Île Saint-Christophe	ecclésiastique	Rive N-E Trois-Rivières
			Argenteuil (D'Ailleboust)	noble	Ouest Montréal
			Soulanges	noble	Ouest Montréal
			Vaudreuil	noble	Ouest Montréal
			Saint-Sulpice	ecclésiastique	Rive Nord Montréal
			Bonsecours – Fèzeret	marchand	Richelieu
			Bourgmarie	marchand	Richelieu
Argent, blé et corvée	1	0,8	Verchères	noble	Rive Sud Montréal
Volaille(s) et blé	1	0,8	Boucher	noble	Rive N-E Trois-Rivières
Données manquantes*	9	6,9			
TOTAL	130	100			

* Seigneuries avec occupation en censive mais sans aveu.

LA VALEUR DES REDEVANCES EN 1725
(par arpent de superficie)



Québec. Et il n'y a que dans le gouvernement de Montréal que l'on retrouve des valeurs dépassant 30 deniers. Les raisons de ce contraste semblent provenir de deux facteurs : d'une part, la taille plus modeste des censives qui y sont concédées et, d'autre part, la concentration de l'exigence de fournir des journées de corvée. Pour un même taux de redevances par arpent de front, les seigneurs du gouvernement de Montréal risquent en effet de concéder une parcelle plus petite qu'ailleurs dans la vallée du Saint-Laurent. Si jamais la taille de la concession est similaire, il y a fort à parier que le taux de redevances sera plus élevé dans le gouvernement de Montréal.

De plus, comme c'est là où les journées de corvée sont les plus courantes, on comprend que cette exigence, estimée à 30 sols par jour (soit le prix d'une journée de travail à l'époque), ajoute considérablement au poids des redevances. Rien ne permet de penser que cette situation résulte de l'action d'un groupe de seigneurs plutôt qu'un autre. Il semble bien que l'on soit plutôt en présence d'une prise en compte plus calculée de l'espace dans cette région qui réunit, on le sait, des qualités supérieures de terroir.

Les montants totaux des redevances consignées dans les aveux et dénombrements permettent enfin d'en arriver à une certaine estimation du revenu

seigneurial. Le résultat obtenu est nécessairement moindre que le revenu seigneurial global qui inclut, en plus des redevances foncières proprement dites, des sources de revenus fondamentales comme la banalité ou les lods et ventes, dont ne parlent pas les aveux et dénombrements. Aussi, cette part estimée du revenu seigneurial tiré des redevances foncières constitue seulement un revenu potentiel puisqu'il reste à le percevoir. Or, les censitaires ne sont pas bons payeurs, comme le démontrent les principales monographies seigneuriales qui ont vérifié la chose... Quoiqu'il en soit, les données disponibles fournissent un ordre de grandeur des possibilités

RÉPARTITION DES SEIGNEURIES SELON LA VALEUR DES REDEVANCES EN 1725
(par arpent de superficie)

GOUVERNEMENTS ET RÉGIONS	DENIERS PAR ARPENT DE SUPERFICIE					DONNÉES MANQUANTES*	TOTAL
	Moins de 10	10 à 14,9	15 à 19,9	20 à 29,9	30 et plus		

GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL

Ouest	2	0	2	0	0	0	4
Rive Nord	0	1	2	7	1	0	11
Centre	0	0	0	2	0	0	2
Rive Sud	0	1	5	7	2	1	16
Richelieu	0	1	4	1	2	0	8
TOTAL	2	3	13	17	5	1	41

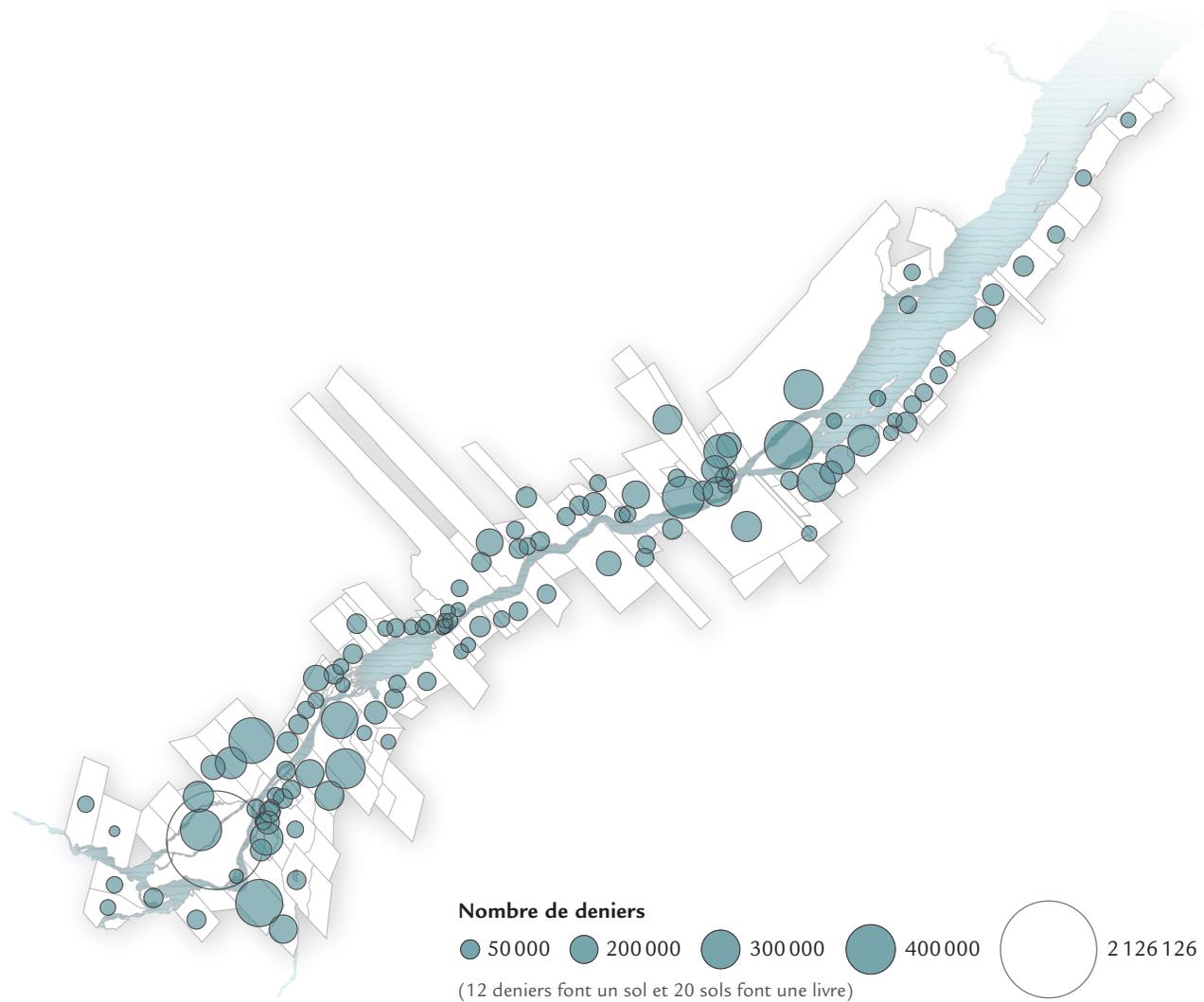
GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES

Rive Nord-Ouest		5	1	2		0	8
Rive Nord-Est	5	5	2	1		0	13
Rive Sud	4	4	0	2		2	12
TOTAL	9	14	3	5	0	2	33

GOUVERNEMENT DE QUÉBEC

Rive Nord	0	5	4	1		0	10
Québec (environs)	0	1	3	5		0	9
Beaupré-Orléans	4	0	0	0		0	4
Rive Sud	1	4	0	0		2	7
Côte-du-Sud	9	8	2	0		4	23
Bas-Saint-Laurent	3	0	0	0		0	3
TOTAL	17	18	9	6	0	6	56
TOTAL DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT	28	35	25	28	5	9	130

* Seigneuries avec occupation en censive mais sans aveu.



de retour qu'un seigneur peut espérer tirer de ses propriétés seigneuriales, qu'il s'agisse d'une seigneurie unique ou d'un ensemble seigneurial.

Sans surprise, on constate que les seigneurs qui pourront profiter des plus gros revenus provenant des redevances foncières sont les institutions ecclésiastiques et la noblesse disposant d'ensembles seigneuriaux. Seul le marchand Guillaume Gaillard, seigneur de l'île d'Orléans, se trouve avec eux dans la catégorie des revenus supérieurs à 1 000 livres. Évidemment, les Sulpiciens font figure d'exception avec des

revenus estimés à plus de 10 000 livres dont la majeure partie provient bien entendu des censitaires de l'île de Montréal. Les Jésuites et le Séminaire de Québec les suivent avec respectivement 4936 et 2635 livres. Ces trois importants seigneurs ecclésiastiques semblent ainsi en mesure de pouvoir retirer des sommes considérables pour appuyer leurs œuvres. Pour un grand nombre de seigneurs toutefois, les revenus ne dépasseront pas 500 livres et, pour les seigneurs fonctionnaires et habitants (sauf le curé Lepage), il s'agira même du maximum possible.

Les montants en cause s'apparentent donc davantage à un revenu d'appoint pour les nombreux seigneurs qui ont une occupation ailleurs. Pour ceux qui résident sur leur seigneurie, ces revenus ne risquent pas de les enrichir, mais ils se situent le plus souvent à un niveau qui les met à l'abri des mauvais coups du sort. Dans tous les cas, les seigneurs de 1725 doivent avoir à l'esprit que la perspective de retirer davantage passe par la poursuite du peuplement et du développement de leurs fiefs.

Au terme de cet examen du rapport entre les seigneurs et leurs seigneu-

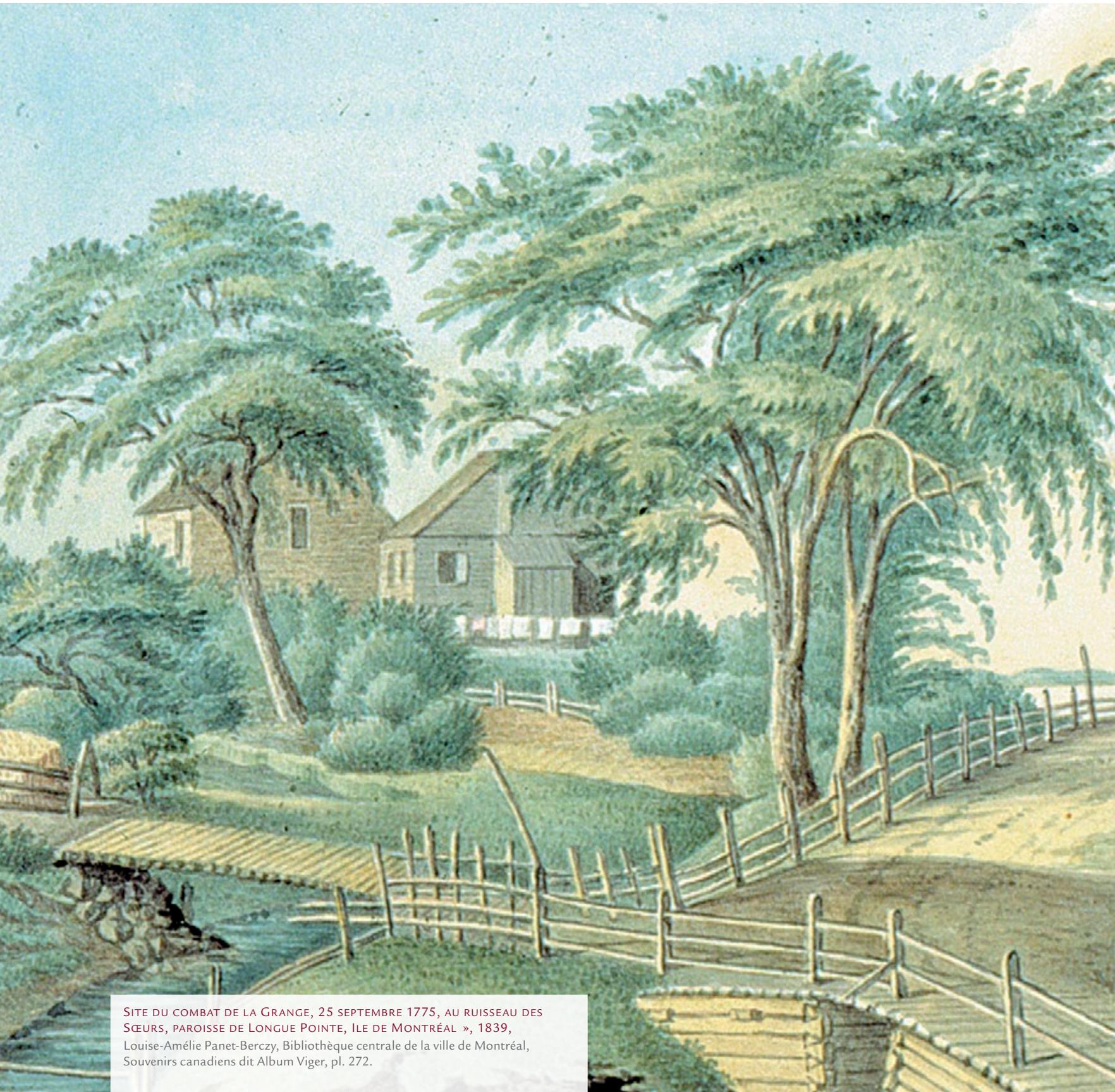
RÉPARTITION DES SEIGNEURIES UNIQUES ET DES ENSEMBLES SEIGNEURIAUX EN 1725 SELON LE REVENU SEIGNEURIAL ESTIMÉ
TIRÉ DES REDEVANCES ET SELON LE STATUT DU SEIGNEUR

COMPOSITION DE LA PROPRIÉTÉ SEIGNEURIALE	SEIGNEURS	REVENU EN LIVRES								TOTAL	
		0	moins de 100	100-499	500-999	1000-2499	2500-4999	5000-9999	Plus de 10000		Données manquantes*
Seigneuries uniques	Ecclésiastiques										0
	Nobles	4	4	8	2	0				3	21
	Fonctionnaires	6	0	1	0	0				2	9
	Marchands	1	0	4	2	1				0	8
	Habitants	10	10	9	0	0				2	31
TOTAL		21	14	22	4	1	0	0	0	7	69
Ensembles seigneuriaux	Ecclésiastiques	1	0	3	0	1	2		1		8
	Nobles	4	7	13	3	7	0		0		34
	Fonctionnaires	0	0	1	0	0	0		0		1
	Marchands	0	1	4	0	0	0		0		5
	Habitants	0	1	1	1	0	0		0		3
TOTAL		5	9	22	4	8	2	0	1	0	51

ries, on doit convenir que ce n'est pas l'indifférence qui anime les détenteurs des fiefs laurentiens. De toute évidence, la grande majorité des seigneurs n'a pas voulu se cantonner dans l'inaction après avoir reçu ou acquis une ou des seigneuries. Au contraire, on a plutôt vu à l'œuvre des institutions et des individus qui ont cherché à ajouter une valeur véritable à leur propriété en s'y réservant d'abord des morceaux de choix, domaines dont ils ont fait le plus souvent des exploitations agricoles de qualité supérieure, et ce, à tous les points de vue. De plus, dans bien des

seigneuries, ces domaines ont même constitué des centres de services et d'activités qui mettent en relief les aspirations seigneuriales de jouer un rôle déterminant dans l'aménagement et le développement de leur propriété en fief. Évidemment, les seigneurs ont agi selon leurs ressources et les circonstances socioéconomiques qui leur sont propres. Un seigneur habitant n'a pas les mêmes besoins qu'un seigneur fonctionnaire vivant en ville et il ne dispose pas non plus des capacités d'investissement d'un marchand. Cependant, considérant la notion d'enjeu, il semble

bien que les efforts des seigneurs, à quelque échelle que ce soit, démontrent leurs intentions de ne pas être de simple figurant, mais bien des acteurs clés dans le processus d'emprise au sol. Certes, les revenus sont encore un élément incertain pour plusieurs en 1725, mais la conjoncture commerciale prometteuse qui s'installe à ce moment et qui incite à poursuivre les défrichements et à augmenter la production, couplée à l'importance du front pionnier qui ne cesse de s'étendre à cette époque, laisse présager assurément des jours meilleurs sous ce rapport.



SITE DU COMBAT DE LA GRANGE, 25 SEPTEMBRE 1775, AU RUISSEAU DES SŒURS, PAROISSE DE LONGUE POINTE, ÎLE DE MONTRÉAL », 1839, Louise-Amélie Panet-Berczy, Bibliothèque centrale de la ville de Montréal, Souvenirs canadiens dit Album Viger, pl. 272.

CHAPITRE 6

Les censitaires et leurs censives



L'AUTRE ACTEUR-CLÉ DANS LE PROCESSUS D'EMPRISE AU SOL EST LE CENSITAIRE. EN TANT QUE PROPRIÉTAIRES DE L'IMMENSE MAJORITÉ DES PARCELLES COMPOSANT LE MONDE RURAL LAURENTIEN, LES CENSITAIRES SONT PRATIQUEMENT PRÉSENTS À TOUTES LES PAGES DES AVEUX ET DÉNOMBREMENTS.



Cependant, ils ne sont pas des interlocuteurs directs des autorités coloniales. Ils ne parlent pas pour eux; au contraire, ce sont les seigneurs qui parlent d'eux. La description unifiée et laconique des censives reflète bien cela :

Qu'au dessus est Jean Gagnon qui a une terre de trois arpents de front sur ladite profondeur chargée des memes cens et rentes, sur laquelle est une maison, une grange et une étable et environ quarante arpents de terres labourables et cinq arpents de prairies.

Comparativement aux seigneurs, les censitaires nous apparaissent donc plus distants. On pourrait aller jusqu'à dire plus anonymes même, car l'homonymie devient vite une difficulté pour qui veut distinguer les « Jean Gagnon » qui se multiplient d'une génération à une autre dans les seigneureries rurales de la vallée du Saint-Laurent. À défaut de pouvoir connaître et reconnaître parfaitement chacun des individus possédant l'une ou l'autre des 6 748 censives³¹ décrites dans les aveux et dénombremments, il nous reste tout de même la capacité de vérifier l'existence de certains clivages de base parmi eux, clivages nous permettant de cerner suffisamment leur rapport à la terre. Ces clivages correspondent d'abord à la situation socioprofessionnelle même des censitaires (non-paysans ou paysans). Pour chacun de ces groupes,

une typologie des censives, croisant la présence de bâtiments et l'intensité de l'exploitation, mettra ensuite en évidence les contrastes de la condition de censitaire.

Les censitaires non paysans

L'image que l'on se fait du censitaire dans la vallée du Saint-Laurent sous le Régime français – et par la suite également d'ailleurs(!) – le dépeint sans nuance comme un agriculteur, un habitant ou un paysan, bref quelqu'un qui tire sa subsistance essentiellement du travail de la terre. Cette image n'est pas fautive, bien évidemment, mais il y a lieu d'y apporter une légère correction. En effet, le dépouillement des aveux et dénombremments permet de voir qu'un certain nombre de censives ne sont pas en fait la propriété de paysans.

Ces censitaires non paysans proviennent de différents horizons, à partir des plus hauts échelons de la société coloniale, comme en fait foi l'intendant Michel Bégon qui est censitaire deux fois plutôt qu'une! Parmi eux, on retrouve un large éventail des institutions ecclésiastiques de la colonie, qui détiennent chacune un nombre fort variable de censives (de une à onze). Le clergé est aussi représenté par certains de ses membres qui, de façon individuelle, possèdent des censives. Il s'agit de prêtres séculiers, le plus souvent curés de la paroisse où ils exercent leur ministère. Avec bien au-delà

d'une centaine de censives, la noblesse constitue le groupe non paysan le plus actif dans ce type d'appropriation foncière. Officiers militaires non nobles, marchands, fonctionnaires et gens de métiers détiennent eux aussi des censives.

Le cas des seigneurs habitants se situe à la limite de la définition du censitaire non paysan. Au jour le jour, il n'y a pas de doute que ces individus et leurs familles ont des occupations qui s'apparentent considérablement à celles des paysans de la vallée du Saint-Laurent. Cependant, leur qualité de seigneur leur confère un privilège exclusif sur le plan foncier qui les distingue de manière significative des autres habitants. Leur importance comme propriétaires de censives confirme cet avantage. C'est pourquoi nous avons choisi de les inclure ici dans le groupe des censitaires non paysans.

Au total, près de 400 censives se retrouvent entre les mains de censitaires non paysans, ce qui représente 5,8 % de l'ensemble des censives rurales laurentiennes et plus de 11 % de leur superficie. Cette présence de censitaires non paysans indique donc clairement que les censives ne sont pas l'apanage exclusif des habitants.

Pour plusieurs censitaires non paysans, ces censives constituent leur seule propriété foncière dans le monde rural. C'est le cas, par exemple, de la communauté des Frères Hospitaliers



LES CENSITAIRES NON PAYSANS ET LEURS CENSIVES EN 1725

CENSITAIRES NON PAYSANS	Nombre total de censives	Nombre de censives sur une seigneurie leur appartenant	Superficie totale des censives	Superficie des censives sur une seigneurie leur appartenant	Superficie totale exploitée sur les censives	Superficie exploitée sur les censives sur une seigneurie leur appartenant
Ursulines de Québec	11	0	586	0	375	0
Congrégation Notre-Dame	10	0	1 158	0	548	0
Hôtel-Dieu de Montréal *	8	0	898	0	390	0
Frères Hospitaliers	6	0	748	0	223	0
Hôtel-Dieu de Québec *	6	0	738	0	147	0
Ursulines de Trois-Rivières	6	0	572	0	91	0
Séminaire de Québec	2	0	226	0	160	0
Hôpital général de Québec	1	1	130	130	0	0
Jésuites	2	1	360	60	42	6
Membres du clergé individuellement	13	0	2 656	0	332	0
Nobles	139	27	20 916	5 209	2 460	483
Officiers militaires non nobles	4	0	590	0	106	0
Marchands	64	3	10 871	480	1 601	0
Fonctionnaires	38	0	7 592	0	903	0
Métiers divers	12	0	1 761	0	426	0
HABITANTS SEIGNEURS	66	30	47 643	12 023	1 623	431
TOTAL	388	62	97 445	17 902	9 427	994

* Incluant les Pauvres.

qui, sans seigneurie ni arrière-fief, a bien besoin de ses six censives pour appuyer son œuvre et assurer sa subsistance. Cinq de ces six censives sont situées sur l'île de Montréal, la proximité de l'une ou l'autre des trois villes de la colonie étant d'ailleurs une caractéristique répandue des censives des non-paysans. Même exclus de la propriété seigneuriale, des censitaires non paysans parviennent à se tailler des exploitations agricoles intéressantes et on remarque une tendance à accumuler des censives chez certains d'entre eux. On en trouve des exemples dans tous les groupes sociaux, qu'il s'agisse de nobles comme l'officier Jacques Testard de Montigny ou le conseiller au Conseil supérieur, Augustin Rouer de Villeray, de marchands comme Joseph Riverin ou Ignace Lefebvre ou même de notai-

res comme Florent de Lacetière et Marien Tailhandier.

Les censitaires non paysans compte aussi des seigneurs dans leurs rangs, et pas seulement des seigneurs habitants. Une telle présence atteste de la contribution des censives dans la composition et la consolidation de la propriété foncière des seigneurs. Ce phénomène particulièrement intéressant se traduit de diverses manières. En premier lieu, des seigneurs profitent de leurs seigneuries pour s'y concéder, à eux mais aussi à des membres de leur famille immédiate, des censives de taille souvent avantageuse. Les seigneurs habitants et nobles sont ceux qui recourent le plus à cette stratégie qui poursuit et intensifie le processus d'accaparement foncier amorcé par le découpage des domaines et des terres seigneuriales vu

précédemment. Ainsi, ce sont respectivement plus de 12 000 et 5 000 arpents en superficie qui tombent entre les mains de ces familles seigneuriales.

Plusieurs seigneurs possèdent également des censives dans d'autres seigneuries que les leurs. En nombre comme en superficie, il s'agit même de la manifestation la plus importante de leur présence dans le groupe des censitaires non paysans. Pour les seigneurs aussi, les censives près des centres urbains ont la cote, ce qui est particulièrement visible chez les institutions ecclésiastiques féminines qui accaparent chacune bon nombre de censives dans les banlieues. Parallèlement, on remarque que les seigneurs semblent également attirés par les censives situées dans les fiefs de leurs voisins. En fait, tout se passe comme si les seigneurs voisins s'avantageaient

mutuellement en se concédant des censives sur leurs fiefs respectifs. Cette manière de faire doit donc être considérée comme un aspect non négligeable de l'établissement de liens entre les familles seigneuriales, au même titre que la conclusion d'alliances matrimoniales.

La place occupée par les censives dans la propriété foncière des seigneurs ne se limite pas simplement à l'accumulation d'arpents de terre supplémentaires. Ensemble, les seigneurs exploitent ainsi près de 10 000 arpents de terre sur des censives leur appartenant. Pour plusieurs seigneurs, l'exploitation de leurs censives constitue une part importante de leur capacité de production agricole totale; pour certains, cette part est même prédominante. Les Ursulines de Québec en fournissent un exemple éloquent: les 395 arpents exploités sur les parcelles en leur possession se répartissent entre 20 arpents sur un arrière-fief dans la seigneurie de Lauzon et 375 arpents sur neuf censives du roi autour de Québec. Dans ces conditions, on comprend beaucoup mieux pourquoi les Ursulines n'ont pas jugé bon d'établir un domaine sur leur seigneurie de Sainte-Croix. Elles ont nettement privilégié une

stratégie d'exploitation des censives situées à proximité de leur couvent. La Congrégation Notre-Dame présente elle aussi un profil de production agricole où les censives jouent un rôle déterminant (548 arpents), bien qu'il soit mieux équilibré que celui des Ursulines par rapport à l'exploitation de leur domaine (95 arpents) et de leur arrière-fief de Verdun (150 arpents). Chez les seigneurs laïques, il arrive aussi que l'exploitation de censives l'emporte sur celle d'un domaine, comme c'est le cas par exemple à Repentigny, Grondines ou Bonsecours. Dans cette dernière seigneurie, le seigneur Louis Bélanger dispose de 55 arpents en exploitation sur une censive tandis que son domaine n'en compte que onze.

Compte tenu de leur profil, les censitaires non paysans ne vont pas tenir feu et lieu eux-mêmes sur leurs censives, mis à part sans doute les membres de familles seigneuriales résidentes qui, minimalement, vivront à proximité. Pour les autres, le faire-valoir de ces censives passe nécessairement par le recours à un fermier. Malheureusement, les aveux et dénombremens sont passablement laconiques sur cette question. On n'y mentionne qu'à deux reprises ce

type d'arrangement. L'examen de la typologie des censives non paysannes confirme cependant l'existence de ce mode d'exploitation. En effet, il ne se trouve pas moins de 128 censives non paysannes exploitées sur lesquelles aucun bâtiment n'a été construit, ce qui implique l'absence de résidence et une exploitation par autrui. Ce groupe de censives comprend d'ailleurs un nombre non négligeable d'exploitations intensément mises en valeur. Ces 128 censives dépassent même le nombre des exploitations constituées – présence minimale du trio maison, grange, étable – (122) dans l'ensemble des censives non paysannes exploitées (VOIR LE TABLEAU CI-DESSOUS).

D'autres caractéristiques des censives non paysannes en font un groupe d'exploitations qui se distinguent à la fois du reste des censives et des domaines seigneuriaux. Par rapport aux autres censives, on constate tout d'abord que les terres peu développées sont présentes dans les mêmes proportions parmi les censives non paysannes ($145/388 = 37,4\%$ contre $37,8\%$ pour l'ensemble). La différence se situe plutôt à l'autre extrémité des valeurs de développement. Ainsi, l'importance relative des censives non paysannes comprenant au moins 30 arpents

TYPOLOGIE DES CENSIVES NON PAYSANNES EN 1725
(selon la présence de bâtiments et la superficie en exploitation)

BÂTIMENTS	SUPERFICIE TOTALE EN EXPLOITATION EN ARPENTS SUR LES CENSIVES NON PAYSANNES											
	0	Moins de 10	De 10 à 19,99	De 20 à 29,99	De 30 à 39,99	De 40 à 49,99	De 50 à 59,99	De 60 à 79,99	De 80 à 99,99	100-199	Plus de 200	Total
Aucun	82	38	41	23	10	1	4	6	2	3	0	210
Grange	0	9	14	8	2	1	0	0	0	0	0	34
Étable	0 (1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Maison	1	2	0 (1)	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Maison et grange	0	3	3	3 (1)	0	0	0	1	0	0	0	11
Maison et étable	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Maison et écurie	0	0	1	0	0 (1)	0	0	0	0	0	0	2
Maison, écurie et étable	0	8	9	12 (1)	16	9 (1)	9	13 (1)	6	5	0	90
Maison, grange, étable et écurie	0	0	1 (3)	2 (1)	4 (2)	3 (1)	6 (2)	0 (1)	1	2 (2)	0 (1)	32
Autres seulement	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	3
TOTAL	84	61	74	51	35	17	22	22	9	12	1	388

() Indique le nombre de censives comptant aussi d'autres bâtiments à l'usage du censitaire.

exploités est sensiblement supérieure à celle que nous retrouvons pour les autres censives (118/388 = 30,4 % contre 27,6 % pour l'ensemble). L'écart devient encore plus significatif quand on se limite aux terres d'au moins 60 arpents de superficie en exploitation (44/388 = 11,3 % contre seulement 5,9 % pour l'ensemble). Les censives non paysannes ont donc tendance à devenir des exploitations plus considérables que les censives strictement paysannes. Par rapport aux domaines seigneuriaux, les censives non paysannes paraissent moins bien nanties en nombre de bâtiments. Les 122 exploitations constituées recensées parmi les censives non paysannes se divisent en fait en 90 censives comportant le trio de base maison-grange-étable et en 32 censives seulement qui disposent aussi d'une écurie. La situation est très différente dans le cas des domaines où cette division s'exprime de façon inverse : 35 avec maison-grange-étable contre 59 avec l'écurie en plus. De plus, les censives non paysannes sont rarement équipées de bâtiments supplémentaires. Tout cela semble indiquer que les censitaires non paysans, à la différence de bon nombre de seigneurs par rapport à leurs domaines, n'ont pas voulu trop y investir en bâtiments, une stratégie qui semble somme toute fort logique quand on considère leur lieu de résidence et encore davantage pour tous ceux d'entre eux qui sont aussi seigneurs.

Alors que la présence d'éléments non paysans dans la propriété des terres en roture est une constante fort connue de la structure agraire préindustrielle européenne, avec toutes les conséquences qui en découlent, il nous a paru essentiel d'insister sur l'existence de censitaires non paysans dans le monde rural laurentien de 1725. Ce faisant, ce n'est pas que la composition sociale du groupe des censitaires qui devient plus nuancée, mais aussi des questions comme le développement des banlieues, dans lequel les censitaires non paysans jouent un rôle fondamental, de même que leurs pratiques d'accaparement foncier au niveau des censives, en continuité avec des phénomènes similaires vus précédemment chez les seigneurs.

Les censitaires paysans

Les censitaires paysans et leurs familles forment malgré tout l'immense majorité de la population rurale de la vallée du Saint-Laurent en 1725. Ce sont eux qui transforment le territoire rural par leurs travaux quotidiens modulés par les saisons, ce qui se traduit, à coût d'effets cumulés au fil des ans, en une présence toujours plus profonde, plus enracinée dans le terroir laurentien.

En plus de sa délicate synonymie avec le terme paysan, l'appellation « habitant », que l'on utilise généralement pour désigner les censitaires paysans, comporte toujours son acception primaire liée à la résidence. En effet, les censitaires paysans, contrairement à ceux qui ne le sont pas, tiennent feu et lieu sur leurs censives ; ils habitent bel et bien dans les seigneuries auxquelles ils sont rattachés par leur propriété foncière. Les aveux et dénombremments ne prennent pas la peine de noter le fait de résider sur la censive. Ils signalent plutôt, le cas échéant, les situations qui s'en écartent. Il y a moins de 200 de ces mentions qui précisent, par exemple, que des fils d'habitants ne vivent pas encore sur des terres nouvellement concédées dans le deuxième rang de la seigneurie de La Pocatière. Si le censitaire ne réside pas dans la seigneurie, il en sera presque toujours un voisin pas très éloigné, comme ce Pierre Sylvestre qui possède une censive non établie à la Pointe-aux-Écureuils et qui demeure à Neuville, le fief immédiatement à côté. Il y a tout lieu de croire d'ailleurs que les distances en cause dans ces cas de non-résidence correspondent à l'extension de ce que le géographe-historien Serge Courville entend par le concept d'aire domestique³².

Vivant sur leurs terres, les censitaires paysans en assument eux-mêmes l'exploitation. Comme pour les domaines et pour les censives non paysannes, les aveux et dénombremments font rarement mention que la censive paysanne est exploitée par une autre personne que son propriétaire. Tout en présumant la généralisation du faire-valoir direct, on peut aussi considérer que des censives appartenant à des successions où il ne se trouve pas d'héritiers en mesure d'exploiter la terre soient cédées à bail à un fermier. Cinq des

16 rares mentions relatives à l'exploitation d'une censive paysanne par un fermier relèvent de cette situation qui devrait vraisemblablement être plus répandue.

Est-ce à dire que tous ces censitaires paysans vivant côte à côte des fruits de l'agriculture forment une masse indifférenciée de petits producteurs homogènes ? La réponse est assurément négative et on en a eu des indices précédemment dans nos discussions autour de la taille des parcelles et surtout de l'intensité de leur exploitation qui confirment les conclusions de Christian Dessureault à cet égard dans son article de 1987 (VOIR LA BIBLIOGRAPHIE). Reportée sur une carte cadastrale de la vallée du Saint-Laurent rurale, on peut de nouveau constater la très grande variabilité de la superficie totale exploitée sur les parcelles, dont plus de 92 % sont constituées de censives paysannes. Une telle représentation permet littéralement de visualiser une véritable mosaïque de conditions paysannes entre lesquelles s'intercalent de grandes exploitations comme les domaines et, dans une moindre mesure, les plus considérables des censives non paysannes, notamment près des villes (VOIR LES TROIS CARTES SUIVANTES).

Une typologie des censives paysannes fondée sur le croisement de la présence de bâtiments et de la superficie exploitée rend possible l'approfondissement de l'examen de la condition paysanne (VOIR LE TABLEAU À LA PAGE 130).

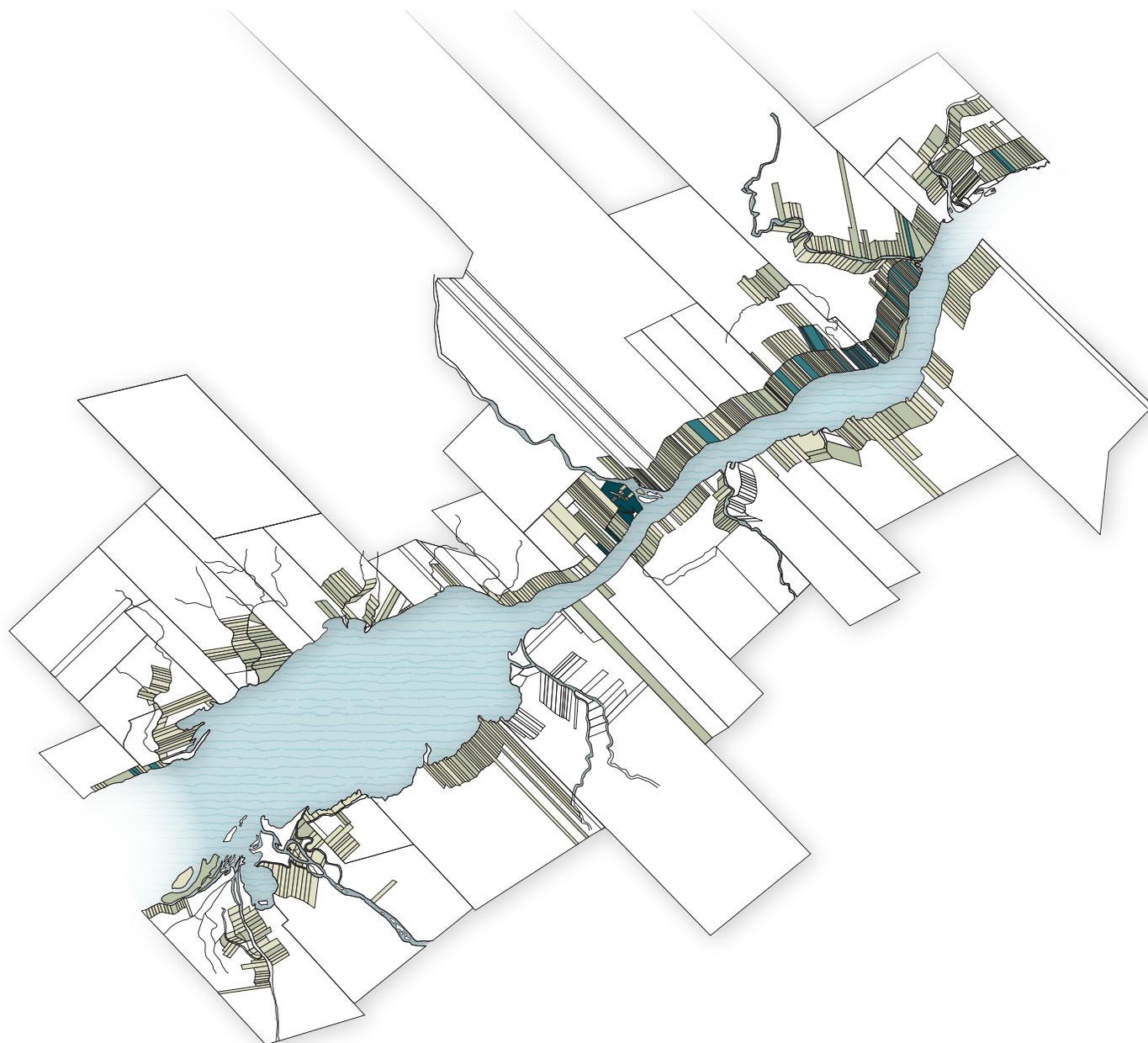
Les terres entièrement vierges en matière de défrichements et de bâtiments (846) sont très répandues dans le monde rural laurentien de 1725. Elles illustrent, on le sait, les dernières avancées du front pionnier. Il est donc exceptionnel de trouver des bâtiments sur des censives encore non exploitées. La construction des premiers bâtiments se fait en parallèle avec le début des défrichements. Il subsiste toutefois un nombre considérable de censives paysannes sans bâtiments – en fait, plus la moitié (771/1491 = 51,7 %) – dans la tranche des terres comptant moins de dix arpents exploités. En regroupant les censives paysannes peu développées (c'est-à-dire avec moins de dix arpents développés) sans aucun bâtiment et

LA SUPERFICIE TOTALE EXPLOITÉE SUR LES PARCELLES EN 1725
(Gouvernement de Montréal)



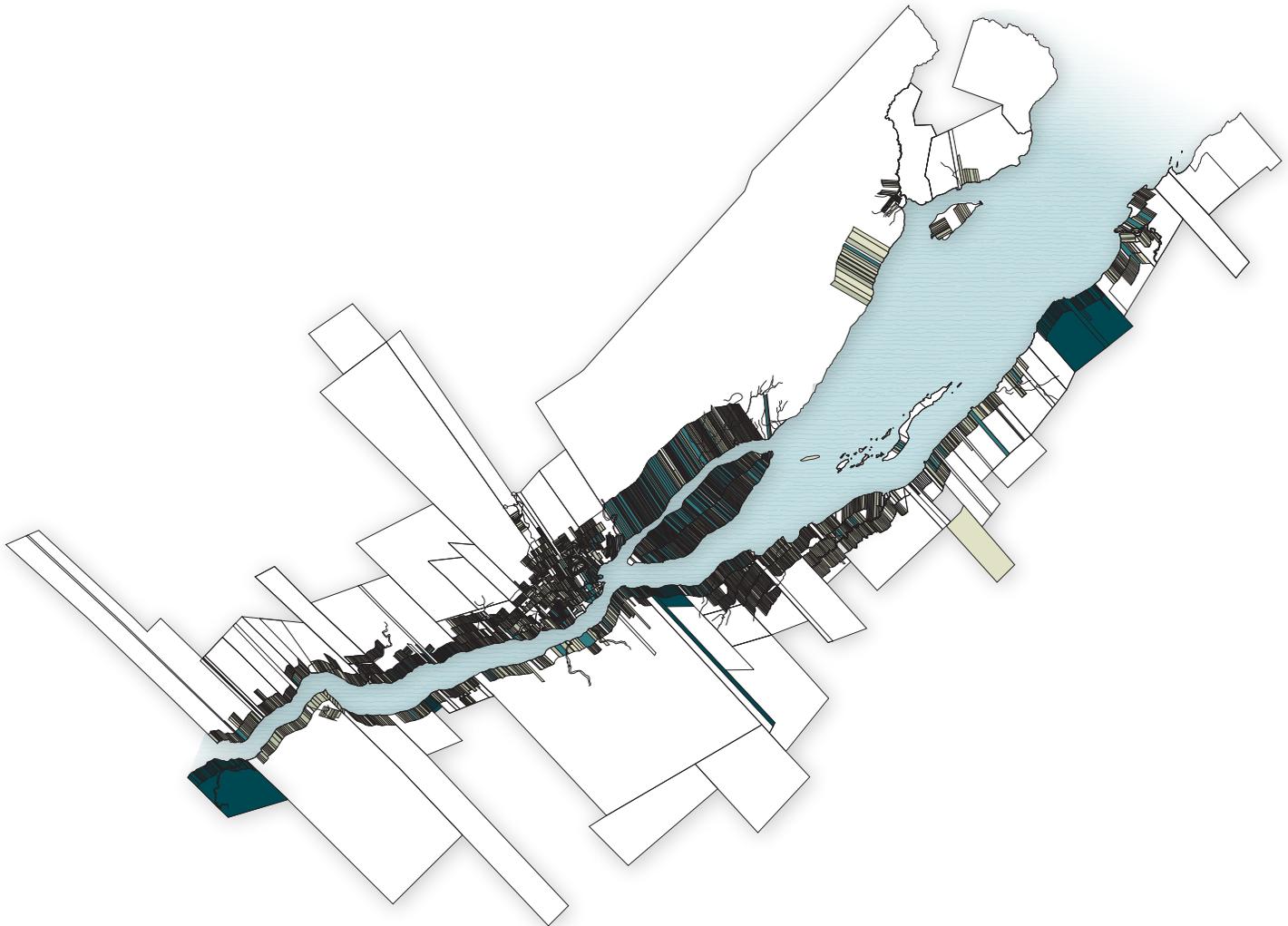
- Moins de 10 arpents
- De 10 à 50 arpents
- Plus de 50 arpents
- Données manquantes

LA SUPERFICIE TOTALE EXPLOITÉE SUR LES PARCELLES EN 1725
(Gouvernement de Trois-Rivières)



- Moins de 10 arpents
- De 10 à 50 arpents
- Plus de 50 arpents
- Données manquantes

LA SUPERFICIE TOTALE EXPLOITÉE SUR LES PARCELLES EN 1725
(Gouvernement de Québec)



- Moins de 10 arpents
- De 10 à 50 arpents
- Plus de 50 arpents
- Données manquantes

TYPOLOGIE DES CENSIVES PAYSANNES EN 1725
(selon la présence de bâtiments et la superficie en exploitation en 1725)

BÂTIMENTS	SUPERFICIE TOTALE EN EXPLOITATION EN ARPENTS SUR LES CENSIVES PAYSANNES*										
	0	Moins de 10	De 10 à 19,9	De 20 à 29,9	De 30 à 39,9	De 40 à 49,9	De 50 à 59,9	De 60 à 79,9	De 80 à 99,9	100-199	Total
Aucun	846	771	254	74	50	31	7	10	2	3	2048
Grange		170	112	54	17	10	3(1)	1	2	3	373
Étable			0(1)								1
Grange et étable		2	2	1							5
Maison	4	102(15)	51(8)	12(6)	2(1)	4	1	1			207
Maison et grange	1	84	94(1)	47	15	14(1)	10	3			270
Maison et étable		19	5	1	1		1				27
Maison, grange et étable	5	299(1)	668(3)	587(2)	438(1)	314(3)	229(1)	185(4)	45(2)	29	2816
Maison, grange et écurie				1			1		1		3
Maison, étable et écurie			1								1
Maison, grange, étable et écurie	1	15(1)	69(11)	68(18)	57(28)	32(34)	13(25)	11(27)	11(13)	2(11)	447
Autres seulement		12	6	4	1	1				1	25
TOTAL	857	1491	1286	875	611	444	292	242	76	49	6223

* Excluant 137 censives en continuation dont 125 n'ont ni arpents en exploitation ni bâtiments; les 12 autres ont des arpents en exploitation (de 3 à 110 arpents) mais seulement 3 ont un bâtiment (une grange dans les 3 cas).
() Indique le nombre de censives comptant aussi d'autres bâtiments à l'usage de l'exploitant.

sans maison, on en arrive à un nombre impressionnant de terres inhabitées (1801). Cela signifie que plus du quart des censitaires paysans de la vallée du Saint-Laurent ne sont en mesure ni d'assurer leur subsistance ni de résider sur leurs terres (1801/6223 = 28,3 %). Une telle situation qui touche plus des trois quarts des censitaires paysans possédant des terres peu développées (1801/2348 = 76,7 %) implique nécessairement des arrangements sur le plan résidentiel en attendant la construction d'une maison, arrangements qui peuvent se prolonger dans le temps en fonction du rythme des défrichements. On connaît l'existence de tels arrangements qui figurent ici et là dans les contrats de mariage où les parents offrent le gîte au nouveau couple. Il serait d'ailleurs assez intéressant d'aller vérifier si la durée réelle de ce cadeau de mariage n'a pas souvent excédé ce qui avait été prévu initialement. Pour le jeune censitaire paysan de 1725,

célibataire ou nouvellement marié, il s'agit là d'une phase de transition avant de devenir un exploitant autonome. À partir du seuil des dix arpents exploités, il existe encore des cas d'absence d'une maison, mais ceux-ci ne représentent plus qu'une fraction qui va en diminuant à mesure que s'accroît la superficie exploitée.

La construction de la maison semble incontestablement un objectif prioritaire dans l'établissement des censitaires paysans. Parmi les censives peu développées avec bâtiments, celles où il y a au moins une maison sont déjà largement la norme (547/731 = 74,8 %). À ce stade comme par la suite, c'est la grange qui apparaît comme le bâtiment agricole par excellence, de la même manière que pour les domaines et les censives non paysannes. Quand il n'y a pas de maisons, la grange est de loin le bâtiment agricole le plus répandu, éclipsant à peu près totalement l'étable et l'écurie.

Cependant, on remarque que, pour l'ensemble des censives paysannes, on ne retrouve rarement que des bâtiments agricoles (404/6223 = 6,5 %), ce qui démontre bien la fonction résidentielle des censives.

La maison reste rarement le seul bâtiment sur la censive paysanne. Elle est pratiquement toujours accompagnée d'une grange, puis d'une étable et, éventuellement, d'une écurie. La combinaison la plus courante est celle du trio maison-grange-étable qui équipe plus de 2 800 censives paysannes, soit 45,3 % de l'ensemble ou 67,4 % de celles sur lesquelles se trouvent des bâtiments. Son importance globale et sa présence dans les plus petites classes de superficie exploitée comme dans les plus grandes confirment que cette combinaison répond plus qu'adéquatement aux besoins liés à la résidence, à la culture du sol et à l'élevage. Tant et si bien qu'on doit considérer le trio maison-grange-



▲ PLANTING THE « MAI », FIN DU XIX^e SIÈCLE.
Charles William Jefferys, Bibliothèque et Archives Canada, C-73399.

étable comme le modèle de base de l'équipement bâti des censives paysannes de la vallée du Saint-Laurent, la marque minimale de ce qui est nécessaire sur ce que l'on a désigné comme les « exploitations constituées ». Celles-ci partagent donc un cadre d'exploitation fondamental commun, dont la présence devient en soi un élément de différenciation de la condition paysanne (VOIR LES CARTES AUX PAGES 132 À 134).

Malgré cette uniformité du cadre bâti de la plupart des censives paysannes, il faut se garder d'y voir une forme de nivellement de la condition paysanne au niveau de la production comme telle. Ainsi, une exploitation constituée se situant dans une classe inférieure de superficie en exploitation demeure sans commune mesure avec n'importe laquelle des 29 exploitations constituées qui comptent au-dessus d'une centaine d'arpents productifs sans aucun bâtiment supplémentaire.

La typologie des censives paysannes confirme l'existence d'un important groupe de plus de 2 000 censitaires se situant entre le stade des défrichements pionniers et l'atteinte du seuil de maturité des 30 arpents exploités. Bien que majoritairement établis sur des exploitations constituées, ces censitaires ne disposent tout de même pas d'une grande marge de manœuvre sur le plan de la production agricole et, advenant une mauvaise récolte, ils risquent de se trouver dans une situation de précarité soudaine. Ce groupe, et plus particulièrement la classe entre 10 et 20 arpents exploités, peut être même considéré comme étant plus vulnérable que les propriétaires de terres peu exploitées car, exploitants autonomes, ils sont davantage laissés à eux-mêmes pour affronter les intempéries.

La typologie des censives paysannes permet également de mettre en évidence la présence en 1725 d'un nombre considérable d'exploitations (1714)

dont la superficie productive dépasse les 30 arpents. Il semble bien réel donc que les producteurs n'arrêtent pas nécessairement les défrichements une fois parvenus à ce stade qui leur assure pourtant la subsistance courante, les semences pour l'année suivante et des réserves pour contrer l'éventualité d'une mauvaise récolte³³. Que plus du quart des censives paysannes laurentiennes soient ainsi en position de profiter de la commercialisation des grains qui émerge dans les années 1720 est une indication précieuse de la vitalité qui touche les campagnes laurentiennes à cette époque. Évidemment, les nombres déclinent d'une classe de superficie à l'autre, mais il reste tout de même encore respectivement 367 censives paysannes (5,9 %) comptant plus de 60 arpents exploités et 125 (2 %) qui dépassent 80 arpents. Au faite de la pyramide se situent 49 exploitations totalisant chacune plus d'une centaine d'arpents

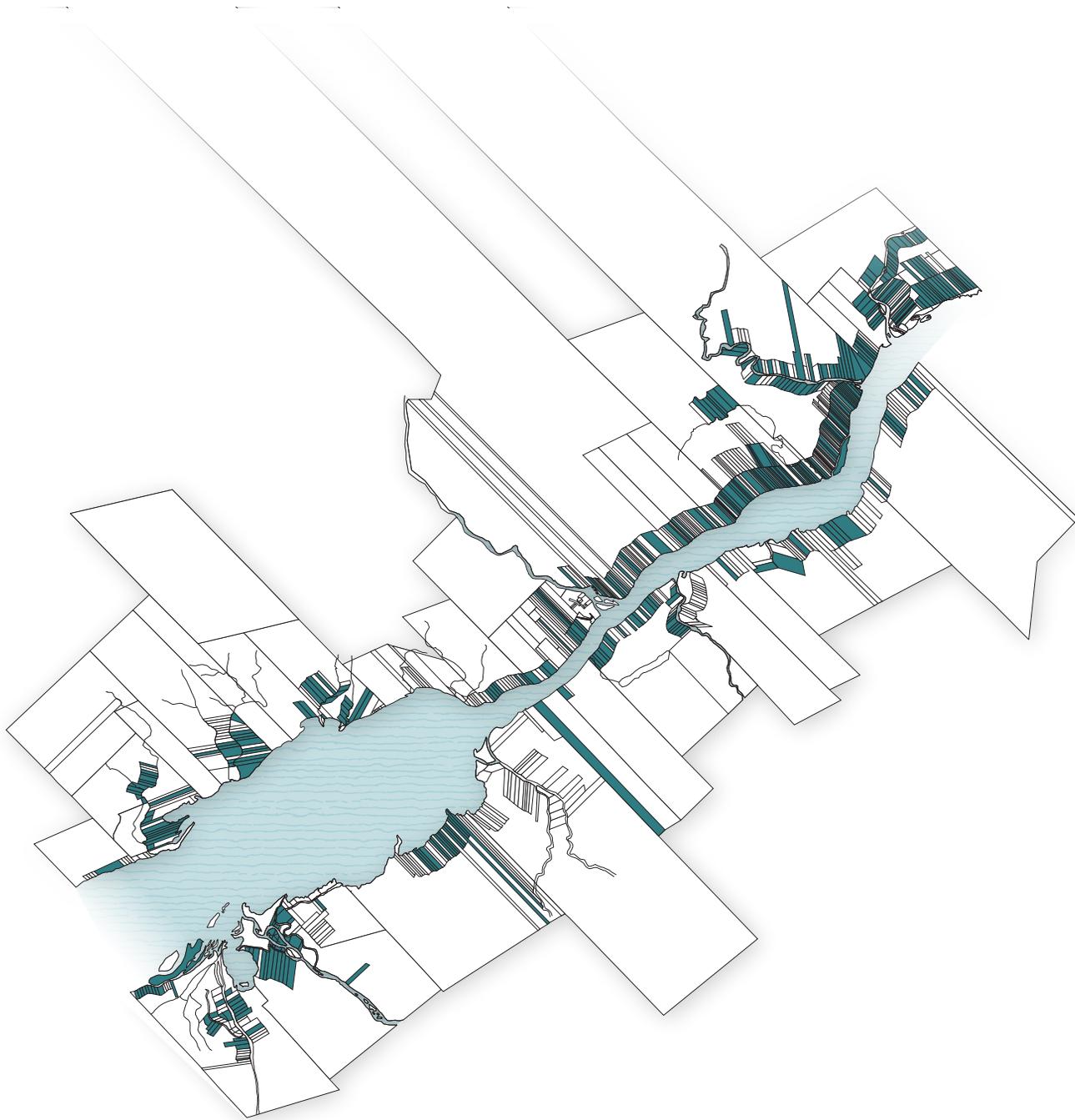
LES EXPLOITATIONS CONSTITUÉES EN 1725
(Gouvernement de Montréal)



Maison, granges et étable

● Présence ○ Absence

LES EXPLOITATIONS CONSTITUÉES EN 1725
(Gouvernement de Trois-Rivières)



Maison, grange et étable

● Présence ○ Absence

LES EXPLOITATIONS CONSTITUÉES EN 1725
(Gouvernement de Québec)



Maison, granges et étable

● Présence ○ Absence

productifs. C'est à l'île d'Orléans que se trouvent les deux censives paysannes les plus développées, celle de Nicolas Asselin à Sainte-Famille, avec 158 arpents exploités, et celle d'Ignace Gosselin dans l'arrière-fief Dumesnu avec 154 arpents exploités.

Si les deux plus importantes censives paysannes sur le plan de la production agricole sont essentiellement équipées comme des exploitations constituées de base, certaines ont vu s'ajouter au trio maison-grange-étable d'autres bâtiments plus spécialisés, notamment l'écurie. Cette amélioration du cadre bâti peut survenir dans les classes inférieures, mais cela reste marginal alors par rapport au nombre

de censives dotées des trois bâtiments de base. C'est à partir de la classe de 30 arpents exploités que la proportion des exploitations constituées « améliorées » augmente sensiblement. Dans les deux classes supérieures, ces censives représentent environ la moitié des exploitations constituées.

Tant par l'ampleur de la superficie exploitée que par la présence de bâtiments supplémentaires, facteurs qui se combinent souvent, ressort l'existence d'une certaine élite qui dispose des meilleures censives paysannes de la vallée du Saint-Laurent. Nul ne s'étonnera de constater que cette élite est largement présente dans les plus anciennes seigneuries, celles qui sont

les mieux situées et qui offrent les meilleurs sols agricoles de la colonie. C'est là le résultat de labours réalisés dans la longue durée. Mais le processus n'est pas uniforme et ne permet donc pas à tous d'accéder à l'échelon supérieur. Par exemple sur l'île d'Orléans, à côté des censives les plus productives du Canada, on trouve fréquemment des exploitations qui ont peu ou pas dépassé le seuil de la subsistance tranquille (30 arpents exploités) et d'autres, moins nombreuses tout de même, qui ne l'ont pas encore atteint à ce moment-là. Tout cela confirme la variabilité de la condition paysanne.

Jusqu'ici la condition paysanne a été considérée par rapport à une struc-

ture d'exploitation s'appuyant sur la propriété d'une seule censive. De la même manière que l'on a présumé le faire-valoir direct, on a souscrit entièrement à la proposition « une terre, une famille » voulant que les habitants des campagnes laurentiennes, à la différence de nombreux paysans français par exemple, ne mettent en valeur que des exploitations d'un seul tenant. Or, on l'a vu, des seigneurs et des censitaires non paysans n'ont pas hésité à jouer la carte de l'accaparement foncier. Qu'en est-il des censitaires paysans et, le cas échéant, est-ce qu'il s'agit d'une pratique distinctive sur le plan de la condition paysanne ?

Les aveux et dénombremments permettent de répondre en partie seulement à ces questions. La présence d'une centaine de parcelles recensées comme des continuations semble à première vue correspondre à de l'accaparement foncier mais, en fait, il s'agit d'un ajout de terre complétant une censive dont la superficie était trop petite au départ. Ce genre d'adaptation ne constitue pas à proprement parler une stratégie d'accaparement de la part des censitaires concernés. Pour repérer des censitaires paysans pratiquant un véritable accaparement foncier, il faut se rabattre sur leur présence répétée comme propriétaires d'un nombre plus ou moins grand de censives. À

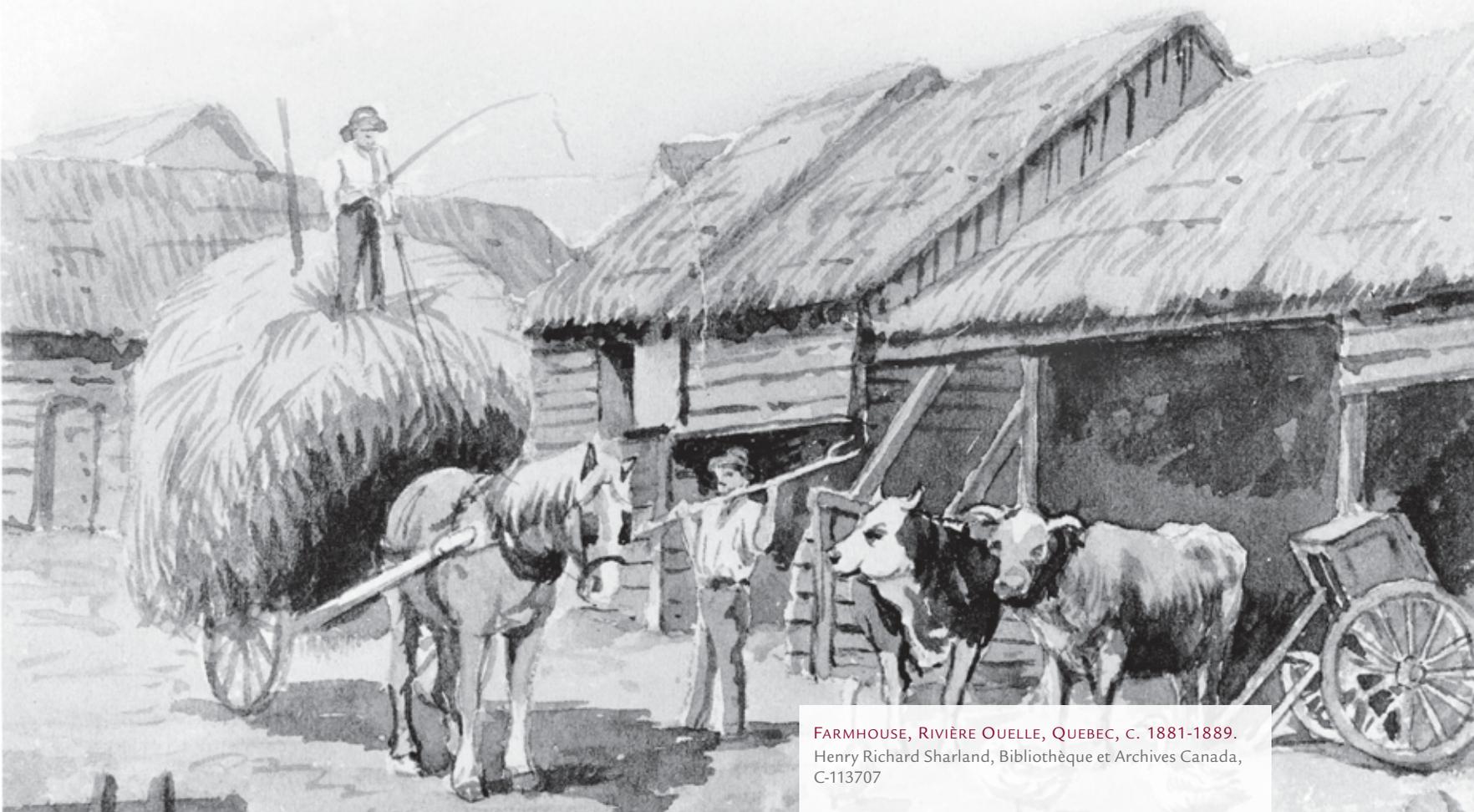
défaut de pouvoir contourner entièrement le problème de l'homonymie, nous sommes tout de même parvenus à identifier clairement près de 400 censitaires dans cette situation. Ce résultat recoupe évidemment la plupart des cas de continuations dont il vient d'être question, mais, au-delà, il permet d'isoler d'autres propriétaires de deux censives (rarement plus) dont l'une est bien développée tandis qu'il n'y a rien ou presque sur l'autre. La configuration censive développée/censive peu ou pas développée n'illustre absolument pas une structure de production répartie sur plusieurs terres, d'autant plus qu'il reste encore beaucoup d'espace sur la terre principale. Il faut donc chercher ailleurs la signification de cet accaparement foncier somme toute assez limité de la part des censitaires paysans.

Incidemment, cette signification trouve un écho dans la distinction père / fils qui apparaît fréquemment dans les aveux et dénombremments. Il semble bien en effet que le moteur de l'accaparement foncier des censitaires paysans se trouve essentiellement du côté de la reproduction familiale³⁴. La censive supplémentaire obtenue par certains censitaires est tout simplement destinée à un de leurs fils et non à servir de seconde base d'exploitation complémentaire à la censive initiale. Les

aveux et dénombremments contiennent donc un certain nombre d'exemples de cette pratique, mais ils identifient plus largement aussi des fils devenus censitaires. D'une manière ou d'une autre, cela exprime les mêmes besoins en terres de ces familles paysannes. Rien de plus révélateur de cette nécessité que la multiplication des mêmes patronymes dans une seigneurie ou dans une sous-région. Ce phénomène est en fait le résultat de pratiques d'accaparement foncier menées par les censitaires paysans depuis les débuts de l'occupation d'un territoire et visant à y établir leurs enfants. L'exemple de la famille Hus, tiré de l'aveu et dénombrement de la seigneurie de Yamaska, est particulièrement éloquent à cet égard :

Que dans la censive dudit fief, et sur la devanture d'yceluy sur le fleuve St-laurent dans la terre ferme est Paul Hus qui possède une lieue de front ou environ sur la profondeur [...] Sur laquelle terre, ledit Paul Hus a ébably tous ses enfans et petits-enfans au nombre de quatorze

De fait, Paul Hus a réparti 699 arpents entre ses sept fils, ses trois gendres et quatre de ses petits-fils, permettant ainsi à sa famille de contrôler près d'une vingtaine de censives voisines en 1723.



FARMHOUSE, RIVIÈRE OUELLE, QUEBEC, C. 1881-1889.
Henry Richard Sharland, Bibliothèque et Archives Canada,
C-113707

Encore en 1725, la disponibilité relative de terres neuves dans la grande majorité des seigneuries fait en sorte que les besoins fonciers liés aux stratégies de reproduction familiale paysanne sont surtout comblés à faible distance de l'habitation principale, notamment dans les rangs de l'intérieur. L'accapement des fronts

pionniers devient ainsi un enjeu vital pour les censitaires paysans. La mesure de l'apparement, c'est-à-dire le nombre de propriétaires de terres peu développées dont le patronyme se rencontre ailleurs dans la seigneurie indique clairement que les familles paysannes cherchent à contrôler le front pionnier. C'est pratiquement

presque toujours au moins 50% du front pionnier qui appartient à un membre d'une famille déjà établie dans la seigneurie. Dans plusieurs régions, l'apparement dans les fronts pionniers est de l'ordre des deux tiers et même des trois quarts sur la rive nord du gouvernement de Québec. Les seules régions qui affichent un

UNE FORME D'ACCAPAREMENT FONCIER : L'APPAREMENT DANS LES FRONTS PIONNIERS EN 1725

GOUVERNEMENTS ET RÉGIONS	Nombre total de censives	Nombre de censives peu développées	Censives peu développées possédées par des apparementés		Nombre de censives peu développées possédées par des non-apparementés
			NB	%	
GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL					
Ouest	90	31	7	22,58 %	21
Rive Nord	621	279	150	53,76 %	129
Centre*	147	68	38	55,88 %	30
Rive Sud*	778	308	214	69,48 %	85
Richelieu	342	128	82	64,06 %	35
TOTAL	1978	814	491	60,32 %	300
GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES					
Rive Nord-Est	145	98	53	54,08 %	31
Rive Nord-Ouest	380	146	77	52,74 %	39
Rive Sud	289	184	91	49,46 %	89
TOTAL	814	428	221	51,64 %	159
GOUVERNEMENT DE QUÉBEC					
Rive Nord	557	240	186	77,50 %	57
Québec (Environs)	690	250	176	70,40 %	69
Beaupré-Orléans	516	38	25	65,79 %	12
Rive Sud	294	70	42	60,00 %	31
Côte-du-Sud	822	311	206	66,24 %	95
Bas-Saint-Laurent	19	12	4	33,33 %	5
TOTAL	2898	921	639	69,38 %	269
TOTAL	5690	2163	1351	62,46 %	728

*Notes importantes :

Seules les seigneuries ayant plus de 10 censives ont été considérées ici.

Le tableau a été réalisé en tenant compte aussi des éléments suivants :

Gouvernement de Montréal : région Centre

Les terres de l'Île de Montréal n'ont pas été traitées dans ce tableau.

La seigneurie couvre un espace trop important avec un nombre de terres et de propriétaires qui fausseraient les résultats globaux.

L'île Jésus est un autre cas particulier : sur les 131 terres peu développées de cette seigneurie, 63 sont des continuations qui appartiennent, à l'exception de 3 cas, aux propriétaires de la devanture. Les résultats d'accapement s'en trouvent biaisés. Pour palier cette situation, la mesure d'apparement a été effectuée sur les 68 censives peu développées. 38 propriétaires de ces terres sont apparementés à d'autres propriétaires de la seigneurie pour un taux de 55,9 %.

Gouvernement de Montréal : région Rive Sud

La Prairie : sur les 220 terres peu développées, 30 sont des continuations qui appartiennent toutes à des propriétaires de la seigneurie.

De plus, des 190 censives peu développées, 49 ne dépassent pas les 10 arpents en superficie parce qu'elles sont des parts d'un partage entre héritiers. Ces deux réalités viennent accentuer le phénomène d'apparement et biaisent les résultats. On a donc retiré de l'analyse les continuations et les terres partagées ne dépassant pas les 10 arpents en superficie. Parmi les 141 censives restantes 124 sont entre les mains de gens apparementés à d'autres propriétaires de la seigneurie pour un taux de 87,9 %.

apparemment faible, soit l'ouest de Montréal et le Bas-Saint-Laurent, sont en fait des zones d'occupation encore toute récente.

Cette volonté des familles paysannes de se reproduire dans le front pionnier des alentours ne garantit pas à tous un accès similaire au réservoir de terres disponibles. À la manière des Hus, certaines familles parviendront à tirer leur épingle du jeu et à obtenir davantage que d'autres, faisant jouer des relations ou des liens privilégiés avec le seigneur. Cet accaparement relatif force même des fils de censitaires à aller s'établir plus loin dans les seigneuries voisines ou même à plus forte distance encore. La répartition des patronymes dans la vallée du Saint-Laurent, par le contraste des

concentrations locales et régionales, est un indice de cette capacité différenciée des censitaires paysans à établir leurs enfants à proximité.

Au total, la variabilité de la condition paysanne résulte de deux processus complémentaires. D'une part, elle est le produit des écarts qui se manifestent nécessairement entre les générations, les pères se trouvant mieux nantis que leurs fils. D'autre part, il apparaît incontestable que des censitaires paysans d'une même génération ne pourront tous suivre le même parcours, certains réussissant à dépasser les autres en termes de capacité de production et de reproduction familiale..

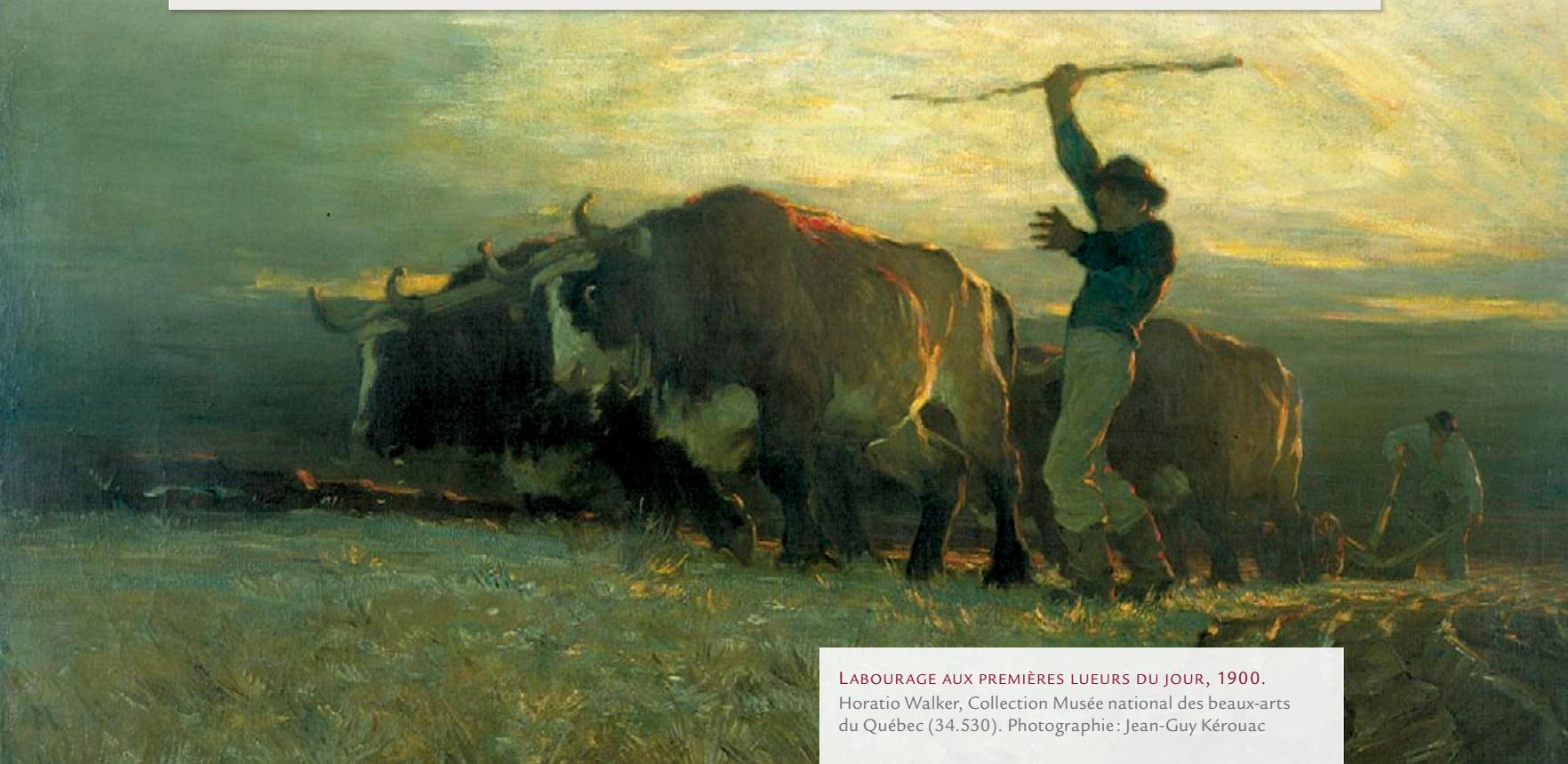
En définitive, l'examen de la situation des censitaires de la vallée du Saint-Laurent révèle l'existence d'une

véritable mosaïque de leurs conditions. Le contraste le plus étonnant est certainement celui qui distingue un petit groupe de non-paysans de la masse paysanne. Si l'influence de ces censitaires non paysans est incontestable dans la zone péri-urbaine, il n'en demeure pas moins que les campagnes laurentiennes sont le théâtre d'opération d'une véritable paysannerie qui se débat pour améliorer son sort, tirer avantage des circonstances socio-économiques et faire en sorte que les incontournables recommandations qui accompagnent le passage des générations se fassent sans trop de heurts pour la cohérence interne du groupe familial.

Le dynamisme interne du développement du monde rural laurentien tire son énergie de l'action simultanée des seigneurs et de leurs censitaires. Ce sont ces deux groupes d'acteurs qui, ultimement, contribuent chacun à leur façon à humaniser le territoire rural et à en faire un paysage tel qu'il nous est apparu tout au long de la première partie de cette étude. Évidemment, ces gestes convergents ne reposent pas sur les mêmes préoccupations fondamentales. Il ne s'agit pas ici de remettre

à l'honneur l'entraide mutuelle entre seigneurs et censitaires que Marcel Trudel avait consacré il y a maintenant bien longtemps³⁵, laquelle de toute manière reste virtuelle tant et aussi longtemps que la plupart des seigneurs résideront ailleurs que sur leurs fiefs. Au contraire, il importe d'insister sur le caractère distinct des motivations et aspirations des uns et des autres. Que ce soit du côté des seigneurs ou de celui des censitaires, il est certain que la notion d'enjeu est présente et que, de part et d'autre,

c'est à coup d'investissements de toute nature que l'on parvient à la mettre en valeur. Cependant, les objectifs seigneuriaux se tissent dans une trame qui n'est pas exclusivement rurale: les investissements de la plupart des seigneurs dans leurs seigneuries ne sont pas une fin en soi, ils participent à un processus plus large de positionnement socioéconomique. À cela s'oppose l'investissement paysan qui vise essentiellement l'enracinement dans la durée.



LABOURAGE AUX PREMIÈRES LUEURS DU JOUR, 1900.
Horatio Walker, Collection Musée national des beaux-arts
du Québec (34.530). Photographie: Jean-Guy Kérouac

CONCLUSION GÉNÉRALE

DANS CERTAINS AVEUX ET DÉNOMBREMENTS, DES SEIGNEURS MENTIONNENT QUE DES JEUNES GENS LEUR ONT DEMANDÉ DES TERRES ET QUE CES FUTURS CENSITAIRES SONT EFFECTIVEMENT PARTIS POUR « MARQUER » LEURS NOUVELLES CENSIVES. CE GENRE D'OPÉRATION NOUS RAMÈNE AU CŒUR DU PROCESSUS D'EMPRISE AU SOL DÉBUTÉ UN SIÈCLE PLUS TÔT DANS LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT. LES PORTRAITS DE CAMPAGNES QUE NOUS AVONS TIRÉS DES AVEUX ET DÉNOMBREMENTS DÉPEignent LES RÉSULTATS VARIÉS OBTENUS DANS LES 177 SEIGNEURIES RURALES DE 1725.

Quelle interprétation peut-on faire de ces portraits ? La tentation de jouer la carte du sensationnalisme en misant sans nuance sur une vision misérabiliste ou triomphaliste des choses serait trop simple, bien que, nécessairement, des éléments composant ces portraits militent pour l'une ou l'autre de ces options. Il importe davantage, selon nous, de mettre en évidence cette notion de processus d'emprise au sol qui, par définition, est long et lent et qui se révèle un passage obligé dans l'édification du monde rural laurentien. Il est essentiel de ne pas faire fi de la durée dans la prise en compte de cette évolution.

À cet égard, la vue instantanée de 1725 permet justement d'apprécier les

lourdeurs et les retards, mais aussi les progrès et les dynamismes qui animent le processus. La période de confection des aveux et dénombrements contribue également à mettre en valeur le rôle charnière que vont jouer les années 1720-1730 dans ce processus. Enfin, la visualisation de ces portraits de campagnes par le recours constant à la cartographie a souvent fait évoquer l'image de la mosaïque pour caractériser les résultats du processus d'emprise au sol. Ce terme, assurément, correspond parfaitement au paysage humanisé de la vallée du Saint-Laurent rurale à cette époque.

Cartographier la vallée laurentienne

CONSIDÉRANT LA NATURE CADASTRALE DES AVEUX ET DÉNOMBREMENTS, IL ÉTAIT POSSIBLE ET SOUHAITABLE D'EXPRIMER LES RÉSULTATS DES DIVERSES ANALYSES MENÉES PAR UNE REPRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE APPROPRIÉE. À CETTE FIN, IL A FALLU ÉLABORER UNE CARTOGRAPHIE SPÉCIFIQUE À LA PÉRIODE ET AU TERRITOIRE COUVERTS PAR NOTRE SOURCE PRINCIPALE.

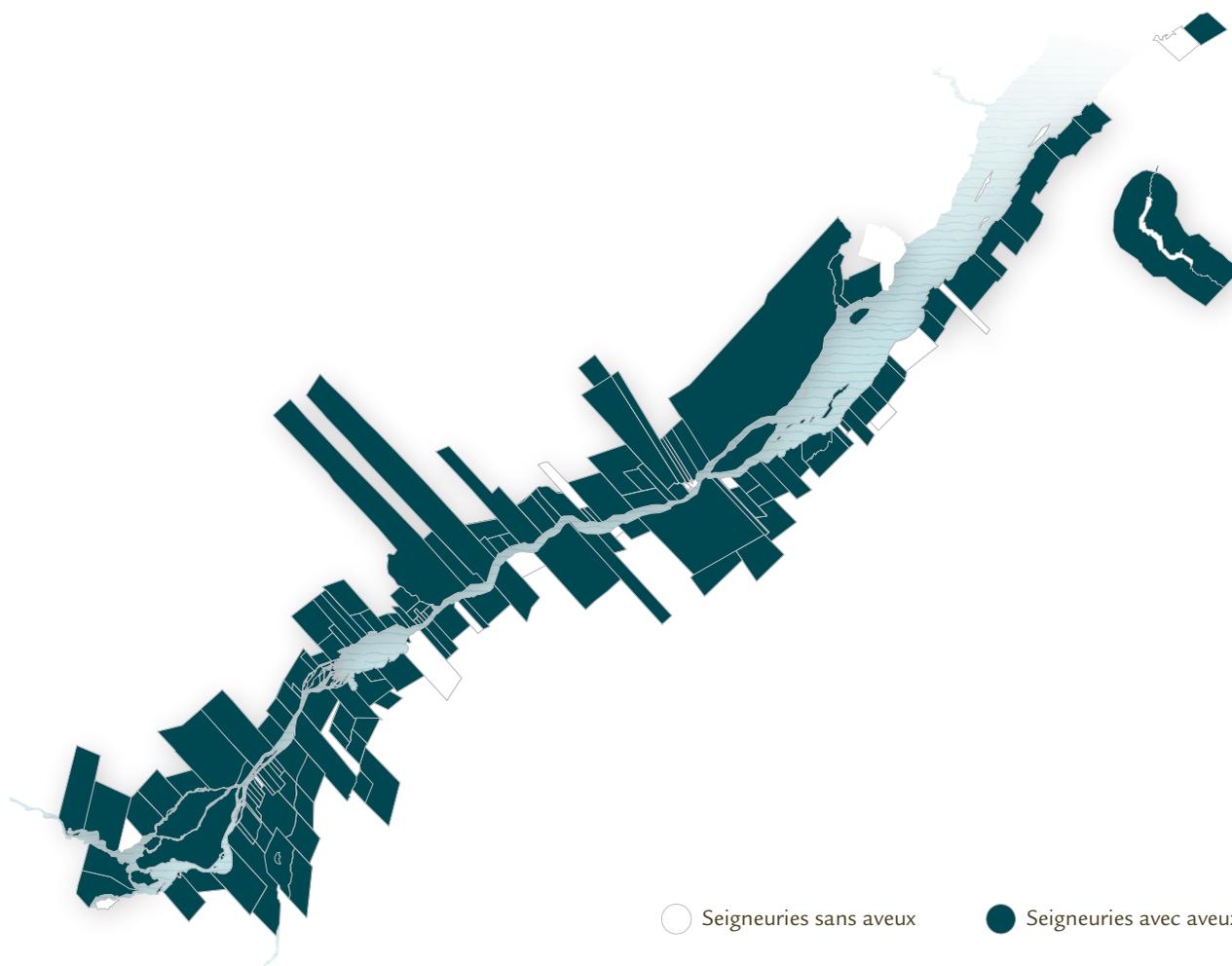
La première échelle de cette figuration géographique se situe au niveau de la seigneurie. Généralement, les cartes de synthèse représentent le territoire seigneurial tel que défini durant tout le régime français, territoire qui reste implicitement valide jusqu'à la fin du régime seigneurial en 1854. De ces cartes d'ensemble, n'ont été conser-

vées, dans un premier temps, que les seigneuries existantes au moment de la confection des aveux et dénombremments et ensuite seulement celles correspondant à l'écoumène rural. Certaines limites seigneuriales ont été ajustées pour se conformer aux descriptions des aveux et dénombremments comme c'est le cas entre Lachenaie et

Repentigny. C'est ce fond de carte des 177 seigneuries retenues pour notre étude qui a été finalement numérisé et largement utilisé au fil des chapitres.

En s'attachant à décrire chacune des parcelles de terre contenues dans les seigneuries, les aveux et dénombremments rendent aussi possible la représentation géographique à l'échelle

TERRITOIRE SEIGNEURIAL DE LA VALLÉE LAURENTIENNE RURALE EN 1725



des unités cadastrales elles-mêmes. Ce faisant, les aveux et dénombrements permettent d'en arriver à l'élaboration d'une véritable carte cadastrale du monde rural laurentien au moment de la confection de ces déclarations seigneuriales, carte cadastrale liant chacune des unités territoriales décrites à un espace géographique bien défini.

La teneur et la forme des aveux et dénombrements nous facilitent les choses. En effet, ceux-ci font la nomenclature des terres dans un ordre géographique en commençant systématiquement du côté du nord-est en remontant le long du front de la seigneurie. Les seigneurs énumèrent chaque terre à son rang en précisant les zones non occupées. La fiabilité de cette présentation géographique a déjà été démontrée par la vérification effectuée à partir des procès-verbaux de grands-voyers et d'arpentage ou les papiers terriers seigneuriaux³⁶.

Dans plusieurs cas, les déclarations seigneuriales livrent des détails d'une précision extrême. Ainsi en est-il, des terres des villages en étoile de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges où le document explique clairement les différentes faces et orientation des traits-carrés :

Qu'à Costé et joignant au Nord'est la ligne des deux habitans cy dessus est le grand trait du Bourg Royal de la consistance de quarente arpens sur chaque face avec une pièce de terre au milieu de cinq arpens aussy sur chaque face servant de commune, lequel trait carré est possédé par les habitans cy après en commençant par la face du Nord'est et montant le long de la ligne des dt Hizoir et Bergevin Scavoir : Nicolas Bellanger qui possede quarente arpens de terre en superficie avec droit de commune dans la piece de terre au milieu du dt trait carré scavoir demy arpens de large sur la dt piece de terre au milieu du dt trait carré allant en elargissant jusqu'à dix sept arpens de profondeur aboutissant a la ligne de dt hizoir et Bergevin au bout de laquelle profondeur la dt concession se trouve avoir quatre arpens de front...

La description des terres se poursuit ainsi en indiquant les changements de face du trait-carré et/ou la teneur des dimensions des terres permettant ainsi une reconstitution exacte du territoire de ces villages.

Même exactitude pour décrire des territoires seigneuriaux qui se chevau-

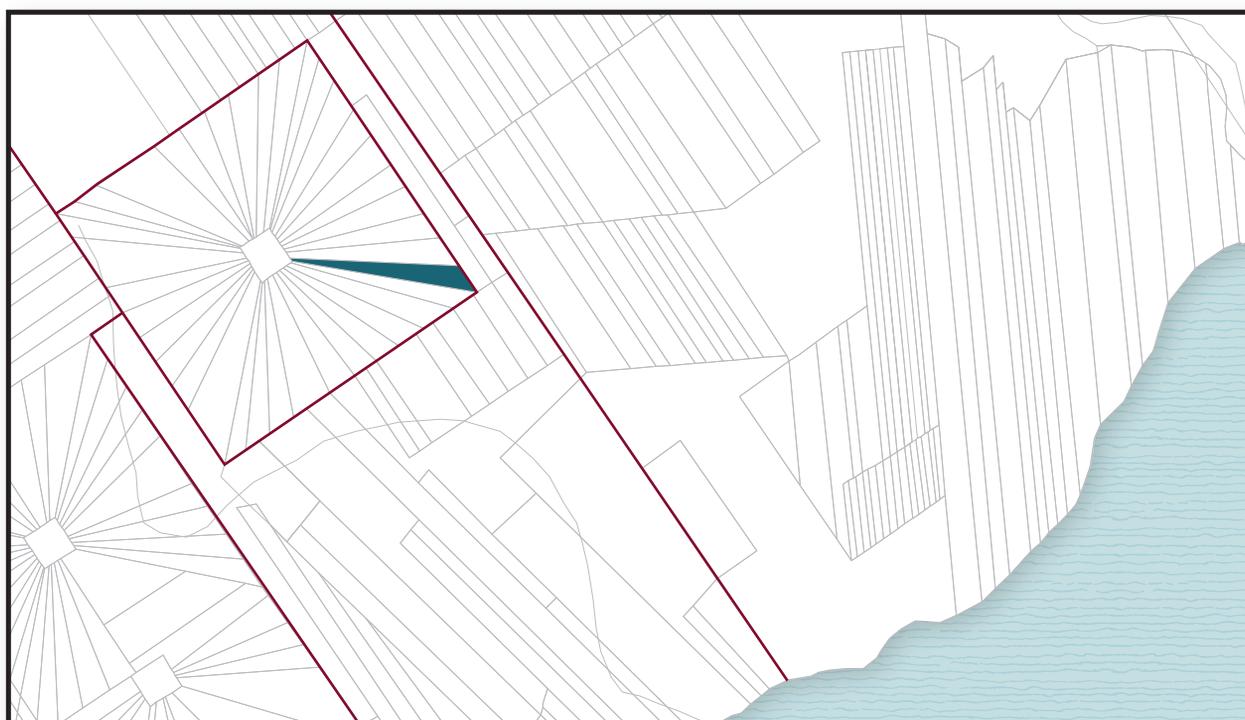
chent comme à l'Ile Dupas. En effet, le territoire de l'île n'est pas divisé en deux parties d'un seul tenant mais plutôt partagé en plusieurs sections : celles d'un seigneur intercalées entre celles du second. Les déclarations de chacun des seigneurs présentent les sections relevant de l'autre seigneur à son rang et avec les bonnes dimensions. On retrouve aussi cette rigueur et cette précision dans les aveux et dénombrements des cinq héritiers de la seigneurie de Saint-Ours ou encore dans ceux des trois héritiers de la seigneurie de Contrecoeur

Les aveux et dénombrements distinguent également très bien les terres de dimensions ou de formes particulières, comme celle de Paul Boulard, située dans la paroisse de Rivière-des-Prairie dans la seigneurie de l'île de Montréal :

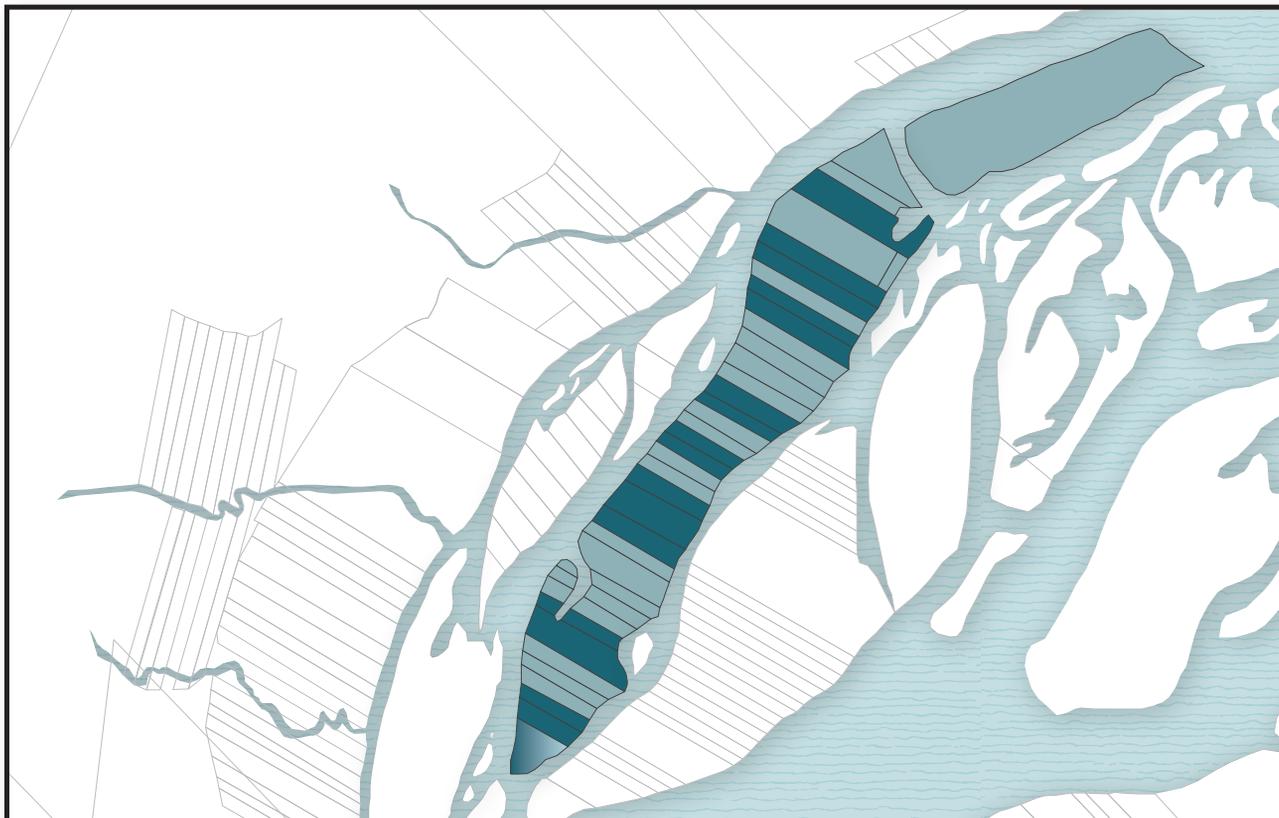
Qu'au dessus est Paul Boulard qui possede cinq arpent et demy de terre de front aboutissant en pointe et tournant en Equerre au bout des dt vingt arpens de la terre cy dessus.

La configuration tout à fait irrégulière de cette terre apparaît encore sur le plan du cadastre de l'île de Montréal.

TRAIT-CARRÉ DU BOURG ROYAL, SEIGNEURIE DE NOTRE-DAME-DES-ANGES EN 1725

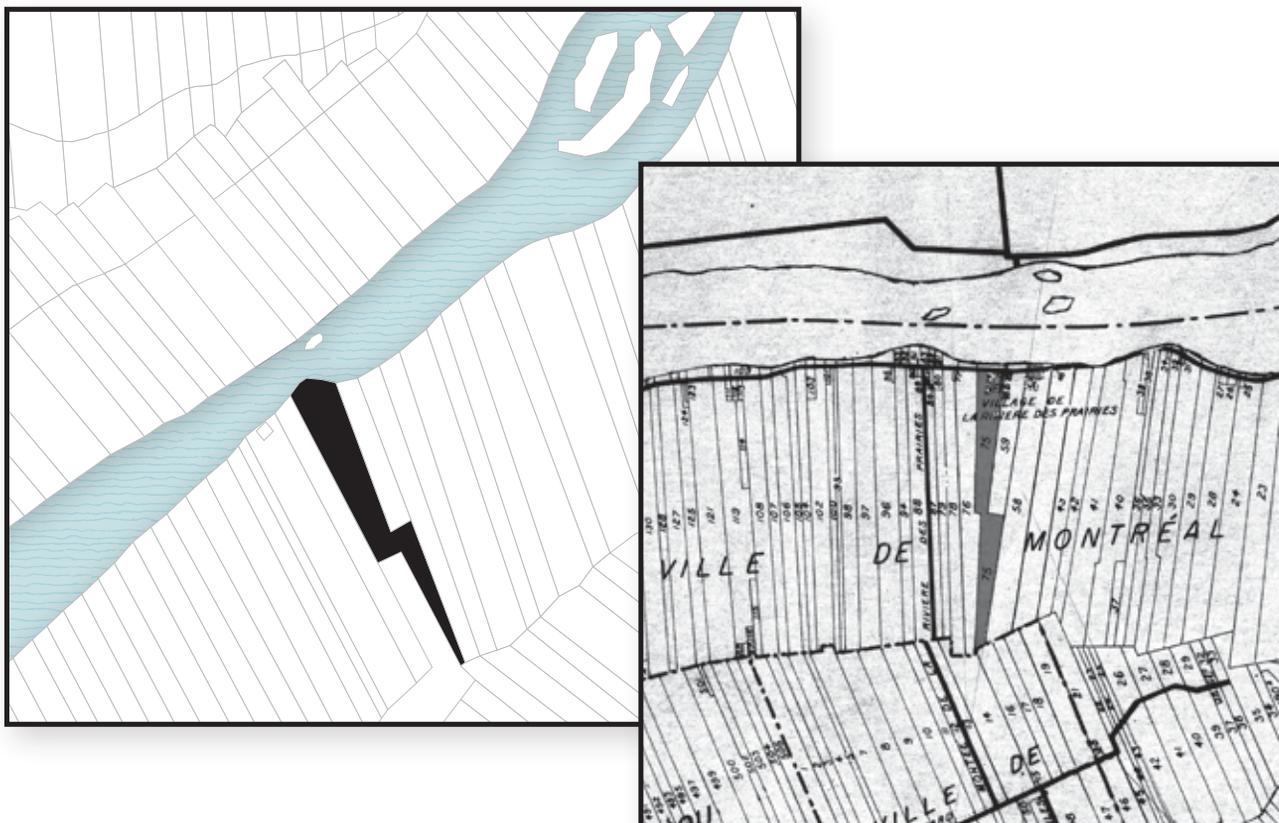


DISTRIBUTION DES TERRES ENTRE LES SEIGNEURS DE L'ÎLE DUPAS EN 1725



● Dandonneau ● Brisset ● Dandonneau et Brisset

TERRE DE PAUL BOULARD SITUÉE À RIVIÈRE-DES-PRAIRES DANS LA SEIGNEURIE DE MONTRÉAL EN 1725



▲ EXTRAIT DE LA CARTE « ÎLE DE MONTRÉAL »
Ministère terres et Forêts, service d'arpentage,
limites territoriales, 1972.

Ces quelques exemples montrent à quel point les aveux et dénombrement contiennent des informations riches et précises en matière de description et de localisation des unités cadastrales. Dans de telles conditions, une représentation cadastrale des terres de la vallée laurentienne en 1725 s'est avérée un projet tout à fait réalisable. Par contre, certains problèmes se sont posés lors de la reconstitution effective du cadastre.

Les aveux et dénombrements présentent rarement l'orientation des unités cadastrales. Il ne suffit pas de savoir que les terres sont perpendiculaires au fleuve pour en dresser le plan général. Souvent l'orientation des terres d'un rang à l'autre ou encore à l'intérieur

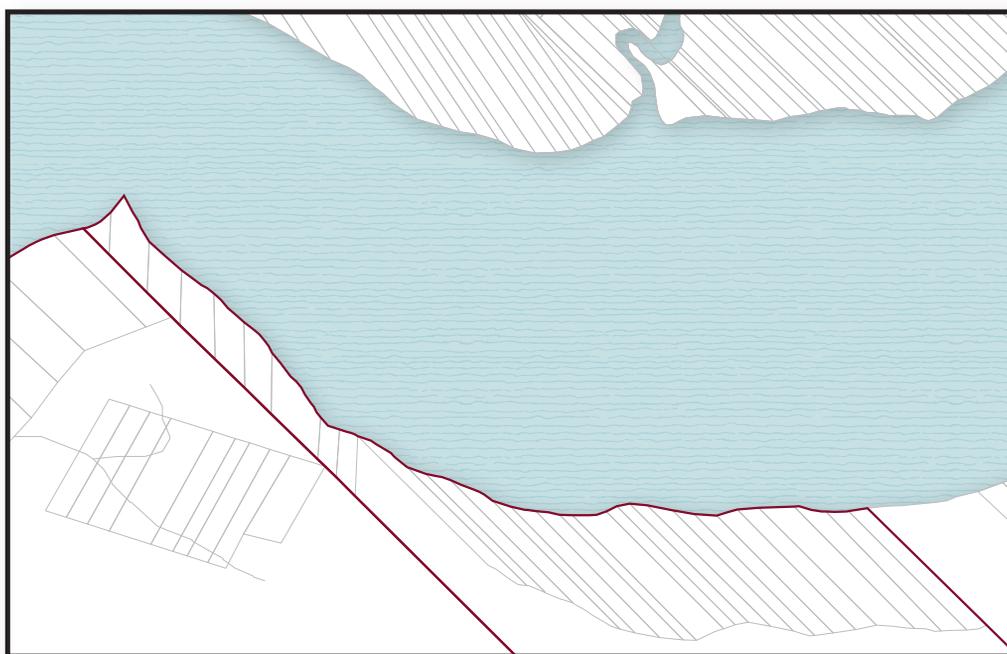
d'un même rang suit des angles différents de l'orientation générale de la seigneurie. Ainsi, le premier défi a été de définir l'orientation des terres décrites dans les documents seigneuriaux avant de les tracer sur un fond de carte général de la vallée laurentienne tiré des cartes de schéma cadastral du ministère des Terres et Forêt du Québec à l'échelle de 1 : 200 000.

Très vite, certains cas ont mis en évidence des difficultés d'ordre géographique. Ainsi, le total du front des terres de la seigneurie de Sainte-Croix faisait 165,1 arpents alors que le front de la seigneurie totalise 84 arpents. On observe une situation similaire pour la seigneurie de Laprairie-de-la-Madeleine où 253,92 arpents sont

conçédés sur le front du fief alors que ce dernier n'en totalise que 168. Dans ces deux cas, la géographie physique du territoire seigneurial explique les situations. En effet, la seigneurie de Sainte-Croix se situe à l'endroit où le fleuve forme un coude. La devanture de la seigneurie inclut donc une avancée territoriale que le seigneur exploite au maximum en y changeant simplement l'orientation des terres du premier rang de sa seigneurie. Ainsi, un plus grand nombre d'habitants ont accès au fleuve. Le même phénomène s'observe avec la grande anse de Laprairie.

Ces deux exemples illustrent les problèmes auxquels s'est heurtée la cartographie cadastrale en posant ici

LA DEVANTURE DE LA SEIGNEURIE DE SAINTE-CROIX EN 1725



la question de l'orientation des terres à l'intérieur des seigneuries. Pour y remédier, certains documents cartographiques ont été mis à contribution.

Une première recherche s'est orientée vers des documents cartographiques d'époque. Ainsi, la série de plans seigneuriaux dressés par Gédéon de Catalogne au début du XVIII^e siècle et dont les cartes pour les gouvernements de Québec et de Trois-Rivières sont parvenues jusqu'à nous ont constitué des documents privilégiés³⁷.

Comme les documents d'époque manquent souvent à l'appel, la recherche a eu recours à des documents modernes comme les cartes des comtés municipaux dressées par le service d'arpentage du ministère des Terres et

Forêts du Québec (1976) et des photographies aériennes. Dans les deux cas, l'orientation des lots, demeurée la même depuis l'aménagement initial des seigneuries, est clairement représentée. On sait que les terres peuvent changer de mains au fil du temps, que les dimensions varient suite aux morcellements ou aux remembrements. Par contre, ces changements concernent davantage le front des terres que la profondeur, préservant l'orientation initiale des terres d'un rang. La persistance du rectangle dans le paysage québécois en est le plus bel exemple.

À l'aide de ces documents et en suivant les indications des aveux et dénombrements, une carte cadastrale de toutes les seigneuries rurales de

1725 a été dressée puis numérisée³⁸. Ce type de cartographie a ouvert des perspectives de représentations géographiques d'un degré de précision qui, jusqu'à maintenant, n'avait jamais pu être atteint pour l'ensemble de la vallée du Saint-Laurent. Un tel fond de carte cadastrale a été notamment indispensable pour représenter l'extension, l'intensité et les formes de l'occupation du territoire, de même que l'ampleur relative de l'exploitation du sol et la fréquence des exploitations constituées.

LA DEVANTURE DE LA SEIGNEURIE DE LAPRAIRIE EN 1725

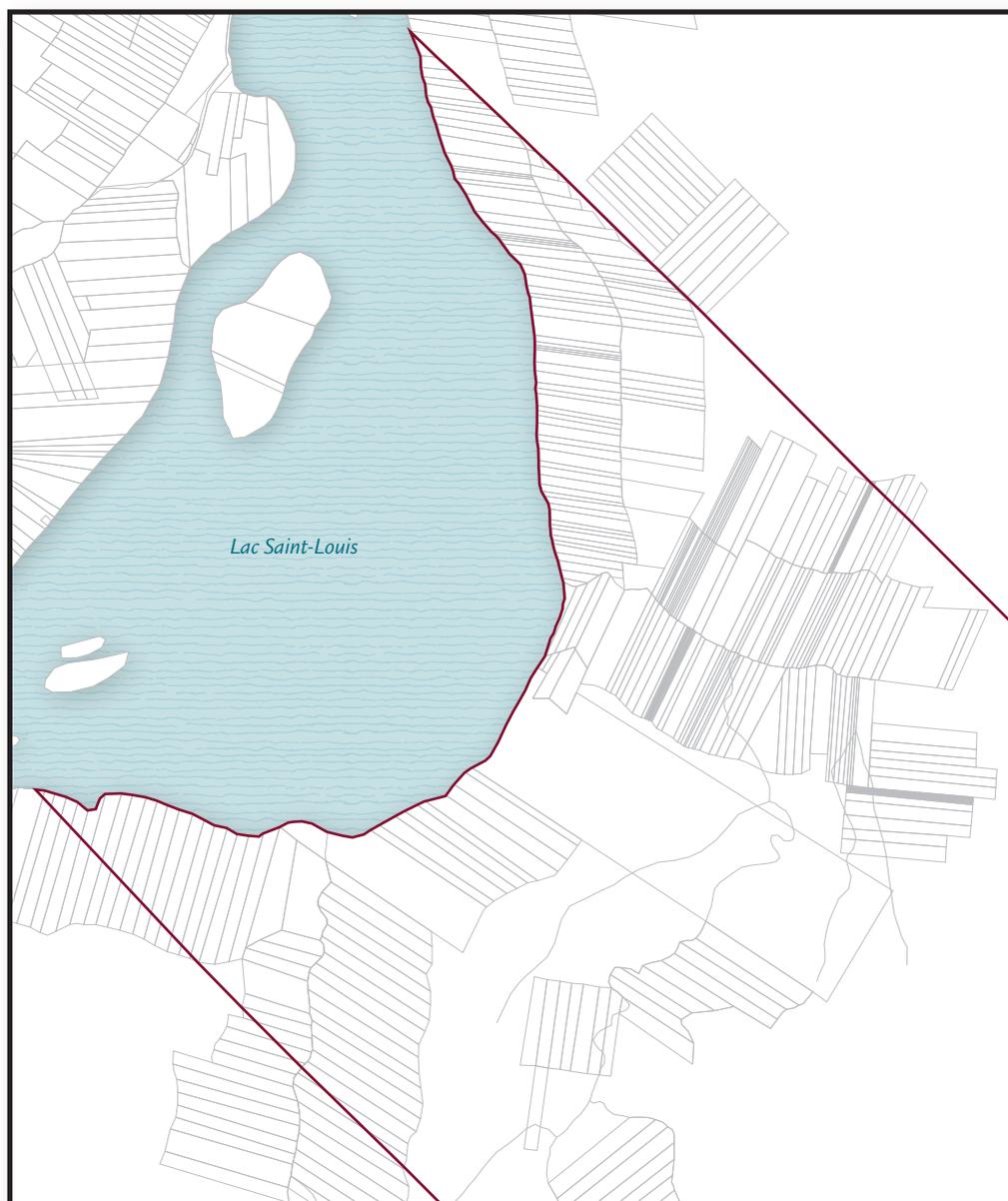




PHOTO AÉRIENNE DU TRAIT-CARRÉ DE CHARLESBOURG

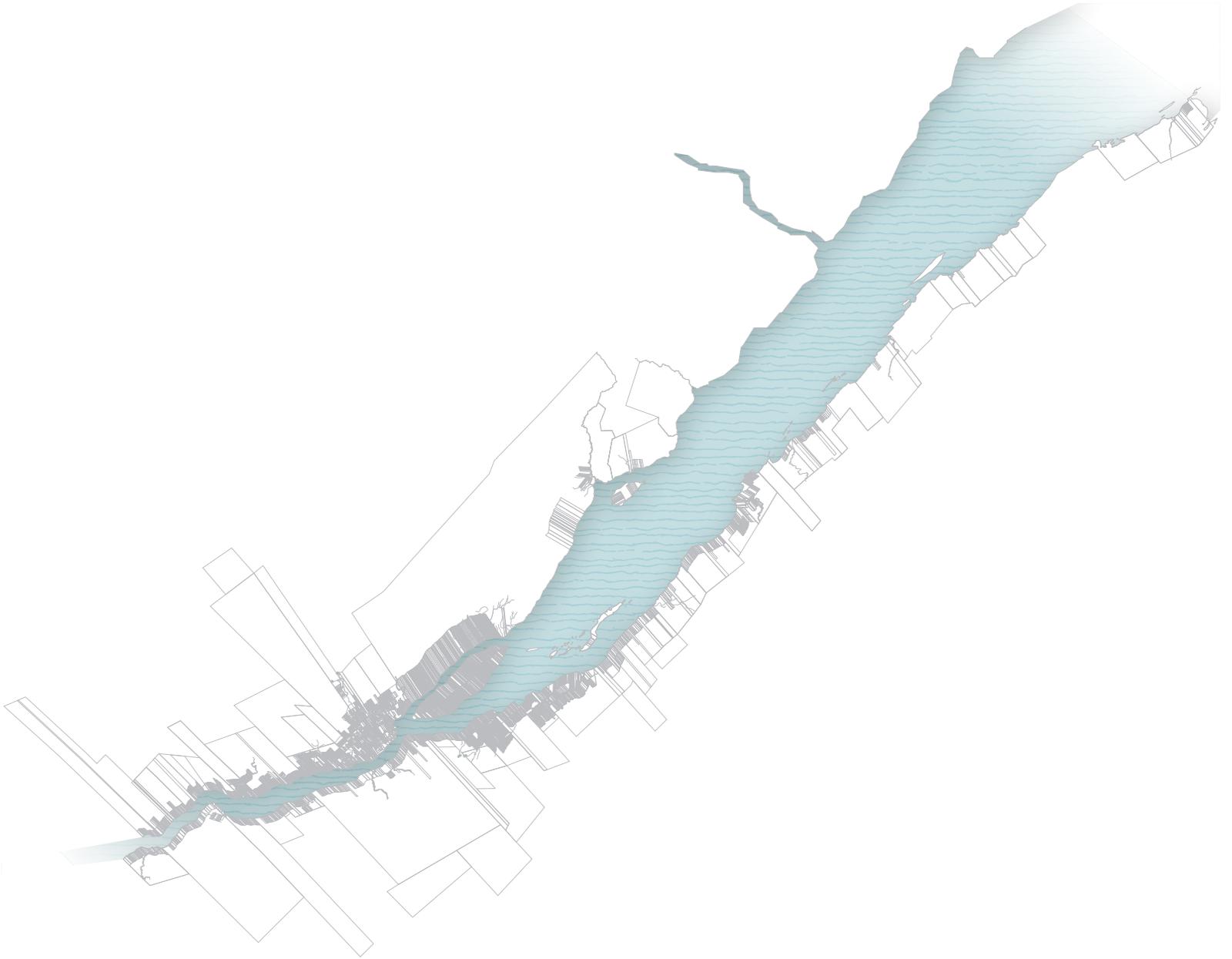


PHOTO AÉRIENNE DES RÉGIONS DE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS
ET DE L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE BATISCAN



CARTE CADASTRALE DU GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES EN 1725





1. Léon Gérin, *L'habitant de Saint-Justin*, Québec, s.n., 1898, et Raoul Blanchard, *L'Est du Canada français*, « Province de Québec », Le Centre du Canada français, « Province de Québec » et *L'Ouest du Canada français*, Montréal, Beauchemin, 1935-1953.
2. Jacques Mathieu, Alain Laberge, Renald Lessard et Lina Gouger, « Les aveux et dénombrements du Régime français (1723-1745) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 42, 4 (printemps 1989) : 545-562; et surtout l'introduction méthodologique précédant notre publication de la transcription codifiée de la source : Jacques Mathieu et Alain Laberge, dir., *L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent : les aveux et dénombrements, 1723-1745*, Québec, Septentrion, 2002(1991) : vii-xxxii.
3. Richard Colebrook Harris (1966), *The Seigneurial System in Early Canada : A Geographical Study*, Québec/Madison, Presse de l'Université Laval/University of Wisconsin Press, 1968 (1966). 247p.
4. Jacques Mathieu et Réal Brisson (1984), « La vallée laurentienne au XVIII^e siècle : un paysage à connaître ». *Cahiers de géographies du Québec*, 28, 73-74, (avril-septembre 1984) : 107-124.
5. Il n'y a pas de censives du roi autour de la ville de Montréal puisqu'elle est elle-même englobée dans une seigneurie.
6. Guy Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France, 1713-1744*, Montréal, Fides, 1969 (1944), p. 149.
7. Ces augmentations ne comptent pas les nouvelles concessions de seigneuries contiguës aux mêmes personnes, ou encore à leur veuve ou à leurs enfants. Ainsi est concédé le « fief au bout de Beaumont » en 1713 à Charles Couillard de Beaumont, héritier principal de la seigneurie de Beaumont.
8. QUÉBEC (Assemblée législative), *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, demandés par une adresse de l'Assemblée législative, 1851*, Québec, Fréchet, 1852, vol. 1, p. 222.
9. Ceux-ci ont déjà été inclus dans la catégorie des seigneuries stables.
10. Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome IV : *La seigneurie de la Compagnie des Indes occidentales, 1663-1674*, Montréal, Fides, 1997, p. 332.
11. "Mémoire de Gédéon de Catalogne sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, les Trois-Rivières et Montréal", *Bulletin des recherches historiques*, XXI (1915) : 257-269, 289-302, 321-335; Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada(...)*, Londres, W. Faden, 1815, 664 p.
12. Une parcelle correspond à tout découpage foncier à l'intérieur du paysage seigneurial, quelle que soit sa fonction. Il peut s'agir tout aussi bien de domaines, censives ou continuations que de terres de fabriques, d'emplacements ou de terres de moulins, etc.
13. Une censive est une parcelle concédée à un individu, le censitaire, contre le paiement perpétuel de diverses redevances, notamment le cens et les rentes.
14. Bien que les aveux et dénombrements n'indiquent pas le nombre de familles vivant dans les seigneuries, nous avons déterminé que la présence d'une maison équivalait à celle d'une famille résidant sur place. Les deux termes deviennent ainsi synonymes.
15. Il faudrait presque dire « n'accueillent **encore** » puisque déjà, l'occupation de Laprairie semble déborder sur le territoire du Sault-Saint-Louis et qu'après 1780, les Sulpiciens vont concéder des terres à des habitants au Lac-des-Deux-Montagnes. Voir Louis Lavallée, *La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760. Étude d'histoire sociale*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 1992, p. 74 et Sylvie Dépatie, Mario Lalanette et Christian Dessureault, *Contributions à l'étude du régime seigneurial canadien*, Montréal, Hurtubise HMH, 1987, p. 208-10.
16. Au Sault-Saint-Louis, les Iroquois ont environ 250 arpents de terre défrichés servant à cultiver leur blé d'Inde. Au Lac-des-Deux-Montagnes, le village des Amérindiens est composé d'environ 100 cabanes, dont 8 bâties de pièces sur pièces avec cheminée de pierre, chaux et sable, avec 500 arpents de terre désertée où sont cultivés leurs grains. À Saint-Gabriel, les Hurons ont un village de 6 arpents de front. À Vaudreuil, 7 arpents de front sur 1 lieue et demie de profondeur sont réservés pour les Népissingues, de même que l'île aux Tourtres où ils ont 40 arpents de désert. À Bécancour, les Abénakis ont un village à partir duquel ils possèdent, sur la rivière du même nom, le reste des terres du fief, soit environ 25 arpents de front sur toute la profondeur restante, environ 1 lieue et quart, avec 4 îles et îlets d'environ 30 arpents en superficie. Il est spécifié dans le document que ces terres, îles et îlets sont seulement prêtés aux Amérindiens pour y rester tant que la mission subsistera. À Saint-François-Crevier, les Abénakis ont un village de 1 lieue et demie de front sur la profondeur du fief. À Pierreville, l'occupation amérindienne s'étend de la ligne de séparation d'avec Saint-François-Crevier jusqu'au rapide de la rivière Saint-François, soit une distance d'environ une demi-lieue de profondeur.
17. À ne pas confondre avec des lignes de peuplement appelées parfois « villages » mais qui ne constituent pas un habitat groupé. De même, nous avons laissé de côté les villages amérindiens qui correspondent à une tout autre réalité.
18. Serge Courville, *Entre ville et campagne. L'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1990, 335 p.
19. Les censives du roi ne sont pas incluses dans ces calculs.
20. Sylvie Dépatie, « La structure agraire au Canada : le cas de l'île Jésus au XVIII^e siècle », *Historical Papers/Communications historiques* (1986) : 62.
21. Fabienne Massard, « La seigneurie dans le gouvernement de Québec : enjeux et symbole de la noblesse au Canada sous le Régime français », *Mémoire de maîtrise (histoire)*, Rennes, Université de Haute-Bretagne Rennes II, 1994, p. 108.
22. Pour une vision d'ensemble sur les arrière-fiefs sur toute la période du Régime français, on consultera avec profit : Laurent Marien, « Les arrière-fiefs au Canada sous le Régime français : un enjeu ? », *Mémoire de maîtrise (histoire)*, Poitiers, Université de Poitiers, 1994, 147 p. et l'article qu'il en a tiré : « Les arrière-fiefs au Canada de 1632 à 1760 : un maillon socioéconomique du régime seigneurial », *Histoire et sociétés rurales*, 19 (1^{er} semestre 2003) : 159-191.

23. Marien, *op. cit.*, p. 72-79; Marien, *loc. cit.*, p. 168; Raymond Gariépy, *Les seigneuries de Beauport et de l'île d'Orléans dans leurs débuts*, Québec, Société historique de Québec, 1974, p. 116, 120 et 125.
24. Cela va dans le sens des conclusions d'un article récent à ce sujet : Benoît Grenier, « Réflexion sur le pouvoir féminin au Canada sous le Régime français : le cas de la "seigneurie" Marie-Catherine Peuvret (1667-1739) ». *Histoire sociale/Social History*, XLII, 84 (novembre 2009) : 299-326.
25. *Ibid.* ; Benoît Grenier, *Marie-Catherine Peuvret, veuve et seigneuresse en Nouvelle-France, 1667-1739*, Québec, Septentrion, 2005, 259 p.
26. Cela rejoint ce que démontre éloquemment Benoît Grenier dans *Seigneurs campagnards de la Nouvelle France : présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, chapitre 1.
27. Le trio maison, grange et étable (MGÊt) est la caractéristique minimale courante de ce que l'on appelle les « exploitations constituées ». À ce sujet, voir le chapitre suivant sur les censitaires.
28. Les aveux et dénombrements parlent de 84 moulins à farine. Ils n'en relèvent aucun dans la seigneurie jésuite de Laprairie-de-la-Madeleine où, pourtant, Louis Lavallée en signale deux dans sa monographie seigneuriale (*La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760. Étude d'histoire sociale*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1992, p. 88). La validité de la référence nous oblige à corriger la donnée de notre document de base et de porter à 86 le nombre de moulins à farine. L'explication possible de cette omission se situe peut-être dans le fait que le premier moulin, construit sur la terre de la commune, est situé près du fort où se trouve le village de Laprairie. Or, ce village n'est pas décrit dans les aveux et dénombrements. Se pourrait-il que toute la zone près du fort ait été touchée par cet oubli? Pour ce qui est du second moulin, plus récent, il est situé dans la côte Sainte-Catherine, à la frontière avec le fief-mission du Sault-Saint-Louis, côte qui n'est pas non plus décrite dans les aveux et dénombrements.
29. Solange De Blois, « Les moulins de Terrebonne (1720-1775) ou les hauts et les bas d'une entreprise seigneuriale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 51, 1 (été 1997) : 39-70.
30. C'est ce que remarque aussi Louise Dechêne pour Montréal où, notamment, les redevances relatives au droit de commune sont incluses dans le cens (*Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris, Plon, 1974, p. 250).
31. Il faut se rappeler que le chiffre 6 884 que l'on a rencontré précédemment inclut 136 censives dont on connaît l'existence sur des seigneuries sans aveu et dénombrement, mais pour lesquelles on ne dispose d'aucune description. De là, le total de 6 748 censives décrites avancé ici.
32. Serge Courville (1983), « Espace, territoire et culture en Nouvelle-France : une vision géographique ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 37, 3 (décembre 1983) : 417-429.
33. Louise Dechêne, *Le Partage des subsistances au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 1994, p. 23.
34. Jacques Mathieu, Alain Laberge, Lina Gouger et Geneviève Postolec, « L'accaparement foncier et la reproduction sociale dans la vallée du Saint-Laurent au XVIII^e siècle », dans Rolande Bonnain, Gérard Bouchard et Joseph Goy, dir., *Transmettre, hériter, succéder : la reproduction familiale en milieu rural, France-Québec, XVIII^e-XX^e siècles*, Lyon et Paris, Presses universitaires de Lyon et École des hautes études en sciences sociales, 1992, p. 121-133.
35. Marcel Trudel, *Le régime seigneurial*, Ottawa, Société historique du Canada, 1956, 20 p.
36. Mathieu et Laberge, dir., *L'occupation des terres.*, p. xxii.
37. Bibliothèque nationale de France, Paris, Département des cartes et plans, Service hydrographique de la Marine, portefeuille 127,2, Cartes levées en l'année 1709 par les ordres de Monseigneur le comte de Ponchartrain, commandeur des ordres du roy, ministre et secrétaire d'etat par le S. Catalogne, lieutenant des troupes, et dressée par Jean Bt. Decouagne; Gédéon de Catalogne et Jean-Baptiste de Couagne, cliché.
38. La représentation cadastrale des neuf seigneuries occupées n'ayant pas fait l'objet d'un aveu et dénombrement est nécessairement imparfaite. Dans certains cas (Duquet, Vitré et Vincennes), on a dû se limiter à n'esquisser que le tracé de la zone occupée.

Sources originales, imprimées et instruments de recherche

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), Fonds Intendants (E1), Série Papier terrier du Domaine (S4), Sous-série Aveux et dénombrements (SS3).

Bibliothèque nationale de France, Paris, Département des cartes et plans, Service hydrographique de la Marine, portefeuille 127,2, Cartes levées en l'année 1709 par les ordres de Monseigneur le comte de Ponchartrain, commandeur des ordres du roy, ministre et secrétaire d'état par le S. Catalogne, lieutenant des troupes, et dressée par Jean Bt. Decouagne; Gédéon de Catalogne et Jean-Baptiste de Couagne, Cliché.

BOUCHETTE, Joseph. *Description topographique de la province du Bas Canada [...]*. Londres, W. Faden, 1815. 664 p.

BOUFFARD, Jean. *Traité du domaine*. Québec, Le Soleil, 1921. 231 p.

[CATALOGNE]. « Mémoire de Gédéon de Catalogne sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, les Trois-Rivières et Montréal ». *Bulletin des recherches historiques*, XXI (1915) : 257-269, 289-302, 321-335.

COURVILLE, Serge, et Serge LABRECQUE (avec la collaboration de Jacques Fortin). *Seigneuries et fiefs du Québec: nomenclature et cartographie*. Québec, CELAT / Commission de toponymie, 1988. 202 p.

MATHIEU, Jacques, et Alain LABERGE, dir. *L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent: les aveux et dénombrements, 1723-1745*. Québec, Septentrion, 2002(1991). 416 p.

QUÉBEC (Assemblée législative). *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, demandés par une adresse de l'Assemblée législative, 1851*. Québec, Fréchette, 1852.

ROY, Pierre-Georges. *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, Fois et hommages et Aveux et dénombrements conservés aux Archives de la Province de Québec*. Beauceville, L'Éclairer, 1927. 7 vol.

Études et contributions en histoire rurale de la vallée du Saint-Laurent sous le Régime français

BÉAUR, Gérard, Christian DESSUREAULT et Joseph GOY, dir. *Familles, terre, marchés. Logiques économiques et stratégies dans les milieux ruraux (xvii^e-xx^e siècles)*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004. 278 p.

BEAUREGARD, Yves, Alain LABERGE et autres. « Famille, parenté et colonisation en Nouvelle-France ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 39, 3 (hiver 1986) : 391-405.

BEUTLER, Corinne. « Le rôle du blé à Montréal sous le régime seigneurial ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 36, n° 2 (septembre 1982), p. 241-262.

BEUTLER, Corinne. « Les moulins à farine du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal (1658-1840) : essai d'analyse économique d'une prérogative du régime seigneurial », *Communications historiques - Historical Papers*, 1983, p. 184-207.

BLANCHARD, Raoul. *L'Est du Canada français, « Province de Québec »*, Montréal, Beauchemin, 1935.

_____. *Le Centre du Canada français, « Province de Québec »*. Montréal, Beauchemin, 1947.

_____. *L'Ouest du Canada français*. Montréal, Beauchemin, 1953.

BOUCHARD, Gérard. « Les systèmes de transmission des avoirs familiaux et le cycle de la société rurale au Québec, du xvii^e au xx^e siècle ». *Histoire sociale/Social History*, XVI, 31 (mai 1983) : 35-60.

BOUCHARD, Gérard. « Sur la reproduction familiale en milieu rural: systèmes ouverts et systèmes clos ». *Recherches sociographiques*, XXVIII, 2-3 (1987) : 229-251.

BOUCHARD, Gérard, et Joseph GOY, dir. *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (17^e-20^e siècle)*. Actes du colloque d'histoire comparée Québec-France (Montréal, février 1990). Chicoutimi et Paris, Centre interuniversitaire SOREP et École des hautes études en sciences sociales, 1990. 388 p.

BOUCHARD, Gérard. « L'historiographie du Québec rural et la problématique nord-américaine avant la Révolution tranquille. Étude d'un refus ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 44, 2 (automne 1990) : 199-222.

BOUCHARD, Gérard, John A. DICKINSON et Joseph GOY, dir. *Les exclus de la terre en France et au Québec, xvii^e-xx^e siècles: la reproduction familiale dans la différence*. Sillery, Septentrion, 1998. 336 p.

BONNAIN, Rolande, Gérard BOUCHARD et Joseph GOY, dir. *Transmettre, hériter, succéder: la reproduction familiale en milieu rural, France-Québec, xviii^e-xx^e siècles*. Lyon et Paris, Presses universitaires de Lyon et École des hautes études en sciences sociales, 1992. 433 p.

CANTARA, François. « Les routes à Sillery sous le Régime français ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 49, 4 (printemps 1996) : 551-566.

COATES, Colin M. *Les transformations du paysage et de la société au Québec sous le régime seigneurial*. Québec, Septentrion, 2003. 261 p.

COURVILLE, Serge. « L'habitant canadien et le système seigneurial, 1627-1854 ». Thèse de doctorat (géographie), Université de Montréal, 1979. 409 p.

COURVILLE, Serge. « Contribution à l'étude de l'origine du rang au Québec: la politique spatiale des Cent-Associés ». *Cahiers de géographie du Québec*, 25, 65 (septembre 1981) : 197-236.

COURVILLE, Serge. « Espace, territoire et culture en Nouvelle-France: une vision géographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, n° 3 (décembre 1983), p. 417-429.

COURVILLE, Serge. *Entre ville et campagne: l'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada*. Québec, PUL, 1990. 335 p.

COURVILLE, Serge, dir. *Population et territoire*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996. 182 p.

COURVILLE, Serge. *Le Québec: genèses et mutations du territoire. Synthèse de géographie historique*. Québec, PUL, 2000. 508 p.

- COURVILLE, Serge, et Normand SÉGUIN, dir. *La paroisse*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval et Fonds Gérard-Dion, 2001. 296 p.
- COUVRETTE, Sébastien. « La transmission du patrimoine seigneurial des familles du gouvernement de Montréal aux XVII^e et XVIII^e siècles ». Mémoire de maîtrise (histoire). Université de Montréal, 2003. 106 f.
- D'ALLAIRE, Micheline. *Montée et déclin d'une famille noble: les Ruelle d'Auteuil (1617-1737)*. Montréal, Hurtubise HMH, 1980. 303 p.
- DE BLOIS, Solange. « Les moulins de Terrebonne (1720-1775) ou les hauts et les bas d'une entreprise seigneuriale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n° 1 (été 1997), p. 39-70.
- DECHÊNE, Louise. « L'évolution du régime seigneurial au Canada. Le cas de Montréal aux XVII^e et XVIII^e siècles ». *Recherches socio-graphiques*, vol. 12, n° 2 (1971), p. 143-183.
- DECHÊNE, Louise. *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*. Paris, Plon, 1974. 532 p.
- DECHÊNE, Louise. *Le Partage des subsistances au Canada sous le Régime français*. Montréal, Boréal, 1994. 289 p.
- DÉPATIE, Sylvie. « La structure agraire au Canada: le cas de l'île Jésus au XVIII^e siècle ». *Historical Papers/Communications historiques*, (1986) : 56-85.
- DÉPATIE, Sylvie. « La transmission du patrimoine dans les terroirs en expansion: un exemple canadien au XVIII^e siècle ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 44, 2 (automne 1990) : 171-198.
- DÉPATIE, Sylvie. « La transmission du patrimoine au Canada (XVII^e-XVIII^e siècles): qui sont les défavorisés? ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 54, 4 (printemps 2001) : 557-570.
- DÉPATIE, Sylvie, Christian Dessureault et Mario Lalancette. *Contributions à l'étude du régime seigneurial canadien*. Montréal, Hurtubise HMH, 1987. 292 p.
- DÉPATIE, Sylvie et autres, dir. *Vingt ans après Habitants et marchands de Montréal: lectures de l'histoire des XVII^e et XVIII^e siècles canadiens*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1998. 297 p.
- DÉPATIE, Sylvie. « Commerce et crédit à l'île Jésus, 1734-1775. Le rôle des marchands ruraux dans l'économie des campagnes montréalaises ». *Canadian Historical Review*, 84, 2 (juin 2003) : 147-176.
- DESBARATS, Catherine. « Agriculture within the Seigneurial Regime of Eighteenth-Century Canada: Some Thoughts on the Recent Literature », *Canadian Historical Review*, vol. 73, n° 1 (mars 1992), p. 1-29.
- DESSUREAULT, Christian. « L'égalitarisme paysan dans l'ancienne société rurale de la vallée du Saint-Laurent: éléments pour une ré-interprétation ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 40, 3 (hiver 1987) : 373-407.
- FOUCRY, Sophie. « La propriété seigneuriale dans la vallée du Saint-Laurent au XVIII^e siècle ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 1993. 117 f.
- FRÉGAULT, Guy. *La civilisation de la Nouvelle-France, 1713-1744*. Montréal, Fides, 1969(1944). 243 p.
- GADOURY, Lorraine. *La noblesse de Nouvelle-France: familles et alliances*. LaSalle, Hurtubise HMH, 1991. 208 p.
- GARIÉPY, Raymond. *Les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans dans leurs débuts*. Québec, Société historique de Québec, 1974. 267 p.
- GÉRIN, Léon. *L'habitant de Saint-Justin*, Québec, s.n., 1898.
- GOY, Joseph, et Jean-Pierre WALLOT, dir. *Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec (XVII^e-XX^e siècles)*. Actes des colloques de 1979 et 1980. Montréal et Paris, Université de Montréal et École des hautes études en sciences sociales, 1981. 254 p.
- GOY, Joseph, et Jean-Pierre WALLOT, dir. *Évolution et éclatement du monde rural: structures, fonctionnement et évolution différentielle des sociétés rurales françaises et québécoises, XVII^e-XX^e siècles*. Paris et Montréal, École des hautes études en sciences sociales et Presses de l'Université de Montréal, [1986]. 519 p.
- GREER, Allan. *Peasant, Lord and Merchant. Rural Society in Three Rural Parishes, 1740-1840*. Toronto, University of Toronto Press, 1985; *Habitants, marchands et seigneurs: la société rurale du bas Richelieu, 1740-1840*. Sillery, Septentrion, 2000. 357 p.
- GREER, Allan. *Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France*. Traduit de l'anglais par Nicole Daignault. Montréal, Boréal, 1998(1997). 166 p.
- GRENIER, Benoît. « Devenir seigneur en Nouvelle-France: propriété seigneuriale et mobilité sociale dans le gouvernement de Québec sous le Régime français ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 2000. 153 p.
- GRENIER, Benoît. « Le seigneur est mort... vive la seigneresse: regard sur le veuvage des épouses de seigneurs en Nouvelle-France », dans Ana Lucia Arajo, Hélène Lévesque et Marie-Hélène Vallée, dir., *Actes du 2^e colloque étudiant du département d'histoire de l'Université Laval*, Québec, Artefact et CELAT, 2003, p. 7-19.
- GRENIER, Benoît. « Seigneurs résidents et notabilité dans la vallée du Saint-Laurent (XVII^e-XIX^e siècle), *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 110, n° 2 (juin 2003), p. 59-75.
- GRENIER, Benoît. « Jean Rioux: émigrant breton, seigneur canadien », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 111, n° 3 (juin 2004), p. 73-88.
- GRENIER, Benoît. « "Nulle terre sans seigneur"? : une étude comparative de la présence seigneuriale (France-Canada), XVII^e-XIX^e siècle », *French Colonial History*, vol. 5 (2004), p. 7-24.
- GRENIER, Benoît. *Marie-Catherine Peuvret (1667-1739). Veuve et seigneresse en Nouvelle-France*. Québec, Septentrion, 2005. 260 p.
- GRENIER, Benoît. « "Gentilshommes campagnards de la Nouvelle France": présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle ». Thèse de doctorat (histoire), Université Laval (Québec), 2005. 2 vol. (662 f.)
- GRENIER, Benoît. « Gentilshommes campagnards de la Nouvelle-France, XVII^e-XIX^e siècle: une autre seigneurie laurentienne? », *French Colonial History*, vol. 7 (2006), p. 21-43.
- GRENIER, Benoît. « Gentilshommes campagnards: la présence seigneuriale dans la vallée du Saint-Laurent (XVII^e-XIX^e siècle), *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 59, n° 4 (printemps 2006), p. 409-449.
- GRENIER, Benoît. *Seigneurs campagnards de la Nouvelle-France. Présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007. 412 p.
- GRENIER, Benoît. « Réflexion sur le pouvoir féminin au Canada sous le Régime français: le cas de la "seigneresse" Marie-Catherine Peuvret (1667-1739) ». *Histoire sociale/Social History*, XLII, 84 (novembre 2009) : 299-326.
- HAMELIN, Louis-Edmond. « Rang, côte et concession au sens de "peuplement aligné" au Québec depuis le XVII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, n° 4 (printemps 1989), p. 519-544.
- HARRIS, Richard Colebrook. *The Seigneurial System in Early Canada. A Geographical Study*. Québec et Madison, Presses de l'Université Laval et University of Wisconsin Press, 1968 (1966). 247 p.
- HARRIS, R. Cole, et Louise DECHÊNE, dir. *Atlas historique du Canada*. Vol. I: *Des origines à 1800*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1987. 198 p.
- JARNOUX, Philippe. « La colonisation de la seigneurie de Batiscaux aux 17^e et 18^e siècles: l'espace et les hommes ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 40, 2 (aut. 1986) : 163-191.
- JAUMAIN, Serge, et Matteo SANFILIPPO. « Le régime seigneurial en Nouvelle-France: un débat historiographique ». *The Register*, vol. 5, n° 2 (1980), p. 226-247.
- LABERGE, Alain. « Propriété et développement des seigneuries du Bas-Saint-Laurent, 1670-1790 », dans Jacques Mathieu et Serge Courville (dir.), *Peuplement colonisateur aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Sainte-Foy, CELAT, 1987, p. 203-247.
- LABERGE, Alain. « Mobilité, établissement et enracinement en milieu rural: le peuplement des seigneuries de la Grande-Anse sous le Régime français, 1672-1752 ». Thèse de doctorat (histoire), Toronto, York University, 1987.
- LABERGE, Alain, dir. *Histoire de la Côte-du-Sud*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993. 645 p.
- LABERGE, Alain, et Benoît GRENIER, dir. *Le régime seigneurial au Québec 150 ans après: bilans et perspectives de recherches à l'occasion de la commémoration du 150^e anniversaire de l'abolition du régime seigneurial*. Québec, CIEQ, 2009. 100 p.
- LANDRY, Yves, et Réal BATES. « Population et reproduction sociale à l'île d'Orléans aux XVII^e et XVIII^e siècles ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 45, 3 (hiver 1992) : 403-413.
- LAROSE, André. « La seigneurie de Beauharnois, 1729-1867. Les seigneurs, l'espace et l'argent ». Thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa, 1987.

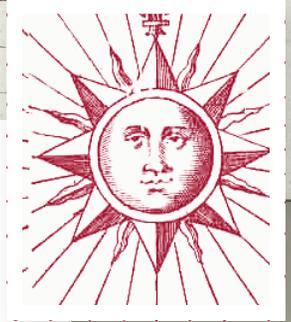
- LAVALLÉE, Louis. *La Prairie en Nouvelle-France 1647-1760. Études d'histoire sociale*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1993. 288 p.
- LEBRUN, François, et Normand SÉGUIN, dir. *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, xvii^e-xx^e siècles*. Actes du colloque franco-québécois (Québec, 1985). Trois-Rivières et Rennes, Centre de recherche en études québécoises de l'Université du Québec à Trois-Rivières et Presses universitaires de Rennes 2, 1987. 416 p.
- MARIEN, Laurent. « Les arrière-fiefs au Canada de 1632 à 1760 : un maillon socio-économique du régime seigneurial ». *Histoire et sociétés rurales*, n° 19 (1^{er} trimestre 2003), p. 159-191.
- MARIEN, Laurent. « Les arrière-fiefs au Canada sous le Régime français : un enjeu ? » *Mémoire de maîtrise (histoire)*, Université de Poitiers, 1994. 147 f.
- MARQUIS, Paul-Yvan. *La tenure seigneuriale dans la province de Québec*. Montréal, Chambre des notaires, 1987. 255 p.
- MASSARD, Fabienne. « La seigneurie dans le gouvernement de Québec : enjeux et symboles de la noblesse au Canada sous le Régime français ». *Mémoire de maîtrise (histoire)*, Université de Haute-Bretagne, Rennes II, 1994. 140 f.
- MATHIEU, Jacques, et Réal BRISSON. « La vallée laurentienne au xviii^e siècle : un paysage à connaître ». *Cahiers de géographie du Québec*, 28, 73-74 (avril-septembre 1984) : 107-124.
- MATHIEU, Jacques, et Serge COURVILLE, dir. *Peuplement colonisateur aux xvii^e et xviii^e siècles*. Québec, CELAT, 1987. 292 p.
- MATHIEU, Jacques, et Alain LABERGE. « La diversité des aménagements fonciers dans la vallée du Saint-Laurent au xviii^e siècle ». *Historical Papers/Communications historiques* (1989) : 146-166.
- MATHIEU, Jacques, Alain LABERGE, Renald LESSARD et Lina GOUGER. « Les aveux et dénombrements du Régime français (1723-1745) ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 42, 4 (printemps 1989) : 545-562.
- MATHIEU, Jacques, Alain LABERGE et Louis MICHEL, dir. *Espaces-temps familiaux au Canada aux xvii^e et xviii^e siècles*. Sainte-Foy, CIEQ, 1995. 90 p.
- MICHEL, Louis. « Un marchand rural en Nouvelle-France – François-Augustin Bailly de Messein, 1709-1771 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 33, 2 (sept. 1979) : 215-262.
- MOLLOY, Maureen. « Considered Affinity: Kinship, Marriage, and Social Class in New France, 1640-1729 ». *Social Science History*, 14, 1 (printemps 1990) : 1-26.
- NIORT, Jean-François. « Aspects juridiques du régime seigneurial en Nouvelle-France ». *Revue générale de droit de l'Université d'Ottawa*, vol. 32, n° 3 (2002), p. 443-526.
- OUELLET, Fernand. « Propriété seigneuriale et groupes sociaux dans la vallée du Saint-Laurent (1663-1840) ». *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 47, nos 1-2 (1977), p. 182-213.
- OUELLET, Fernand. « Féodalité, régime seigneurial et modernisation dans l'historiographie québécoise des années 1980 ». *Annali Accademici Canadesi*, vol. VII, Ottawa, 1991, p. 21-49.
- OUELLET, Fernand. « Libéré ou exploité ! Le paysan québécois d'avant 1850 ». *Histoire sociale – Social History*, vol. 13, n° 26 (novembre 1980), p. 339-368.
- POSTOLEC, Geneviève. « Mariages et patrimoine à Neuville, de 1669 à 1782 ». Thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval, 1995. 340 p.
- PRONOVOST, Claude. *La bourgeoisie marchande en milieu rural (1720-1840)*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998. 230 p.
- RAINVILLE, Alain. « Ambitions et illusions d'un entrepreneur seigneurial en Nouvelle-France : Robert Giffard, 1634-1653 ». *Mémoire de maîtrise (histoire)*, Université Laval, 2000. 186 f.
- TANGUAY, Isabelle. « Destin social d'une famille noble canadienne : les Boucher et leurs alliés (1667-1863) ». *Mémoire de maîtrise (histoire)*, Université de Montréal, 2000. 205 f.
- TRUDEL, Marcel. *Le régime seigneurial*. Ottawa, Société historique du Canada, 1956. 20 p.
- TRUDEL, Marcel. *Les débuts du régime seigneurial canadien*. Montréal, Fides, 1974. 313 p.
- TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France. III : La seigneurie des Cent-Associés. 1 : Les événements*. Montréal, Fides, 1979. 489 p.
- TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France. III : La seigneurie des Cent-Associés. 2 : La société*. Montréal, Fides, 1983. 669 p.
- TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France. IV : La seigneurie de la Compagnie des Indes occidentales*. Montréal, Fides, 1997. 908 p.
- WIEN, Thomas. « Peasant Accumulation in a Context of Colonization, Rivière-du-Sud, Canada, 1720-1775 ». Thèse de doctorat (histoire), Université McGill, 1988. 279 f.
- WIEN, Thomas. « Les travaux pressants ». *Calendrier agricole, assolement et productivité au Canada au xviii^e siècle*. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 43, 4 (printemps 1990) : 535-558.
- ZOLTVANY, Yves. « Esquisse de la Coutume de Paris ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25 (1971), p. 365-384.



première



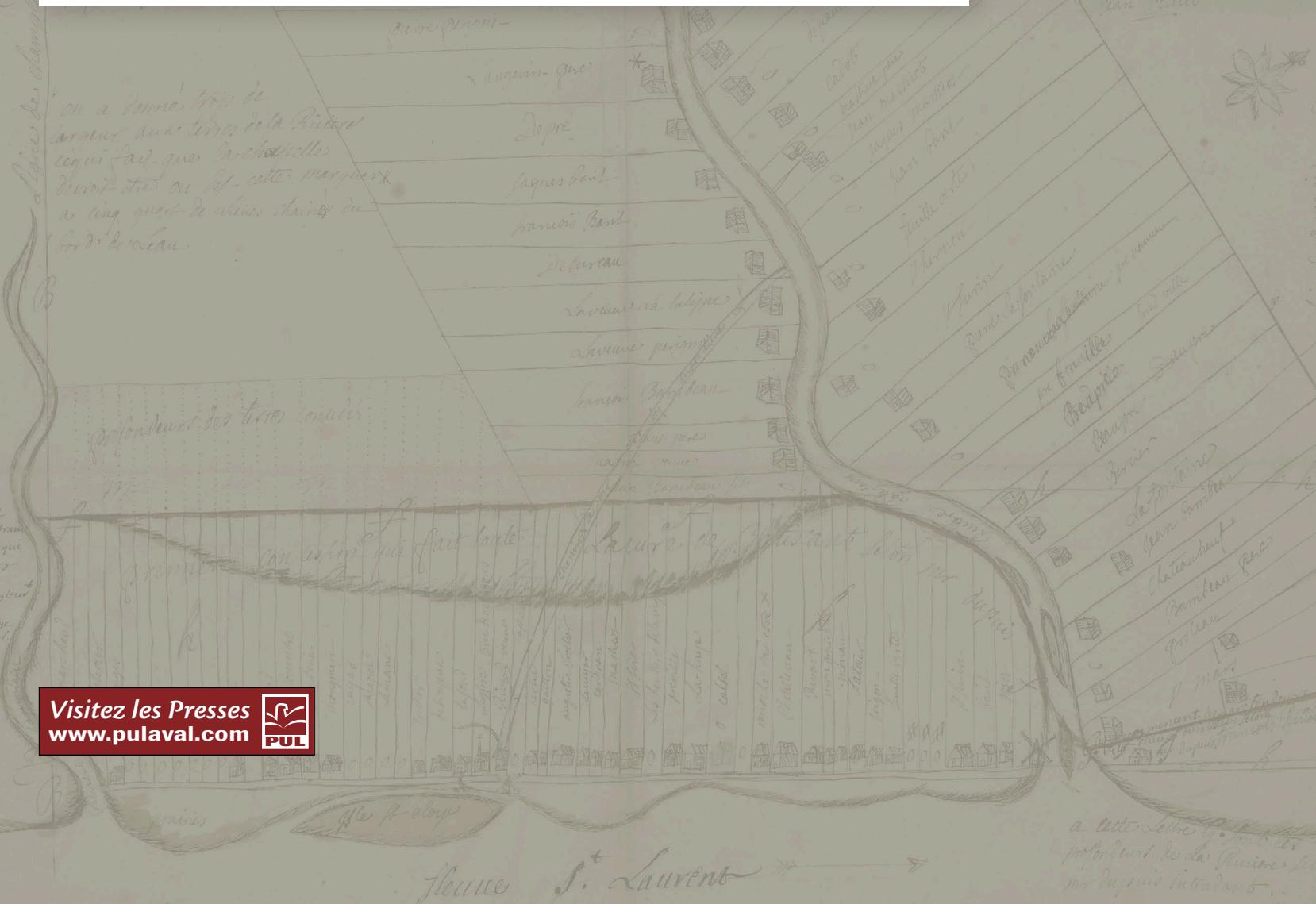
C'est ici ou par Begon avoit ordonné de mettre la chapelle, parceque les terres au dessus habitées, elle auroit été au milieu des habitans.



Le présent ouvrage se veut une contribution à l'histoire rurale de la vallée du Saint-Laurent des XVII^e et XVIII^e siècles, soit la phase initiale de la formation du monde rural québécois. Il s'agit d'une analyse s'appuyant sur les découpages fonciers et la spatialisation du peuplement, qui dégage les environnements de base et met en rapport les éléments qui ont le plus contribué à façonner le paysage seigneurial laurentien. La présentation des caractéristiques de l'espace seigneurial précède l'examen des processus d'occupation et d'exploitation du territoire rural auxquels ont participé seigneurs et censitaires. Ces perspectives complémentaires, mises en relief par une cartographie originale, aboutissent à préciser comment une société investit un espace, à éclairer son emprise au sol et à tracer un portrait dynamique d'un univers spatial, social et mental qui reste à mieux connaître.

dit de la vallée de Saint-Laurent

à l'endroit de la chapelle de Begon, on a dit qu'il y avoit un millieu par lequel on va à l'île



Visitez les Presses  www.pulaval.com